

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

N°3

MARS 2016



www.cnrs.fr

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

CNRS
3, rue Michel-Ange
75794 Paris Cedex 16

Directeur de la publication
Christophe Coudroy

Pour consulter le BO et ses archives
<http://www.dgdr.cnrs.fr/bo/>

Dépôt légal à parution
Mars 2016
ISSN 1148-4853

Table des matières

02. L'organisation générale du CNRS

02.10 Les instances consultatives

02.10.02 Le comité national de la recherche

02.10.02.01 Les sections

- Décision arrêtant la liste électorale définitive pour l'élection des sections du Comité national de la recherche scientifique - 25/02/2016 - - DEC160507DAJ

03. L'exercice des activités de recherche

03.01. Les activités de recherche

03.01.05. Les autres domaines de recherche

- Instruction sur l'utilisation de drones - 22/03/2016 - - INS160675DAJ

03.03. Appui à la recherche

- Circulaire relative aux conditions d'utilisation des réseaux sociaux au CNRS - 08/01/2016 - - CIR163002DAJ

07. Mesures particulières du CNRS

07.01. Décisions de nomination, cessation de fonction

07.01.01. DR1 - Paris-Villejuif

07.01.01.02. 2015

- Décision portant cessation de fonctions de M. Didier BORDEREAUX, agent chargé de la mise en oeuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant de prévention (AP) au sein de l'unité UMR8104 intitulée Institut Cochin - 17/12/2015 - - DEC152858DR01

07.01.01.08. 2016

- Décision portant nomination de M. Mazeyar IZADPANAH aux fonctions de Responsable du Service des Systèmes d'Information de la délégation Paris-Villejuif - 01/02/2016 - - DEC160270DR01

- Décision portant nomination de M. Stéphane Laigle aux fonctions de responsable du pôle patrimoine et logistique du service mutualisé d'Ile-de-France - 01/03/2016 - - DEC160561DR01

- Décision portant nomination de M. Patrick MABIRE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8568 intitulée Centre international de recherche sur l'environnement et le développement (CIRED) - 11/03/2016 - - DEC160639DR01

- Décision portant nomination de M. VIDAL Pierre-Paul aux fonctions de chargé de mission - 16/03/2016 - - DEC160198INSB

- Décision portant nomination de M. Etienne Faure aux fonctions de responsable du pôle des systèmes d'information du service mutualisé d'Ile-de-France - 01/03/2016 - - DEC160559DR01

- Décision portant nomination de M. LIBRI Domenico aux fonctions de chargé de mission - 16/03/2016 - - DEC160201INSB

- Décision portant nomination de Mme Delphine DARGERRE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8638 intitulée Chimie Organique, Médicinale et Extractive et Toxicologie Expérimentale (COMETE) - 29/03/2016 - - DEC160792DR01

- Décision portant nomination de M. Joan Hérisson aux fonctions de directeur adjoint de la formation de recherche en évolution n° FRE3561 intitulée « Institut de Biologie Systémique et Synthétique » - 23/03/2016 - - DEC162959INSB

07.01.02. DR2

07.01.02.07. 2015

- Décision portant nomination de Mme Laëtitia Gilet aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte FRE3630 intitulée Expression génétique microbienne - 23/11/2015 - - DEC152458DR02

07.01.02.08. 2016

- Décision portant nomination de M Nicolas Berland aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n° UMR7088 intitulée Dauphine recherches en Management-DRM - 19/02/2016 - - DEC162999INSHS

- Décision portant nomination de M. MIROUX Bruno aux fonctions de chargé de mission - 16/03/2016 - - DEC160194INSB

- Décision portant nomination de M. LEPESANT Jean-Antoine aux fonctions de chargé de mission - 16/03/2016 - - DEC160199INSB

07.01.04. DR4

07.01.04.08. 2016

- Décision portant nomination de Monsieur Pierre Seneor, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR137 intitulée Unité mixte de physique CNRS/Thales - 14/03/2016 - - DEC160672DR04

- Décision portant nomination de Monsieur Frédéric Liège, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7647 intitulée Laboratoire de physique des interfaces et des couches minces - 14/03/2016 - - DEC160666DR04

- Décision portant cessation de fonctions de M. Denis BOLE, assistant de prévention (AP) au sein de l'unité MOY400 intitulée Délégation Ile-de-France Sud - 01/04/2016 - - DEC160644DR04

- Décision portant nomination de Monsieur Julien Lenseigne, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR8539 intitulée Laboratoire de météorologie dynamique - 14/03/2016 - - DEC160668DR04

- Décision portant nomination de Madame Patricia Laplagne, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMS3601 intitulée Institut français de bioinformatique - 14/03/2016 - - DEC160671DR04

- Décision portant nomination de M. Denis BOLE aux fonctions de responsable du service technique et logistique de la délégation Ile-de-France Sud - 08/03/2016 - - DEC160631DR04

07.01.05. DR5

07.01.05.08. 2016

- Décision portant nomination de M. Mathieu Martin aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n° UMR8184 intitulée Théorie économique, modélisation et applications - 15/02/2016 - - DEC160097INSHS

- Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Damien Durville, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8579 intitulée "Laboratoire de Mécanique des Sols, Structures et Matériaux (MSSMAT)" - 16/03/2016 - - DEC160436INSIS

07.01.07. DR7

07.01.07.08. 2016

- Décision portant nomination de Mme Antoinette Baujard directrice adjointe par intérim de l'UMR n° 5824 Groupe d'Analyse et de Théorie Economique-GATE - 22/03/2016 - - DEC160347INSHS

07.01.08. DR8

07.01.08.08. 2016

- Décision portant nomination de Mme Marie-Véronique DEMATTEI aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7292 intitulée "Génétique, Immunologie Chimie et Cancer" - GICC. - 21/01/2016 - - DEC163143DR08

- Décision portant nomination de M. Eric ROBERT aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7344 intitulée « Groupe de Recherche sur l'Energétique des Milieux Ionisés » - GREMI - 17/02/2016 - - DEC160341DR08

- Décision portant nomination de M. Sébastien DOZIAS aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7344 intitulée « Groupe de Recherche sur l'Energétique des Milieux Ionisés » - GREMI - 17/02/2016 - - DEC160342DR08

- Décision portant nomination de M. Jean-Yves BOURON, aux fonctions de chargée de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7301 intitulée « Migrations Internationales, espaces et sociétés » - MIGRINTER. - 29/02/2016 - - DEC160356DR08
- Décision portant nomination de M. Sébastien BUSSON, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7323 intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance » - CESR. - 22/02/2016 - - DEC160360DR08
- Décision portant nomination de M. Sébastien BUSSON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7323 intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance » - CESR - 22/02/2016 - - DEC160361DR08
- Décision portant nomination de M. Stéphane SCAILLET aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7327 intitulée « Institut des Sciences de la Terre d'Orléans » - ISTO - 25/02/2016 - - DEC160372DR08
- Décision portant nomination de Mme Marielle HATTON aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7327 intitulée « Institut des Sciences de la Terre d'Orléans » - ISTO - 25/02/2016 - - DEC160373DR08
- Décision portant nomination de M. Christophe ARNOULT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7292 intitulée "Génétique, Immunologie Chimie et Cancer" - GICC. - 21/01/2016 - - DEC163142DR08
- Décision portant nomination de M. Stéphane CHEVRIER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7328 intitulée « Laboratoire de Physique et Chimie de l'Environnement et de l'Espace » - LPC2E - 17/02/2016 - - DEC160381DR08
- Décision portant nomination de Mme Marie-France GRESPIER aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7349 intitulée « Laboratoire de Mathématiques, Analyse, Probabilités, Modélisation d'Orléans » - MAPMO - 17/02/2016 - - DEC160386DR08
- Décision portant nomination de Mme Martine BRERET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7266 intitulée "Littoral, Environnement et Sociétés" - LIENSs. - 18/02/2016 - - DEC163009DR08
- Décision portant nomination de Mme Karine MUSSET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7261 intitulée "Institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte" - IRBI - 02/03/2016 - - DEC152194DR08
- Décision portant nomination de M. Yvan STROPPIA aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7322 intitulée « Laboratoire d'Economie d'Orléans » - LEO - 22/02/2016 - - DEC160420DR08
- Décision portant nomination de M. Alain MOTTET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMS2268 intitulée « Juriscope - accès aux droits étrangers et promotion du droit français et du droit francophone » - JURISCOPE - 23/02/2016 - - DEC160442DR08
- Décision portant nomination de Mme Aude QUEIXALOS aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM - 21/03/2016 - - DEC160490DR08
- Décision portant nomination de M. Olivier VOISIN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM - 21/03/2016 - - DEC160491DR08
- Décision portant nomination de M. Abdelmalek ZIADI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM - 21/03/2016 - - DEC160492DR08
- Décision portant nomination de M. Christian CHAUVEAU aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UPR3021, intitulée « Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement" - ICARE. - 02/02/2016 - - DEC163153DR08
- Décision portant nomination de Mme Marion Blin aux fonctions d'adjointe au délégué régional de la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes - 23/03/2016 - - DEC160689DAJ

- Décision portant nomination de Mme Véronique DAELE aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'unité UPR3021, intitulée « Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement » - ICARE. - 02/02/2016 - - DEC163154DR08

- Décision portant nomination de M. Benoît GROSSELIN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPR3021, intitulée « Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement » - ICARE - 02/02/2016 - - DEC163155DR08

- Décision portant nomination de Mme Christelle Suppo aux fonctions de directrice adjointe par intérim de IUMR7261 intitulée Institut de recherche sur la biologie de l'insecte (IRBI) - 15/03/2016 - - DEC160567INEE

- Décision portant nomination de M. Jean-Yves DURBIZE, aux fonctions de chargée de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7247 intitulée « Physiologie de la Reproduction et des Comportements » - PRC. - 09/02/2016 - - DEC160251DR08

- Décision portant nomination de M. Nicolas CALVE, aux fonctions de chargée de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7315, intitulée « Science des Procédés Céramiques et de Traitements de Surfaces » - SPCTS. - 10/02/2016 - - DEC160247DR08

- Décision portant nomination de M. Améziane CHERFOUH, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM. - 21/03/2016 - - DEC160493DR08

- Décision portant nomination de Mme Valérie COUDERT aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7315 intitulée « Science des Procédés céramiques et de Traitements de Surface » - SPCTS - 10/02/2016 - - DEC160245DR08

- Décision portant nomination de M. Alain DENOIRJEAN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7315 intitulée « Science des Procédés céramiques et de Traitements de Surface » - SPCTS - 10/02/2016 - - DEC160246DR08

07.01.10. DR11

07.01.10.08. 2016

- Décision portant nomination de Mme. Valérie CHAZALET aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UPR5301 intitulée CERMAV - 21/03/2016 - - DEC160151DR11

- Décision portant nomination de M. Yoshiharu NISHYAMA aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UPR5301 intitulée CERMAV - 21/03/2016 - - DEC160150DR11

- Décision portant nomination de M. Patrick PEREZ aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPR5301 intitulée CERMAV - 21/03/2016 - - DEC160022DR11

- Décision portant nomination de Mme. Patricia CHAUD aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPR5301 intitulée CERMAV - 21/03/2016 - - DEC160021DR11

- Décision portant nomination de Mme. Isabelle JEACOMINE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPR5301 intitulée CERMAV - 21/03/2016 - - DEC160020DR11

07.01.11. DR12

07.01.11.08. 2016

- Décision portant cessation de fonctions de Mme Virginie BLANC, assistante de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7340 intitulée Laboratoire de Mécanique, Modélisation et Procédés Propres (M2P2) - 26/01/2016 - - DEC160096DR12

07.01.12. DR13

07.01.12.08. 2016

- Décision portant nomination de M. Monsef Benkirane aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service n° UMS3656 intitulée "Genopolys" - 15/03/2016 - - DEC160514INSB

07.01.13. DR14

07.01.13.08. 2016

- Décision portant nomination de Mme MERCIER Pascale aux fonctions de chargée de mission - 17/03/2016 - - DEC160417INSB

07.01.15. DR16

07.01.15.07. 2015

- Décision portant nomination de Benoît Fliche en tant que directeur adjoint à l'UMR7307 -
24/07/2015 - - DEC150900INSHS

07.01.15.08. 2016

- décision de nomination de chargée de mission de Mr Dimarcq - 15/02/2016 - - DEC152834INP
- décision de nomination de chargé de mission Laurent Lellouch - 15/02/2016 - - DEC152836INP

07.01.17. DR18

07.01.17.08. 2016

- Jérôme FAVERGEON
UMR7337 Laboratoire Roberval. Unité de recherche en mécanique acoustique et matériaux -
14/03/2016 - - DEC160156INSIS

07.01.19. DR20

07.01.19.08. 2016

- Décision portant nomination de M. Emmanuel Beraudo aux fonctions d'assistant de prévention au
sein de l'unité UPR10 intitulée Centre de recherches sur l'hétéroépitaxie et ses applications (CRHEA) -
02/03/2016 - - DEC160378DR20
- Décision portant nomination de M. Jean-Daniel Barde aux fonctions d'assistant de prévention au
sein de l'unité mixte UMR7335 intitulée Institut non linéaire de Nice Sophia Antipolis (INLN). -
03/02/2016 - - DEC163094DR20
- Décision portant cessation de fonctions de M. Jean-Charles Bery, agent chargé de la mise en
œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistante de prévention AP au sein de l'unité
UMR7335 intitulée Institut non linéaire de Nice Sophia Antipolis (INLN) - 03/02/2016 - -
DEC160410DR20

07.01.20. Administration centrale

07.01.20.08. 2016

- Décision portant renouvellement de M. Xavier Morise aux fonctions de directeur du Bureau du
CNRS à Washington - 18/03/2016 - - DEC160590DAJ
- Décision portant nomination de Mme Géraldine Philippot aux fonctions d'adjointe au responsable
du Service pensions et accidents du travail - 23/03/2016 - - DEC160702DAJ
- Décision portant nomination par intérim de Mme Anne-Marie Capellan aux fonctions de
responsable du service budget et optimisation des ressources, adjointe au directeur de la stratégie
financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion - 14/03/2016 - - DEC160596DAJ

07.01.21. Nomination autres instances

07.01.21.08. 2016

- Décision portant modification de la composition de la Commission Paritaire compétente en matière
d'accidents du travail et maladie professionnelles survenant aux personnels non titulaires du Centre
national de la recherche scientifique et de ses instituts - 23/03/2016 - - DEC160642DRH

07.01.23. Décisions collectives de nomination

07.01.23.08. 2016

- Personnels ingénieurs et techniciens - concours internes, externes, avancement de grade et de
corps, sélection professionnelle - nominations - - 24/03/2016 - SDPIT2016-69

07.02. Décisions - délégations de signature

07.02.01. DR1 - Paris-Villejuif

07.02.01.08. 2016

- Décision portant délégation de signature à Madame Valérie NOVEMBER, directrice de l'unité
UMR8134 intitulée Laboratoire, Territoires et Sociétés (LATTS), par le délégué régional en sa qualité
d'ordonnateur secondaire - 16/03/2016 - - DEC160698DR01

- Décision portant délégation de signature à Monsieur Jean-Paul ZUNIGA, directeur par intérim de l'unité UMR8558 intitulée Centre de recherches historique (CRH), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/03/2016 - - DEC160706DR01
- Décision donnant délégation de signature à Madame Antonella ROMANO, directrice de l'unité UMR8560 intitulée Centre Alexandre Koyre, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 29/03/2016 - - DEC160779DR01
- Décision portant délégation de signature à Madame Marie-Agnès SARI, directrice par intérim de l'unité UMR8601 intitulée Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 30/03/2016 - - DEC160794DR01
- Décision portant délégation de signature à Madame Françoise DAUCE, directrice de l'unité UMR8083 intitulée Centre d'Etudes des Mondes Russe, Caucasien et Centre-Européen (CERCEC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2016 - - DEC160172DR01
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Pierre FRAIGNIAUD, directeur de l'unité UMR8243 intitulée Institut de Recherche en Informatique Fondamentale (IRIF), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/02/2016 - - DEC160330DR01

07.02.02. DR2

07.02.02.08. 2016

- Décision donnant délégation de signature à Gilian Butler-Browne, directrice de l'unité FRE3617 intitulée Centre de recherche en Myologie, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 28/01/2016 - - DEC160154DR02

07.02.04. DR4

07.02.04.08. 2016

- Décision portant délégation de signature aux responsables de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale de la délégation Ile-de-France Sud - 15/03/2016 - - DEC160649DR04
- Décision portant délégation de signature aux responsables de la délégation pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés - 15/03/2016 - - DEC160650DR04
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Thierry MEINNEL, directeur de l'unité UMR9198 intitulée Institut de Biologie Intégrative de la Cellule, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/02/2016 - - DEC160413DR04
- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR9198 intitulée Institut de Biologie Intégrative de la Cellule - 15/02/2016 - - DEC160414DR04
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Olivier MARTIN, directeur de l'unité UMR8120 intitulée Génétique quantitative et Evolution - Le Moulon, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 24/02/2016 - - DEC160508DR04
- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR8120 intitulée Génétique quantitative et Evolution - Le Moulon - 24/02/2016 - - DEC160510DR04
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Jean-François ROCH, directeur de l'unité UMR9188 intitulée Laboratoire Aimé Cotton, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 24/02/2016 - - DEC160520DR04
- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR9188 intitulée Laboratoire Aimé Cotton - 24/02/2016 - - DEC160521DR04
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Christophe CLANET, directeur de l'unité UMR7646 intitulée Laboratoire d'hydrodynamique, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2016 - - DEC152707DR04

- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR7646 intitulée Laboratoire d'hydrodynamique - 01/01/2016 - - DEC152709DR04
- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR8539 intitulée Laboratoire de météorologie dynamique - 01/01/2016 - - DEC152725DR04
- Décision portant délégation de signature à Monsieur Martin Crespi, directeur de l'unité UMR9213 intitulée Institut des Sciences des Plantes de Paris Saclay, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 25/01/2016 - - DEC160066DR04
- Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR9213 intitulée Institut des Sciences des Plantes de Paris Saclay - 25/01/2016 - - DEC160067DR04

07.02.05. DR5

07.02.05.08. 2016

- Décision portant délégation de signature à Mme Corinne Debaine-Francfort et Mme Sophia Fremiot pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7041 intitulée Archéologies et sciences de l'Antiquité. - 22/03/2016 - - DEC160735DR05
- Décision portant délégation de signature à M. Francis JOANNÈS, directeur de l'unité UMR7041 intitulée Archéologies et sciences de l'Antiquité, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/03/2016 - - DEC160733DR05
- Décision portant délégation de signature à M. Christian Delage, directeur de l'unité UMR8244 intitulée Institut d'histoire du temps présent - IHTP, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/02/2016 - - DEC160207DR05
- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Jacques Fourmond, directeur de l'unité UPS855 intitulée Division technique de l'INSU par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/02/2016 - - DEC160405DR05
- Décision portant délégation de signature à M. Nicolas Vieille, directeur de l'unité GDR2932 intitulée Théorie des Jeux : "Modélisation Mathématique et Applications" (JEMMA) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/02/2016 - - DEC160344DR05
- Décision portant délégation de signature à M. Nadir Amarouche et à Mme Michèle Schaldembrand pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPS855 intitulée Division technique de l'INSU. - 18/02/2016 - - DEC160406DR05
- Décision portant délégation de signature à M. Gilles Stolt et M. Tristan Tomala pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR2932 intitulée Théorie des Jeux : "Modélisation Mathématique et Applications" (JEMMA) - 15/02/2016 - - DEC160357DR05

07.02.06. DR6

07.02.06.07. 2015

- Décision portant délégation de signature à Michel Hehn pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR2970 intitulée Nano Grand Est - 01/01/2016 - - DEC152587DR06

07.02.06.08. 2016

- Décision portant modification de la décision DEC152286DAJ du 9 novembre 2015 portant délégation de signature à Mme Muriel Sinanidès, déléguée régionale Centre-Est - 01/03/2016 - - DEC160522DAJ
- Décision portant délégation de signature à Chantal Chretien pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3168 intitulée Génie de la Programmation et du Logiciel - 23/02/2016 - - DEC160487DR06

- Décision portant délégation de signature à M. Pierre-Etienne Moreau, directeur de l'unité GDR3168 intitulée Génie de la Programmation et du Logiciel par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 23/02/2016 - - DEC160473DR06
- Décision portant délégation de signature à Christian Bayer pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3583 intitulée Effet de la Vapeur d'eau en Atmosphères Complexes sur la Corrosion et l'Oxydation à Haute Température - 23/02/2016 - - DEC160536DR06
- Décision portant délégation de signature à M. Patrice Berthod, directeur de l'unité GDR3583 intitulée Effet de la Vapeur d'eau en Atmosphères Complexes sur la Corrosion et l'Oxydation à Haute Température par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 23/02/2016 - - DEC160537DR06
- Décision portant délégation de signature à M. Abdallah Ougazzaden, directeur de l'unité UMI2958 intitulée Georgia Tech-CNRS par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2016 - - DEC152526DR06
- Décision portant délégation de signature à M. Alain Durand, directeur de l'unité UMR7375 intitulée Laboratoire de Chimie Physique Macromoléculaire par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2016 - - DEC152557DR06
- Décision portant délégation de signature à Yves Berthelot, Paul Voss et Cédric Pradalier pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMI2958 intitulée Georgia Tech-CNRS - 01/01/2016 - - DEC152590DR06
- Décision portant délégation de signature à Marie-Christine Averlant-Petit pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7375 intitulée Laboratoire de Chimie Physique Macromoléculaire - 01/01/2016 - - DEC152627DR06
- Décision portant délégation de signature à M. Christophe Clément, directeur de l'unité FR3417 intitulée CONDORCET - AgroSciences, Environnement et Développement Durable par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2016 - - DEC152842DR06
- Décision portant délégation de signature à Jacqueline Decker pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3574 intitulée Fédération Génie Industriel, Mécanique, Matériaux - 01/01/2016 - - DEC162971DR06
- Décision portant délégation de signature à Jérôme Pelloux pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3417 intitulée CONDORCET - AgroSciences, Environnement et Développement Durable - 01/04/2016 - - DEC152844DR06
- Décision portant délégation de signature à Aline Marchetti pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3261 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Lorraine - 01/03/2016 - - DEC160607DR06

07.02.07. DR7

07.02.07.08. 2016

- Décision portant délégation de signature à Mme Nathalie Schildknecht , directrice de l'unité UMR5280 intitulée INSTITUT DES SCIENCES ANALYTIQUES (ISA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2016 - - DEC160400DR07
- Décision modifiant la décision DEC160280DR07 portant délégation de signature à M. Christophe Geourjon, directeur de l'unité UMS3760 intitulée Institut de Biologie et Chimie des Protéines (IBCP), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2016 - - DEC160803DR07
- Décision modifiant la décision DEC160234DR07 portant délégation de signature à M. Guy Mouchiroud, directeur de l'unité UMS3453 intitulée Santé Lyon-Est - Louis Léopold Ollier, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/02/2016 - - DEC160570DR07
- Décision modifiant la décision DEC160281DR07 portant délégation de signature à M. Yvan Moëgne-Loccoz, directeur de l'unité UMR5557 intitulée ECOLOGIE MICROBIENNE (LEM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/03/2016 - - DEC160589DR07

- Décision donnant délégation de signature à Mme Hélène Wurmser, responsable de l'antenne lyonnaise de l'unité USR3155 intitulée Institut de recherche sur l'architecture antique (IRAA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2016 - - DEC160705DR07
- Décision portant délégation de signature à Mme Jacqueline Marvel, directrice de l'unité UMS3444 intitulée Biosciences Gerland - Lyon Sud, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 29/03/2016 - - DEC160781DR07
- Décision portant délégation de signature à M. François-Loïc Cosset, directeur de l'unité UMR5308 intitulée CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE EN INFECTIOLOGIE (CIRI), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2016 - - DEC160633DR07
- Décision portant délégation de signature à M. Laurent SCHAEFFER, directeur de l'unité UMR5310 intitulée Institut Neuromyogène (INMG), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2016 - - DEC160569DR07
- Décision modifiant la décision DEC160369DR07 portant délégation de signature à M. Olivier Druet, directeur de l'unité GDS3745 intitulée Autour de la diffusion des Maths (AuDiMath), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/03/2016 - - DEC160704DR07
- Décision portant délégation de signature à M. Daniel Nelias, directeur de l'unité UMR5259 intitulée LABORATOIRE DE MECANIQUE DES CONTACTS ET DES STRUCTURES (LaMCoS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/01/2016 - - DEC160587DR07
- Décision modifiant la décision DEC160303DR07 portant délégation de signature à Mme Sylvie Benzoni, directrice de l'unité UMR5208 intitulée Institut Camille Jordan (ICJ), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 11/03/2016 - - DEC160632DR07

07.02.08. DR8

07.02.08.08. 2016

- Décision portant délégation de signature à Mme Alessandra SARTI, directrice de l'unité UMR7348 intitulée « Laboratoire de Mathématiques et Applications » - LMA par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/03/2016 - - DEC160499DR08
- Décision portant délégation de signature à M. Pierre GUIBERT, directeur de l'unité UMR5060 intitulée « Institut de recherche sur les Archéomatériaux » - IRAMAT, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/03/2016 - - DEC160495DR08
- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Luc THOMAS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM. - 21/03/2016 - - DEC160489DR08
- Décision portant délégation de signature à Mme Cécile FREMOND, directrice de l'unité UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/03/2016 - - DEC160488DR08
- Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Grâce TEXEIRA pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3462 intitulée « Système d'Observation pour la Conservation des Mammifères et Oiseaux Marins » - SOCMOM. - 11/03/2016 - - DEC160463DR08
- Décision portant délégation de signature à M. Vincent RIDOUX, directeur de l'unité UMS3462 intitulée « Système d'Observation pour la Conservation des Mammifères et Oiseaux Marins » - SOCMOM, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/03/2016 - - DEC160462DR08
- Décision portant délégation de signature à M. Yves COQUET, directeur de l'unité UMS3116 intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre » - OSUC, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/03/2016 - - DEC160443DR08
- Décision portant nomination de M. Alain MOTTET, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMS2268 intitulée « Juriscope - accès aux droits étrangers et promotion du droit français et du droit francophone » - JURISCOPE - 23/02/2016 - - DEC160441DR08

- Décision portant délégation de signature à Mme Audrey MOUPEAU-LALLEMENT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS2268 intitulée « Juriscope - accès aux droits étrangers et promotion du droit français et du droit francophone » - JURISCOPE. - 23/02/2016 - - DEC160440DR08
- Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Eugénie LAPORTE-LEGEAIS, directrice de l'unité UMS2268 intitulée « Juriscope - accès aux droits étrangers et promotion du droit français et du droit francophone » - JURISCOPE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/03/2016 - - DEC160439DR08
- Décision portant délégation de signature à Mme Cécile TREFFORT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3482 intitulée « Fédération des Etudes Supérieures du Moyen-Age et de la Renaissance » - FESMAR - 06/03/2016 - - DEC160437DR08
- Décision portant délégation de signature à M. Marc LETHIECQ, directeur de l'unité FR3110 intitulée « Fédération Acoustique du Nord-Ouest » - FANO par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/03/2016 - - DEC160424DR08
- Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Grâce TEXEIRA pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3097 intitulée « Fédération de Recherche pour l'Environnement et le Développement Durable » - FREDD. - 15/03/2016 - - DEC160423DR08
- Décision portant délégation de signature à Mme Pascale GARCIA, directrice de l'unité FR3097 intitulée « Fédération de Recherche pour l'Environnement et le Développement Durable » - FREDD par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/03/2016 - - DEC160422DR08
- Décision portant délégation de signature à Mme Raphaëlle BELLANDO, directrice de l'unité UMR7322 intitulée « Laboratoire d'Economie d'Orléans » - LEO par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/03/2016 - - DEC160418DR08
- Décision portant délégation de signature à M. Joël BIARD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7323 intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance » - CESR. - 22/02/2016 - - DEC160359DR08
- Décision portant délégation de signature à M. Maurad HAMAIDI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7301 intitulée « Migrations Internationales, espaces et sociétés » - MIGRINTER. - 29/02/2016 - - DEC160354DR08
- Décision portant délégation de signature à M. Martin AURELL, directeur de l'unité UMR7302 intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de Civilisation Médiévale » - CESC par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/03/2016 - - DEC160721DR08
- Décision portant modification de la décision DEC150270DAJ du 5 février 2015 portant délégation de signature à M. Eric Buffenoir, délégué régional de la circonscription Centre-Limousin-Poitou-Charentes - 23/03/2016 - - DEC160690DAJ
- Décision portant délégation de signature consentie à Mme Murielle CHEVRIER, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UPR3021 intitulée "Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement" - ICARE. - 02/02/2016 - - DEC163152DR08
- Décision portant délégation de signature à Mme Hélène MEMY pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7315 intitulée « Science des Procédés Céramiques et de Traitements de Surface » - SPCTS. - 10/02/2016 - - DEC160244DR08

07.02.10. DR11

07.02.10.08. 2016

- Décision portant délégation de signature à M. Fabrice PIQUEMAL, directeur de l'unité UMR6417, intitulée Laboratoire Souterrain de Modane (LSM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2016 - - DEC160825DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Francis GOYET, directeur de l'unité UMR5316 intitulée Litt&Arts, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/03/2016 - - DEC160545DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Winfried WEISSEHORN, directeur de l'unité FR3755 intitulée Fédération Internationale pour la biologie structurale intégrée, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/03/2016 - - DEC160546DR11

- Décision portant délégation de signature à M. Lionel BERT-ERBOUL pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5814 intitulée Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de Physique des Particules (LAPP) - 03/03/2016 - - DEC160547DR11

- Décision portant délégation de signature à Mme Violaine LOUVET, directrice de l'unité UMS3758 intitulée Grenoble Alpes Recherche-Infrastructure de Calcul Intensif et de Données (GRICAD), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 01/04/2016 - - DEC160822DR11

07.02.11. DR12

07.02.11.08. 2016

- Décision portant délégation de signature à M. Philippe Abgrall pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7304 intitulée Centre d'épistémologie et d'ergologie comparatives - 18/01/2016 - - DEC160236DR12

- Décision portant délégation de signature à M. Henri Wortham, directeur de l'unité UMR7376 intitulée Laboratoire de Chimie de l'Environnement, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 02/01/2016 - - DEC160132DR12

- Décision portant délégation de signature à M. Pierre Doumenq pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7376 intitulée Laboratoire de Chimie de l'Environnement - 02/01/2016 - - DEC160133DR12

- Décision portant délégation de signature à M. Pascal Taranto directeur par intérim de l'unité UMR7304 intitulée Centre d'épistémologie et d'ergologie comparatives, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 18/01/2016 - - DEC160235DR12

07.02.12. DR13

07.02.12.08. 2016

- UMS3656 - Délégation de signature de M. Moncef BENKIRANE - 25/03/2016 - - DEC160769DR13

07.02.13. DR14

07.02.13.08. 2016

- Décision portant délégation de signature à Mme Sophie Guilhem pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de la FR3450 intitulée Agrobiosciences Interactions et Biodiversité - 19/02/2016 - - DEC160327DR14

- Décision portant délégation de signature à M. Philippe Ladoux, à Mme Christine Jarraud, à Mme Stéphanie Trieulet et à Mme Valérie Schwarz, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5213 intitulée Laboratoire plasma et conversion d'énergie - 15/03/2016 - - DEC160578DR14

- Décision portant délégation de signature à M. Thiery Lebey, directeur de l'UMR5213 intitulée Laboratoire plasma et conversion d'énergie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 07/03/2016 - - DEC160577DR14

- Décision portant délégation de signature à M. Pierre-Emmanuel Gleizes, à M. Sébastien Kandel et à Mme Christine Baillat pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de la FR3743 intitulée Centre de Biologie Intégrative - 19/02/2016 - - DEC160320DR14

- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Louis Hemptinne, directeur de la FR3450 intitulée Agrobiosciences Interactions et Biodiversité par le délégué régional en sa qualité

d'ordonnateur secondaire - 15/02/2016 - - DEC160326DR14

- Décision portant délégation de signature à M. Jean-Marie Lozachmeur, directeur de l'UMR5314 intitulée TSE-Recherche par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 04/02/2016 - - DEC160168DR14

- Décision portant délégation de signature à M. Didier Trouche, directeur de la FR3743 intitulée Centre de Biologie Intégrative, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/02/2016 - - DEC160319DR14

- Décision portant délégation de signature à Mme Fabienne Pituello, directrice de l'UMR5547 intitulée Centre de Biologie du Développement, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 15/02/2016 - - DEC160316DR14

- Décision portant délégation de signature à M. Sébastien Kandel et à Mme Gwenaëlle Juffroy pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5547 intitulée Centre de Biologie du Développement - 18/02/2016 - - DEC160317DR14

07.02.14. DR15

07.02.14.08. 2016

- Décision portant délégation de signature à M. Alain Fritsch pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5255 intitulée Institut des sciences moléculaires (ISM) - 25/02/2016 - - DEC160145DR15

- Décision portant délégation de signature à M. Eric Fouquet, directeur de l'UMR5255 intitulée Institut des sciences moléculaires (ISM) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 25/02/2016 - - DEC160135DR15

- Décision portant délégation de signature à M. François Quantin, directeur de l'USR3155 intitulée Institut de recherche sur l'architecture antique (IRAA) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 26/02/2016 - - DEC160538DR15

- Décision portant délégation de signature à M. Laurent Bordes, directeur de la FR2952 intitulée Institut Pluridisciplinaire de recherche appliquée en génie pétrolier (IPRA) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 25/02/2016 - - DEC160534DR15

- Décision portant délégation de signature à Mme Annie Muniesa pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5164 intitulée "Immunologie Conceptuelle, Expérimentale et Translationnelle" (Immuno ConcEpT) - 26/02/2016 - - DEC160533DR15

- Décision portant délégation de signature à Mme Julie Dechanet-Merville, directrice de l'UMR5164 intitulée « Immunologie Conceptuelle, Expérimentale et Translationnelle (Immuno ConcEpT) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 25/02/2016 - - DEC160525DR15

- Décision portant délégation de signature à M. Yann Deval, directeur de l'UMR5218 intitulée laboratoire de l'Intégration du Matériau au Système (IMS) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 25/02/2016 - - DEC160523DR15

- Décision portant délégation de signature à Mme Chantal Blanchard pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de la FR2952 intitulée Institut Pluridisciplinaire de recherche appliquée en génie pétrolier (IPRA) - 25/02/2016 - - DEC160535DR15

07.02.16. DR17

07.02.16.08. 2016

- Décision portant délégation de signature à M. Vincent Merlin pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6211 intitulée Centre de recherche en économie et management - 07/03/2016 - - DEC160566DR17

- Décision portant délégation de signature à M. Vincent Merlin, directeur de l'unité UMR6211 intitulée Centre de recherche en économie et management, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

- 02/03/2016 - - DEC160565DR17

07.02.17. DR18

07.02.17.08. 2016

- DS FR3399 ARC MATHÉMATIQUES - 22/02/2016 - - DEC160647DR18

- DS UMR7378 LG2A - 26/02/2016 - - DEC160637DR18

- DS GDR3759 META - 02/03/2016 - - DEC160636DR18

- DS FR3733 TTM - 26/02/2016 - - DEC160635DR18

- DS GDR2439 MANU - 14/03/2016 - - DEC160634DR18

- DS GDR3477 GeoSto - 18/03/2016 - - DEC160786DR18

07.02.18. DR19

07.02.18.08. 2016

- Décision portant délégation de signature à M. Antoine MAIGNAN directeur par intérim de l'unité UMS3318 intitulée CNRT Matériaux, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 17/03/2016 - - DEC160700DR19

- Décision portant délégation de signature à M. Loïc LE PLUART pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3318 intitulée CNRT Matériaux - 17/03/2016 - - DEC160701DR19

- Décision portant délégation de signature à Mme Sophie GREARD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6506 intitulée Laboratoire Catalyse et Spectrochimie - 21/03/2016 - - DEC160719DR19

- Décision portant délégation de signature à M. Frédéric Jurie, directeur par intérim de l'unité UMR6072 intitulée Groupe de REcherche en Informatique, Image, Automatique et Instrumentation de Caen par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/03/2016 - - DEC160725DR19

- Décision portant délégation de signature à M. Christophe Dolabdjian pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6072 intitulée Groupe de REcherche en Informatique, Image, Automatique et Instrumentation de Caen - 22/03/2016 - - DEC160726DR19

- Décision portant délégation de signature à M. Abdelkrim BOUKHALFA, Directeur de l'unité UMR6614 intitulée Complexe de recherche interprofessionnel en aérothermochimie par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 22/03/2016 - - DEC160728DR19

- Décision portant délégation de signature à M. Claude ROZE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6614 intitulée Complexe de recherche interprofessionnel en aérothermochimie. - 22/03/2016 - - DEC160730DR19

07.02.19. DR20

07.02.19.08. 2016

- Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle LAROCLETTE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7335 intitulée Institut non linéaire de Nice Sophia Antipolis (INLN) - 03/03/2016 - - DEC160624DR20

- Décision portant délégation de signature à Mme Patrizia VIGNOLO, directrice de l'unité UMR7335 intitulée Institut Non Linéaire, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire - 03/03/2016 - - DEC160623DR20

07.02.20. Administration centrale

07.02.20.08. 2016

- Décision portant délégation de signature ponctuelle à Mme Anne-Marie Capellan, adjointe au directeur de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion (DSFIM) par intérim - 14/03/2016 - - DEC160597DAJ

- Décision portant modification de la décision DEC150942DAJ du 24 mars 2015 portant délégation de signature à M. Pierre Coural, directeur des ressources humaines - 23/03/2016 - -

DEC160703DAJ

07.02.21. Instituts

07.02.21.08. 2016

- Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Alain Schuhl, directeur de l'Institut de Physique (INP) - 04/03/2016 - - DEC160375DAJ

- Délégation à Mme Carole Le Contel aux fins d'ouvrir les comptes SNIIRAM - 20/03/2016 - - DEC160257DAJ

- Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Barend Van Tiggelen, directeur adjoint scientifique de l'Institut de Physique (INP) - 01/04/2016 - - DEC160766DAJ

- Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Jacques Maddaluno, directeur adjoint scientifique de l'Institut de Chimie (INC) - 16/03/2016 - - DEC160593DAJ

07.03. Décisions - création et renouvellement de structures

07.03.01. DR1 - Paris-Villejuif

07.03.01.08. 2016

- Décision portant nomination de M. François Kepes aux fonctions de directeur de la formation de recherche en évolution n° FRE3561 intitulée « Institut de Biologie Systémique et Synthétique » - 23/03/2016 - - DEC162958INSB

- Décision portant création du GDR3774 intitulé Mondes britanniques - 15/03/2016 - - DEC163159INSHS

07.03.06. DR6

07.03.06.08. 2016

- Décision portant prolongation de l'unité propre de service intitulée Institut de l'information scientifique et technique « INIST » (UPS076) - 21/03/2016 - - DEC160628DIST

07.03.07. DR7

07.03.07.08. 2016

- Décision portant modification de la décision n°DEC151290DGDS portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées [UMR5558] - 21/03/2016 - - DEC160277INEE

07.03.11. DR12

07.03.11.08. 2016

- Décision portant prolongation de la FR3076 intitulée Droits, pouvoirs et sociétés, à compter du 1er janvier 2016 - 16/03/2016 - - DEC160078INSHS

07.04. Décisions tarifaires

07.04.04. DR4

07.04.04.08. 2016

- Décision relative au tarif des produits de l'UPS851 intitulée Institut du Développement et des Ressources en Informatique Scientifique - 25/03/2016 - - DEC160770DR04

07.04.08. DR8

07.04.08.08. 2016

- Décision relative au tarif des codes OHADA et civil de Russie de l'unité UMS2268 intitulée JURISCOPE - Accès aux droits étrangers et promotion du droit français et du droit francophone - 18/03/2016 - - DEC160764DR08

07.04.09. DR10

07.04.09.08. 2016

- Décision relative au tarif des produits de l'unité UMS3415 intitulée Chronobiotron - 03/03/2016 - - DEC160576DR10

07.04.13. DR14

07.04.13.08. 2016

- Décision relative aux tarifs des prestations d'imagerie des trois plateaux LITC rattachés à la FR3743 intitulée Centre de Biologie Intégrative - 14/03/2016 - - DEC160641DR14

07.06. Autres décisions

07.06.07. DR7

07.06.07.08. 2016

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5259 intitulée LABORATOIRE DE MECANIQUE DES CONTACTS ET DES STRUCTURES (LaMCoS) - 01/01/2016 - - DEC160616DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5672 intitulée LABORATOIRE DE PHYSIQUE DE L'ENS DE LYON - 01/01/2016 - - DEC160618DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5208 intitulée Institut Camille Jordan (ICJ) - 04/01/2016 - - DEC160619DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5824 intitulée GROUPE D'ANALYSE ET DE THEORIE ECONOMIQUE LYON - ST-ETIENNE - 01/01/2016 - - DEC160620DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5133 intitulée ARCHEORIENT ENVIRONNEMENTS ET SOCIETES DE L'ORIENT ANCIEN - 09/02/2016 - - DEC160709DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5306 intitulée INSTITUT LUMIERE MATIERE (ILM) - 28/01/2016 - - DEC160710DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5240 intitulée MICROBIOLOGIE, ADAPTATION ET PATHOGENIE (MAP) - 25/01/2016 - - DEC160712DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5600 intitulée Environnement, ville, société (EVS) - 14/01/2016 - - DEC160714DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5023 intitulée LABORATOIRE D'ECOLOGIE DES HYDROSYSTEMES NATURELS ANTHROPISES (LEHNA) - 02/02/2016 - - DEC160715DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5008 intitulée CENTRE D'ÉNERGÉTIQUE ET DE THERMIQUE DE LYON (CETHIL) - 28/01/2016 - - DEC160716DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5007 intitulée LABORATOIRE D'AUTOMATIQUE ET DE GENIE DES PROCEDES (LAGEP) - 22/03/2016 - - DEC160737DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5220 intitulée CENTRE DE RECHERCHE EN ACQUISITION ET TRAITEMENT D'IMAGES POUR LA SANTE (CREATIS) - 09/02/2016 - - DEC160740DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5593 intitulée Laboratoire Aménagement, Économie, Transport (LAET) - 18/02/2016 - - DEC160776DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5574 intitulée Centre de recherche astrophysique de Lyon (CRAL) - 28/01/2016 - - DEC160777DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité FR3747 intitulée Maison de l'Orient et de la Méditerranée - Jean Pouilloux - 12/02/2016 - - DEC160778DR07

- Décision modifiant la décision DEC160620DR07 du 1er janvier 2016 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5824 intitulée GROUPE D'ANALYSE ET DE THEORIE ECONOMIQUE LYON - ST-ETIENNE - 22/03/2016 - - DEC160780DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5668 intitulée Laboratoire d'Informatique du Parallélisme (LIP) - 01/02/2016 - - DEC160782DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5292 intitulée Centre de Recherche en Neurosciences de Lyon (CRNL) - 01/03/2016 - - DEC160789DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5229 intitulée Institut des sciences cognitives Marc Jeannerod - 01/02/2016 - - DEC160813DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5246 intitulée INSTITUT DE CHIMIE ET BIOCHIMIE MOLECULAIRES ET SUPRAMOLECULAIRES (ICBMS) - 01/03/2016 - - DEC160827DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5615 intitulée LABORATOIRE DES MULTIMATERIAUX ET INTERFACES (LMI) - 04/01/2016 - - DEC160828DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5557 intitulée ECOLOGIE MICROBIENNE (LEM) - 04/01/2016 - - DEC160830DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5206 intitulée TRIANGLE : ACTION, DISCOURS, PENSEE POLITIQUE ET ECONOMIQUE - 04/01/2016 - - DEC160831DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5648 intitulée Histoire et archéologie des mondes chrétiens et musulmans médiévaux (CIHAM) - 04/01/2016 - - DEC160832DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5270 intitulée INSTITUT DES NANOTECHNOLOGIES DE LYON (INL) - 04/01/2016 - - DEC160833DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5205 intitulée Laboratoire d'Informatique en Image et Systèmes d'Information (LIRIS) - 04/01/2016 - - DEC160834DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5310 intitulée Institut Neuromyogène (INMG) - 20/01/2016 - - DEC160585DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5558 intitulée Biologie et biométrie évolutive (LBBE) - 09/02/2016 - - DEC160586DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5280 intitulée Institut des Sciences Analytiques (ISA) - 02/02/2016 - - DEC160588DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité USR6402 intitulée CENTRE DE CALCUL DE L'INSTITUT NATIONAL DE PHYSIQUE NUCLEAIRE ET DE PHYSIQUE DES PARTICULES - 04/03/2016 - - DEC160595DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5256 intitulée INSTITUT DE RECHERCHES SUR LA CATALYSE ET L'ENVIRONNEMENT DE LYON (IRCELYON) - 01/01/2016 - - DEC160600DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5510 intitulée Matériaux : Ingénierie et Science (MATEIS) - 21/01/2016 - - DEC160601DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5307 intitulée LABORATOIRE GEORGES FRIEDEL (LGF) - 14/01/2016 - - DEC160602DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5223 intitulée INGENIERIE DES MATERIAUX POLYMERES (IMP) - 14/01/2016 - - DEC160603DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5182 intitulée LABORATOIRE DE CHIMIE (LCH) - 14/01/2016 - - DEC160604DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5667 intitulée REPRODUCTION ET DEVELOPPEMENT DES PLANTES (RDP) - 08/03/2016 - - DEC160609DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5317 intitulée Institut d'Histoire des Représentations et des Idées dans les Modernités (IHRIM) - 29/01/2016 - - DEC160611DR07

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5242 intitulée INSTITUT DE GENOMIQUE FONCTIONNELLE DE LYON (IGFL) - 01/01/2016 - - DEC160614DR07

07.06.08. DR8

07.06.08.08. 2016

- Décision portant composition du conseil de laboratoire au sein de l'unité UPR3021 intitulée « Institut de Combustion, Aérodynamique, Réactivité et Environnement » - ICARE. - 22/03/2016 - -

DEC160724DR08

- Décision portant modification du rattachement du groupement de recherche n° GDR3606 intitulé "Approche intégrative et translationnelle de la reproduction animale et humaine" à des délégations régionales du CNRS - Délégation Centre Limousin Poitou Charentes - 29/03/2016 - -

DEC160532INSB

- Décision portant prolongation du mandat du Conseil de Laboratoire de l'unité UPR4301 intitulée « Centre de Biophysique Moléculaire » - CBM. - 02/03/2016 - - DEC160511DR08

- Décision portant prolongation du mandat du Conseil de Laboratoire de l'unité UMR7261, intitulée « Institut de recherche sur la biologie de l'insecte » - IRBI. - 02/03/2016 - - DEC160503DR08

07.06.10. DR11

07.06.10.08. 2016

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3042 Moyens Informatiques Multimédia, Information Scientifique (MI2S) - 24/02/2016 - - DEC160517DR11

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3758 intitulée Grenoble Alpes Recherche-Infrastructure de Calcul Intensif et de Données (GRICAD) - 24/02/2016 - -

DEC160502DR11

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6417 Laboratoire Souterrain de Modane (LSM) - 24/02/2016 - - DEC160515DR11

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5493 Laboratoire de Physique et Modélisation des Milieux Condensés (LPM2C) - 24/02/2016 - - DEC160513DR11

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5108 Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de Physique Théorique (LAPTH) - 24/02/2016 - - DEC160512DR11

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3518 intitulée Integrated Structural Biology, Grenoble (ISBG) - 24/02/2016 - - DEC160506DR11

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3552 intitulée Imagerie par Résonance Magnétique Grenoble (IRMAGE) - 24/02/2016 - - DEC160505DR11

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPS2074 intitulée Institut de Radioastronomie Millimétrique (IRAM) - 24/02/2016 - - DEC160504DR11

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS5638 Cellule de Coordination Documentaire nationale pour les Mathématiques (MathDoc) - 24/02/2016 - -

DEC160516DR11

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3458 intitulée Agence pour les Mathématiques en Interaction avec l'Entreprise et la Société (AMIES) - 24/02/2016 - -

DEC160500DR11

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5588 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire de Physique (LIPhy) - 24/02/2016 - - DEC160486DR11

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5104 intitulée VERIMAG (VERIMAG) - 24/02/2016 - - DEC160485DR11

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5159 intitulée Techniques de l'Informatique et de la Microélectronique pour l'Architecture des systèmes intégrés (TIMA) - 24/02/2016 - - DEC160484DR11

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5819 intitulée Structures et Propriétés d'Architectures Moléculaires (SPrAM) - 24/02/2016 - - DEC160483DR11

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5266 intitulée Sciences et Ingénierie des Matériaux et Procédés (SIMAP) - 24/02/2016 - - DEC160482DR11

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5129 intitulée Laboratoire des Technologies de la Microélectronique (LTM) - 24/02/2016 - - DEC160481DR11

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5564 intitulée Laboratoire d'étude des Transferts en Hydrologie et Environnement (LTHE) - 24/02/2016 - - DEC160480DR11

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5628 intitulée Laboratoire des Matériaux et du Génie Physique (LMGP) - 24/02/2016 - - DEC160478DR11

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3370 Station alpine Joseph Fourier - 24/02/2016 - - DEC160519DR11

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5518 intitulée Laboratoire Génie des Procédés Papetiers (LGP2) - 30/03/2016 - - DEC160806DR11

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5316 intitulée Litt&Arts - 30/03/2016 - - DEC160807DR11

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5525 intitulée Techniques de l'Ingénierie Médicale et de la Complexité - Informatique, Mathématiques et Applications, Grenoble (TIMC-IMAG) - 30/03/2016 - - DEC160808DR11

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5217 intitulée Laboratoire d'Informatique de Grenoble (LIG) - 30/03/2016 - - DEC160810DR11

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5204 intitulée Environnements, Dynamiques et Territoires de la Montagne (EDYTEM) - 24/02/2016 - - DEC160451DR11

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPR5301 intitulée Centre de Recherches sur les Macromolécules Végétales (CERMAV) - 24/02/2016 - - DEC160452DR11

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5272 intitulée Laboratoire des Sciences pour la Conception, l'Optimisation et la Production de Grenoble (G-SCOP) - 24/02/2016 - - DEC160456DR11

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5075 intitulée Institut de Biologie Structurale (IBS) - 24/02/2016 - - DEC160457DR11

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5582 intitulée Institut Fourier - 24/02/2016 - - DEC160458DR11

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPR2940 intitulée Institut Néel - 24/02/2016 - - DEC160459DR11

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5274 intitulée Institut de Planétologie et d'Astrophysique de Grenoble (IPAG) - 24/02/2016 - - DEC160460DR11

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5275 intitulée Institut des Sciences de la terre (ISterre) - 24/02/2016 - - DEC160461DR11

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5127 intitulée Laboratoire de Mathématiques (LAMA) - 24/02/2016 - - DEC160464DR11

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5814 intitulée Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de Physique des Particules (LAPP) - 24/02/2016 - - DEC160465DR11

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5553 intitulée Laboratoire d'Ecologie Alpine (LECA) - 24/02/2016 - - DEC160466DR11

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5519 intitulée Laboratoire des Ecoulements Géophysiques et Industriels (LEGI) - 24/02/2016 - - DEC160468DR11

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5279 intitulée Laboratoire d'Electrochimie et de Physico-Chimie des Matériaux et des Interfaces (LEPMI) - 24/02/2016 - - DEC160469DR11

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5183 intitulée Laboratoire de Glaciologie et de Géophysique de l'Environnement (LGGE) - 24/02/2016 - - DEC160472DR11

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPR3228 intitulée Laboratoire National des Champs Magnétiques Intenses (LNCMI) - 24/02/2016 - - DEC160474DR11

07.06.11. DR12

07.06.11.07. 2015

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7282 intitulée Laboratoire d'enzymologie interfaciale et physiologie de la lipolyse - 22/10/2015 - - DEC152320DR12

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR3080 intitulée Laboratoire de synthèse et fonctionnalisation des céramiques - 22/10/2015 - - DEC152321DR12

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7304 intitulée Centre d'épistémologie et ergologie comparatives - 22/10/2015 - - DEC152317DR12

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité USR3125 intitulée Maison méditerranéenne des sciences de l'homme - 22/10/2015 - - DEC152319DR12

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3514 intitulée Stella Mare - 22/10/2015 - - DEC152318DR12

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR3495 intitulée Modèles et simulation pour l'architecture et le patrimoine - 01/12/2015 - - DEC152497DR12

07.06.11.08. 2016

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7309 intitulée Laboratoire Parole et Langage - 16/03/2016 - - DEC160687DR12

- Décision portant composition du conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7287 intitulée Institut des sciences du mouvement, Etienne-Jules MAREY - 10/02/2016 - - DEC160276DR12

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7316 intitulée Groupement de recherche en économie quantitative d'Aix-Marseille - 16/03/2016 - - DEC160686DR12

07.06.13. DR14

07.06.13.08. 2016

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5193 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Solidarités, Sociétés, Territoires (LISST) - 11/03/2016 - - DEC160629DR14

07.06.14. DR15

07.06.14.08. 2016

- Décision modificative de la décision collective DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées - 18/02/2016 - - DEC160051INSB

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5536 intitulée Centre de Résonance Magnétique des Systèmes Biologiques (CRMSB) - 24/03/2016 - - DEC160762DR15

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5199 intitulée "De la Préhistoire à l'Actuel : Culture, Environnement et Anthropologie" (PACEA) - 24/03/2016 - - DEC160758DR15

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5629 intitulée Laboratoire de Chimie des Polymères Organiques (LCPO) - 16/03/2016 - - DEC160685DR15

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5798 intitulée Laboratoire Ondes et Matière d'Aquitaine (LOMA) - 16/03/2016 - - DEC160683DR15

- Décision portant création d'un conseil de fédération au sein de la FR2952 intitulée Institut Pluridisciplinaire de recherche appliquée en génie pétrolier (IPRA) - 16/03/2016 - -

DEC160682DR15

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UPR9048 intitulée Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux (ICMCB) - 16/03/2016 - - DEC160681DR15

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5804 intitulée Laboratoire d'astrophysique de Bordeaux (LAB) - 16/03/2016 - - DEC160680DR15

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5107 intitulée Centre Lasers Intenses et Applications (CELIA) - 16/03/2016 - - DEC160679DR15

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5200 intitulée Laboratoire de biogenèse membranaire (LBM) - 07/03/2016 - - DEC160599DR15

- Décision portant délégation de signature à M. Laurent Courde pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5218 intitulée laboratoire de l'Intégration du Matériau au Système (IMS) - 25/02/2016 - - DEC160524DR15

- Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5805 intitulée Environnements et paléoenvironnements océaniques et continentaux (EPOC) - 07/03/2016 - - DEC160598DR15

07.06.15. DR16

07.06.15.08. 2016

- Décision portant ajout de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS) en tant qu'institut secondaire de l'unité mixte internationale n° UMI3639 intitulée « Biomechanics of cellular contacts » - 15/03/2016 - - DEC160540INSB

- Décision de changement de section d'évaluation de chercheurs du Centre national de la recherche scientifique - 15/03/2016 - - DEC160610SGCN

07.06.20. Administration centrale

07.06.20.07. 2015

- Réduction d'ancienneté au titre de 2016 - 15/12/2015 - - DEC160564DRH

07.06.21. Instituts

07.06.21.08. 2016

- Décision portant ajout de l'Université de Versailles St-Quentin en qualité de tutelle de l'unité de service et de recherche n° USR3461 intitulée "Institut photonique d'analyse non-destructive européen des matériaux anciens (IPANEMA)" - 15/03/2016 - - DEC160606INEE

DEC160507DAJ

Décision arrêtant la liste électorale définitive pour l'élection des sections du Comité national de la recherche scientifique

LE PRESIDENT

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 2 décembre 2011 modifié fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique (CoNRS) ;

Vu l'arrêté du 3 décembre 2015 relatif aux sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°152808DAJ du 18 décembre 2015 fixant les modalités de l'organisation de l'élection des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°152809DAJ du 18 décembre 2015 fixant le calendrier de l'élection des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu le relevé de décisions de la commission électorale spécialisée en date du 24 février 2016 ;

DECIDE

Article 1er

La liste électorale définitive pour l'élection des sections du Comité national de la recherche scientifique est arrêtée, conformément aux dispositions de l'article 4.3 de la décision n°152808DAJ susvisée.

Cette liste est consultable sur le site internet consacré aux élections du CNRS à l'adresse suivante <http://www.dgdr.cnrs.fr/elections>, ou au siège de l'établissement sur support papier.

La date limite de réception des réclamations sur la liste électorale est le 12 février 2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Paris, le 25 février 2016

Alain Fuchs

INS160675DAJ Instruction sur l'utilisation de Drones

Vu le règlement (CE) n°785/2004 du parlement européen et du conseil du 21 avril 2004 relatif aux exigences en matière d'assurance applicable aux transporteurs aériens et aux exploitants d'aéronefs ;

Vu le code des transports et en particulier ses articles L.6131-1 et L6131-2 ; L.6232-2 et L.6232-4 ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 nommant M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2015 relatif à l'utilisation de l'espace aérien par les aéronefs qui circulent sans personne à bord ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2015 relatif à la conception des aéronefs civils qui circulent sans personne à bord, aux conditions de leur emploi et aux capacités requises des personnes qui les utilisent, dit « arrêté aéronef » ;

Vu la décision du 22 septembre 2015 nommant M. Philippe GASNOT aux fonctions de conseiller pour les questions aéronautiques ;

Vu le guide du 22 décembre 2015 de la Direction Générale de l'Aviation Civile « aéronefs circulant sans personne à bord : activités particulières ».

Avant-propos

Un Drone est un aéronef télépiloté, c'est-à-dire un aéronef qui circule sans personne à bord sous le contrôle d'un télépilote.

Face à la recrudescence des Drones, la France s'est dotée d'une réglementation très stricte visant à encadrer leur utilisation.

Le CNRS, pour mener ses activités de recherche, a recours à des Drones, dans des conditions très différentes les unes des autres, et dans le contexte toujours particulier de l'UMR.

Afin d'assurer une application homogène de la réglementation relative aux Drones, de faire porter la responsabilité d'exploitant par le CNRS et de minimiser la charge administrative des utilisateurs de Drones, le CNRS s'est doté d'une organisation nationale.

Art 1^{er}.- Champ d'application de l'instruction

1.1 Définition du Drone

La présente instruction s'applique aux aéronefs télépilotes, c'est-à-dire les aéronefs qui circulent sans personne à bord sous le contrôle d'un télépilote (dans l'instruction : Drone).

Elle ne s'applique pas aux ballons (sauf ballons captifs utilisés à une hauteur supérieure à 50 mètres ou avec une charge utile d'une masse supérieure à 1 kg), aux fusées, aux cerfs-volants, aux aéronefs utilisés à l'intérieur d'espaces clos couverts.

1.2 Qualité de l'exploitant

Les dispositions de la présente instruction s'appliquent lorsque l'exploitant d'un Drone utilisé pour le compte d'une unité est le CNRS.

Lorsque l'exploitant est la co-tutelle, le conseiller aéronautique doit néanmoins être informé de l'activité réalisée avec le Drone.

1.3 Scénarios couverts

L'arrêté aéronefs prévoit 4 scénarios opérationnels autorisés de vol de Drones.

S1 : utilisation hors zone peuplée, sans survol de tiers, en vue et à une distance horizontale maximale de 200 m du télépilote.

S2 : utilisation hors zone peuplée, sans tiers au sol dans la zone d'évolution, ne répondant pas aux critères du scénario S1, à une distance horizontale maximale d'1 km du télépilote.

S3 : utilisation en zone peuplée sans survol de tiers en vue et à une distance horizontale maximale de 100 mètres du télépilote.

S4 : utilisation hors zone peuplée ne répondant pas aux critères des scénarios S1 et S2.

Les vols en S4 et les vols de Drones de plus de 25 kg sont des cas particuliers qui impliquent des démarches particulièrement lourdes. Ils nécessitent de se rapprocher du conseiller aéronautique.

Les vols de nuit sont proscrits sauf dérogation particulière accordée par le Préfet.

1.4 Définition de l'activité

L'arrêté aéronefs classe les activités en trois types : aéromodélisme, expérimentation, activité particulière. Les vols réalisés pour les besoins des activités de recherche du CNRS appartiennent à la catégorie « activités particulières ».

Cependant, lorsque les recherches portent sur les moteurs, les propulseurs ou les commandes de vol du Drone, ou lorsqu'elles n'entrent dans aucun des scénarios

prévus par l'arrêté, ou lorsque plusieurs Drones volent ensemble (vols d'essaim), ils relèvent de la catégorie expérimentation. Dans ce cas des contraintes plus strictes s'appliquent, et le projet doit être validé et suivi par le conseiller aéronautique.

Art 2.- Les acteurs impliqués

2.1 Les acteurs prévus par les textes

2.1.1 L'exploitant

Seul le règlement (CE) n°785/2004 à son article 3 définit la notion d'exploitant d'aéronef, comme la personne ou l'entité qui, sans être transporteur aérien, gère effectivement de manière continue l'utilisation ou l'exploitation de l'aéronef ; la personne physique ou morale au nom de laquelle l'aéronef est immatriculé est présumée être l'exploitant, sauf si cette personne peut prouver que l'exploitant est une autre personne.

L'exploitant est responsable de plein droit des dommages causés par les évolutions du Drone ou les objets qui s'en détachent aux personnes et aux biens à la surface. Sa responsabilité ne peut être atténuée ou écartée que par la preuve de la faute de la victime.

Il encourt une sanction pénale si le Drone est utilisé dans des conditions d'utilisation non conformes aux règles édictées en vue d'assurer la sécurité.

2.1.2 Le télépilote

Il s'agit de la personne contrôlant les évolutions d'un aéronef télépilote, soit manuellement soit, lorsque l'aéronef évolue de manière automatique, en surveillant la trajectoire et en restant en mesure à tout instant d'intervenir sur cette trajectoire pour assurer la sécurité.

Il est responsable selon les règles de droit commun en cas de dommage causé à un aéronef en évolution. Il encourt une sanction pénale en cas de survol, par maladresse ou négligence, d'une zone interdite.

2.2 Les acteurs au CNRS

2.2.1 Au niveau national

Le CNRS : personne morale exploitante des Drones utilisés dans le cadre de recherches menées dans les unités propres ou mixtes, lorsque la qualité d'exploitant n'est pas assurée par la cotutelle de l'unité.

Le Président : en tant que représentant légal du CNRS, il est le représentant légal de l'exploitant.

Le conseiller aéronautique : il est en charge de la mise en œuvre de la politique d'utilisation des Drones et du respect de la réglementation. Il est conseiller pour toute question relative à l'utilisation des Drones en France et à

l'étranger et assiste les unités dans leurs démarches administratives. Il produit et détient les documents exigibles par la DGAC. Il lui rend compte de tout incident aérien et anime une chaîne de remontée des incidents. Il procède aux actions de vérifications prévues par les textes en vigueur.

L'UPS ULISSE (unité de logistique internationale services et soutien aux expériences) : cette unité propre de service du CNRS propose un accompagnement des acteurs pour le transport de Drones.

2.2.2 Au niveau régional

La délégation régionale est le relai régional de l'action du conseiller aéronautique.

A ce titre, elle informe les unités de sa circonscription des mesures à mettre en œuvre.

Elle porte à la connaissance du conseiller aéronautique les projets d'acquisition et les utilisations de Drones dans les unités qui relèvent de sa circonscription.

2.2.3 Dans les unités

Le directeur d'unité : il fait appliquer les directives pour l'utilisation des Drones dans son unité.

Il valide le projet de recherche impliquant le vol de Drone, signe le cahier d'activité aérienne de l'unité avant et après le vol, et alerte le conseiller aéronautique de tout dysfonctionnement ou problème lié à cette activité. En cas d'incident et si nécessaire, il met en œuvre la procédure de gestion de crise.

Il peut déléguer sa signature du cahier d'activité aérienne.

Le télépilote : il peut être ou non agent CNRS mais doit être affecté au sein d'une unité propre ou mixte relevant du CNRS. Il doit bénéficier d'une formation telle que prévue dans le manuel d'activités particulières (MAP). Le conseiller aéronautique tient à jour son dossier (certificats et titres aéronautiques détenus, justificatifs des formations reçues et des évaluations de compétence). Il est responsable de l'application des procédures décrites dans le MAP pour ce qui concerne le Drone qu'il télépilote.

L'assistant : Le télépilote est nécessairement assisté par une personne nommément désignée dans le MAP, et qui présente un lien avec l'activité. L'assistant observe le Drone pendant toute la durée du vol, veille à ce que personne ne pénètre dans la zone de sécurité au sol, assiste le télépilote pour la mise en œuvre de capteurs spécifiques le cas échéant.

Le correspondant de sécurité aérienne : désigné dans chaque unité par le conseiller aéronautique parmi les télépilotes les plus expérimentés, le correspondant de sécurité aérienne doit lui rendre compte directement et sans délai de tout incident susceptible d'avoir des conséquences sur la sécurité

aérienne ou portant atteinte aux biens et aux personnes lors de l'utilisation du Drone. Il formule des propositions et tire des conséquences des incidents.

Art 3.- L'acquisition d'un Drone

3.1 Tout projet d'acquisition de Drone pour le compte de l'unité doit faire l'objet d'une validation du conseiller aéronautique, et ce même si le CNRS n'en est pas l'exploitant.

3.2 Le télépilote doit être en possession, dans les cas où l'arrêté aéronefs l'exige, d'une attestation de conception, et veiller à l'actualiser si nécessaire.

3.3 Marque d'identification : tout Drone doit porter une plaquette de taille minimum 5x3 cm indiquant « aéronef exploité par le CNRS n°..., 3 rue Michel Ange 75016 Paris, 01.44.96.00.00 ».

3.4 Assurance : L'assurance des Drones dont l'exploitant est le CNRS est prise en charge par le CNRS. L'unité ne doit pas souscrire d'assurance, sauf lorsque la masse du Drone excède 20kg équipements compris (capteurs, par exemple).

Art 4.- Le déroulement d'un vol de Drone

4.1 Préparation du vol : il revient au télépilote responsable du vol de remplir le MAP, de le faire valider par le conseiller aéronautique, de s'assurer qu'il a réalisé les formalités nécessaires (déclaration de son activité à la DGAC, obtention d'autorisations pour le survol de certaines zones, ...) et que l'espace dans lequel il évolue est libre de contraintes.

4.2 Radiofréquences : le télépilote ne doit utiliser que des fréquences « libres » ou des fréquences spécifiquement autorisées pour les aéronefs télépilotes.

4.3 Capacités physiques nécessaires : le télépilote détient une aptitude médicale de pilote privé de classe II en cours de validation. Il doit être en capacité de mener son vol en toute sécurité. Il veille à ne pas altérer son jugement par la prise de substances ou de médicaments pouvant avoir des effets (sommolence, troubles de la vue ...).

4.4 Validation de la mission aérienne : toute unité utilisatrice de Drone utilise un cahier d'activité aérienne dématérialisé. Pour chaque vol il y est précisé les caractéristiques du vol, le télépilote responsable du vol, le rôle de chaque agent présent lors du vol. Il est signé avant le vol par le directeur de l'unité puis le télépilote, et après le vol par le télépilote puis le directeur d'unité. Tout événement particulier survenu lors de la mission y est consigné (incident de vol, ...).

4.5 Respect de la vie privée et des données à caractère personnel : sauf accord écrit des personnes, en cas de captation d'image, les personnes reconnaissables doivent être floutées préalablement à toute utilisation des images.

Art 5.- Remontée des incidents

Tout incident survenu lors d'un vol doit être porté à la connaissance de la Direction Générale de l'Aviation Civile par le conseiller aéronautique. Le télépilote responsable du vol, le directeur d'unité, le délégué régional doivent donc rendre compte au conseiller aéronautique de tout incident sans délai.

Un audit de conformité est réalisé tous les 24 mois dans chaque unité possédant un Drone, et un plan correctif est réalisé par le conseiller aéronautique si nécessaire.

Art 6.- Utilisation d'un Drone dans un pays étranger

6.1 Le conseiller aéronautique est informé de toutes les missions à l'étranger qui comportent l'utilisation d'un Drone dont le CNRS est l'exploitant ou télépilote par un agent CNRS.

6.2 Les règles d'utilisation des Drones diffèrent d'un pays à l'autre. Pour tout projet de vol à l'étranger, il convient de se renseigner auprès des autorités locales pour connaître les règles applicables et obtenir les éventuelles autorisations (contacter le conseiller scientifique de l'ambassade).

6.3 L'UPS ULISSE doit être contactée systématiquement avant tout vol à l'étranger, afin de déterminer si le Drone relève de la réglementation internationale des biens à double usage (ce qui nécessite l'accord préalable de l'Etat français) ou est soumis à des restrictions en matière de transport aérien, maritime ou terrestre (piles au lithium par exemple).

Art 7.- Publication

La présente instruction sera publiée au Bulletin officiel du CNRS. Elle prend effet à sa date de signature.

Fait à Paris, le

Le Directeur Général Délégué aux Ressources

Christophe COUDROY

INS160675DAJ Instruction sur l'utilisation de Drones

Vu le règlement (CE) n°785/2004 du parlement européen et du conseil du 21 avril 2004 relatif aux exigences en matière d'assurance applicable aux transporteurs aériens et aux exploitants d'aéronefs ;

Vu le code des transports et en particulier ses articles L.6131-1 et L6131-2 ; L.6232-2 et L.6232-4 ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 nommant M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2015 relatif à l'utilisation de l'espace aérien par les aéronefs qui circulent sans personne à bord ;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2015 relatif à la conception des aéronefs civils qui circulent sans personne à bord, aux conditions de leur emploi et aux capacités requises des personnes qui les utilisent, dit « arrêté aéronef » ;

Vu la décision du 22 septembre 2015 nommant M. Philippe GASNOT aux fonctions de conseiller pour les questions aéronautiques ;

Vu le guide du 22 décembre 2015 de la Direction Générale de l'Aviation Civile « aéronefs circulant sans personne à bord : activités particulières ».

Avant-propos

Un Drone est un aéronef télépiloté, c'est-à-dire un aéronef qui circule sans personne à bord sous le contrôle d'un télépilote.

Face à la recrudescence des Drones, la France s'est dotée d'une réglementation très stricte visant à encadrer leur utilisation.

Le CNRS, pour mener ses activités de recherche, a recours à des Drones, dans des conditions très différentes les unes des autres, et dans le contexte toujours particulier de l'UMR.

Afin d'assurer une application homogène de la réglementation relative aux Drones, de faire porter la responsabilité d'exploitant par le CNRS et de minimiser la charge administrative des utilisateurs de Drones, le CNRS s'est doté d'une organisation nationale.

Art 1^{er}.- Champ d'application de l'instruction

1.1 Définition du Drone

La présente instruction s'applique aux aéronefs télépilotes, c'est-à-dire les aéronefs qui circulent sans personne à bord sous le contrôle d'un télépilote (dans l'instruction : Drone).

Elle ne s'applique pas aux ballons (sauf ballons captifs utilisés à une hauteur supérieure à 50 mètres ou avec une charge utile d'une masse supérieure à 1 kg), aux fusées, aux cerfs-volants, aux aéronefs utilisés à l'intérieur d'espaces clos couverts.

1.2 Qualité de l'exploitant

Les dispositions de la présente instruction s'appliquent lorsque l'exploitant d'un Drone utilisé pour le compte d'une unité est le CNRS.

Lorsque l'exploitant est la co-tutelle, le conseiller aéronautique doit néanmoins être informé de l'activité réalisée avec le Drone.

1.3 Scénarios couverts

L'arrêté aéronefs prévoit 4 scénarios opérationnels autorisés de vol de Drones.

S1 : utilisation hors zone peuplée, sans survol de tiers, en vue et à une distance horizontale maximale de 200 m du télépilote.

S2 : utilisation hors zone peuplée, sans tiers au sol dans la zone d'évolution, ne répondant pas aux critères du scénario S1, à une distance horizontale maximale d'1 km du télépilote.

S3 : utilisation en zone peuplée sans survol de tiers en vue et à une distance horizontale maximale de 100 mètres du télépilote.

S4 : utilisation hors zone peuplée ne répondant pas aux critères des scénarios S1 et S2.

Les vols en S4 et les vols de Drones de plus de 25 kg sont des cas particuliers qui impliquent des démarches particulièrement lourdes. Ils nécessitent de se rapprocher du conseiller aéronautique.

Les vols de nuit sont proscrits sauf dérogation particulière accordée par le Préfet.

1.4 Définition de l'activité

L'arrêté aéronefs classe les activités en trois types : aéromodélisme, expérimentation, activité particulière. Les vols réalisés pour les besoins des activités de recherche du CNRS appartiennent à la catégorie « activités particulières ».

Cependant, lorsque les recherches portent sur les moteurs, les propulseurs ou les commandes de vol du Drone, ou lorsqu'elles n'entrent dans aucun des scénarios prévus par l'arrêté, ou lorsque plusieurs Drones volent ensemble (vols d'essaim), ils relèvent de la catégorie expérimentation. Dans ce cas des contraintes plus strictes s'appliquent, et le projet doit être validé et suivi par le conseiller aéronautique.

Art 2.- Les acteurs impliqués

2.1 Les acteurs prévus par les textes

2.1.1 L'exploitant

Seul le règlement (CE) n°785/2004 à son article 3 définit la notion d'exploitant d'aéronef, comme la personne ou l'entité qui, sans être transporteur aérien, gère effectivement de manière continue l'utilisation ou l'exploitation de l'aéronef ; la personne physique ou morale au nom de laquelle l'aéronef est immatriculé est présumée être l'exploitant, sauf si cette personne peut prouver que l'exploitant est une autre personne.

L'exploitant est responsable de plein droit des dommages causés par les évolutions du Drone ou les objets qui s'en détachent aux personnes et aux biens à la surface. Sa responsabilité ne peut être atténuée ou écartée que par la preuve de la faute de la victime.

Il encourt une sanction pénale si le Drone est utilisé dans des conditions d'utilisation non conformes aux règles édictées en vue d'assurer la sécurité.

2.1.2 Le télépilote

Il s'agit de la personne contrôlant les évolutions d'un aéronef télépilote, soit manuellement soit, lorsque l'aéronef évolue de manière automatique, en surveillant la trajectoire et en restant en mesure à tout instant d'intervenir sur cette trajectoire pour assurer la sécurité.

Il est responsable selon les règles de droit commun en cas de dommage causé à un aéronef en évolution. Il encourt une sanction pénale en cas de survol, par maladresse ou négligence, d'une zone interdite.

2.2 Les acteurs au CNRS

2.2.1 Au niveau national

Le CNRS : personne morale exploitante des Drones utilisés dans le cadre de recherches menées dans les unités propres ou mixtes, lorsque la qualité d'exploitant n'est pas assurée par la cotutelle de l'unité.

Le Président : en tant que représentant légal du CNRS, il est le représentant légal de l'exploitant.

Le conseiller aéronautique : il est en charge de la mise en œuvre de la politique d'utilisation des Drones et du respect de la réglementation. Il est conseiller pour toute question relative à l'utilisation des Drones en France et à l'étranger et assiste les unités dans leurs démarches administratives. Il produit et détient les documents exigibles par la DGAC. Il lui rend compte de tout incident aérien et anime une chaîne

de remontée des incidents. Il procède aux actions de vérifications prévues par les textes en vigueur.

L'UPS ULISSE (unité de logistique internationale services et soutien aux expériences) : cette unité propre de service du CNRS propose un accompagnement des acteurs pour le transport de Drones.

2.2.2 Au niveau régional

La délégation régionale est le relai régional de l'action du conseiller aéronautique.

A ce titre, elle informe les unités de sa circonscription des mesures à mettre en œuvre.

Elle porte à la connaissance du conseiller aéronautique les projets d'acquisition et les utilisations de Drones dans les unités qui relèvent de sa circonscription.

2.2.3 Dans les unités

Le directeur d'unité : il fait appliquer les directives pour l'utilisation des Drones dans son unité.

Il valide le projet de recherche impliquant le vol de Drone, signe le cahier d'activité aérienne de l'unité avant et après le vol, et alerte le conseiller aéronautique de tout dysfonctionnement ou problème lié à cette activité. En cas d'incident et si nécessaire, il met en œuvre la procédure de gestion de crise.

Il peut déléguer sa signature du cahier d'activité aérienne.

Le télépilote : il peut être ou non agent CNRS mais doit être affecté au sein d'une unité propre ou mixte relevant du CNRS. Il doit bénéficier d'une formation telle que prévue dans le manuel d'activités particulières (MAP). Le conseiller aéronautique tient à jour son dossier (certificats et titres aéronautiques détenus, justificatifs des formations reçues et des évaluations de compétence). Il est responsable de l'application des procédures décrites dans le MAP pour ce qui concerne le Drone qu'il télépilote.

L'assistant : Le télépilote est nécessairement assisté par une personne nommément désignée dans le MAP, et qui présente un lien avec l'activité. L'assistant observe le Drone pendant toute la durée du vol, veille à ce que personne ne pénètre dans la zone de sécurité au sol, assiste le télépilote pour la mise en œuvre de capteurs spécifiques le cas échéant.

Le correspondant de sécurité aérienne : désigné dans chaque unité par le conseiller aéronautique parmi les télépilotes les plus expérimentés, le correspondant de sécurité aérienne doit lui rendre compte directement et sans délai de tout incident susceptible d'avoir des conséquences sur la sécurité aérienne ou portant atteinte aux biens et aux personnes lors de l'utilisation du Drone. Il formule des propositions et tire des conséquences des incidents.

Art 3.- L'acquisition d'un Drone

3.1 Tout projet d'acquisition de Drone pour le compte de l'unité doit faire l'objet d'une validation du conseiller aéronautique, et ce même si le CNRS n'en est pas l'exploitant.

3.2 Le télépilote doit être en possession, dans les cas où l'arrêté aéronefs l'exige, d'une attestation de conception, et veiller à l'actualiser si nécessaire.

3.3 Marque d'identification : tout Drone doit porter une plaquette de taille minimum 5x3 cm indiquant « aéronef exploité par le CNRS n°..., 3 rue Michel Ange 75016 Paris, 01.44.96.00.00 ».

3.4 Assurance : L'assurance des Drones dont l'exploitant est le CNRS est prise en charge par le CNRS. L'unité ne doit pas souscrire d'assurance, sauf lorsque la masse du Drone excède 20kg équipements compris (capteurs, par exemple).

Art 4.- Le déroulement d'un vol de Drone

4.1 Préparation du vol : il revient au télépilote responsable du vol de remplir le MAP, de le faire valider par le conseiller aéronautique, de s'assurer qu'il a réalisé les formalités nécessaires (déclaration de son activité à la DGAC, obtention d'autorisations pour le survol de certaines zones, ...) et que l'espace dans lequel il évolue est libre de contraintes.

4.2 Radiofréquences : le télépilote ne doit utiliser que des fréquences « libres » ou des fréquences spécifiquement autorisées pour les aéronefs télépilotes.

4.3 Capacités physiques nécessaires : le télépilote détient une aptitude médicale de pilote privé de classe II en cours de validation. Il doit être en capacité de mener son vol en toute sécurité. Il veille à ne pas altérer son jugement par la prise de substances ou de médicaments pouvant avoir des effets (sommolence, troubles de la vue ...).

4.4 Validation de la mission aérienne : toute unité utilisatrice de Drone utilise un cahier d'activité aérienne dématérialisé. Pour chaque vol il y est précisé les caractéristiques du vol, le télépilote responsable du vol, le rôle de chaque agent présent lors du vol. Il est signé avant le vol par le directeur de l'unité puis le télépilote, et après le vol par le télépilote puis le directeur d'unité. Tout événement particulier survenu lors de la mission y est consigné (incident de vol, ...).

4.5 Respect de la vie privée et des données à caractère personnel : sauf accord écrit des personnes, en cas de captation d'image, les personnes reconnaissables doivent être floutées préalablement à toute utilisation des images.

Art 5.- Remontée des incidents

Tout incident survenu lors d'un vol doit être porté à la connaissance de la Direction Générale de l'Aviation Civile par le conseiller aéronautique. Le télépilote responsable du vol, le directeur d'unité, le délégué régional doivent donc rendre compte au conseiller aéronautique de tout incident sans délai.

Un audit de conformité est réalisé tous les 24 mois dans chaque unité possédant un Drone, et un plan correctif est réalisé par le conseiller aéronautique si nécessaire.

Art 6.- Utilisation d'un Drone dans un pays étranger

6.1 Le conseiller aéronautique est informé de toutes les missions à l'étranger qui comportent l'utilisation d'un Drone dont le CNRS est l'exploitant ou télépiloté par un agent CNRS.

6.2 Les règles d'utilisation des Drones diffèrent d'un pays à l'autre. Pour tout projet de vol à l'étranger, il convient de se renseigner auprès des autorités locales pour connaître les règles applicables et obtenir les éventuelles autorisations (contacter le conseiller scientifique de l'ambassade).

6.3 L'UPS ULISSE doit être contactée systématiquement avant tout vol à l'étranger, afin de déterminer si le Drone relève de la réglementation internationale des biens à double usage (ce qui nécessite l'accord préalable de l'Etat français) ou est soumis à des restrictions en matière de transport aérien, maritime ou terrestre (piles au lithium par exemple).

Art 7.- Publication

La présente instruction sera publiée au Bulletin officiel du CNRS. Elle prend effet à sa date de signature.

Fait à Paris, le 22 mars 2016.

Le Directeur Général Délégué aux Ressources



Christophe COUDROY



Circulaire N°CIR163002DAJ

**CIRCULAIRE RELATIVE AUX CONDITIONS D'UTILISATION
DES RESEAUX SOCIAUX AU CNRS**

Les réseaux sociaux sont des espaces d'expression et de communication individuelle, ils sont de plus en plus souvent utilisés à des fins institutionnelles, sans que les conséquences de cet usage professionnel soient toujours pleinement perçues par les utilisateurs et sans que celui-ci ne s'inscrive dans un cadre clair.

Des instituts, directions fonctionnelles, délégations régionales et laboratoires interviennent sur les réseaux sociaux, parfois au travers de plusieurs comptes, afin de toucher leurs communautés d'utilisateurs sans que ceux-ci soient systématiquement coordonnés aux comptes officiels de l'organisme.

Ce souci de s'adresser à des publics déterminés ne doit toutefois jamais faire oublier que tout compte institutionnel du CNRS engage l'organisme dans son ensemble, sur un plan juridique comme sur un plan médiatique.

En vertu de la loi, qui ne souffre aucune dérogation, c'est la responsabilité du CNRS et de son représentant légal qui est engagée par les messages diffusés par les entités internes sur les réseaux sociaux.

Peu importe le fait que le compte Twitter ou la page Facebook d'une entité du CNRS soient administrés au niveau de cette entité ou gérés par un agent nommément identifié : cela n'a aucune incidence sur le régime de responsabilité applicable.

Il paraît d'autant plus nécessaire de rappeler cette réalité juridique que la communication sur les réseaux sociaux est gouvernée par des principes de proximité et d'instantanéité qui augmentent les risques. La puissance même des réseaux sociaux implique donc une vigilance accrue de la part des responsables d'entités du CNRS. Il est donc nécessaire que chaque responsable d'entité au CNRS ait une parfaite connaissance du régime juridique qui encadre l'utilisation des réseaux sociaux (I) et que des mesures opérationnelles soient prises pour qu'il en soit fait un usage responsable (II).

*

I – Toute expression institutionnelle du CNRS sur les réseaux sociaux engage la responsabilité du CNRS

Les propos tenus sur les réseaux sociaux se voient appliquer les mêmes règles que toute expression sur Internet ou par voie de presse (A). Ils engagent la responsabilité de l'organisme et, au premier chef, de son président en tant que représentant légal (B).

Les propos tenus ou relayés sur les réseaux sociaux ont un effet direct sur l'image de l'établissement dans son ensemble. Il convient d'être particulièrement vigilant afin que l'usage de ces outils particuliers ne conduise pas à s'écarter de la réserve et de la mesure qui s'imposent à un organisme public lorsqu'il s'exprime publiquement.

A. La liberté d'expression sur les réseaux n'est pas absolue, a fortiori s'agissant d'une parole institutionnelle

L'utilisation des réseaux sociaux par toutes les entités du CNRS (direction, institut, délégation, unité) relève de la communication publique.

Si la liberté d'expression et d'information est un droit fondamental, l'exercice de cette liberté n'est pas absolu et ne saurait porter atteinte à autrui et, plus largement, à l'ordre public.

Ce nécessaire équilibre est au fondement de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, modifiée par la loi n°82-652 du 29 juillet 1982 sur la communication audiovisuelle, qui définit les contours de l'exercice de cette liberté et interdit notamment qu'elle serve la diffusion de propos à caractère diffamatoire ou injurieux¹.

La diffamation se définit comme «*toute allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne ou du corps auquel le fait est imputé*»². Il convient de noter qu'il y a diffamation y compris lorsque les propos sont formulés sous une forme dubitative ou même purement et simplement relayés ou repris. Il en va de même lorsqu'ils visent une ou plusieurs personnes aisément identifiables, bien que non désignées nominativement.

La loi précise en effet explicitement que «*la publication directe ou par voie de reproduction de cette allégation ou de cette imputation est punissable, même si elle est faite sous forme dubitative ou si elle vise une personne ou un corps non expressément nommés, mais dont l'identification est rendue possible par les termes des discours, cris, menaces, écrits ou imprimés, placards ou affiches incriminés.* ».

Cette définition large de la diffamation a une conséquence directe : outre l'auteur des propos initiaux, toute personne qui reproduit des propos diffamatoires engage à son tour sa responsabilité. Très concrètement, cela signifie qu'aux yeux de la loi, nul ne peut relayer un tweet ou un post comme une « simple information » qu'il entendrait reproduire de manière neutre. Il convient d'être d'autant plus attentif aux risques liés à ces pratiques, que les réseaux sociaux étant fondés sur la diffusion « virale » d'informations ou de propos, ils proposent de multiples fonctionnalités permettant d'accélérer cette diffusion en donnant une visibilité nouvelle à des propos.

Il en va ainsi de toutes les fonctions permettant de « partager » les propos émanant d'un tiers, que ce soit directement ou par le biais d'un lien

¹ Ne seront pas évoquées ici, mais tout aussi concernées par l'application de cette circulaire, les infractions de provocation à la discrimination et à la haine raciale, les propos discriminatoires à caractère sexiste ou homophobe, les apologies ou encore la contestation des crimes contre l'humanité (articles 24 et 24 bis de loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse).

² Article 29, alinéa 1^{er} de loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse.

hypertexte. Elles doivent donc être utilisées avec la même prudence que celle qui doit présider à la rédaction d'un message.

Un compte institutionnel n'ayant pas vocation à relayer des messages émis par des tiers, sauf lorsqu'ils émanent d'autres institutions ou de personnalités particulières s'exprimant à titre professionnel, une attention particulière devra être accordée à l'identité des auteurs dont les messages seraient relayés.

L'injure est, quant à elle, définie comme « *toute expression outrageante, termes de mépris ou invective qui ne renferme l'imputation d'aucun fait* »³. A la différence des propos diffamatoires, les propos injurieux n'imputent pas de fait précis à une personne déterminée, ce qui signifie notamment qu'il ne saurait y avoir de débat contradictoire et étayé sur le point de savoir si ces propos correspondent à une réalité objective et identifiable.

Le fait que ces propos aient été tenus oralement, par voie de presse ou via Internet est sans incidence aucune sur l'application de la loi, qui réprime la diffamation et l'injure, quelle qu'en ait été la forme.

Ces infractions sont sanctionnées pénalement et sont réprimées d'une amende de 12 000 €. Cette peine est significativement aggravée lorsque ces infractions présentent également un caractère discriminatoire.

Au surplus de la condamnation pénale, des dommages et intérêts peuvent être réclamés à titre civil : ils ont pour vocation d'indemniser la victime du préjudice qu'elle a subi.

B. Toute expression d'une entité du CNRS sur les réseaux sociaux engage la responsabilité du CNRS et au premier chef de son représentant légal

Si l'auteur des propos peut être poursuivi, ce n'est pas sa responsabilité individuelle qui sera recherchée en premier lieu. En effet, en cas de communication institutionnelle, c'est le directeur de la publication qui est directement et automatiquement tenu pour responsable, l'auteur effectif des propos ne l'étant que par ricochet.

La loi pose pour principe que c'est le représentant légal de l'institution qui est le directeur de la publication. Au CNRS, il s'agit donc du président de l'organisme, qui est à ce titre responsable personnellement, y compris sur le plan pénal.

Il suffit qu'une page Internet soit rattachée au CNRS ou qu'un compte Facebook, Twitter ou Instagram ait été ouvert par une entité du CNRS pour que tout propos tenu par ce biais puisse engager la responsabilité pénale et civile du président ainsi que de l'organisme lui-même. Une formule du

³ Article 29, alinéa 2 de loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse.

type « mes Tweets n'engagent que moi » juxtaposée à l'identification d'une fonction au sein du CNRS est dépourvue de tout effet juridique.

Ce principe de responsabilité du représentant légal vaut pour tout compte ou page d'ordre institutionnel. Il n'est pas applicable aux espaces d'expression qui sont identifiés comme privés, à l'image de la page Facebook ou du compte Twitter créé par un agent du CNRS à des fins privées dès lors qu'il n'existe aucun doute sur le caractère personnel de cet usage.

Ce point mérite une attention particulière, dès lors que les réseaux sociaux reposent sur une logique de personnalisation qui peut conduire à confondre les sphères professionnelle et personnelle.

Il importe que chacun ait pleinement conscience de la nécessité de distinguer et de séparer l'expression personnelle, qui relève de la pleine et entière liberté de chacun dans les limites fixées par la loi, et l'expression dans un cadre professionnel, qui doit répondre aux exigences de toute communication conduite au nom d'une institution publique.

*

II – Chaque entité du CNRS doit s'organiser afin de garantir que toute expression institutionnelle sur les réseaux sociaux est effectivement compatible avec les missions et obligations de l'organisme

A. Modalités de contrôle et modération

En application de la présente circulaire, il est demandé à chaque directeur ou responsable d'entité au CNRS d'assumer personnellement les fonctions de responsable de la publication afin de garantir l'exercice d'un contrôle effectif et à bon niveau sur les outils de communication dont ils se sont dotés.

Cette fonction ne se délègue pas : chaque responsable de la publication peut naturellement s'appuyer sur les éventuels agents spécialisés de son entité ainsi que sur les services spécialisés, mais il lui revient bien de conduire et d'assumer une réflexion sur l'utilité de cet espace, sur les objectifs de sa création et sur le contenu qui sera diffusé et de pouvoir en justifier, le cas échéant.

Dans ce cadre, il va de soi que chaque entité n'a vocation à gérer qu'un seul et unique compte sur chaque réseaux social : la multiplication des outils est en effet contradictoire avec l'affirmation d'une ligne éditoriale, rend difficile tout contrôle effectif par le responsable et conduit de fait à entretenir des confusions sur la nature de comptes qui tendent à s'identifier tout autant à leur gestionnaire qu'à l'entité.

Il est donc demandé à chaque responsable d'entité de recenser les comptes ouverts, de réexaminer leur utilité au regard des principes énoncés ci-dessus et, le cas échéant, de supprimer les comptes surnuméraires de l'entité.

De la même manière, si le responsable de l'entité ne rédige pas personnellement les contenus qui sont ainsi diffusés, il lui appartient de prendre les mesures utiles pour pouvoir les valider *a priori* et garantir que ces propos peuvent effectivement être tenus par l'institution CNRS.

Quelle que soit la forme d'organisation mise en place, c'est donc le responsable de la publication qui devra, le cas échéant, rendre compte au président du CNRS, directeur de la publication, de l'usage fait des réseaux sociaux et en particulier de la compatibilité des messages diffusés par l'entité avec les missions et obligations de l'organisme.

Chaque directeur d'entité, responsable de la publication, devra également pouvoir être averti par tout utilisateur des réseaux sociaux en cas de message ou d'expression litigieuse. Son adresse mél doit figurer à cet effet en évidence sur la page ou le compte correspondant.

C'est par ce biais que, conformément à l'article 6 de la loi du 21 juin 2004 relative à la confiance dans l'économie numérique, dite « LCEN », le responsable de la publication pourra être averti par toute personne du fait qu'un contenu mis en ligne sur un espace CNRS apparaît illicite.

La réception d'une telle notification n'est en rien anodine. En cas de doute sérieux sur la compatibilité d'un message avec les missions et obligations légales de l'organisme, il appartient au responsable de la publication de prévenir immédiatement la direction de la communication et la direction des affaires juridiques de l'organisme afin de prendre les mesures qui s'imposent.

En tout état de cause, dans ce domaine plus que dans tout autre, la prudence s'impose *a priori* et le doute doit naturellement conduire à différer la publication d'un message ou à la réalisation d'une action de communication et à solliciter l'expertise des services spécialisés.

B. Le responsable de la publication est garant du respect des chartes applicables au CNRS

Il revient au responsable de la publication de définir la ligne éditoriale applicable à la communication de l'entité qu'il dirige. Cette ligne éditoriale doit naturellement être compatible avec les principes fixés par la direction du CNRS à l'échelle nationale.

Il incombe également au responsable de la publication de rappeler à l'ensemble des agents intéressés les principes fixés par les textes applicables au sein du CNRS, et notamment par la charte informatique de l'organisme qui encadre le contenu de tout échange professionnel sur le réseau.

La charte rappelle ainsi que « *les échanges électroniques [courriers, forums de discussion, messagerie instantanée, réseaux sociaux, partages*

de documents, voix, images, vidéos, etc]. respectent la correction normalement attendue dans tout type d'échange tant écrit qu'oral ».

Plus généralement, la charte informatique indique que l'utilisateur est naturellement tenu de respecter l'ensemble du cadre légal lié à l'utilisation des systèmes d'information, et notamment la loi du 29 juillet 1881.

A ce titre, l'utilisateur « ne diffuse pas des informations constituant des atteintes à la personnalité (injure, discrimination, racisme, xénophobie, révisionnisme, diffamation, obscénité, harcèlement ou menace) ou pouvant constituer une incitation à la haine ou la violence, ou une atteinte à l'image d'une autre personne, à ses convictions ou à sa sensibilité ».

Au-delà des obligations légales qui pèsent sur chacun, la Charte rappelle ainsi les obligations propres aux agents publics, qui sont tenus de faire preuve de neutralité, de modération et de prudence dans l'expression. Cette obligation découle de la nature même d'établissement public du CNRS.

Elle ne fait naturellement pas obstacle à ce que les agents du CNRS puissent, dans le cadre de leur mission de recherche, exprimer un point de vue assis sur leurs travaux scientifiques. Il va toutefois de soi qu'une telle expression doit alors respecter, sur le fond comme sur la forme, les règles de l'expression et du débat scientifique.

De même, la charte d'utilisation du Journal du CNRS en ligne encadre les publications par les utilisateurs qui garantissent ne pas transmettre de contenus « [...]à caractère injurieux, diffamatoire, calomnieux, raciste, xénophobe, révisionniste ou portant atteinte à l'honneur ou la réputation d'autrui ; incitant à la discrimination, à la haine d'une personne ou d'un groupe de personnes en raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée ; menaçant une personne ou un groupe de personnes ; portant atteinte à l'ordre public, passibles de poursuites civiles ou pénales, ou de nature diffamatoire [...] ».

*

Il revient aux entités du CNRS dont l'organisation ne serait pas conforme à la présente circulaire de prendre les mesures utiles pour l'appliquer dans le mois qui suivra sa publication au Bulletin officiel du CNRS.

Toute difficulté rencontrée devra naturellement être signalée conjointement à la direction de la communication et à la direction des affaires juridiques.

La présente circulaire sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 8 janvier
2016

Alain Fuchs

DEC152858DR01

Décision portant cessation de fonctions de M. Didier BORDEREAUX, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant de prévention (AP)¹ au sein de l'unité UMR8104 intitulée Institut Cochin

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPF1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC142031DR01 du 16 juillet 2014 portant nomination de **M. Didier BORDEREAUX** aux fonctions d'ACMO / d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / d'assistant de prévention (AP) exercées par **M. Didier BORDEREAUX**, dans l'unité du CNRS UMR8104 à compter du 1^{er} décembre 2015.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine, le 17 décembre 2015


Le directeur de l'unité
Pierre-Olivier COURAUD

Pierre-Olivier Couraud
Directeur Institut Cochin
22 rue Méchain - 75014 Paris
Tél. : 33 (0)1 40 51 64 01
INSERM U1016 - CNRS UMR8104
Université Paris Descartes
u1016@inserm.fr
www.cochin.inserm.fr

Visa de Patrick MOUNAUD, délégué régional CNRS Paris-Villejuif

Patrick Mounaud, délégué régional
circonscription Paris - Villejuif du CNRS
L'Adjointe au Délégué



Anne-Françoise DUVAL

Visa de Frédéric DARDEL, président de l'Université René Descartes



Visa de Nicolas JEANJEAN, délégué régional Paris 5 INSERM

Nicolas Jeanjean

Délégué Régional

Inserm Paris 5

2 rue d'Alésia - 75014 PARIS
Tél. : 01 40 78 49 00 - Fax : 01 40 78 49 98
Email : DR-Paris5@inserm.fr

DEC160270DR01

Décision portant nomination de M. Mazeyar IZADPANAHAux fonctions de Responsable du Service des Systèmes d'Information de la délégation Paris-Villejuif

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC151171DAJ du 15 juillet 2015 portant modification de la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC151174DAJ donnant délégation de signature à M Patrick Mounaud, délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu l'agrément du Directeur des systèmes d'information du 1^{er} mars 2016

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Mazeyar IZADPANAHA, Ingénieur d'études de 1^{ère} classe, est nommé, à compter du 1^{er} février 2016, Responsable du Service des Systèmes d'information de la délégation Paris-Villejuif en remplacement de M. Etienne Faure appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} mars 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Patrick Mounaud



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

T. 01 49 58 33 07

DEC160561DR01

Décision portant nomination de M. Stéphane Laigle aux fonctions de responsable du pôle patrimoine et logistique du service mutualisé d'Ile-de-France

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC151171DAJ du 15 juillet 2015 portant modification de la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC151172DAJ du 15 juillet 2015 nommant M. Patrick Mounaud aux fonctions de délégué régional de la circonscription Paris-Villejuif ;

Vu la décision DEC151174DAJ du 15 juillet 2015 donnant délégation de signature à M. Patrick Mounaud, délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu la décision DEC151284DAJ du 15 juillet 2015 relative au service mutualisé entre les délégations du CNRS de la région Ile-de-France ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Stéphane Laigle, Ingénieur de recherche 1^{ère} classe, est nommé, à compter du 1^{er} janvier 2016, responsable du pôle patrimoine et logistique du service mutualisé d'Ile-de-France.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 1^{er} janvier 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Patrick Mounaud



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

T. 01 49 58 33 07

DEC160639DR01

Décision portant nomination de M. Patrick MABIRE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8568 intitulée Centre international de recherche sur l'environnement et le développement (CIRED)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC133034DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR8568 intitulée Centre international de recherche sur l'environnement et le développement (CIRED) et nommant M. Franck LECOCQ en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 22 septembre 2015 ;

Considérant que **M. Patrick MABIRE** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris B du CNRS, du 22 au 24 septembre, puis du 16 au 17 novembre 2015,

DECIDE :

Article 1^{er} : **M. Patrick MABIRE**, IEHC, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte UMR8568 intitulée Centre international de recherche sur l'environnement et le développement (CIRED) à compter du 18 novembre 2015.

M. Patrick MABIRE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

27, rue Paul Bert
94204 Ivry-sur-Seine Cedex

T. 01 49 60 40 40
F. 01 45 15 01 66

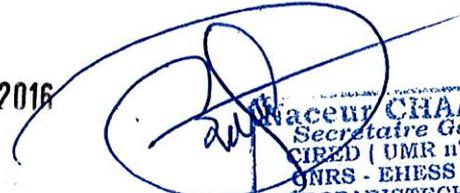
¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Patrick MABIRE** est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le

11 MARS 2016

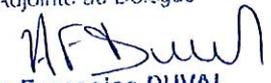


Hacem CHAABANE
Secrétaire Général
CIRAD (UMR n° 8568)
CNRS - EHESS - ENPC
AGROPARISTECH - CIRAD

P/o Le directeur de l'unité
Franck LECOCQ

Visa de Patrick MOUNAUD, délégué régional CNRS Paris-Villejuif

Pour le Délégué régional de la
circonscription Paris - Villejuif du CNRS
L'Adjointe au Délégué



Anne-Françoise DUVAL

Visa de Armel DE LA BOURDONNAYE, directeur de l'Ecole des Ponts Paristech



Visa de Michel EDDI, président directeur général du CIRAD



DEC160198INSB

Décision portant nomination de M. VIDAL Pierre-Paul aux fonctions de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°DEC100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités.



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3 rue Michel-Ange Auteuil
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DECIDE :

Article 1^{er}

M. VIDAL Pierre-Paul, Directeur de recherche de classe exceptionnelle CNRS est nommé chargé de mission auprès du Président pour l'Institut des Sciences Biologiques, du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017. Sa mission a pour objet le domaine du biomédical.

Pour l'exercice de cette mission, M. VIDAL Pierre-Paul demeure affecté à l'UMR8257 Cognition and Action Group (COGNAC) située à Paris.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **16 MARS 2016**


Le Président
Alain FUCHS

DEC160559DR01

Décision portant nomination de M. Etienne Faure aux fonctions de responsable du pôle des systèmes d'information du service mutualisé d'Ile-de-France

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC151171DAJ du 15 juillet 2015 portant modification de la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC151172DAJ du 15 juillet 2015 nommant M. Patrick Mounaud aux fonctions de délégué régional de la circonscription Paris-Villejuif ;

Vu la décision DEC151174DAJ du 15 juillet 2015 donnant délégation de signature à M. Patrick Mounaud, délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu la décision DEC151284DAJ du 15 juillet 2015 relative au service mutualisé entre les délégations du CNRS de la région Ile-de-France ;

DECIDE :

Article 1^{er}

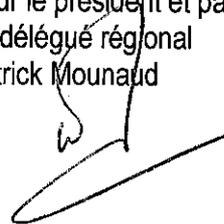
M. Etienne Faure, Ingénieur de recherche 2^{ème} classe, est nommé, à compter du 1^{er} février 2016, responsable du pôle des systèmes d'information du service mutualisé d'Ile-de-France.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 1^{er} février 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Patrick Mounaud



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

T. 01 49 58 33 07

DEC160201INSB

Décision portant nomination de M. LIBRI Domenico aux fonctions de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n°2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités.

DECIDE :

Article 1^{er}

M. LIBRI Domenico, Directeur de recherche CNRS est nommé chargé de mission auprès du Président pour l'Institut des Sciences Biologiques, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016. Sa mission a pour objet le suivi de la section 21, Génétique, Génomique.

Pour l'exercice de cette mission, M. LIBRI Domenico demeure affecté à l'Institut Jacques Monod (IJM – UMR7592) situé à Paris.

Article 2

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 M. LIBRI Domenico percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Paris Villejuif (DR1).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **16 MARS 2016**


Le Président
Alain FUCHS



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3 rue Michel-Ange Auteuil
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC160792DR01

Décision portant nomination de Mme Delphine DARGERÉ aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8638 intitulée Chimie Organique, Médicinale et Extractive et Toxicologie Expérimentale (COMETE)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS portant renouvellement de l'unité mixte UMR8638 intitulée Chimie Organique, Médicinale et Extractive et Toxicologie Expérimentale (COMETE) et nommant M. Olivier LAPREVOTE en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 7 juillet 2015 ;

Considérant que **Mme Delphine DARGERÉ** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université Paris Descartes du 1^{er} au 16 octobre 2015.

DECIDE :

Article 1^{er} : **Mme Delphine DARGERÉ**, IE2, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8638 intitulée Chimie Organique, Médicinale et Extractive et Toxicologie Expérimentale (COMETE) à compter du 17 octobre 2015.

Mme Delphine DARGERÉ exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, **Mme Delphine DARGERÉ** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le **29 MARS 2016**




Olivier LAPREVOTE

Directeur de l'UMR8638

Pr Olivier Laprevote, Directeur
Faculté de Pharmacie
4 Avenue de l'Observatoire - 75006 Paris

Visa de Patrick MOUNAUD, délégué régional CNRS Paris-Villejuif



Visa de Frédéric DARDEL, président de l'Université Paris Descartes



DEC162959INSB

Décision portant nomination de M. Joan Hérisson aux fonctions de responsable adjoint de la formation de recherche en évolution n°3561 intitulée « Institut de Biologie Systémique et Synthétique »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC142121DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement de la formation de recherche en évolution n°3561 intitulée « Institut de Biologie Systémique et Synthétique » et nommant M. Jean-Loup Faulon responsable de cette unité ;

Vu la décision DEC151855INSB en date du 23 septembre 2015 portant nomination de M. Joan Hérisson aux fonctions de responsable adjoint par intérim de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Joan Hérisson, ingénieur de recherche à l'Université d'Evry-Val-d'Essonne, est nommé responsable adjoint de la formation de recherche en évolution susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 mars 2016

Le président
Alain Fuchs



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3 rue Michel-Ange Auteuil
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC152458DR02

Décision portant nomination de Mme Laëticia Gilet aux fonctions d'assistante de prévention au sein de la FRE3630 intitulée Expression génétique microbienne

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC133020DGDS du 20/12/2013 portant création de l'unité mixte n° 3630 intitulée Expression génétique microbienne et nommant M. Harald Putzer en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de la FRE3630 en date du 28/05/2015 ;

Considérant que Mme Laëticia Gilet a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Paris B du CNRS du 22/09/2015 au 24/09/2015 et du 16/11/2015 au 18/11/2015 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Laëticia Gilet, technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de la FRE3630 intitulée Expression génétique microbienne à compter du 19/11/2015.

Mme Laëticia Gilet exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Laëticia Gilet est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23/11/2015
de l'unité

Le directeur
Harald Putzer

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Christine d'Argouges

Visa de la présidente de l'Université Paris Diderot
Christine Clerici

DEC162999INSHS

Décision portant nomination de M. Nicolas Berland aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°7088 intitulée Dauphine Recherches en Management-DRM.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC133018DGDS en date du 20 décembre 2013 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°7088 intitulée Dauphine Recherches en Management-DRM et nommant Mme Isabelle Huault directrice de cette unité ;

Vu la décision DEC151862INSHS portant nomination de M. Nicolas Berland aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Nicolas Berland, professeur des universités à l'université Paris-Dauphine, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} mars 2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

19 FEV. 2016

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science



Anne Peyroche



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC160194INSB

Décision portant nomination de M. MIROUX Bruno aux fonctions de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°DEC100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités.



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3 rue Michel-Ange Auteuil
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DECIDE :

Article 1^{er}

M. MIROUX Bruno, Directeur de recherche est nommé chargé de mission auprès du Président pour l'Institut des Sciences Biologiques, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016. Sa mission a pour objet le suivi de la section 20, Biologie moléculaire et structurale, Biochimie.

Pour l'exercice de cette mission, M. MIROUX Bruno demeure affecté au Laboratoire de biologie physico-chimique des protéines membranaires (LBPCPM – UMR7099) situé à Paris.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **1 6 MARS 2016**


Le Président
Alain FUCHS

DEC160199INSB

Décision portant nomination de M. LEPESANT Jean-Antoine aux fonctions de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°DEC100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités.



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3 rue Michel-Ange Auteuil
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DECIDE :

Article 1^{er}

M. LEPESANT Jean-Antoine, Directeur de recherche émérite au CNRS est nommé chargé de mission auprès du Président pour l'Institut des Sciences Biologiques, du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017. Il aura en charge les activités scientifiques au sein de la cellule Communication de l'INSB.

Pour l'exercice de cette mission, M. LEPESANT Jean-Antoine demeure affecté à l'Institut Jacques Monod (IJM - UMR7592) situé à Paris.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **16 MARS 2016**


Le Président
Alain FUCHS

DEC160672DR04

Décision portant nomination de Monsieur Pierre Seneor, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR137 intitulée Unité mixte de physique CNRS/Thales

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC142120DGDS approuvant le renouvellement de l'unité UMR137, intitulée Unité mixte de physique CNRS/Thales, dont le directeur est Monsieur Frédéric NGUYEN VAN DAU ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Ile-de-France Sud ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Pierre Seneor, PU2, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR137 à compter du 01/01/2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 14 mars 2016

Pour le président et par délégation,
Le directeur d'unité
Frédéric NGUYEN VAN DAU



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

DEC160666DR04

Décision portant nomination de Monsieur Frédéric Liège, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7647 intitulée Laboratoire de physique des interfaces et des couches minces



LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement de l'unité UMR7647, intitulée Laboratoire de physique des interfaces et des couches minces, dont le directeur est Monsieur Pere ROCA CABARROCAS ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Ile-de-France Sud ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Frédéric Liège, AI, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7647 à compter du 14/03/2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 14 mars 2016

Pour le président et par délégation,
Le directeur d'unité
Pere ROCA CABARROCAS

DEC160644DR04

Décision portant cessation de fonctions de M. Denis BOLÉ assistant de prévention (AP) au sein de l'unité MOY400 intitulée Délégation Ile-de-France Sud

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC132008DR04 du 18/03/2013 portant nomination de M. Denis BOLÉ aux fonctions d'AP ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Denis BOLÉ, dans l'unité du CNRS n° MOY400, à compter du 1^{er} avril 2016.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 14 mars 2016

La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP

DEC160668DR04

Décision portant nomination de Monsieur Julien Lenseigne, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR8539 intitulée Laboratoire de météorologie dynamique

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC133018DGDS approuvant le renouvellement de l'unité UMR8539, intitulée Laboratoire de météorologie dynamique, dont le directeur est Monsieur Vincent CASSE ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Ile-de-France Sud ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Julien Lenseigne, IE2, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR8539 à compter du 14/03/2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 14 mars 2016

Pour le président et par délégation,
Le directeur d'unité
Vincent CASSE



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

DEC160671DR04

Décision portant nomination de Madame Patricia Laplagne, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMS3601 intitulée Institut français de bioinformatique

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC142126DGDS approuvant le renouvellement de l'unité UMS3601, intitulée Institut français de bioinformatique, dont le directeur est Monsieur Jean-François GIBRAT ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Ile-de-France Sud ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Madame Patricia Laplagne, TCN, est nommée chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMS3601 à compter du 14/03/2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 14 mars 2016

Pour le président et par délégation,
Le directeur d'unité
Jean-François GIBRAT



Délégation
Ile-de-France Sud

www.dr4.cnrs.fr

DEC160631DR04

Décision portant nomination de M. Denis BOLÉ aux fonctions de responsable du service technique et logistique de la délégation Ile-de-France Sud

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC140810DAJ du 28 février 2014 modifiée donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu l'agrément de la direction de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation (DSFIM) ;

Vu la décision DEC152871DR04 portant nomination de M. Denis BOLÉ aux fonctions de responsable par intérim du service patrimoine et logistique de la délégation Ile-de-France Sud ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Denis BOLÉ, ingénieur d'études, est nommé, à compter du 8 mars 2016, responsable du service technique et logistique de la délégation Ile-de-France Sud.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 10 mars 2016

Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP

DEC160097INSHS

Décision portant nomination de M. Mathieu Martin aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche n°8184 intitulée Théorie économique, modélisation et applications.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC133034DGDS en date du 20 décembre 2013 portant prorogation pour une durée d'un an de l'unité mixte de recherche n°8184 intitulée Théorie économique, modélisation et Applications ;

Vu la décision DEC151861INSHS en date du 7 septembre 2015 portant nomination de M. Mathieu Martin aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée ;

Vu l'accord du partenaire;

Vu l'avis du conseil de laboratoire;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Mathieu Martin, Professeur des universités à l'université Cergy Pontoise, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} mars 2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **15 FFV. 2016**

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la science



Anne Peyroche



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 63 90

DEC160436INSIS

Décision portant cessation de fonctions et nomination de M. Damien Durville, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche UMR8579 intitulée « Laboratoire de Mécanique des Sols, Structures et Matériaux (MSSMAT) »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC142119DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°8579 intitulée « Laboratoire de Mécanique des Sols, Structures et Matériaux (MSSMAT) » et nommant M. Hachmi Ben Dhia, directeur de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Hachmi Ben Dhia, directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, démissionnaire à compter 1^{er} janvier 2016.

II. A compter de cette même date, M. Damien Durville, chargé de recherche 1^{ère} classe au CNRS, est nommé directeur par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée pour une durée de 6 mois.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par

déléga
tion,

La directrice générale
déléguée à la science
Anne Peyroche

DEC160347INSHS

Décision portant nomination de Mme Antoinette Baujard aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche N°5824 intitulée Groupe d'Analyse et de Théorie Economique Lyon-Saint Etienne-GATE.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science;

Vu la décision DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5824 intitulée Groupe d'analyse et de Théorie Economique Lyon-Saint-Etienne-GATE et nommant Mme Sonia Paty, directrice de cette unité;

Vu l'accord des partenaires;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Antoinette Baujard, maître de conférences à l'université Jean Monnet Saint-Etienne, est nommée directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche susvisée, pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

22 MARS 2016

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la
science



Anne Peyroche



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC163143dr08

Décision portant nomination de Mme Marie-Véronique DEMATTEI aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7292, intitulée «Génétique, Immunologie, Chimie et Cancer» - GICC

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7292, intitulée « Génétique, Immunologie, Chimie et Cancer » - GICC, dont le directeur est M. Gilles PAINAUD ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 07 juin 2012 ;

Considérant que Mme Marie-Véronique DEMATTEI a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université François Rabelais du 28 juin au 07 juillet 2006 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Marie-Véronique DEMATTEI, Ingénieure de recherche, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7292, intitulée « Génétique, Immunologie, Chimie et Cancer » - GICC à compter du 1^{er} janvier 2016.

Mme Marie-Véronique DEMATTEI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Marie-Véronique DEMATTEI est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Tours, le 21 janvier 2016

Le directeur de l'unité
Gilles PAINAUD

Visa du Président de l'Université François Rabelais
Loïc VAILLANT

Visa du délégué régional du CNRS
Eric BUFFENOIR

DEC160341dr08

Décision portant nomination de M. Eric ROBERT aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7344 intitulée « Groupement de Recherche sur l'Energétique des Milieux Ionisés » - GREMI

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7344, intitulée « Groupe de recherche sur l'énergétique des milieux ionisés » - GREMI, dont la directrice est Mme Chantal LEBORGNE ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option « Détention ou gestion de sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules » délivrée à M. Eric ROBERT le 16 mars 2012 par CNRS Formation Entreprises – Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien (IPHC) ;

Vu l'avis favorable du CHSCT du laboratoire en date du 21 mai 2015 ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Eric ROBERT, Chargé de Recherche, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 16 mars 2012.

Article 2 : Missions

M. Eric ROBERT exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Eric ROBERT sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 17 février 2016

La directrice d'unité
Chantal LEBORGNE

Visa de l'Administrateur Provisoire de l'Université d'Orléans
M. Thierry MONTALIEU

Date et Visa du Délégué Régional CNRS,
M. Eric BUFFENOIR, le

DEC160342dr08

Décision portant nomination de M. Sébastien DOZIAS aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7344 intitulée « Groupement de Recherche sur l'Energétique des Milieux Ionisés » - GREMI

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7344, intitulée « Groupe de recherche sur l'énergétique des milieux ionisés » - GREMI, dont la directrice est Mme Chantal LEBORGNE ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option « Détention ou gestion de sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules » délivrée à M. Sébastien DOZIAS le 16 mars 2012 par CNRS Formation Entreprises – Institut Pluridisciplinaire Hubert Curien (IPHC) ;

Vu l'avis favorable du CHSCT du laboratoire en date du 21 mai 2015 ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Sébastien DOZIAS, Assistant-Ingénieur, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 16 mars 2012.

Article 2 : Missions

M. Sébastien DOZIAS exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Sébastien DOZIAS sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 17 février 2016

La directrice d'unité
Chantal LEBORGNE

Visa de l'Administrateur Provisoire de l'Université d'Orléans
M. Thierry MONTALIEU

Date et Visa du Délégué Régional CNRS,
M. Eric BUFFENOIR, le

DEC160356dr08

Décision portant nomination de M. Jean-Yves BOURON, aux fonctions de chargée de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7301 intitulée « Migrations Internationales, espaces et sociétés » - MIGRINTER.

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7301, intitulée « Migrations Internationales, espaces et sociétés » - MIGRINTER, dont le directeur est M. Cédric AUDEBERT;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jean-Yves BOURON, Ingénieur de recherche, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7301 à compter du 1^{er} janvier 2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Poitiers, le 29 février 2016

Pour le président et par délégation,
Le directeur d'unité

Cédric AUDEBERT

DEC160360dr08

Décision portant nomination de M. Sébastien BUSSON, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7323 intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance » - CESR.

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7323, intitulée « Centre d'Etudes Supérieures sur la Renaissance » - CESR, dont le directeur est M. Philippe VENDRIX;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Sébastien BUSSON, Ingénieur d'Etudes, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7323 à compter du 1^{er} janvier 2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Tours, le 22 février 2016

Pour le président et par délégation,
Le directeur d'unité

Philippe VENDRIX

DEC160361dr08

Décision portant nomination de M. Sébastien BUSSON aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7323 intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance » - CESR

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7323, intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance » - CESR, dont le directeur est M. Philippe VENDRIX;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 25 septembre 2008 ;

Considérant que M. Sébastien BUSSON a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Poitiers du 12 novembre au 10 décembre 2008 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Sébastien BUSSON, Ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7323 intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance » à compter du 1^{er} janvier 2016.

M. Sébastien BUSSON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Sébastien BUSSON, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Tours, le 22 février 2016

Le directeur de l'unité
Philippe VENDRIX

Visa du Président de l'Université François Rabelais de Tours
M. Loïc VAILLANT

Visa du délégué régional du CNRS
Eric BUFFENOIR

DEC160372dr08

Décision portant nomination de M. Stéphane SCAILLET aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7327 intitulée « Institut des Sciences de la Terre d'Orléans » - ISTO

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7327, intitulée « Institut des Sciences de la Terre d'Orléans » - ISTO, dont le directeur est M. Bruno SCAILLET ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option « Détention ou gestion de sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et accélérateurs de particules » délivrée à M. Stéphane SCAILLET le 15 juin 2012 par l'Institut National des Sciences et Techniques Nucléaires (INSTN) ;

Vu l'avis favorable du conseil de laboratoire en date du 30 novembre 2012 ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Stéphane SCAILLET, Chargé de Recherche, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 09 février 2015.

Article 2 : Missions

M. Stéphane SCAILLET exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Stéphane SCAILLET sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 25 février 2016

Le directeur d'unité
Bruno SCAILLET

Visa de l'Administrateur Provisoire de l'Université d'Orléans
M. Thierry MONTALIEU

Date et Visa du Délégué Régional CNRS,
M. Eric BUFFENOIR, le

DEC160373dr08

Décision portant nomination de Mme Marielle HATTON aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7327 intitulée « Institut des Sciences de la Terre d'Orléans » - ISTO

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7327, intitulée « Institut des Sciences de la Terre d'Orléans » - ISTO, dont le directeur est M. Bruno SCAILLET ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 13 septembre 2012 ;

Considérant que Mme Marielle HATTON a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation CNRS Centre Limousin Poitou-Charentes du 23 septembre 2008 au 24 octobre 2008, d'une durée de 42 heures ;;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Marielle HATTON, Technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7327 intitulée « Institut des Sciences de la Terre d'Orléans » à compter du 1^{er} janvier 2016.

Mme Marielle HATTON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au

paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Marielle HATTON, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 25 février 2016

Le directeur de l'unité
Bruno SAILLET

Visa de l'Administrateur Provisoire de l'Université d'Orléans
M. Thierry MONTALIEU

Visa du délégué régional du CNRS
Eric BUFFENOIR

DEC163142dr08

Décision portant nomination de M. Christophe ARNOULT aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7292, intitulée «Génétique, Immunologie, Chimie et Cancer» - GICC

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7292, intitulée « Génétique, Immunologie, Chimie et Cancer » - GICC, dont le directeur est M. Gilles PAINAUD ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 07 juin 2012 ;

Considérant que M. Christophe ARNOULT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université François Rabelais les 14-15, 21-22 et 28-29 juin 2010 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Christophe ARNOULT, Assistant Ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7292, intitulée « Génétique, Immunologie, Chimie et Cancer » - GICC à compter du 1^{er} janvier 2016.

M. Christophe ARNOULT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Christophe ARNOULT est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Tours, le 21 janvier 2016

Le directeur de l'unité
Gilles PAINAUD

Visa du Président de l'Université François Rabelais
Loïc VAILLANT

Visa du délégué régional du CNRS
Eric BUFFENOIR

DEC160381dr08

Décision portant nomination de M. Stéphane CHEVRIER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7328 intitulée « Laboratoire de Physique et Chimie de l'Environnement et de l'Espace » - LPC2E

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7328, intitulée « Laboratoire de Physique et Chimie de l'Environnement et de l'Espace » - LPC2E, dont le directeur est M. Michel TAGGER ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 15 octobre 2012 ;

Considérant que M. Stéphane CHEVRIER a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation CNRS Centre Poitou-Charentes du 24 novembre 2004 au 04 mars 2005 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Stéphane CHEVRIER, Assistant-Ingénieur, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR73287 intitulée « Laboratoire de Physique et Chimie de l'Environnement et de l'Espace » à compter du 1^{er} janvier 2016.

M. Stéphane CHEVRIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Stéphane CHEVRIER, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 17 février 2016

Le directeur de l'unité
Michel TAGGER

Visa de l'Administrateur Provisoire de l'Université d'Orléans
M. Thierry MONTALIEU

Visa du délégué régional du CNRS
Eric BUFFENOIR

DEC160386dr08

Décision portant nomination de Mme Marie-France GRESPIER aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7349 intitulée « Laboratoire de Mathématiques, Analyse, Probabilités, Modélisation d'Orléans » - MAPMO

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7349 intitulée « Laboratoire de Mathématiques, Analyse, Probabilités, Modélisation d'Orléans » - MAPMO, dont le directeur est M. Romain ABRAHAM ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 10 janvier 2012 ;

Considérant que Mme Marie France GRESPIER a suivi la formation initiale d'assistant de prévention (ACMO) organisée par le CNRS DR08 Délégation Centre Poitou-Charentes du 23 septembre au 24 octobre 2008, d'une durée de 42 heures ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Marie-France GRESPIER, Assistante-Ingénieure, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7349 intitulée « Laboratoire de Mathématiques, Analyse, Probabilités, Modélisation d'Orléans » à compter du 1^{er} janvier 2016.

Mme Marie-France GRESPIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Marie-France GRESPIER, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 17 février 2016

Le directeur de l'unité
Romain ABRAHAM

Visa de l'Administrateur Provisoire de l'Université d'Orléans
M. Thierry MONTALIEU

Visa du délégué régional du CNRS
Eric BUFFENOIR

DEC163009dr08

Décision portant nomination de Mme Martine BRERET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7266 intitulée « Littoral, Environnement et Sociétés » - LIENSs

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7266, intitulée « Littoral, Environnements et Sociétés » - LIENSs, dont le directeur est M. Olivier DE VIRON ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 04 avril 2011 ;

Considérant que Mme Martine BRERET a suivi la formation initiale d'assistante de prévention organisée par l'Université de Poitiers du 12 novembre au 10 décembre 2008 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Martine BRERET, Technicienne de classe exceptionnelle, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°UMR7266 intitulée « Littoral, Environnement et Sociétés » à compter du 1^{er} janvier 2016.

Mme Martine BRERET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Martine BRERET est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à La Rochelle, le 18 février 2016

Le directeur de l'unité
Olivier DE VIRON

Visa de l'Administrateur provisoire l'Université de La Rochelle
Mathias TRANCHANT

Visa du délégué régional du CNRS
Eric BUFFENOIR

DEC152194dr08

Décision portant nomination de Mme Karine MUSSET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7261 intitulée « Institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte » - IRBI

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n°DEC122743DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité UMR7261, intitulée « Institut de Recherche sur la Biologie de l'insecte » - IRBI, dont le directeur est M. Jean-Paul MONGE ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR7261 en date du 19 mars 2015 ;

Considérant que Mme Karine MUSSET a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Rennes du 16 mars au 03 avril 2015 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Karine MUSSET, Technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7261 intitulée « Institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte » - IRBI à compter du 1^{er} mai 2015.

Mme Karine MUSSET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Karine MUSSET est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Tours le 02 mars 2016

Le directeur de l'unité
Jean-Paul MONGE

Visa du délégué régional du CNRS
Eric BUFFENOIR

Visa du Président de l'Université François Rabelais
Loïc VAILLANT

DEC160420dr08

Décision portant nomination de M. Yvan STROPPA aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMR7322 intitulée « Laboratoire d'Economie d'Orléans » - LEO

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7322 intitulée « Laboratoire d'Economie d'Orléans » - LEO, dont la directrice est Mme Raphaëlle BELLANDO ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 15 juin 2012 ;

Considérant que M. Yvan STROPPA a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS DR08 Délégation Centre Limousin Poitou-Charentes du 23 septembre au 24 octobre 2008, d'une durée de 42 heures ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Yvan STROPPA, Ingénieur de recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7322 intitulée « Laboratoire d'Economie d'Orléans » à compter du 1^{er} janvier 2016.

M. Yvan STROPPA exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au

paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Yvan STROPPIA, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 22 février 2016

La directrice de l'unité
Raphaëlle BELLANDO

Visa de l'Administrateur Provisoire de l'Université d'Orléans
M. Thierry MONTALIEU

Visa du délégué régional du CNRS
Eric BUFFENOIR

DEC160442dr08

Décision portant nomination de M. Alain MOTTET aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UMS2268 intitulée « Juriscope – accès aux droits étrangers et promotion du droit français et du droit francophone» - JURISCOPE

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC151310DGDS modifiée du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMS2268, intitulée « Juriscope – accès aux droits étrangers et promotion du droit français et du droit francophone» - JURISCOPE, dont la directrice est Mme Marie-Eugénie LAPORTE-LEGEAIS;

Considérant que M. Alain MOTTET a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université François Rabelais de Tours les 14-15, 21-22 et 28-29 juin 2010;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Alain MOTTET, Technicien de classe exceptionnelle, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMS2268 intitulée « Juriscope – accès aux droits étrangers et promotion du droit français et du droit francophone » à compter du 1^{er} janvier 2016.

M. Alain MOTTET exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3

du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Alain MOTTET, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Poitiers, le 23 février 2016

La directrice de l'unité
Marie-Eugénie LAPORTE-
LEGEAIS

Visa du Président de l'Université de Poitiers
M. Yves JEAN

Visa du délégué régional du CNRS
Eric BUFFENOIR

DEC160490dr08

Décision portant nomination de Mme Aude QUEIXALOS aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC151310DGDS modifiée du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM, dont la directrice est Mme Cécile FREMOND ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 16 février 2015 ;

Considérant que Mme Aude QUEIXALOS a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation CNRS Ile de France Est du 12 novembre 2013 au 13 décembre 2013 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Aude QUEIXALOS, Technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » à compter du 1^{er} janvier 2016.

Mme Aude QUEIXALOS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Aude QUEIXALOS, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 21 mars 2016

La directrice de l'unité
Cécile FREMOND

Visa du délégué régional du CNRS
Eric BUFFENOIR

DEC160491dr08

Décision portant nomination de M. Olivier VOISIN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC151310DGDS modifiée du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM, dont la directrice est Mme Cécile FREMOND ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 21 février 2014 ;

Considérant que M. Olivier VOISIN a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 23 septembre au 24 octobre 2008 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Olivier VOISIN, Technicien, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » à compter du 1^{er} janvier 2016.

M. Olivier VOISIN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, M. Olivier VOISIN, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 21 mars 2016

La directrice de l'unité
Cécile FREMOND

Visa du délégué régional du CNRS
Eric BUFFENOIR

DEC160492dr08

Décision portant nomination de M. Abdelmalek ZIADI aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC151310DGDS modifiée du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM, dont la directrice est Mme Cécile FREMOND ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 21 février 2014 ;

Considérant que M. Abdelmalek ZIADI a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 28 janvier au 13 mars 2009 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Abdelmalek ZIADI, Ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » à compter du 1^{er} janvier 2016.

M. Abdelmalek ZIADI exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, M. Abdelmalek ZIADI, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 21 mars 2016

La directrice de l'unité
Cécile FREMOND

Visa du délégué régional du CNRS
Eric BUFFENOIR

DEC163153dr08

Décision portant nomination de M. Christian CHAUVEAU, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UPR3021 intitulée "Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement" – ICARE.

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UPR3021, intitulée «Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement" – ICARE, dont le directeur est M. Iskender GOKALP ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Christian CHAUVEAU, Directeur de recherche, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UPR3021 à compter du 1^{er} janvier 2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 02 février 2016

Pour le président et par délégation,
Le directeur d'unité

Iskender GOKALP

DEC160689DAJ

Décision portant nomination de Mme Marion Blin aux fonctions d'adjointe au délégué régional de la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC150269DAJ du 5 février 2015 portant nomination de M. Eric Buffenoir aux fonctions de délégué régional de la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Art. 1er. – Mme Marion Blin, ingénieure de recherche, est nommée adjointe au délégué régional de la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes, à compter du 1er avril 2016.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 23 mars 2016

Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC163154dr08

Décision portant nomination de Mme Véronique DAELE aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'unité UPR3021 intitulée "Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement" – ICARE.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UPR3021, intitulée «Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement" – ICARE, dont le directeur est M. Iskender GOKALP ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option Détention ou gestion de sources radioactives scellées d'appareils électriques émettant des rayons X et accélérateurs de particules délivrée à Mme Véronique DAELE le 06 avril 2013 par l'Institut National des Sciences et Techniques Nucléaires (instn);

Vu l'avis favorable du CHSCT spécial du 14 novembre 2006 ;

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Véronique DAELE, Chargée de recherches, est nommée personne compétente en radioprotection à compter du 1^{er} janvier 2016 et jusqu'au 06 avril 2018.

Article 2 : Missions

Mme Véronique DAELE exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Véronique DAELE sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 02 février 2016

Le Directeur d'unité
Iskender GOKALP

Visa du délégué régional du CNRS
M. Eric BUFFENOIR

DEC163155dr08

Décision portant nomination de M. Benoît GROSSELIN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPR3021 intitulée "Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement" – ICARE

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7292, intitulée « Génétique, Immunologie, Chimie et Cancer » - GICC, dont le directeur est M. Gilles PAINAUD ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 26 mars 2012 ;

Considérant que M. Benoît GROSSELIN a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation CNRS Centre Poitou-Charentes et l'Université François Rabelais du 07 au 29 juin 2012 à Tours ;

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Benoît GROSSELIN, Ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPR3021, intitulée « Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement" – ICARE à compter du 1^{er} janvier 2016.

M. Benoît GROSSELIN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Benoît GROSSELIN est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 02 février 2016

Le directeur de l'unité
Iskender GOKALP

Visa du délégué régional du CNRS
Eric BUFFENOIR

DEC160567INEE

Décision portant nomination de Mme Christelle Suppo aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité mixte de recherche n°7261 intitulée « Institut de recherche sur la biologie de l'insecte (IRBI) »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC151309DGDS en date du 18 décembre 2016 portant prolongation de l'unité mixte de recherche n°7261 intitulée *Institut de recherche sur la biologie de l'insecte (IRBI)* et nommant M. David Giron directeur de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de Mme Anne-Geneviève Bagnères Urbany, directrice adjointe de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2016.

II. A compter du 1^{er} mars 2016, Mme Christelle Suppo, professeur à l'Université François Rabelais de Tours, est nommée directrice adjointe par intérim jusqu'au 30 septembre 2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par
déléga
tion,

La directrice générale
déléguée à la science
Anne Peyroche

DEC160251dr08

Décision portant nomination de M. Jean-Yves DURBIZE, aux fonctions de chargée de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7247 intitulée « Physiologie de la Reproduction et des Comportements » - PRC.

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7247, intitulée « Physiologie de la Reproduction et des Comportements » - PRC, dont le directeur est M. Florian GUILLOU ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Jean-Yves DURBIZE, Technicien de classe supérieure, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7247 à compter du 1^{er} janvier 2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Nouzilly, le 09 février 2016

Pour le président et par délégation,
Le directeur d'unité

Florian GUILLOU

DEC160247dr08

Décision portant nomination de M. Nicolas CALVE, aux fonctions de chargée de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMR7315, intitulée « Science des Procédés Céramiques et de Traitements de Surfaces » - SPCTS.

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7315, intitulée « Science des Procédés Céramiques et de Traitements de Surfaces » - SPCTS, dont le directeur est M. Thierry CHARTIER ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Nicolas CALVE, Ingénieur d'Etudes, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMR7315 à compter du 1^{er} janvier 2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Limoges, le 10 février 2016

Pour le président et par délégation,
Le directeur d'unité

Thierry CHARTIER

DEC160493dr08

Décision portant nomination de M. Améziane CHERFOUH, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM.

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC151310DGDS modifiée du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM, dont la directrice est Mme Cécile FREMOND ;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Améziane CHERFOUH, Assistant-Ingénieur, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UPS44 à compter du 1^{er} janvier 2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 21 mars 2016

Pour le président et par délégation,
La directrice d'unité

Cécile FREMOND

DEC160245dr08

Décision portant nomination de Mme Valérie COUDERT aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7315 intitulée « Science des Procédés céramiques et de Traitements de Surface » - SPCTS

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7315 intitulée « Science des Procédés Céramiques et de Traitements de Surfaces » et nommant M. Thierry CHARTIER en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 11/04/2013 ;

Considérant que Mme Valérie COUDERT a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation CNRS Aquitaine-Limousin du 22 septembre au 1^{er} octobre 2008 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Valérie COUDERT, Assistante-Ingénieure, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR7315 intitulée « Science des Procédés Céramiques et de Traitements de Surfaces » à compter du 1^{er} janvier 2016.

Mme Valérie COUDERT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Valérie COUDERT, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Limoges, le 10 février 2016

Le directeur de l'unité
Thierry CHARTIER

Visa de la Présidente de l'Université de Limoges
Mme Hélène PAULIAT

Visa du délégué régional du CNRS
Eric BUFFENOIR

DEC160246dr08

Décision portant nomination de M. Alain DENOIRJEAN aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7315 intitulée « Science des Procédés céramiques et de Traitements de Surface » - SPCTS

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7315 intitulée « Science des Procédés Céramiques et de Traitements de Surfaces » et nommant M. Thierry CHARTIER en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 11/04/2013 ;

Considérant que M. Alain DENOIRJEAN a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée en 2009 par le CNRS Paris.

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Alain DENOIRJEAN, Directeur de Recherche, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7315 intitulée « Science des Procédés Céramiques et de Traitements de Surfaces » à compter du 1^{er} janvier 2016.

M. Alain DENOIRJEAN exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Alain DENOIRJEAN, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Limoges, le 10 février 2016

Le directeur de l'unité
Thierry CHARTIER

Visa du Président de l'Université de Limoges

Visa du délégué régional du CNRS

DEC160151DR11

Décision portant nomination de Mme. Valérie CHAZALET aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UPR¹ 5301 intitulée CERMAV

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC151301DGDS du 18 Décembre 2015 approuvant le renouvellement pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2016 de l'unité UPR 5301 intitulée Centre de Recherches sur les Macromolécules Végétales (CERMAV), dont la directrice est Mme Anne IMBERTY, et MM. William HELBERT et Laurent HEUX, les directeurs adjoints ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option sources non scellées et des sources scellées nécessaires à leur contrôle, délivrée à Mme. Valérie CHAZALET le 15 mars 2012 par CNRS Formation Entreprises ;

Vu l'avis favorable du CHSCT spécial (à défaut du conseil de laboratoire) du 1^{er} février 2016,

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme. Valérie CHAZALET, AI, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 15 mars 2012.

Article 2 : Missions²

Mme. Valérie CHAZALET exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

¹ [UMR dont la(les) cotutelle(s) est(sont) exclusivement un(des) EPSCP ou EPST]

² [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme. Valérie CHAZALET sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 4 mars 2016

Dr Anne IMBERTY
Directeur du CERMAV



La directrice de l'unité
Anne IMBERTY

Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué régional



Jérôme VITRE

DEC160150DR11

Décision portant nomination de M. Yoshiharu NISHYAMA aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UPR¹ 5301 intitulée CERMAV

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision DEC151301DGDS du 18 Décembre 2015 approuvant le renouvellement pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2016 de l'unité UPR 5301 intitulée Centre de Recherches sur les Macromolécules Végétales (CERMAV), dont la directrice est Mme Anne IMBERTY, et MM. William HELBERT et Laurent HEUX, les directeurs adjoints ;

Vu l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option sources scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules, délivrée à M. Yoshiharu NISHYAMA le 16 mars 2012 par CNRS Formation Entreprises ;

Vu l'avis favorable du CHSCT spécial (à défaut du conseil de laboratoire) du 1^{er} février 2016,

DECIDE :

Article 1er : Nomination

M. Yoshiharu NISHYAMA, CR1, est nommé personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 16 mars 2012.

Article 2 : Missions²

M. Yoshiharu NISHYAMA exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

¹ [UMR dont la(les) cotutelle(s) est(sont) exclusivement un(des) EPSCP ou EPST]

² [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de M. Yoshiharu NISHYAMA sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 4 mars 2016

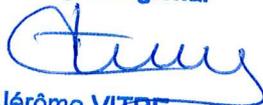
La directrice de l'unité
Anne IMBERTY



Dr Anne IMBERTY
Directeur du CERMAV

Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué régional



Jérôme VITRE

DEC160022DR11

Décision portant nomination de M. Patrick PEREZ aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'Unité Propre 5301 intitulée CERMAV

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC151301DGDS du 18 Décembre 2015 approuvant le renouvellement pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2016 de l'unité UPR 5301 intitulée Centre de Recherches sur les Macromolécules Végétales (CERMAV), dont la directrice est Mme Anne IMBERTY, et MM. William HELBERT et Laurent HEUX, les directeurs adjoints ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 1^{er} février 2016 ;

Considérant que M. Patrick PEREZ a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Alpes 9, 10, 11, 30, 31 mars et 1^{er} avril 1998

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Patrick PEREZ, AI, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'Unité Propre 5301 intitulée CERMAV à compter du 1^{er} février 2016

M. Patrick PEREZ exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Patrick PEREZ est placé directement sous l'autorité du directeur d'Unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à ST Martin d'Hères le 4 mars 2016

Le Directeur d'Unité


Dr. Anne IMBERTY
Directeur du CERMAV

Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué régional


Jérôme VITRE

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC160021DR11

Décision portant nomination de Mme Patricia CHAUD aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'Unité Propre 5301 intitulée CERMAV

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC151301DGDS du 18 Décembre 2015 approuvant le renouvellement pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2016 de l'unité UPR 5301 intitulée Centre de Recherches sur les Macromolécules Végétales (CERMAV), dont la directrice est Mme Anne IMBERTY, et MM. William HELBERT et Laurent HEUX, les directeurs adjoints ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du **1er février 2016** ;

Considérant que Mme Patricia CHAUD a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Alpes les 13, 14, 15 novembre et 11, 12, 13 décembre 2007.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme. Patricia CHAUD, TCE, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'Unité Propre 5301 intitulée CERMAV à compter du 1^{er} février 2016

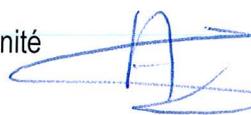
Mme Patricia CHAUD exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme. Patricia CHAUD est placée directement sous l'autorité du Directeur d'Unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à St Martin d'Hères le 4 mars 2016

Le Directeur d'Unité


Dr Anne IMBERTY
Directeur du CERMAV

Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué régional


Jérôme VITRE

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC160020DR11

Décision portant nomination de Mme Isabelle JEACOMINE aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'Unité Propre 5301 intitulée CERMAV

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC151301DGDS du 18 Décembre 2015 approuvant le renouvellement pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2016 de l'unité UPR 5301 intitulée Centre de Recherches sur les Macromolécules Végétales (CERMAV), dont la directrice est Mme Anne IMBERTY, et MM. William HELBERT et Laurent HEUX, les directeurs adjoints ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du **1^{er} février 2016** ;

Considérant que Mme Isabelle JEACOMINE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Alpes en relation avec les partenaires Universités, formation Assistant de Prévention : les 28/04, 05/05, et 19/05/2015 et 12 modules en complément (jeudis de la sécurité de décembre 2013, 2014 à mars 2015),

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Isabelle JEACOMINE, AI, est nommée aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UPR 5301 intitulée CERMAV à compter du 1^{er} février 2016.

Mme Isabelle JEACOMINE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Isabelle JEACOMINE est placée directement sous l'autorité du directeur d'Unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à St Martin d'hères le 01/02/2016

Le Directeur de l'Unité


Dr Anne IMBERTY
Directeur du CERMAV

Visa du délégué régional du CNRS

Le Délégué régional


Jérôme VITRE

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

DEC160096DR12

Décision portant cessation de fonctions de Mme Virginie BLANC, assistante de prévention (AP) au sein de l'unité UMR7340 intitulée Laboratoire de Mécanique, Modélisation et Procédés Propres (M2P2)

LE DIRECTEUR

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC141336DR12 du 05/05/2014 portant nomination de Mme Virginie BLANC aux fonctions d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'assistante de prévention (AP) exercées par Mme Virginie BLANC, dans l'unité du CNRS n° UMR7340, à compter du 1^{er} mars 2016.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Marseille, le 26/01/16

Le directeur de l'unité
M. Pierre SAGAUT

Visa du délégué régional du CNRS
M. Younis HERMES

Visa du Président d'Aix-Marseille
Université
M. Yvon BERLAND

DEC160514INSB

Décision portant nomination de M. Monsef Benkirane aux fonctions de directeur de l'unité mixte de service n°3656 intitulée « GENOPOLYS »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 159-87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC133025DGDS en date du 20 décembre 2013 portant création de l'unité mixte de service n°3656 intitulée « GENOPOLYS » et nommant M. Marcel Mechali directeur de cette unité ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

I. Il est mis fin aux fonctions de M. Marcel Mechali, directeur de l'unité mixte de service susvisée, admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 11 août 2015.

II. A compter de cette même date, M. Monsef Benkirane, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'unité mixte de service susvisée.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 mars 2016

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3 rue Michel-Ange Auteuil
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC160417INSB

Décision portant nomination de Mme MERCIER Pascale aux fonctions de chargée de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n°2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités.

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme MERCIER Pascale, Ingénieur de recherche CNRS est nommée chargée de mission auprès du Président pour l'Institut des Sciences Biologiques, du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017. Sa mission a pour objet d'assurer la circulation de l'information au sein du GIS IBISA et de faire connaître à la communauté scientifique les compétences disponibles.

Pour l'exercice de cette mission, Mme MERCIER Pascale demeure affectée à l'Institut de Pharmacologie et de Biologie Structurale (IPBS - UMR5089) situé à Toulouse.

Article 2

Du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017, Mme MERCIER Pascale percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Midi-Pyrénées (DR14).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **17 MARS 2016**


Le Président
Alain FUCHS



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3 rue Michel-Ange Auteuil
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC151769INSHS

Décision portant nomination de M. Benoît FLICHE aux fonctions de directeur adjoint de l'unité mixte de recherche UMR7307 intitulée Institut d'Ethnologie méditerranéenne, européenne et comparative.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC141463DAJ du 28 mai 2014 portant nomination de M. Philippe Baptiste aux fonctions de directeur général délégué à la science ;

Vu la décision DEC122743DSI en date du 1^{er} janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n° 7307 intitulée Institut d'ethnologie méditerranéenne, européenne et comparative ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Monsieur Benoît FLICHE, chargé de recherche au CNRS est nommé directeur adjoint de l'unité mixte de recherche susvisée à partir du 1^{er} mars 2015.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par
déléga
tion,
Le directeur général délégué



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

à la science

Philippe Baptiste

DEC152834INP

Décision portant nomination de M. Noël Dimarcq aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections des commissions concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC 151222INP portant nomination de M. Dimarcq aux fonctions de chargé de mission du 01/01/2015 au 31/12/2015 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Noël Dimarcq, directeur de recherche de première classe au CNRS, est renouvelé dans ses fonctions de chargé de mission auprès du président pour l'institut de Physique du 1^{er} Janvier 2016 au 31 Décembre 2016.

Sa mission a pour objet de suivre les activités des laboratoires de l'Institut de Physique dans le domaine de la photonique.

Pour l'exercice de cette mission, M. Noël Dimarcq demeure affecté à l'UMR 8630-« Systèmes de référence temps –espace (Syrte) »-Observatoire de Paris-61 avenue de l'Observatoire-75014 PARIS.

Article 2

Du 1^{er} Janvier 2016 au 31 Décembre 2016 M. Dimarcq percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation IDF Ouest et Nord (DR05).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

DEC152836INP

Décision portant nomination de M. Laurent Lellouch aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections des commissions concernées par leur activité ;

Vu la décision DEC 143107NP portant nomination de M. Lellouch aux fonctions de chargé de mission du 01/01/2015 au 31/12/2015 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Laurent Lellouch, directeur de recherche de deuxième classe au CNRS, est renouvelé dans ses fonctions de chargé de mission auprès du président pour l'institut de Physique du 1^{er} Janvier 2016 au 31 Décembre 2016.

Sa mission a pour objet le calcul scientifique de l'institut.

Pour l'exercice de cette mission, M. Laurent Lellouch demeure affecté l'UMR7332 « Centre de physique théorique (CPT) » CNRS, case 907, 13288 MARSEILLE Cedex 09.

Article 2

Du 1^{ER} Janvier 2016 au 31 Décembre 2016 M. Lellouch percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Provence et Corse (DR12).

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs

Décision n°2016-026E

Décision n°DEC160156INSIS

Décision portant nomination de M. Jérôme Favergeon aux fonctions de directeur de l'unité mixte de recherche UMR7337 intitulée « Laboratoire Roberval. Unité de recherche en mécanique acoustique et matériaux »

**LE DIRECTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE TECHNOLOGIE DE COMPIÈGNE,
LE PRÉSIDENT DU CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE,**

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 89-442 du 28 juin 1989, relatif à l'Université de Technologie de Compiègne ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 31 janvier 2012 portant nomination de M. Alain Storck aux fonctions de directeur de l'UTC à compter du 1^{er} février 2012 ;

Vu les statuts de l'Université de Technologie de Compiègne ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC122743DSI en date du 05 janvier 2012 portant création de l'unité mixte de recherche n°7337 intitulée « Laboratoire Roberval. Unité de recherche en mécanique acoustique et matériaux » et nommant M. Jean-Marc Roelandt, directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC160156INSIS en date du 26 octobre 2015 portant nomination de M. Jérôme Favergeon aux fonctions de directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°7337 intitulée « Laboratoire Roberval. Unité de recherche en mécanique acoustique et matériaux » ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DÉCIDENT :

Article 1^{er}

M. Jérôme Favergeon, professeur à l'université de Technologie de Compiègne, est nommé directeur de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2016, en remplacement de M. Jean-Marc Roelandt, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2

Le directeur de l'Université de Technologie de Compiègne et le président du CNRS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Alain Storck
Directeur de l'Université
de Technologie de Compiègne

Alain Fuchs
Président du CNRS

DEC160378DR20

Décision portant nomination de M. Emmanuel Beraudo aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité UPR10 intitulée Centre de recherches sur l'hétéroépitaxie et ses applications (CRHEA)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision 020005SPHM du 30 octobre 2002 nommant M. Jean-Yves Duboz directeur de l'unité de recherche n° A0010_Centre de recherches sur l'hétéroépitaxie et ses applications;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹;

Considérant que M. Emmanuel Beraudo a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 9 au 11 mai, du 6 au 8 juin 2006 et les formations continues jusqu'en 2014,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Emmanuel Beraudo, ingénieur d'étude (IE2), est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité du CNRS n°UPR10, à compter du 1^{er} mars 2016.

M Emmanuel Beraudo, exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Emmanuel Beraudo est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 02 mars 2016

Le directeur de l'unité
Jean-Yves Duboz

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Béatrice Saint-Cricq

DEC163094DR20

Décision portant nomination de M Jean-Daniel Barde aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7335 intitulée Institut non linéaire de Nice Sophia Antipolis (INLN).

LA DIRECTRICE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° 151309DGDS du 18 décembre 2015 qui prolonge l'unité mixte n° 7335 intitulée Institut non linéaire de Nice Sophia Antipolis et nommant Mme Patrizia Vignolo en qualité de directrice par intérim ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR7335 en date du 04 / 09 / 2015 ;

Considérant que M Jean-Daniel Barde a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS Délégation Côte d'Azur à Valbonne les 09, 10, 24 novembre 2015, le 10 décembre 2015, le 12 et 14 janvier 2016.

DECIDE :

Article 1^{er} : M Jean-Daniel Barde, technicien de classe exceptionnelle est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR 7335 intitulée Institut non linéaire de Nice Sophia Antipolis, à compter du 01 février 2016.

M Jean-Daniel Barde exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe 1.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M Jean-Daniel Barde, est placé sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 03 février 2016

La directrice de l'unité
Mme Patrizia Vignolo

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Mme Béatrice Saint-Cricq

Visa du président de l'Université de Nice-Sophia Antipolis

DEC160410DR20

Décision portant cessation de fonctions de M. Jean-Charles BERY, agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / assistant de prévention (AP)¹ au sein de l'unité UMR7335 intitulée Institut non linéaire de Nice Sophia Antipolis (INLN)

LA DIRECTRICE

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC2004DR20 du 18 février 2000 portant nomination de M. Jean-Charles BERY aux fonctions d'ACMO / d'AP,

DECIDE :

Article 1^{er} : Il est mis fin aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) / d'assistant de prévention (AP) exercées par M. Jean-Charles BERY, dans l'unité du CNRS n° UMR7335 à compter du 31/03/2016.

¹ Dans certains cas, la dénomination d'ACMO doit être maintenue à titre transitoire. Plus précisément, si la décision de nomination était une décision de nomination d'ACMO, vous devrez utiliser le vocable "ACMO"

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Valbonne, le 03/02/2016

La directrice de l'unité
Patrizia Vignolo

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Béatrice SAINT-CRICQ

Visa du président de l'université de Nice Sophia Antipolis

DEC160590DAJ

Décision portant renouvellement de M. Xavier Morise aux fonctions de directeur du Bureau du CNRS à Washington

LE PRESIDENT

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS ;

Vu la décision DEC100175DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction de l'Europe de la recherche et de la coopération internationale (DERCI) ;

Vu la décision DEC142237DAJ du 30 septembre 2014 portant renouvellement de M. Xavier Morise aux fonctions de directeur du Bureau du CNRS à Washington ;

Sur proposition de la directrice générale déléguée à la science ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – M. Xavier Morise est renouvelé aux fonctions de directeur du Bureau du CNRS à Washington, à compter du 1^{er} octobre 2016 pour une durée de 2 ans.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 mars 2016

Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC160702DAJ

Décision portant nomination de Mme Géraldine Philippot aux fonctions d'adjointe au responsable du Service pensions et accidents du travail

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100169DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction des ressources humaines ;

Vu la décision DEC150941DAJ du 24 mars 2015 portant nomination de M. Pierre Coural aux fonctions de directeur des ressources humaines ;

DECIDE :

Art. 1er. – Mme Géraldine Philippot est nommée adjointe au responsable du Service pensions et accidents du travail, à compter du 25 janvier 2016.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 23 mars 2016

Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC160596DAJ

Décision portant nomination par intérim de Mme Anne-Marie Capellan aux fonctions de responsable du service budget et optimisation des ressources, adjointe au directeur de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion

LE PRESIDENT

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100148DAJ du 8 juillet 2010 portant organisation de la direction du CNRS ;

Vu la décision DEC100172DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la DSFIM ;

Sur proposition du directeur général délégué aux ressources ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Mme Anne-Marie Capellan est nommée aux fonctions de responsable du service budget et optimisation des ressources par intérim, à compter du 29 février 2016 jusqu'au 3 juillet 2016.

Art. 2. – Mme Anne-Marie Capellan est nommée aux fonctions d'adjointe au directeur de la DSFIM par intérim, à compter du 29 février 2016 jusqu'au 3 juillet 2016.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 mars 2016



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mègier
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC160642DRH

Décision portant modification de la composition de la Commission Paritaire compétente en matière d'accidents du travail et maladies professionnelles survenant aux personnels non titulaires du Centre national de la recherche scientifique et de ses Instituts,

LE PRESIDENT,

Vu L'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat,

Vu Le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 portant organisation et fonctionnement du Centre National de la Recherche Scientifique,

Vu Le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat,

Vu L'arrêté du 8 juillet 1991 portant création d'une commission chargée de donner un avis en matière d'accidents du travail et maladies professionnelles survenant aux personnels non titulaires du Centre National de la Recherche Scientifique et de ses instituts,

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de Président du CNRS,

Vu La décision DEC151563DRH du 27 juillet 2015 portant composition de la commission administrative paritaire chargée de donner un avis en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles survenant aux personnels non titulaires du Centre National de la Recherche Scientifique et de ses instituts,

DECIDE :

Article 1

Les dispositions de la décision DEC151563DRH du 27 juillet 2015 susvisée sont modifiées comme suit :

□ Représentants de l'Administration :

Membre suppléant : Madame Lucette Vayn, Adjointe
au Responsable du Service des
Ressources Humaines de la Délégation
Ile-de-France Sud, en remplacement de
Madame Catherine Cribiu.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23/03/2016

Alain FUCHS



NOTE DRH /SDP IT / D-2016-69

Suite aux concours internes et externes d'ingénieurs et de techniciens de l'année 2015, ont été nommées par décision du Président, les personnes dont les noms suivent :

Ingénieurs de recherche						
Origine	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
CE	110864	AGRAPART	Clémence	565055	01/12/2015	IR2
CE	89001	AZZOPARDI	Nicolas	567186	01/12/2015	IR2
CE	141552	BAROIS	Sophie	567028	01/12/2015	IR2
CE	16949	BENICHO	Christine	573245	01/01/2016	IR2
CE	117454	BESSIERE	Laurent	572228	01/01/2016	IR2
CE	45543	BOSCH	Laurence	577529	01/01/2016	IR2
CE	90359	BOULLAND	Paul	567938	01/12/2015	IR2
CE	31403	BOUTARD	Jeremie	563417	01/12/2015	IR2
CE	58276	BURMISTROV	Leonid	563300	01/12/2015	IR2
CE	77774	CAHOREAU	Edern	565222	01/12/2015	IR2
CE	141595	CINQUIN	Bertrand	568909	01/12/2015	IR2
CE	141464	CLAUDEL	Arnaud	573591	11/01/2016	IR2
CE	26369	COINTEAUX	Laure	567247	01/12/2015	IR2
CE	50733	FABREGES	Xavier	566883	01/12/2015	IR2
CE	112225	FREGNAUX	Mathieu	568517	01/12/2015	IR2
CE	87497	GALLUCCIO	Laurent	568129	01/12/2015	IR2
CE	53944	GARROUM	Nabil	569737	01/12/2015	IR2
CE	109260	GAUTIER	Olivier	567908	01/12/2015	IR2
CE	96335	GEORGET	Adrien	566272	01/12/2015	IR2
CE	141602	GUÉGUEN	Bleuenn	568520	01/01/2016	IR2
CE	125945	GUERIN	Juliette	578691	01/12/2015	IR2
CE	78878	HERRERO	Christian	566822	01/12/2015	IR2
CE	95225	IDLAHCEN	Said	566073	01/12/2015	IR2
CE	141231	JARDIN	Antoine	568880	01/12/2015	IR2
CE	98470	KACHEL	Maciej Boguslaw	568819	01/12/2015	IR2
CE	130370	LACROIX	Remi	568004	01/12/2015	IR2
CE	60413	LAURENT	Benoist	570037	01/12/2015	IR2
CE	120422	LE BARS	Romain	561198	01/12/2015	IR2
CE	71572	LECLAIRE	Mathieu	567831	01/12/2015	IR2
CE	128778	LEMAIRE	Olivier	567119	01/12/2015	IR2
CE	131965	MACHINEK	Kathrin Ursula Meta	567226	01/12/2015	IR2
CE	108468	MALMARY	Jean-Jacques	568570	01/12/2015	IR2
CE	141830	MERMET	Eric	568003	01/12/2015	IR2
CE	77161	MONTEILLER	Vadim	567635	01/12/2015	IR2
CE	18423	PHILIPPIN	Sabine	572448	01/01/2016	IR2
CE	128367	PIERRE-EMILE	Thomas	569305	01/12/2015	IR2
CE	66617	POUCHOULIN	Gilles	569779	01/12/2015	IR2
CE	142031	PRZYBYLSKI	Cédric	574797	18/01/2016	IR2
CE	56368	REIG	Benjamin	566051	01/12/2015	IR2
CE	141245	RICHARD	Cyril	566061	01/12/2015	IR2
CE	101458	RODRIGUES PEIXOTO	Antonio Jose	567585	01/12/2015	IR2
CE	7478	ROUSSET	Clément	570144	01/12/2015	IR2
CE	141823	SABATIER	Fabrice	569036	01/12/2015	IR2
CE	97910	SALLES	Jérémie	565509	01/12/2015	IR2
CE	141617	SANDER	Anke	575737	01/01/2016	IR2
CE	141880	SANSOULET	Julie	569488	01/12/2015	IR2
CE	91446	SENOVILLA HERNANDEZ	Daniel	567183	01/12/2015	IR2
CE	141230	SERVILLAT	Matthieu	568293	01/12/2015	IR2
CE	104579	SIMON	Pardis	572332	15/01/2016	IR2
CE	7836	SOULET	Christelle	573108	01/01/2016	IR2
CE	142321	SPEZIANI	Carole	572856	01/01/2016	IR2
CE	89290	THERAUBE	Stephane	567668	01/12/2015	IR2
CE	28629	THOMAS	Benjamin	568321	01/12/2015	IR2
CE	96339	VAMVAKOPOULOS	Emmanouil	566213	01/12/2015	IR2
CE	141147	VANNEAU	Victoria	569288	01/12/2015	IR2
CE	141615	VARET	Suzanne	577676	01/12/2015	IR2

Suite aux concours internes et externes d'ingénieurs et de techniciens de l'année 2015, ont été nommées par décision du Président, les personnes dont les noms suivent :

Ingénieurs d'études						
Origine	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
CE	120543	AKPAN	Enoobong	573274	01/01/2016	IE2
CE	141687	ALAUX	Isabelle	572173	01/01/2016	IE2
CE	68987	AQUINI	Mourad	567923	01/12/2015	IE2
CE	141853	BARATIN	Laurent	572483	01/01/2016	IE2
CE	124235	BARBEZ	Stephanie	565906	01/12/2015	IE2
CE	126385	BERTHOLIO	Pauline	569381	01/12/2015	IE2
CE	91117	BLONDEL	Clément	573278	01/01/2016	IE2
CE	93423	BLONDELLE	Florent	567769	01/12/2015	IE2
CE	99389	BOMMERSBACH	Loïc	568992	01/12/2015	IE2
CE	130269	BONILLA	Aurélié	567462	01/12/2015	IE2
CE	105923	BONNET	Marc	568128	01/12/2015	IE2
CE	128966	BOSQUIN	Samuel	566159	01/12/2015	IE2
CI	29262	BOUVIER	Corinne	559919	01/07/2015	IE2
CE	82566	BRIGHIGNI	Lorenzo	572999	01/01/2016	IE2
CE	141649	BUGA	Mihaela	566207	01/12/2015	IE2
CE	44902	BURDEN	Joanne	569655	01/12/2015	IE2
CE	141869	BUTHOD	Anthony	568301	01/12/2015	IE2
CE	129599	CAILLOCE	Laure	569074	01/12/2015	IE2
CE	63490	CAIROU	Julie	567602	01/12/2015	IE2
CE	130249	CHARPENTIER	Virginie	567505	01/12/2015	IE2
CE	104944	CHARVIN	Magali	568926	01/12/2015	IE2
CE	127532	CHAUVEL	Cédric	565347	01/12/2015	IE2
CE	107092	CHICHER	Johana	569315	01/12/2015	IE2
CE	94897	CLARISSE	Cindy	566977	01/12/2015	IE2
CE	133582	CLOUET	Florentin	567722	01/12/2015	IE2
CE	104902	COHEN	Laurent	572267	01/01/2016	IE2
CE	29717	CREC'HRIOU	Romain	568061	01/12/2015	IE2
CE	119016	DAVID	Pascal	565694	01/12/2015	IE2
CE	132321	DECOURCELLE	Mathilde	567755	01/12/2015	IE2
CE	84799	DEMBET	Roderick	567420	01/12/2015	IE2
CE	130016	DERBEY	Alexis	566540	01/12/2015	IE2
CE	91305	DESSEIGNE	Adrien	567471	01/12/2015	IE2
CE	130950	DEVAUX	Christiana	573324	01/01/2016	IE2
CE	75253	DEVIDAL	Sebastien	567509	01/12/2015	IE2
CE	135699	D'HELT	Alexandre	567184	01/12/2015	IE2
CE	29829	DONZEL	Nicolas	569286	01/01/2016	IE2
CE	104915	DOUARD	Camille	566253	01/12/2015	IE2
CE	139586	DRAI	Laura	567699	01/12/2015	IE2
CE	141716	DROUET	Jeanne	573077	01/01/2016	IE2
CE	132122	DUMAS	Laura	568411	01/12/2015	IE2
CE	114574	DURAND	Marine	569715	01/12/2015	IE2
CE	141594	EYSSERIC	Damien	567427	01/01/2016	IE2
CE	141783	FABRE	Juliette	573001	01/01/2016	IE2
CE	124285	FAYOL	Ann-Audrey	566583	01/12/2015	IE2
CE	103541	GARCIA	Camille	563445	01/12/2015	IE2
CE	120299	GARDAIS	Jeremy	567222	01/12/2015	IE2
CE	121557	GAUTRAIS	Thomas	567941	01/12/2015	IE2
CE	92754	GIL ROCA	Jaime Elias	575749	01/01/2016	IE2
CE	99481	GOLDMANN	Claire	564110	01/12/2015	IE2
CE	113265	GRAS	Doriane	567763	01/12/2015	IE2
CE	88273	GUILLOUX	Fabien	567972	01/12/2015	IE2
CE	141692	HAMMANN	Olivier	572170	01/01/2016	IE2
CE	132293	HANSER	Benoît	569083	01/12/2015	IE2
CE	92203	HAROURI	Abdelmounaim	567757	01/12/2015	IE2
CE	132333	HORVATH	Pauline	568521	01/12/2015	IE2
CE	51948	ISNART PELLEN	Marie	567670	01/12/2015	IE2
CE	108949	KALKAS	Thomas	573279	01/01/2016	IE2
CE	141194	KOENIG	Charly	574204	01/02/2016	IE2
CE	116150	KRZONOWSKI	Jennifer	567285	01/12/2015	IE2
CE	104376	LAM	France	569685	01/12/2015	IE2
CE	138775	LAOUID	Fatima	566823	01/12/2015	IE2
CE	141696	LE PRIOL	Arnaud	569271	01/01/2016	IE2
CE	54921	LEGOUY	Benoit	568939	01/12/2015	IE2
CE	129848	LEONE	Marcella	568527	01/12/2015	IE2
CE	70881	LOTH	Romain	567878	01/12/2015	IE2
CE	142042	MACKE	Jean-Sébastien	573691	01/01/2016	IE2
CE	118684	MANE	Amadou Hamza	566690	01/12/2015	IE2
CE	57592	MANSERI	Hakima	568064	01/12/2015	IE2
CE	89128	MARIE	Olivier	567766	01/12/2015	IE2
CE	128844	M'BOLI	Romuald	567891	01/12/2015	IE2

Suite aux concours internes et externes d'ingénieurs et de techniciens de l'année 2015, ont été nommées par décision du Président, les personnes dont les noms suivent :

Ingénieurs d'études						
Origine	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
CE	119973	MICHEL	Edouard	568495	01/12/2015	IE2
CE	98417	MIRAUCCOURT	Bastien	567669	01/12/2015	IE2
CE	49967	MURAT	David	566918	01/12/2015	IE2
CE	60825	NICOLAS	Marc	568649	01/12/2015	IE2
CE	17015	NORCA	Olivier	562267	01/12/2015	IE2
CE	136360	PAMART	Anthony	567640	01/12/2015	IE2
CE	131037	PAPASTAMKOU	Sofia	568276	01/12/2015	IE2
CE	67987	PASQUALINI	Antoine	566275	01/12/2015	IE2
CE	108634	PAUBEL	Pierre-Vincent	565803	01/12/2015	IE2
CE	127196	PAVLAKI	Koralia	567927	01/12/2015	IE2
CE	103850	PECOUT	Hugues	567892	01/12/2015	IE2
CE	122548	PIGENET	Yaroslav	569059	01/12/2015	IE2
CE	53819	POUILLOUX	Laurent	569804	07/12/2015	IE2
CE	128970	POULLAOUËC	Ewen	571352	01/01/2016	IE2
CE	43497	PREVOT	Nathalie	567796	01/12/2015	IE2
CE	100681	PRONO	Céline	572449	01/01/2016	IE2
CE	142286	PUECH	Caroline	575532	15/01/2016	IE2
CE	142701	QUERUEL	Guillaume	576053	01/02/2016	IE2
CE	141547	RABACHE	Christelle	571132	01/01/2016	IE2
CE	124795	RAMARIJAONA	Ny Aina Harald	572521	01/01/2016	IE2
CE	141258	RASSAT	Sylvain	573028	15/01/2016	IE2
CE	121501	REINER	Sabine	566697	01/12/2015	IE2
CE	116143	RENOUF	Laurent	566243	01/12/2015	IE2
CE	109484	RIBOULET	Tristan	566037	01/12/2015	IE2
CE	111832	RICARD	Alexia	567764	01/12/2015	IE2
CE	133329	RIVIERE	Marjolaine	572544	01/01/2016	IE2
CE	76801	ROCHETTE-CASTEL	Thomas	567665	01/12/2015	IE2
CE	134995	ROCO	Alexandra	572555	01/01/2016	IE2
CE	141554	RODRIGUES	Cecile	571982	01/01/2016	IE2
CE	134484	ROPERT	Maud	566071	01/12/2015	IE2
CE	126380	RYCKELYNCK	Eva	568371	01/12/2015	IE2
CE	141565	SAINDIZIER	Oissila	571481	01/01/2016	IE2
CE	83913	SALINAS	Thalia	566466	01/12/2015	IE2
CE	126339	SHARIATPANAH	Seyyedmaziyar	568125	01/12/2015	IE2
CE	120373	SIGUENZA	Sophie	572215	01/01/2016	IE2
CE	121266	STEPHAN	Laetitia	564238	01/12/2015	IE2
CE	78647	TANDAR	Sara	571988	01/01/2016	IE2
CE	141865	TEMSAMANI	Faycal	573259	01/01/2016	IE2
CE	119941	THEVENET	Quentin	566158	01/12/2015	IE2
CE	117406	VEROT	Miléna	572476	01/01/2016	IE2
CE	141879	VIAUD	Justine	568402	01/12/2015	IE2
CE	36130	WAGNER	Sebastien	565365	01/12/2015	IE2
CI	24412	WAGNER	Edouard	567468	01/11/2015	IE2
CE	142247	WASIELEWSKI	Emeric	572554	01/01/2016	IE2
CE	111933	YAMAKAWA	Nao	566152	01/12/2015	IE2
CE	142287	YANG	Xi	571830	01/01/2016	IE2
CE	141864	YLLA	Noellie	569594	01/12/2015	IE2

Assistants ingénieurs						
Origine	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
CE	101391	ABBARIS	Amara	565619	01/01/2016	AI
CE	113842	AGNEL	Sandra	565855	01/12/2015	AI
CE	141746	BLONDEAU	Florian	566408	01/12/2015	AI
CE	141704	BLOT	Marielle	566810	01/12/2015	AI
CE	141646	BONTEMPS	Nicolas	571724	01/01/2016	AI
CE	81126	BOSCH	Stéphanie	565011	01/12/2015	AI
CE	140455	BOZO	Marie	568785	01/12/2015	AI
CE	121155	BUANNIC	Fanny	572660	01/01/2016	AI
CE	117097	BUI-GUILLEAUME	Thi Ngoc Tran	565871	01/12/2015	AI
CE	112205	CERIA	William	572759	01/01/2016	AI
CE	123189	CHATELAIN	Stephanie	568477	01/12/2015	AI
CE	132509	CHEAM	Chay Ly	572760	01/01/2016	AI
CE	141526	COUDEREAU	Thibaud	565921	01/12/2015	AI
CE	100444	COURTHIAL	Isabelle	568964	01/12/2015	AI
CE	141877	DARET	Florian	568814	01/01/2016	AI
CE	85084	DINKOV	Atanas	567833	01/01/2016	AI
CE	111062	DJELLIT	Sofien	567228	01/12/2015	AI
CE	99884	DUBOIS	Lorène	567578	01/12/2015	AI
CE	131561	DUJARRIER	Laetitia	566210	01/12/2015	AI
CE	118890	FERNANDES	Lionel	567363	01/12/2015	AI

Suite aux concours internes et externes d'ingénieurs et de techniciens de l'année 2015, ont été nommées par décision du Président, les personnes dont les noms suivent :

Assistants ingénieurs						
Origine	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
CE	43715	FRONT	Sophie	569816	01/12/2015	AI
CE	115051	GARCON	Jean-Michel	567645	01/12/2015	AI
CI	31503	GEORGE	Sylvie	545678	01/07/2015	AI
CE	81271	GINOIS	Aline	567260	01/12/2015	AI
CE	141564	GREGOIRE	Robin	567627	01/12/2015	AI
CE	141658	GUYOT	Marie	567928	01/12/2015	AI
CE	142209	HAMIAUX	Fabienne	572434	01/02/2016	AI
CE	78056	HAMMAMI	Fadoua	567856	01/12/2015	AI
CE	105617	ISCACHE	Anne-Laure	567698	01/12/2015	AI
CE	86869	IVANOVITCHIK	Edouard	572232	01/01/2016	AI
CE	46675	JAYMOND	Rémi	566265	01/12/2015	AI
CE	117188	KIELAR	Corentin	566459	01/12/2015	AI
CE	140299	LE GUENNO	Hugo	571387	01/01/2016	AI
CE	124310	LECLERCQ	Ludivine	568706	01/12/2015	AI
CE	130912	LEROY	Matthieu	566611	01/12/2015	AI
CE	118275	LESTRAS	Amandine	567814	01/12/2015	AI
CE	133788	MARTINS	Clara	578613	01/12/2015	AI
CE	118882	MILLET	Vanessa	573860	01/01/2016	AI
CE	118727	MOUSSA	Matinou	568316	01/12/2015	AI
CE	126572	MUGLER	Florian	567380	01/12/2015	AI
CE	113573	MUKENDI	Bambi	568060	01/12/2015	AI
CE	6737	NIGAUD	Kevin	567484	01/12/2015	AI
CE	102922	OHUE	Omozopia	568568	01/12/2015	AI
CE	141586	PASQUIER	Ludovic	569822	01/12/2015	AI
CE	142138	PAVILLA	Olivier	571377	01/01/2016	AI
CE	141349	PEJOT	Clément	567266	01/12/2015	AI
CE	141492	PERRICHON	Elie	568959	01/12/2015	AI
CE	129117	PIETRZYKOWSKI	Anastasia	566279	01/12/2015	AI
CE	141520	PILONE	Olivier	567586	01/12/2015	AI
CE	131121	PINI	Lauriane	567680	01/12/2015	AI
CE	141903	PINSON	Johnny	569763	01/12/2015	AI
CE	141355	RIMET	Jérôme	566631	01/12/2015	AI
CE	88839	ROBERT	Yann	563275	01/12/2015	AI
CE	141522	ROUX	Lionel	567583	01/12/2015	AI
CE	112613	SHELPE	Julien	567758	01/12/2015	AI
CE	120685	SFAXI	Sami	568122	01/12/2015	AI
CE	48393	SOUPRAYEN	Christelle	574566	01/01/2016	AI
CE	65174	SPRUYT	Emilie	566083	01/12/2015	AI
CE	141832	YIMBOU	Regis	567696	01/12/2015	AI
CE	98527	ZEYER	Hélène	565924	01/12/2015	AI

Techniciens de la recherche						
Origine	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
CE	18290	LONGREZ	Benoit	569795	01/12/2015	TCN
CE	36027	SOUILAH	Abdelhak	566262	01/12/2015	TCN
CE	109259	ALANIECE	Isabelle	567889	01/12/2015	TCN
CE	132095	ARRAZAT	Françoise	565913	01/12/2015	TCN
CE	129118	BALTUS	William	567608	01/12/2015	TCN
CE	129316	BASTIDE	Laure	569068	01/12/2015	TCN
CE	141780	BERTRAND	Natacha	575291	01/12/2015	TCN
CE	141780	BERTRAND	Natacha	567798	01/12/2015	TCN
CE	86340	BOUANANE	Jessica	567426	01/12/2015	TCN
CE	89915	BOYER	Bruno	567685	01/12/2015	TCN
CE	129331	BRUN	Clemence	569282	01/12/2015	TCN
CE	114297	CLARYSSE	Isabelle	565350	01/12/2015	TCN
CE	97578	COMBES	Lorène	567614	01/12/2015	TCN
CE	120253	DELAGE	Christophe	569331	01/12/2015	TCN
CE	137218	DESCHAMPS	Nadège	568836	01/12/2015	TCN
CE	57926	DESSALLE	Morgane	568561	01/12/2015	TCN
CE	141580	DOREMUS	Chloée	567735	01/12/2015	TCN
CE	129786	FRICKER	Célia	568127	01/12/2015	TCN
CE	131861	GABANT	Christine	564866	01/12/2015	TCN
CE	121378	GABRIELLI	Alix	565788	01/12/2015	TCN
CE	141613	GARCIA	Isabelle	567354	01/12/2015	TCN
CE	136802	GOHLKE	Audrey	573488	01/01/2016	TCN
CE	130908	GUEGAN	Nicolas	567388	01/12/2015	TCN
CE	141259	HALLOT-ESCOFFIER	Vianney	565848	01/12/2015	TCN
CE	125228	HEUDES	Beatrice	568924	01/12/2015	TCN
CE	125675	KURZYDLOWSKI	Carole	567812	01/12/2015	TCN
CE	137159	LEGENDRE	Jessica	571831	01/01/2016	TCN



NOTE DRH /SDP IT / D-2016-69

Suite aux concours internes et externes d'ingénieurs et de techniciens de l'année 2015, ont été nommées par décision du Président, les personnes dont les noms suivent :

Techniciens de la recherche						
Origine	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
CE	109157	LEGRAND	Caroline	574562	01/01/2016	TCN
CE	119693	LELONG	Quentin	572776	01/01/2016	TCN
CE	106567	LUCCHI	Honorine	574639	01/01/2016	TCN
CE	141848	MAZZARESE	Sébastien	568384	01/12/2015	TCN
CE	128656	MORLAND	Fanny	568549	01/12/2015	TCN
CE	107477	MOUCHNINO	Laurence	567506	01/12/2015	TCN
CE	141346	ODIEVRE	Yvan	563999	01/12/2015	TCN
CE	137640	PELLETANT	Meghann	564122	01/12/2015	TCN
CE	124750	PERQUIS	Lucie	570709	01/01/2016	TCN
CE	133875	PINOIT	Guillaume	569951	01/12/2015	TCN
CE	131144	ROGUET	Florian	572100	01/01/2016	TCN
CE	141674	ROMESTANT	Céline	568984	01/12/2015	TCN
CE	124276	RUMMEL	Julien	566545	01/12/2015	TCN
CE	126142	RYBKA	Romain	568354	01/12/2015	TCN
CE	128155	SAUTEREAU	Céline	567572	01/12/2015	TCN
CE	111618	SCHRYVE	Fanny	572502	01/01/2016	TCN
CE	141625	SEGUIN	Cindy	567886	01/12/2015	TCN
CE	141438	SEJIL	Caroline	567161	01/12/2015	TCN
CE	132601	STANIC	Tatjana	566369	01/12/2015	TCN
CE	118410	THIERY	Aurore	567673	01/12/2015	TCN
CE	141706	TRIFAUT	Brigitte	567977	01/12/2015	TCN
CE	101625	VANDERMOERE	Annabelle	567024	01/12/2015	TCN
CE	141817	VENTURINI	Christel	568449	01/12/2015	TCN
CE	101214	XIE	Karine	568145	01/12/2015	TCN

Adjoints Techniques de la recherche						
Origine	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
CE	108731	TOURON	Remy	567491	01/12/2015	ATP2
CE	117468	HOLLIGER	Sabine	563770	01/12/2015	ATP2
CE	129661	CHARLERY-ADELE	Noémie	566467	01/12/2015	ATP2

Sur avis de la commission administrative paritaire et par décision du Président, ont été nommés au titre de l'année 2016 les ingénieurs, techniciens et administratifs dont les noms suivent :

Ingénieurs de recherche						
Origine	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
Au choix	22867	ANDRE	Philippe	573823	01/01/2016	IR2
Au choix	34737	BASSAVA	Subbarao	573877	01/01/2016	IR2
Au choix	52565	BAYOUMI	Hala	573876	01/01/2016	IR2
Au choix	26672	BOCCANFUSO	Pierre	573880	01/01/2016	IR2
Au choix	16631	BOCHARD	Nathalie	574451	01/01/2016	IR2
Au choix	18821	CANAFF	Christine	573565	01/01/2016	IR2
Au choix	38012	DELAGE	Ludovic	574278	01/01/2016	IR2
Au choix	41379	DESCHAIINTRES	Sophie	574514	01/01/2016	IR2
Au choix	7775	JENZER	Stephane	573885	01/01/2016	IR2
Au choix	31389	LEBLANC	Stephane	574795	01/01/2016	IR2
Au choix	16098	LOURS	Michel	574881	01/01/2016	IR2
Au choix	23642	MERCIER	Bernard	573696	01/01/2016	IR2
Au choix	23970	NAVARRO	Patrice	573695	01/01/2016	IR2
Au choix	3885	PARADISI	Paola	573618	01/01/2016	IR2
Au choix	34693	PERINAL	Sylvie	573878	01/01/2016	IR2
Au choix	28733	PIEGU	Benoit	573564	01/01/2016	IR2
Au choix	16522	PINTO	Francisco	574452	01/01/2016	IR2
Au choix	34457	POULAIN	Christelle	573879	01/01/2016	IR2
Au choix	40453	ROBERT	Veronique	566874	01/01/2016	IR2
Au choix	15916	SALUT	Roland	574615	01/01/2016	IR2
Au choix	15972	SIMIER	Pascal	574882	01/01/2016	IR2
Au choix	31341	SUDRE	Joel	574796	01/01/2016	IR2
Au choix	18588	TRASBOT	Jean-Paul	573566	01/01/2016	IR2
Au choix	20347	VERNAY	Emmanuelle	573697	01/01/2016	IR2
Au choix	15485	ABADIE	Joel	574680	01/01/2016	IR1
Au choix	50254	ABGRALL	Michel	574888	01/01/2016	IR1
Au choix	28923	AGNEW	Philip	574324	01/01/2016	IR1
Au choix	23456	ALLOUCHE	Lionel	573816	01/01/2016	IR1
Au choix	80668	ARGENTO	Karine	573692	01/01/2016	IR1
Au choix	9788	AUGER	Rodolphe	574011	01/01/2016	IR1
Au choix	4374	BOUDER	Christophe	573667	01/01/2016	IR1
Au choix	35268	BOUYER	Florence	574086	01/01/2016	IR1
Au choix	31349	CAPEYROU	Regine	575001	01/01/2016	IR1



NOTE DRH /SDP IT / D-2016-69

Suite aux concours internes et externes d'ingénieurs et de techniciens de l'année 2015, ont été nommées par décision du Président, les personnes dont les noms suivent :

Ingénieurs de recherche						
Origine	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
Au choix	36501	CHARRIER	Didier	574277	01/01/2016	IR1
Au choix	4472	CHOI-DYMENT	Yujin	576563	01/01/2016	IR1
Au choix	35997	COLLEY	Jean-Marc	572423	01/01/2016	IR1
Au choix	26293	COTTE	Nathalie	573676	01/01/2016	IR1
Au choix	9685	COUTURIE	Laure-Amelie	574012	01/01/2016	IR1
Au choix	57376	CRIBIU	Catherine	572416	01/01/2016	IR1
Au choix	54623	CUCCHI	Marco	574085	01/01/2016	IR1
Au choix	30856	DATAS	Lucien	575003	01/01/2016	IR1
Au choix	6743	DAUBARD	Guillaume	573664	01/01/2016	IR1
Au choix	31179	DAUBAS	Karine	575002	01/01/2016	IR1
Au choix	30319	DE BRITO SANCHEZ	Maria Gabriela	575005	01/01/2016	IR1
Au choix	30507	DEVOTO	Pierre	575004	01/01/2016	IR1
Au choix	17252	DHENAIN	Anne	574418	01/01/2016	IR1
Au choix	8044	DUARTE	Olivier	574014	01/01/2016	IR1
Au choix	9334	DUMONTET	Vincent	574013	01/01/2016	IR1
Au choix	25890	EXSHAW	Olivier	573677	01/01/2016	IR1
Au choix	19857	EYIDI	Dominique	573534	01/01/2016	IR1
Au choix	24790	FERRIOL	Sylvain	574381	01/01/2016	IR1
Au choix	9836	FRAIGNEAU	Yann-Christophe	574009	01/01/2016	IR1
Au choix	23554	GACHOT	Helene	573815	01/01/2016	IR1
Au choix	23689	GARNIER	Christian	573680	01/01/2016	IR1
Au choix	16500	GASQ	Christine	574420	01/01/2016	IR1
Au choix	52342	GENEVOIS-MAZELLIER	Cécile	573451	01/01/2016	IR1
Au choix	16760	GEYSKENS	Nicolas	574903	01/01/2016	IR1
Au choix	15214	GIGOT	Vincent	574675	01/01/2016	IR1
Au choix	17400	GUERIN-HAMDI	Sonia	574416	01/01/2016	IR1
Au choix	10070	GUILLOT	Regis	574006	01/01/2016	IR1
Au choix	4575	HAQUET	Jerome-Francois	572370	01/01/2016	IR1
Au choix	17221	HAZEBROUCK	Sylvie	574088	01/01/2016	IR1
Au choix	24557	HEINTZ	Dimitri	573813	01/01/2016	IR1
Au choix	17033	HENRY	Florence	574891	01/01/2016	IR1
Au choix	19668	HIMMI	Abdelkader	573822	01/01/2016	IR1
Au choix	40386	HOMMET	Jean	572142	01/01/2016	IR1
Au choix	35103	HOSPITAL	Valerie	574084	01/01/2016	IR1
Au choix	28012	HUMBERT	Veronique	574326	01/01/2016	IR1
Au choix	44882	IMBERT	David	574274	01/01/2016	IR1
Au choix	16272	JAME	Patrick	574422	01/01/2016	IR1
Au choix	19902	JANNET	Guillaume	573533	01/01/2016	IR1
Au choix	16997	JANVIER	Michel	574419	01/01/2016	IR1
Au choix	23198	JOCOU	Laurent	573681	01/01/2016	IR1
Au choix	23065	JOUAITI	Abdellaziz	573819	01/01/2016	IR1
Au choix	42282	JUFFROY	Corinne	572424	01/01/2016	IR1
Au choix	76961	KEIME	Céline	573817	01/01/2016	IR1
Au choix	15921	KUNTZIGER	Benedicte	574423	01/01/2016	IR1
Au choix	42284	LANGUILLE	Marie-Angélique	576645	01/01/2016	IR1
Au choix	83822	LAPAUW	Laurent	574887	01/01/2016	IR1
Au choix	16132	LARGEAU	Ludovic	574904	01/01/2016	IR1
Au choix	42096	LAURENT	Florence	574412	01/01/2016	IR1
Au choix	29170	LE FLOC'H	Emilie	574323	01/01/2016	IR1
Au choix	31595	LE FLOCHMOEN	Eric	575000	01/01/2016	IR1
Au choix	20621	LE TRONG	Emmanuel	573532	01/01/2016	IR1
Au choix	29837	LEFORT	Vincent	574500	01/01/2016	IR1
Au choix	10547	LEFUMEUX	Christophe	574005	01/01/2016	IR1
Au choix	4087	LEGENDRE	Stephane	573669	01/01/2016	IR1
Au choix	38066	LEVEQUE	Laurent	574275	01/01/2016	IR1
Au choix	15612	LIONNETON	Frederic	574330	01/01/2016	IR1
Au choix	7839	LODYGENSKY	Oleg	574015	01/01/2016	IR1
Au choix	15932	LUCAS	Gilbert	574017	01/01/2016	IR1
Au choix	75526	LUXARDO	Giancarlo	574329	01/01/2016	IR1
Au choix	14666	MARCHAL	Philippe	574677	01/01/2016	IR1
Au choix	64103	MARCHAL	Damien	574511	01/01/2016	IR1
Au choix	34814	MARTIN	Roland	574999	01/01/2016	IR1
Au choix	20287	MELOT	Frederic	573694	01/01/2016	IR1
Au choix	40556	MENARD	Aurélie	572556	01/01/2016	IR1
Au choix	37892	MENORET	Severine	574276	01/01/2016	IR1
Au choix	15056	MERCIER	Brigitte	575543	01/01/2016	IR1
Au choix	9868	MERIGOUX	Cecile	574008	01/01/2016	IR1
Au choix	40194	MERRER	Yvan	572141	01/01/2016	IR1
Au choix	89046	MICHEL	Franck	574542	01/01/2016	IR1
Au choix	18355	MILLOUR	Ehouarn	575544	01/01/2016	IR1

Suite aux concours internes et externes d'ingénieurs et de techniciens de l'année 2015, ont été nommées par décision du Président, les personnes dont les noms suivent :

Ingénieurs de recherche						
Concours	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
Au choix	26385	MIMA	Silvana	573675	01/01/2016	IR1
Au choix	55042	MORAIS	Magali	573693	01/01/2016	IR1
Au choix	27872	MUGAT	Bruno	574327	01/01/2016	IR1
Au choix	6753	NEBUT	Tanguy	576556	01/01/2016	IR1
Au choix	23680	NOBLET	Vincent	573814	01/01/2016	IR1
Au choix	53100	NOGRETTE	Florence	574003	01/01/2016	IR1
Au choix	14316	NOMINE	Jean Francois	574678	01/01/2016	IR1
Au choix	63443	OLIVIER	Gilles	574001	01/01/2016	IR1
Au choix	63260	PANSANEL	Jérôme	573818	01/01/2016	IR1
Au choix	42871	PARNAUDEAU	Philippe	573663	01/01/2016	IR1
Au choix	35244	PES	Arnaud	574087	01/01/2016	IR1
Au choix	22626	PFLUMIO	Doris	573821	01/01/2016	IR1
Au choix	11774	POULAT	Suzanne	574413	01/01/2016	IR1
Au choix	4473	POUYLLAU	Stephane	574889	01/01/2016	IR1
Au choix	28179	PUJOL	Herve-Georges	574325	01/01/2016	IR1
Au choix	23749	QUIDOZ	Marie-Claude	574328	01/01/2016	IR1
Au choix	17019	RAMAGE	Karim	574902	01/01/2016	IR1
Au choix	9954	RICOUX	Remy	574007	01/01/2016	IR1
Au choix	16480	ROBERT	Francois	574421	01/01/2016	IR1
Au choix	13966	ROCHE	Ivana	574679	01/01/2016	IR1
Au choix	15061	ROLLET	Severine	574676	01/01/2016	IR1
Au choix	25664	ROUSSEL	Frederic	573678	01/01/2016	IR1
Au choix	41244	ROUZIÈRE	Sophie	574544	01/01/2016	IR1
Au choix	17544	ROYOLE DEGIEUX	Perrine	574415	01/01/2016	IR1
Au choix	24391	SABON	Philippe	573679	01/01/2016	IR1
Au choix	16003	SAYEDE	Frederic	574905	01/01/2016	IR1
Au choix	47789	SCHAUB	Sebastien	574543	01/01/2016	IR1
Au choix	18121	SCHIBLER	Emilie	574414	01/01/2016	IR1
Au choix	22833	SCHOENFELD	Hugues	573820	01/01/2016	IR1
Au choix	4439	SKOURI-PANET	Feriel	573666	01/01/2016	IR1
Au choix	11086	SOSKOV	Viktor	574004	01/01/2016	IR1
Au choix	19561	SZEREMETA	Frederic	573535	01/01/2016	IR1
Au choix	97747	THIA SONG FAT	Jean Marie	574886	01/01/2016	IR1
Au choix	31219	TREBOSC	David	574083	01/01/2016	IR1
Au choix	38391	TREBOSC	Julien	574512	01/01/2016	IR1
Au choix	17797	ULYSSE	Christian	574890	01/01/2016	IR1
Au choix	4790	VERITE	Isabelle	573665	01/01/2016	IR1
Au choix	4275	VIBERT-GUIGUE	Claude	573668	01/01/2016	IR1
Au choix	17326	VINCENT	Severine	574417	01/01/2016	IR1
Au choix	6370	VOISIN	Fabrice	572425	01/01/2016	IR1
Au choix	15747	WEILL	Philippe	574906	01/01/2016	IR1

Ingénieurs d'études						
Origine	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
Au choix	32816	ALEXANDRE	Hugues	574945	01/01/2016	IE2
Au choix	17354	AMANS	Jean-Philippe	574864	01/01/2016	IE2
Au choix	4126	BAER ZERBIT	Lyse	573902	01/01/2016	IE2
Au choix	15239	BEAUMONT	Laurence	574866	01/01/2016	IE2
Au choix	4712	BEN ABDALLAH	Fatma	572422	01/01/2016	IE2
Au choix	4431	BOIBIEUX	Magali	574454	01/01/2016	IE2
Au choix	16873	BOTELLA	Claude	574453	01/01/2016	IE2
Au choix	7833	CHEIK-ALI	Chafik	573925	01/01/2016	IE2
Au choix	15975	COURAUD	Laurent	574865	01/01/2016	IE2
Au choix	31286	ETCHEVERRY	Luc	574946	01/01/2016	IE2
Au choix	9522	FALCINELLI	Sylvie	573922	01/01/2016	IE2
Au choix	41594	FANTEI CAUJOLLE	Yan	574515	01/01/2016	IE2
Au choix	34995	FLEURY	Valerie	574863	01/01/2016	IE2
Au choix	4490	FREBOURG	Ghislaine	573614	01/01/2016	IE2
Au choix	7936	FROIS	Valerie	573924	01/01/2016	IE2
Au choix	41572	GANDIN	Carine	574516	01/01/2016	IE2
Au choix	14773	GEOFFROY	Isabelle	574616	01/01/2016	IE2
Au choix	9409	HOFFMAN	Michele	573923	01/01/2016	IE2
Au choix	25633	HUGONNARD-ROCHE	Philippe	573608	01/01/2016	IE2
Au choix	25256	LAVAUD	Joelle	574190	01/01/2016	IE2
Au choix	41335	LEBLOND	Nathalie	574517	01/01/2016	IE2
Au choix	4251	LECHENE	Pascal	573615	01/01/2016	IE2
Au choix	41253	MAIRE	Isabelle	574518	01/01/2016	IE2
Au choix	27886	MAURY	Nadine	574270	01/01/2016	IE2
Au choix	13677	MOTREUIL	Sebastien	574617	01/01/2016	IE2
Au choix	20506	NAPPA	Jean-Marc	573609	01/01/2016	IE2

Suite aux concours internes et externes d'ingénieurs et de techniciens de l'année 2015, ont été nommées par décision du Président, les personnes dont les noms suivent :

Ingénieurs d'études						
Origine	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
Au choix	19183	NOEL	Carine	573567	01/01/2016	IE2
Au choix	10268	OGEREAU	David	573861	01/01/2016	IE2
Au choix	34635	PEREZ	Yves	573881	01/01/2016	IE2
Au choix	18939	QUEROL	Stella	573568	01/01/2016	IE2
Au choix	1489	RADDAS	Daniele	573616	01/01/2016	IE2
Au choix	22334	SCHOENFELDER	Angele	573807	01/01/2016	IE2
Au choix	16416	ABBAKI	Sadok	574876	01/01/2016	IE1C
Au choix	6599	ADIBA	Sandrine	573867	01/01/2016	IE1C
Au choix	17124	ALCOUFFE	Pierre	574432	01/01/2016	IE1C
Au choix	16433	ALLEMANDOU	Nicolas	573769	01/01/2016	IE1C
Au choix	8025	ANTUNES	Laurence	574040	01/01/2016	IE1C
Au choix	15522	ARNOULD	Pierre-Yves	574646	01/01/2016	IE1C
Au choix	15045	AVRIL	Sandrine	574649	01/01/2016	IE1C
Au choix	17431	BARBORINI	Yannick	574429	01/01/2016	IE1C
Au choix	35388	BARNAULT	Nathalie	574868	01/01/2016	IE1C
Au choix	15275	BARREAUX	Sabine	574647	01/01/2016	IE1C
Au choix	19505	BARTH	Severin	573854	01/01/2016	IE1C
Au choix	30719	BAUDRIMONT	Alexandre	574994	01/01/2016	IE1C
Au choix	15534	BAUER	Alexandre	574645	01/01/2016	IE1C
Au choix	16713	BEAUDOIN	Gregoire	574875	01/01/2016	IE1C
Au choix	15799	BEAUGIRAUD	Valerie	574436	01/01/2016	IE1C
Au choix	17251	BENSALAH	Badre	574871	01/01/2016	IE1C
Au choix	17196	BLANC-GONNET	Joachim	574431	01/01/2016	IE1C
Au choix	30842	BLAREL	Fabien	574993	01/01/2016	IE1C
Au choix	99677	BLONDEL	Aymeric	574289	01/01/2016	IE1C
Au choix	4176	BOITIER	Nathalie	573870	01/01/2016	IE1C
Au choix	3786	BONNAY	Pierre	572412	01/01/2016	IE1C
Au choix	11839	BONNEFOY	Romeo	574427	01/01/2016	IE1C
Au choix	35277	BOUHALI	Abdelmadjid	574046	01/01/2016	IE1C
Au choix	36924	BOURLES	Stephane	574288	01/01/2016	IE1C
Au choix	41375	BOUTOUTE	Marc	574550	01/01/2016	IE1C
Au choix	3219	BRAZIER	Lionel	574335	01/01/2016	IE1C
Au choix	40202	BUCAILLE	Frédéric	571329	01/01/2016	IE1C
Au choix	11957	CAILLAT VALLET	Laurent	574426	01/01/2016	IE1C
Au choix	6545	CAMBORDE	Laurent	574996	01/01/2016	IE1C
Au choix	38277	CAPOEN	Edouard	574507	01/01/2016	IE1C
Au choix	17060	CARABOEUF	Sybille	574434	01/01/2016	IE1C
Au choix	31302	CARAYON	Chantal	574988	01/01/2016	IE1C
Au choix	37700	CARIOU	Thierry	574292	01/01/2016	IE1C
Au choix	10005	CARRETERO	Cecile	574033	01/01/2016	IE1C
Au choix	18951	CASTAN	Maryse	573856	01/01/2016	IE1C
Au choix	23105	CASTORRI	Claudine	573799	01/01/2016	IE1C
Au choix	58996	CHAPELET	Sylviane	574051	01/01/2016	IE1C
Au choix	41498	CHENOT	Sebastien	574548	01/01/2016	IE1C
Au choix	40464	CHEVALIER	Laurence	572557	01/01/2016	IE1C
Au choix	82537	CHEVANCE	Simon	573729	01/01/2016	IE1C
Au choix	14759	CHRETIEN	Simone	574652	01/01/2016	IE1C
Au choix	10010	CLEMENT	Alain	573891	01/01/2016	IE1C
Au choix	35214	COLETTA	Peggy	574048	01/01/2016	IE1C
Au choix	31477	COMBE	Maud	574982	01/01/2016	IE1C
Au choix	31354	COMPIN	Arthur	574987	01/01/2016	IE1C
Au choix	31156	DEBATS	Veronique	574990	01/01/2016	IE1C
Au choix	38389	DEHAUDT	Helene	574505	01/01/2016	IE1C
Au choix	40185	DELAFOSSÉ	David	571328	01/01/2016	IE1C
Au choix	35287	DELPECH	Catherine	574045	01/01/2016	IE1C
Au choix	59687	DEMOULIN	Regine	574182	01/01/2016	IE1C
Au choix	35448	DEVEAUX	Solenne	574043	01/01/2016	IE1C
Au choix	34467	DEVILLERS	Helena	574049	01/01/2016	IE1C
Au choix	37617	DHENIN	Jean-Francois	574509	01/01/2016	IE1C
Au choix	12007	DUPASQUIER	Thierry	574425	01/01/2016	IE1C
Au choix	16152	DUVETTE	Catherine	573805	01/01/2016	IE1C
Au choix	38129	ENTRINGER	Virginie	565703	01/10/2014	IE1C
Au choix	22770	ESSA	Michael	573801	01/01/2016	IE1C
Au choix	24100	EYRAUD	Eric	573765	01/01/2016	IE1C
Au choix	14908	FERRY	Olivier	574650	01/01/2016	IE1C
Au choix	31397	FEUILLERAT	Jean-Pierre	574985	01/01/2016	IE1C
Au choix	15226	FLEUROT	Karine	574492	01/01/2016	IE1C
Au choix	35227	FRANCOIS-ENDELMONT	Frédéric	574047	01/01/2016	IE1C
Au choix	25314	GALLARDO	Maud	573730	01/01/2016	IE1C
Au choix	94731	GARNIER	Hélène	574050	01/01/2016	IE1C



NOTE DRH /SDP IT / D-2016-69

Suite aux concours internes et externes d'ingénieurs et de techniciens de l'année 2015, ont été nommées par décision du Président, les personnes dont les noms suivent :

Ingénieurs d'études						
Origine	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
Au choix	87626	GILLIAND-OGER	Emmanuelle	572414	01/01/2016	IE1C
Au choix	40463	GOBIN	Carole	569548	01/01/2016	IE1C
Au choix	19544	GONCALVES	Cristine	573853	01/01/2016	IE1C
Au choix	10375	GROUIN	Cyril	573889	01/01/2016	IE1C
Au choix	84372	GUERARD	Jean-Jacques	574870	01/01/2016	IE1C
Au choix	9796	GUERINEAU	Vincent	574035	01/01/2016	IE1C
Au choix	18929	GUERIT	Lionel	573857	01/01/2016	IE1C
Au choix	37904	GUIZOUARN	Thierry	574291	01/01/2016	IE1C
Au choix	24036	HADJ-AZZEM	Abdellali	573766	01/01/2016	IE1C
Au choix	40135	HALOT	Olivier	571331	01/01/2016	IE1C
Au choix	17378	HELLE	Anne Marie	574430	01/01/2016	IE1C
Au choix	23578	HEYER	Vincent	573798	01/01/2016	IE1C
Au choix	17707	IDELKADI	Abderrahmane	575526	01/01/2016	IE1C
Au choix	3100	JACOBSON	Michel	573852	01/01/2016	IE1C
Au choix	98215	JOSSE	Claudie	574995	01/01/2016	IE1C
Au choix	76204	JUILLION	Patrick	574643	01/01/2016	IE1C
Au choix	16728	KATRA	Bruno	575527	01/01/2016	IE1C
Au choix	38002	KUCMA	Delphine	574290	01/01/2016	IE1C
Au choix	25265	LAMBERT	Fabian	573762	01/01/2016	IE1C
Au choix	6481	LANDAIS	Guillaume	576534	01/01/2016	IE1C
Au choix	37622	LE MENN	Erwan	574293	01/01/2016	IE1C
Au choix	16844	LECLERC	Nicolas	574873	01/01/2016	IE1C
Au choix	7828	LEFORT	Herve	574041	01/01/2016	IE1C
Au choix	47309	LEPAUX	Victor	573796	01/01/2016	IE1C
Au choix	37314	L'HOSTIS	Florence	574397	01/01/2016	IE1C
Au choix	27264	LICHNOWSKI	Franck	574176	01/01/2016	IE1C
Au choix	15057	LIENARD	Fabienne	574648	01/01/2016	IE1C
Au choix	17112	LIONNET	Claire	574433	01/01/2016	IE1C
Au choix	34005	LOLIVE	Anne	573728	01/01/2016	IE1C
Au choix	9781	LOUISE ALEXANDRINE	Ghislaine	574036	01/01/2016	IE1C
Au choix	41514	MAGNONE	Virginie	574547	01/01/2016	IE1C
Au choix	53707	MAHUT	Dominique	573866	01/01/2016	IE1C
Au choix	36945	MANCEAU	Eric	574295	01/01/2016	IE1C
Au choix	16904	MANCHE	Herve	574872	01/01/2016	IE1C
Au choix	20748	MARSICO	Egidio	574428	01/01/2016	IE1C
Au choix	23117	MAURY	Christine	573768	01/01/2016	IE1C
Au choix	16740	MESSAOUDI	Belkacem	574435	01/01/2016	IE1C
Au choix	24160	MICHEL	Richard	573764	01/01/2016	IE1C
Au choix	23935	MIRASOLO	Dominique	573767	01/01/2016	IE1C
Au choix	4292	NGO	Anh-Tu	573869	01/01/2016	IE1C
Au choix	111596	NGUYEN	Thi Hong Loan	573886	01/01/2016	IE1C
Au choix	4899	NICOLAI	Isabelle	573868	01/01/2016	IE1C
Au choix	41491	NICOLAS CABANE	Corinne	574549	01/01/2016	IE1C
Au choix	38329	PACCOU	Laurent	574506	01/01/2016	IE1C
Au choix	35422	PANNETIER	Steve	574044	01/01/2016	IE1C
Au choix	16718	PERRET	Denis	574874	01/01/2016	IE1C
Au choix	90333	PERU	Estelle	574504	01/01/2016	IE1C
Au choix	31431	PICHEREAUX	Carole	574983	01/01/2016	IE1C
Au choix	57937	PIGEARD-MICAULT	Natalie	573865	01/01/2016	IE1C
Au choix	9583	POLLINA	Jean-Pierre	574038	01/01/2016	IE1C
Au choix	4144	PROVOST	Lionel	573871	01/01/2016	IE1C
Au choix	27230	RANCUREL	Corinne	574545	01/01/2016	IE1C
Au choix	16178	RASCLE	Christine	575813	01/01/2016	IE1C
Au choix	31012	REY-ROUCH	Christine	574991	01/01/2016	IE1C
Au choix	23691	RICK	Christian	573797	01/01/2016	IE1C
Au choix	22258	RINALDI	Bruno	573803	01/01/2016	IE1C
Au choix	37897	RINGOT	Roger	574508	01/01/2016	IE1C
Au choix	19269	ROBIN	Laurent	573855	01/01/2016	IE1C
Au choix	1657	RODIER	Martine	576537	01/01/2016	IE1C
Au choix	19622	RUESCAS	Christophe	573804	01/01/2016	IE1C
Au choix	30864	SALLES	Philippe	574992	01/01/2016	IE1C
Au choix	24343	SALVI	Daniel	573763	01/01/2016	IE1C
Au choix	32706	SCHALDEMBRAND	Michele	574869	01/01/2016	IE1C
Au choix	13960	SCHEFFER	Philippe	574653	01/01/2016	IE1C
Au choix	15450	SOLINAS	Xavier	575525	01/01/2016	IE1C
Au choix	9777	TIERCELIN	Jean-Yves	574037	01/01/2016	IE1C
Au choix	15674	TISSANDIER	Laurent	574644	01/01/2016	IE1C
Au choix	41371	TORRE	Marie Paule	574551	01/01/2016	IE1C
Au choix	41541	UDE	Michele	574546	01/01/2016	IE1C
Au choix	31426	VALENTI	Philippe	574984	01/01/2016	IE1C

Suite aux concours internes et externes d'ingénieurs et de techniciens de l'année 2015, ont été nommées par décision du Président, les personnes dont les noms suivent :

Ingénieurs d'études						
Origine	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
Au choix	8048	VATRINET	Laurent	574039	01/01/2016	IE1C
Au choix	31367	VERRIERE	Geraldine	574986	01/01/2016	IE1C
Au choix	22691	WAGNER	Richard	573802	01/01/2016	IE1C
Au choix	25290	WARTH-MARTIN	Christiane	573731	01/01/2016	IE1C
Au choix	9841	WEIL	Raphael	574034	01/01/2016	IE1C
Au choix	10780	WURTH	Sebastien	573888	01/01/2016	IE1C
Au choix	31755	ZANON	Christophe	574981	01/01/2016	IE1C
Au choix	61451	ZIELINSKI	Frederique	573887	01/01/2016	IE1C
Au choix	22943	ZORN	Nathalie	573800	01/01/2016	IE1C
Au choix	13739	AUGUSTIN	Gerard	574674	01/01/2016	IEHC
Au choix	15110	BACZKO	Krystyna	574879	01/01/2016	IEHC
Au choix	36912	BEHAR	Ghislaine	574286	01/01/2016	IEHC
Au choix	9637	BERTHELOT	Eric	573929	01/01/2016	IEHC
Au choix	23656	BOURDON PIBARET	Beatrice	574525	01/01/2016	IEHC
Au choix	18727	CHALUMEAU	Gilles	573537	01/01/2016	IEHC
Au choix	14072	CHAMPENOIS	Michel	574672	01/01/2016	IEHC
Au choix	40406	CHAPPEY	Corinne	572144	01/01/2016	IEHC
Au choix	14242	CLAUSS	Isabelle	574661	01/01/2016	IEHC
Au choix	41218	DIMUR	Cecile	574552	01/01/2016	IEHC
Au choix	22735	FIOUX	Philippe	573808	01/01/2016	IEHC
Au choix	8040	GASPARD	Michel	574023	01/01/2016	IEHC
Au choix	12353	HIDOUX	Patricia	574880	01/01/2016	IEHC
Au choix	9556	JAUDIER	Anne-Pascale	573930	01/01/2016	IEHC
Au choix	37109	KERMARREC	Jean-Jacques	574285	01/01/2016	IEHC
Au choix	3391	LAFOSSE	Sophie	576669	01/01/2016	IEHC
Au choix	30747	LE DANTEC	Jean-Marc	574998	01/01/2016	IEHC
Au choix	13955	LOUALA	Christine	574673	01/01/2016	IEHC
Au choix	16817	LOUIS-LUCAS	Bertrand	574424	01/01/2016	IEHC
Au choix	24747	MANDRAN	Nadine	574524	01/01/2016	IEHC
Au choix	30835	MARTIN	Mylene	574997	01/01/2016	IEHC
Au choix	23217	MICHETTI	Armelle	574526	01/01/2016	IEHC
Au choix	37118	NYS	Jean-Philippe	574510	01/01/2016	IEHC
Au choix	19165	PHAM	Hieu Vinh Han	565910	01/11/2015	IEHC
Au choix	5178	RAYNAUD-DUBOIS	Marie-Patricia	572371	01/01/2016	IEHC
Au choix	14862	RINGOT	Patrice	574660	01/01/2016	IEHC
Au choix	9365	SOULIER	Jean-Louis	573931	01/01/2016	IEHC
Au choix	22609	TUGENE	Christine	573810	01/01/2016	IEHC
Au choix	9363	VAYN	Lucette	574022	01/01/2016	IEHC
Au choix	22681	WEICKERT	Jean-Luc	573809	01/01/2016	IEHC

Assistants ingénieurs						
Origine	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
Au choix	34343	ALBIN	Valerie	573612	01/01/2016	AI
Au choix	34675	BELLANGER	Claire	573905	01/01/2016	AI
Au choix	40494	BOUET	Marie-Pierre	572558	01/01/2016	AI
Au choix	4421	BOUGHALEM	Muriel	573907	01/01/2016	AI
Au choix	41445	BRET	Jocelyne	574519	01/01/2016	AI
Au choix	15613	CHOQUET	Mireille	573906	01/01/2016	AI
Au choix	14882	CORTOT	Jerome	574619	01/01/2016	AI
Au choix	15359	COSTA-ALVAREZ	Maria	574618	01/01/2016	AI
Au choix	31626	DEDIEU	Thierry	574920	01/01/2016	AI
Au choix	37719	DEMEYER	Jean-Francois	574498	01/01/2016	AI
Au choix	3820	DROUET	Catherine	573613	01/01/2016	AI
Au choix	9905	DUSSART	Anne	573971	01/01/2016	AI
Au choix	17644	FABRE	Christine	574455	01/01/2016	AI
Au choix	30913	FOULQUIER	Marie-France	574921	01/01/2016	AI
Au choix	23188	GANDON	Patricia	573606	01/01/2016	AI
Au choix	9756	GOMES PINTO	Isabelle	573972	01/01/2016	AI
Au choix	7795	GUERARD	Eric	573975	01/01/2016	AI
Au choix	28938	GUEYDON	Elisabeth	574268	01/01/2016	AI
Au choix	22707	JESSEL	Bruno	573794	01/01/2016	AI
Au choix	30796	JUFFROY	Gwenaelle	574942	01/01/2016	AI
Au choix	4635	LLOBEL	Brigitte	574787	01/01/2016	AI
Au choix	47917	LOUIS	Charlotte	573970	01/01/2016	AI
Au choix	25161	MEZENNER	Charrazade	573605	01/01/2016	AI
Au choix	23248	MICHELIN	Laure	573793	01/01/2016	AI
Au choix	8368	PASTOL-DELABESSE	Luce	573973	01/01/2016	AI
Au choix	20227	PIARULLI	Joseph	573607	01/01/2016	AI
Au choix	30721	PLATON	Eugene	574943	01/01/2016	AI
Au choix	29135	ROMANO	Christian	574267	01/01/2016	AI



NOTE DRH /SDP IT / D-2016-69

Suite aux concours internes et externes d'ingénieurs et de techniciens de l'année 2015, ont été nommées par décision du Président, les personnes dont les noms suivent :

Assistants ingénieurs						
Origine	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
Au choix	28862	SANDOVAL	Christelle	574269	01/01/2016	AI
Au choix	38197	SCHEMBRI	Carol	574497	01/01/2016	AI
Au choix	37539	SCHWENCK	Sandrine	574499	01/01/2016	AI
Au choix	35075	STRAUB	Karine	573904	01/01/2016	AI
Au choix	24989	THORE	Jean-Yves	573792	01/01/2016	AI
Au choix	37688	VALTER POTIER	Cecile	574287	01/01/2016	AI
Au choix	41341	VIARD	Noelle	574520	01/01/2016	AI
Au choix	41276	WDZIEKONSKI	Brigitte	574521	01/01/2016	AI

Techniciens de la recherche						
Origine	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
Au choix	23089	ARBOGAST	Karine	573839	01/01/2016	TCN
Au choix	28316	AUGUET	Emilie	574265	01/01/2016	TCN
Au choix	18963	CAILLAT MIOUSSE	Patricia	573569	01/01/2016	TCN
Au choix	4961	CHECK MOUHAMMAD	Khalid	573619	01/01/2016	TCN
Au choix	23670	DELSEIN	Laurent	573838	01/01/2016	TCN
Au choix	35586	FRANCOIS	Jean Marie	573908	01/01/2016	TCN
Au choix	28764	JOSA SALA	Antoni	574264	01/01/2016	TCN
Au choix	33218	LECINANA	Carole	574916	01/01/2016	TCN
Au choix	9568	MAHEU	Christine	573932	01/01/2016	TCN
Au choix	34417	MALBRANQUE	Philippe	574747	01/01/2016	TCN
Au choix	4331	MANCINI	Vincent	573620	01/01/2016	TCN
Au choix	31278	MAZIARZ	Lilian	574918	01/01/2016	TCN
Au choix	28891	MAZUR	Fabienne	574263	01/01/2016	TCN
Au choix	4952	MENIL	Vanessa	574319	01/01/2016	TCN
Au choix	15449	NAPOLITANO	Veronique	574620	01/01/2016	TCN
Au choix	10740	NGUYEN	Kim-Hoang	573910	01/01/2016	TCN
Au choix	28127	PANIS	Lisette	574266	01/01/2016	TCN
Au choix	41454	PELLEGRINI	Victoria-Maria	574557	01/01/2016	TCN
Au choix	10200	PREVOT	Bernard	573911	01/01/2016	TCN
Au choix	3975	RICHARDEAU	Jean-Yves	574748	01/01/2016	TCN
Au choix	15179	ROLLET	Edith	574621	01/01/2016	TCN
Au choix	42385	ROMERA	Isabelle	574456	01/01/2016	TCN
Au choix	15097	TAVAN	Michel	575460	01/01/2016	TCN
Au choix	31415	TRUPIN	Mireille	574917	01/01/2016	TCN
Au choix	11574	VINET	Claudie	573909	01/01/2016	TCN
Au choix	43191	BARBOT	Alain	574555	01/01/2016	TCS
Au choix	28539	BASTIEN	Catherine	574354	01/01/2016	TCS
Au choix	26325	BAZZALI	Lucienne	574237	01/01/2016	TCS
Au choix	15866	BEHERLE	Catherine	574689	01/01/2016	TCS
Au choix	35352	BORDES	Win-Yan	575058	01/01/2016	TCS
Au choix	18959	BOUCHER	Delphine	573562	01/01/2016	TCS
Au choix	6040	BRAY	Edouard	574445	01/01/2016	TCS
Au choix	16942	BRIFAUT	Patricia	575505	01/01/2016	TCS
Au choix	15849	BURNIER-GRANJOUX	Delphine	574272	01/01/2016	TCS
Au choix	43515	CAZENEUVE	Camille	574980	01/01/2016	TCS
Au choix	4967	CEBRON	Astrid	574765	01/01/2016	TCS
Au choix	49695	CHABOT	Sylvie	574072	01/01/2016	TCS
Au choix	6022	CHAPUIS	Catherine	574306	01/01/2016	TCS
Au choix	23765	CHARLES	Christelle	573843	01/01/2016	TCS
Au choix	23773	CHAUVELOT	Jean-Marc	573842	01/01/2016	TCS
Au choix	16928	COLLET	Jean-Paul	574447	01/01/2016	TCS
Au choix	16679	COULIS	Marie Helene	574766	01/01/2016	TCS
Au choix	63824	COUPIN	Gael	575059	01/01/2016	TCS
Au choix	28478	CUCCHIARA	Dominique	574355	01/01/2016	TCS
Au choix	45210	DAVILA	Ludovic	572426	01/01/2016	TCS
Au choix	4075	DEJANCOURT	Catherine	575253	01/01/2016	TCS
Au choix	17328	DELORME	Marie-Christine	574446	01/01/2016	TCS
Au choix	4348	DESHAYES	Sophie	574308	01/01/2016	TCS
Au choix	6944	DESTREBECQ	Elodie	575061	01/01/2016	TCS
Au choix	15204	DJAOUTI	Sarah	574692	01/01/2016	TCS
Au choix	53384	DOMERGUE	Floriane	574356	01/01/2016	TCS
Au choix	14920	DUBIN	Tania	574687	01/01/2016	TCS
Au choix	38189	DUVET	Denis	574502	01/01/2016	TCS
Au choix	15141	EDOUARD-GUICHARDAZ	Blandine	574688	01/01/2016	TCS
Au choix	25990	ERISMANN	Jean-Bruno	574238	01/01/2016	TCS
Au choix	10354	FARNABE	Nathalie	574076	01/01/2016	TCS
Au choix	15540	FRANCK	Sylvie	574690	01/01/2016	TCS
Au choix	29207	GAVOIS	Elodie	574352	01/01/2016	TCS
Au choix	9345	GERMANY	Sonia	574079	01/01/2016	TCS

Suite aux concours internes et externes d'ingénieurs et de techniciens de l'année 2015, ont été nommées par décision du Président, les personnes dont les noms suivent :

Techniciens de la recherche						
Origine	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
Au choix	31740	GIQUEL	Franck	574976	01/01/2016	TCS
Au choix	28738	GONZALEZ	Catherine	574353	01/01/2016	TCS
Au choix	37455	GOUVERNEUR	Pierre-Jean	571302	01/01/2016	TCS
Au choix	41308	GRATTERY	Roger	574556	01/01/2016	TCS
Au choix	17205	GRIPON	Christelle	574082	01/01/2016	TCS
Au choix	117984	HEMERY	Cindy	576549	01/01/2016	TCS
Au choix	31390	KHODJA	Assia	574977	01/01/2016	TCS
Au choix	50326	KNODLSEDER	Catherine	574979	01/01/2016	TCS
Au choix	18350	LAIZET	Virginie	573935	01/01/2016	TCS
Au choix	19892	LARDEUX	Virginie	573560	01/01/2016	TCS
Au choix	40686	LE MOAL	Sebastien	571306	01/01/2016	TCS
Au choix	38476	LE PETITCORPS	Alexandra	574303	01/01/2016	TCS
Au choix	52144	LEARDINI	Nathalie	573717	01/01/2016	TCS
Au choix	10363	LEBE	Caroline	574075	01/01/2016	TCS
Au choix	22919	LITT	Alain	573845	01/01/2016	TCS
Au choix	5714	LORENZINI	Sebastien	575252	01/01/2016	TCS
Au choix	7989	MACE	Maryline	574080	01/01/2016	TCS
Au choix	20755	MARTEAU	Lorraine	573559	01/01/2016	TCS
Au choix	20460	MARTIN	Cecile	573718	01/01/2016	TCS
Au choix	9932	MAUCHERAT	Delphine	574078	01/01/2016	TCS
Au choix	73824	MAUREL	Didier	573716	01/01/2016	TCS
Au choix	17248	MICHEL	Marie Christine	573936	01/01/2016	TCS
Au choix	63282	MOUCLIER	Christèle	576912	01/01/2016	TCS
Au choix	10115	NALEPA	Sandra	574077	01/01/2016	TCS
Au choix	10013	OMER	Corinne	575060	01/01/2016	TCS
Au choix	10133	PALIERNE	Gaëlle	574304	01/01/2016	TCS
Au choix	65998	PAPRZYCKI	Séverine	574503	01/01/2016	TCS
Au choix	7822	PEREIRA	Manuel	574081	01/01/2016	TCS
Au choix	11293	PERRIN	Gregory	574074	01/01/2016	TCS
Au choix	6846	PETIT MAITRE	Marie-France	573934	01/01/2016	TCS
Au choix	38218	QUEMENER	Catherine	574301	01/01/2016	TCS
Au choix	37704	QUESNEL	Laurent	574302	01/01/2016	TCS
Au choix	23536	RACH	Alain	573844	01/01/2016	TCS
Au choix	48785	RAKOTONDRASELY	Juliette	574357	01/01/2016	TCS
Au choix	42742	RENAISON	Mike	574073	01/01/2016	TCS
Au choix	16010	RIVES	Sylvain	574767	01/01/2016	TCS
Au choix	10015	ROUX	Didier	574444	01/01/2016	TCS
Au choix	89340	SADAOUI	Marjorie	572421	01/01/2016	TCS
Au choix	19396	SCHEID	Corinne	573561	01/01/2016	TCS
Au choix	54409	STEFFAN	Tania	573840	01/01/2016	TCS
Au choix	11822	VALLIER	Felix	574443	01/01/2016	TCS
Au choix	64448	VITERBO	David	574764	01/01/2016	TCS
Au choix	33939	ZOLGHADRI	Isabelle	573558	01/01/2016	TCS
Au choix	28831	ALLIENNE	Jean-Francois	574336	01/01/2016	TCE
Au choix	4524	AUDO	Thomas	573736	01/01/2016	TCE
Au choix	29434	BAREZ	Claudette	573671	01/01/2016	TCE
Au choix	37306	BEC	Philippe	574299	01/01/2016	TCE
Au choix	31185	BELLIERES	Marie-Agnes	574974	01/01/2016	TCE
Au choix	16745	BERKAI	Fatima	574440	01/01/2016	TCE
Au choix	25797	BERNARD	Jocelyne	574283	01/01/2016	TCE
Au choix	37856	BERTHAUD	Isabelle	574297	01/01/2016	TCE
Au choix	43511	BISSARDON	Berangere	574437	01/01/2016	TCE
Au choix	37756	BOTQUELEN	Jean-Yves	574298	01/01/2016	TCE
Au choix	23568	BOUZZIZ	Fatiha	573829	01/01/2016	TCE
Au choix	15836	BOUDEN	Nordine	574684	01/01/2016	TCE
Au choix	17581	BOURAND-PLANTEFOL	Alexa	574071	01/01/2016	TCE
Au choix	10243	BOUVY	Sandrine	574770	01/01/2016	TCE
Au choix	10839	BROUILLARD	Valerie	574063	01/01/2016	TCE
Au choix	26344	BRUNOUD	Fabrice	574523	01/01/2016	TCE
Au choix	62985	CHEVRIER	Fabien	573827	01/01/2016	TCE
Au choix	4885	COLONNETTE	Marie-Nicole	573734	01/01/2016	TCE
Au choix	7249	DELAMOUR	Brigitte	573733	01/01/2016	TCE
Au choix	28445	DELSAUT	Nicole	574337	01/01/2016	TCE
Au choix	19093	DENIS	Patrice	573540	01/01/2016	TCE
Au choix	35224	EL KHCHAI	Hniya	573940	01/01/2016	TCE
Au choix	15417	ENGELDINGER	Celine	574686	01/01/2016	TCE
Au choix	36914	FRANCOIS	Didier	574300	01/01/2016	TCE
Au choix	15406	FRICHE	Laurence	574683	01/01/2016	TCE
Au choix	106932	GAUBERT-ROSIER	Céline	574062	01/01/2016	TCE
Au choix	28093	GOUGIS	Michelle	575398	01/01/2016	TCE

Suite aux concours internes et externes d'ingénieurs et de techniciens de l'année 2015, ont été nommées par décision du Président, les personnes dont les noms suivent :

Techniciens de la recherche						
Origine	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
Au choix	34679	GOUPIL	Dominique	573937	01/01/2016	TCE
Au choix	41439	GRAGLIA	Fabienne	574554	01/01/2016	TCE
Au choix	25895	GRIMONPONT	Jacques	574282	01/01/2016	TCE
Au choix	51183	GROSBEAU	Fabrice	574340	01/01/2016	TCE
Au choix	75945	HELMSTETTER	Anne-Laure	573826	01/01/2016	TCE
Au choix	23594	HNINI	Soumia	573828	01/01/2016	TCE
Au choix	10241	IMRE	Miktat	574065	01/01/2016	TCE
Au choix	11802	JACMART-GAMBUT	Florence	574438	01/01/2016	TCE
Au choix	22967	KNOPF	Stephane	573831	01/01/2016	TCE
Au choix	18504	LABOURE	Sandra	573553	01/01/2016	TCE
Au choix	37878	LALES	Martine	574296	01/01/2016	TCE
Au choix	21950	LAURETTA	Silvana	574284	01/01/2016	TCE
Au choix	16793	LEBLANC	Didier	574439	01/01/2016	TCE
Au choix	40162	LEGRUEL	Francois	571273	01/01/2016	TCE
Au choix	9335	LESAUVAGE	Nathalie	574067	01/01/2016	TCE
Au choix	35015	LUCCHIARI	Anne	573939	01/01/2016	TCE
Au choix	23181	MAGNANT	William	573830	01/01/2016	TCE
Au choix	72558	MAHIOUZ	Karim	574553	01/01/2016	TCE
Au choix	6815	MASPIMBY	Katia	574782	01/01/2016	TCE
Au choix	30812	MERCADIER	Karine	574975	01/01/2016	TCE
Au choix	31522	MOULIC	Nathalie	574970	01/01/2016	TCE
Au choix	34192	PAQUELIN	Annick	573670	01/01/2016	TCE
Au choix	22958	PELET	Sandrine	573832	01/01/2016	TCE
Au choix	9587	PERE	Stephane	574066	01/01/2016	TCE
Au choix	35238	PEUZE	Didier	574341	01/01/2016	TCE
Au choix	16517	POINSIGNON	Patrick	574783	01/01/2016	TCE
Au choix	31262	PRUNIER	Corinne	574973	01/01/2016	TCE
Au choix	16677	RAIMONDI	Gaetan	574442	01/01/2016	TCE
Au choix	34979	REDON	Chrystel	574769	01/01/2016	TCE
Au choix	34198	RENELEAU	Valerie	573938	01/01/2016	TCE
Au choix	4827	RIGOLE	Patricia	573735	01/01/2016	TCE
Au choix	19275	RIVIERRE	Jean-Pascal	573539	01/01/2016	TCE
Au choix	31381	ROSSI	Patricia	574971	01/01/2016	TCE
Au choix	8063	ROYNEL	Brigitte	574068	01/01/2016	TCE
Au choix	7811	RUFFIER	Daniel	574771	01/01/2016	TCE
Au choix	19670	SCHWAB	Cedric	573833	01/01/2016	TCE
Au choix	19411	SEGHROUCHNI	Emmanuelle	573538	01/01/2016	TCE
Au choix	4471	SIMONIN	Satenik	572186	01/01/2016	TCE
Au choix	13631	TERCIER	Marie-Christine	574682	01/01/2016	TCE
Au choix	15781	TERZIYAN	Victoria	573738	01/01/2016	TCE
Au choix	18869	THIBURCE	Christian	573541	01/01/2016	TCE
Au choix	28210	TORRES	Rene	574338	01/01/2016	TCE
Au choix	54821	VALMY	Nicole	573732	01/01/2016	TCE
Au choix	4453	VAUDESCAL	Melanie	573737	01/01/2016	TCE
Au choix	7923	VITEZ	Olivier	574070	01/01/2016	TCE
Au choix	37535	YVOZ	Christine	574501	01/01/2016	TCE

Adjoints Techniques de la recherche						
Origine	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
Au choix	29891	AUDINET	Jean-Pierre	574358	01/01/2016	ATP1
Au choix	47164	AUFFRET	Fabrice	574024	01/01/2016	ATP1
Au choix	31374	BRIAT	Nicole	574969	01/01/2016	ATP1
Au choix	15546	COSTA-ALVAREZ	Ana-Rosa	574695	01/01/2016	ATP1
Au choix	10948	DEM	Bobo Samba	574026	01/01/2016	ATP1
Au choix	75671	DIDELET	Alexandre	573662	01/01/2016	ATP1
Au choix	35420	DURAND	Frederic	574025	01/01/2016	ATP1
Au choix	52795	KRIKORIAN	Michael	573996	01/01/2016	ATP1
Au choix	23645	LAMALLE	Anais	573795	01/01/2016	ATP1
Au choix	20070	MARTINET	Stephanie	573557	01/01/2016	ATP1
Au choix	16663	MOUTAMAN SEVAGAMY	Franciska	574745	01/01/2016	ATP1
Au choix	85687	PICOUJAYS	Isabelle	574321	01/01/2016	ATP1
Au choix	4736	RENELLE-MENGUY	Marie-Claire	574342	01/01/2016	ATP1
Au choix	28711	RIMBAUD	Brigitte	573997	01/01/2016	ATP1
Au choix	28895	RUBIO	Francis	574359	01/01/2016	ATP1
Au choix	17556	TATANGELO	David	574448	01/01/2016	ATP1
Au choix	15943	VENTRICE	Alain	574694	01/01/2016	ATP1
Au choix	32426	VIALET	Maria-Louisa	574968	01/01/2016	ATP1
Au choix	78084	YAOU	Najat	573621	01/01/2016	ATP1
Au choix	35465	ZAIDI	Karim	573933	01/01/2016	ATP1
Au choix	16175	ZITOUNI	Abdellah	574693	01/01/2016	ATP1

Suite aux concours internes et externes d'ingénieurs et de techniciens de l'année 2015, ont été nommées par décision du Président, les personnes dont les noms suivent :

Contractuel						
Origine	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
Au choix	33452	VESPETTI	Francoise	574137	01/01/2016	1A

Ingénieur de Physique Nucléaire						
Origine	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
Au choix	19370	FROBERGER	Jean-Pierre	574938	42370	IP1

Ingénieurs de recherche						
Origine	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
Sel.Pro.	32765	AMAROUCHE	Nadir	574931	42370	IRHC
Sel.Pro.	46026	BALANSARD	Ivan	574377	42370	IRHC
Sel.Pro.	15133	BALLADUR	Catherine	574149	42370	IRHC
Sel.Pro.	15354	BALLERAT	Karine	574467	42370	IRHC
Sel.Pro.	25400	BAYLAC	Maud	573698	42370	IRHC
Sel.Pro.	40396	BEAUVAIS	Marie-Hélène	574148	42370	IRHC
Sel.Pro.	8016	BIARROTTE	Jean-Luc	574096	42370	IRHC
Sel.Pro.	31222	BOURLES	Yannick	574145	42370	IRHC
Sel.Pro.	37514	CERETTI	Monica	574228	42370	IRHC
Sel.Pro.	24598	CHEVOLLEAU	Thierry	573704	42370	IRHC
Sel.Pro.	11648	CHOLLET	Simon	573754	42370	IRHC
Sel.Pro.	19452	COLLEDANI	Claude	573824	42370	IRHC
Sel.Pro.	11944	DELAUNAY	Benoit	574466	42370	IRHC
Sel.Pro.	59619	DESLORIEUX	Colette	573700	42370	IRHC
Sel.Pro.	28463	DESMARAIS	Eric	574227	42370	IRHC
Sel.Pro.	37531	DUCATTEAU	Damien	574493	42370	IRHC
Sel.Pro.	35366	FADEL	Myriam	574147	42370	IRHC
Sel.Pro.	26026	FEDE	Eric	573699	42370	IRHC
Sel.Pro.	31438	FEDOROV	Andrey	574966	42370	IRHC
Sel.Pro.	7979	GRAVE	Xavier	574095	42370	IRHC
Sel.Pro.	14341	HAEFFELIN	Martial	574932	42370	IRHC
Sel.Pro.	32825	HOHL	Catherine	574967	42370	IRHC
Sel.Pro.	52052	HUSI	Philippe	573570	42370	IRHC
Sel.Pro.	27506	JACQUIER	Magali	574964	42370	IRHC
Sel.Pro.	20390	JEREMIE	Andrea	573701	42370	IRHC
Sel.Pro.	7844	LAVERGNE	Laurence	573753	42370	IRHC
Sel.Pro.	38298	LEAU	Helene	574273	42370	IRHC
Sel.Pro.	31024	LECOUTURIER	Florence	574965	42370	IRHC
Sel.Pro.	26207	MABROUK	Kamel	574373	42370	IRHC
Sel.Pro.	37743	MAES	Emmanuel	574494	42370	IRHC
Sel.Pro.	9465	MARTIN	Bernard	574097	42370	IRHC
Sel.Pro.	45260	OBERLIN	Christine	574465	42370	IRHC
Sel.Pro.	15339	PAILLARD	Jean-Luc	574098	42370	IRHC
Sel.Pro.	16126	PLASSON	Philippe	574935	42370	IRHC
Sel.Pro.	15173	PODOR	Renaud	574229	42370	IRHC
Sel.Pro.	16032	REESS	Jean-Michel	574934	42370	IRHC
Sel.Pro.	16648	REGRENY	Philippe	574468	42370	IRHC
Sel.Pro.	23684	RIVET	Alain	573702	42370	IRHC
Sel.Pro.	15093	VEITH	Blandine	574933	42370	IRHC
Sel.Pro.	23405	VILLA	Pascal	573825	42370	IRHC

Techniciens de la recherche						
Origine	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
Sel.Pro.	10158	AGOSTINI	Simon	573752	42370	TCS
Sel.Pro.	82302	APPERT	Astrid	574090	42370	TCS
Sel.Pro.	119113	AUDOUX	Killian	574922	42370	TCS
Sel.Pro.	45236	BADJEL	Fabienne	574953	42370	TCS
Sel.Pro.	808	BASSAVA	Swarnalatha	574924	42370	TCS
Sel.Pro.	10201	BELIZON	Guy	574126	42370	TCS
Sel.Pro.	45819	BELVINDRAH	Alain	574925	42370	TCS
Sel.Pro.	70669	BENAUD	Olivier	574909	42370	TCS
Sel.Pro.	127381	BIANCHIN	Jérémy	574698	42370	TCS
Sel.Pro.	23495	BIN YOK	Rina	574091	42370	TCS
Sel.Pro.	24241	BORSENBERGER	Isabelle	573741	42370	TCS
Sel.Pro.	46227	BOURILLON	Catherine	574911	42370	TCS
Sel.Pro.	100936	BOURRIN-REYNARD	Ingrid	573719	42370	TCS
Sel.Pro.	63060	BREARD	Gwenaëlle	573586	42370	TCS
Sel.Pro.	54244	BULINGES	Virginie	574231	42370	TCS
Sel.Pro.	90012	BUTTET	Edwige	574458	42370	TCS
Sel.Pro.	81661	CARTEAU	Stephanie	574949	42370	TCS
Sel.Pro.	106704	CHAULIN	David	573588	42370	TCS

Suite aux concours internes et externes d'ingénieurs et de techniciens de l'année 2015, ont été nommées par décision du Président, les personnes dont les noms suivent :

Techniciens de la recherche						
Origine	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
Sel.Pro.	88811	COLLARD	Matthieu	571294	42370	TCS
Sel.Pro.	26333	CUCHET	Marlene	573720	42370	TCS
Sel.Pro.	9827	DA COSTA	Alda	574128	42370	TCS
Sel.Pro.	109124	DA SILVA	Bruno	573740	42370	TCS
Sel.Pro.	88222	DAVOULOURY	Vira Bhaskararaw	574125	42370	TCS
Sel.Pro.	79974	DELMARES	Chloé	574351	42370	TCS
Sel.Pro.	77548	DELPOUX	Sophie	574230	42370	TCS
Sel.Pro.	24078	DETROYAT DIT PERRON	Laurence	573724	42370	TCS
Sel.Pro.	15965	DIDOT	Aurèle	574700	42370	TCS
Sel.Pro.	25931	DISPARTI	Thibaut	573721	42370	TCS
Sel.Pro.	71611	DOMENICI	Thibault	573585	42370	TCS
Sel.Pro.	89107	DUCLOS	Olivier	574459	42370	TCS
Sel.Pro.	28107	EL-OGB	Claudine	574257	42370	TCS
Sel.Pro.	15631	ELOUARDANI	Rachida	574701	42370	TCS
Sel.Pro.	76278	FLAMMANG	Alexandre	574696	42370	TCS
Sel.Pro.	77076	GILET	Laëtitia	573739	42370	TCS
Sel.Pro.	80136	HELIN	Corinne	574496	42370	TCS
Sel.Pro.	17230	HENRY	Jean Francois	575880	42370	TCS
Sel.Pro.	48355	JACQUIER	Marie-Ange	574124	42370	TCS
Sel.Pro.	40155	JEANNE	Anthony	571278	42370	TCS
Sel.Pro.	53159	KITZINGER	Géraldine	574697	42370	TCS
Sel.Pro.	28766	LAACHIR	Faiza	574255	42370	TCS
Sel.Pro.	38953	LE GOFF	Manon	574396	42370	TCS
Sel.Pro.	89403	LEBLANC	Marie-Thérese	574317	42370	TCS
Sel.Pro.	100057	LEGOUPIL	Laëtitia	573589	42370	TCS
Sel.Pro.	45368	LEON	Charlotte	574252	42370	TCS
Sel.Pro.	24304	LUCIANI	Thierry	573723	42370	TCS
Sel.Pro.	45292	MARCHETTI	Audrey	574461	42370	TCS
Sel.Pro.	18114	MARMIER	Herve	574699	42370	TCS
Sel.Pro.	31700	MARTINS	Alexandre	574955	42370	TCS
Sel.Pro.	34948	MAURY	Veronique	574954	42370	TCS
Sel.Pro.	53153	MELLOTTEE	Lucille	574123	42370	TCS
Sel.Pro.	35634	MENDES	Estelle	574142	42370	TCS
Sel.Pro.	23256	MEYER	Magali	573849	42370	TCS
Sel.Pro.	109465	MICHALAK	Stephane	574457	42370	TCS
Sel.Pro.	29293	MORA	Stephan	574253	42370	TCS
Sel.Pro.	29012	OTEIZA	Alexandra	574254	42370	TCS
Sel.Pro.	17398	PACQUIT	Johan	574460	42370	TCS
Sel.Pro.	10196	PELTIER	Beatrice	574560	42370	TCS
Sel.Pro.	41458	PETIT	Franck	574561	42370	TCS
Sel.Pro.	76415	PIERRET	Tanja	574316	42370	TCS
Sel.Pro.	28447	PUIG	Sandrine	574256	42370	TCS
Sel.Pro.	23361	RICHE	Stephanie	573848	42370	TCS
Sel.Pro.	94554	ROBUCHON	Delphine	574923	42370	TCS
Sel.Pro.	9919	RODRIGUES BONNEAU	Magalie	574127	42370	TCS
Sel.Pro.	67709	RUALT DE BEAULIEU	Frédéric	574950	42370	TCS
Sel.Pro.	54449	RWALINDA	Consolée	574910	42370	TCS
Sel.Pro.	25242	SCARLATA	Nicolas	573722	42370	TCS
Sel.Pro.	46549	SIMON	Sabia	574089	42370	TCS
Sel.Pro.	7780	SOKOLSKY	Isabelle	574129	42370	TCS
Sel.Pro.	52215	TARDIF	Carole	573587	42370	TCS
Sel.Pro.	94482	TOBOSO	Sandrine	574365	42370	TCS
Sel.Pro.	111845	TRIDON	Aline	574952	42370	TCS
Sel.Pro.	100359	TSCHOPP	Michel	573847	42370	TCS
Sel.Pro.	122740	TYACK	Patrick	574951	42370	TCS
Sel.Pro.	100971	VEERAMOOTOO	Steve	573846	42370	TCS
Sel.Pro.	20242	ARTUS	Helene	573584	42370	TCE
Sel.Pro.	15607	BAILLOT	Pierre	574703	42370	TCE
Sel.Pro.	31485	BEN-NOUAR	Mama	574261	42370	TCE
Sel.Pro.	97715	BOUTIC SABATER	Muriel	574962	42370	TCE
Sel.Pro.	44862	BRULOIS	Frederic	574495	42370	TCE
Sel.Pro.	88738	BURLET	Jamila	573708	42370	TCE
Sel.Pro.	25311	CETRA	Sylvaine	573713	42370	TCE
Sel.Pro.	88217	CHAUDET	Olivier	574029	42370	TCE
Sel.Pro.	10894	CHEVALIER	Fabien	573710	42370	TCE
Sel.Pro.	25965	CHOMETON	Paul	573714	42370	TCE
Sel.Pro.	8070	CHRISTINE	Pierre	573759	42370	TCE
Sel.Pro.	15101	DAVY	Emmanuel	574702	42370	TCE
Sel.Pro.	25333	DE PERRE	Thierry	574559	42370	TCE
Sel.Pro.	15940	DEBEAUPUIS	Francois	574705	42370	TCE



NOTE DRH /SDP IT / D-2016-69

Suite aux concours internes et externes d'ingénieurs et de techniciens de l'année 2015, ont été nommées par décision du Président, les personnes dont les noms suivent :

Techniciens de la recherche						
Origine	N° d'agent	Nom	Prénom	N° de décision	Date d'effet	Grade
Sel.Pro.	5688	DIAMANT	Marie-Véronique	572185	42370	TCE
Sel.Pro.	15839	DIDIER	Julien	574704	42370	TCE
Sel.Pro.	9998	DURAND	Sylvie	574031	42370	TCE
Sel.Pro.	28872	DURAND	Valerie	574260	42370	TCE
Sel.Pro.	35063	FAIFE	Marie-Chantal	574143	42370	TCE
Sel.Pro.	47510	FAURE	Jacques	574262	42370	TCE
Sel.Pro.	26795	FEDERICI	Chantal	574344	42370	TCE
Sel.Pro.	6519	FERARD	Celine	573758	42370	TCE
Sel.Pro.	26383	FRANCIOLY	Richard	574343	42370	TCE
Sel.Pro.	5626	GAUDEFROY	Vincent	573757	42370	TCE
Sel.Pro.	20713	GAUDIN	Jean Yves	574963	42370	TCE
Sel.Pro.	31440	JACOB	Kane	574958	42370	TCE
Sel.Pro.	4686	JEAN-JOSEPH	Thomas	574144	42370	TCE
Sel.Pro.	35699	JEAN-PIERRE	Patricia	573755	42370	TCE
Sel.Pro.	4808	KAPPES	Vincent	573756	42370	TCE
Sel.Pro.	17470	LE BORGNE	Magalie	574463	42370	TCE
Sel.Pro.	4409	LENTZ	Celine	574030	42370	TCE
Sel.Pro.	19427	LESOBRE	Jerome	574464	42370	TCE
Sel.Pro.	27926	LOISEL	Vincent	574956	42370	TCE
Sel.Pro.	53300	MAINGUY	Ronan	574961	42370	TCE
Sel.Pro.	23715	MARTIN	Cédric	573836	42370	TCE
Sel.Pro.	23923	MENDEZ	Marie Pierre	573711	42370	TCE
Sel.Pro.	89983	MOREAU	Audrey	574349	42370	TCE
Sel.Pro.	24137	NEMICHE	Cecile	573712	42370	TCE
Sel.Pro.	23810	OBERLE	Virginie	573837	42370	TCE
Sel.Pro.	19957	OUARDAD	Fatiha	573583	42370	TCE
Sel.Pro.	30743	PARISOT	Marie Ange	574957	42370	TCE
Sel.Pro.	52981	PERDEREAU	Marie-christine	573582	42370	TCE
Sel.Pro.	48251	PETIOT	Francoise	573706	42370	TCE
Sel.Pro.	77116	PIPET	Françoise	574462	42370	TCE
Sel.Pro.	49791	POUTIER	Corinne	574558	42370	TCE
Sel.Pro.	31449	PRONO	Philippe	574959	42370	TCE
Sel.Pro.	25973	RAHAL	Geraldine	573705	42370	TCE
Sel.Pro.	31474	RECHIGNAT	Lionel	574960	42370	TCE
Sel.Pro.	26919	RIGAT	Marie-Christine	574345	42370	TCE
Sel.Pro.	57584	RONI	Samuel	573707	42370	TCE
Sel.Pro.	10138	SENILHES	Nathalie	574132	42370	TCE
Sel.Pro.	108983	SERAPHIN	Philippe	573709	42370	TCE
Sel.Pro.	16484	SILVA	Beatrice	574928	42370	TCE
Sel.Pro.	75321	THIEULART	Véronique	574028	42370	TCE
Sel.Pro.	45401	VIECELI	Yolande	573571	42370	TCE

DEC160698DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Valérie NOVEMBER, directrice de l'unité UMR8134 intitulée Laboratoire, Territoires et Sociétés (LATTS), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151172DAJ du 15 juillet 2015 portant nomination de Monsieur Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;

Vu la décision DEC162967DAJ du 4 janvier 2016 portant modification de la décision DEC151174DAJ du 15 juillet 2015 portant délégation de signature à Monsieur Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;

Vu la décision DEC152781INSHS du 02 février 2016 portant nomination de Madame Valérie NOVEMBER aux fonctions de directrice et de Messieurs Gilles JEANNOT et Pascal UGHETTO aux fonctions de directeurs adjoints de l'UMR8134, intitulée « Laboratoires Techniques, Territoires et Sociétés » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Valérie NOVEMBER, directrice de l'unité UMR8134 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Valérie NOVEMBER, délégation de signature est donnée à Monsieur Gilles JEANNOT, Ingénieur divisionnaire des TPE à l'Ecole des Ponts Paristech, Monsieur Pascal UGHETTO, Professeur des universités, et Madame Alice AZEMAR, Ingénieur d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC152434DR01 du 15 septembre 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

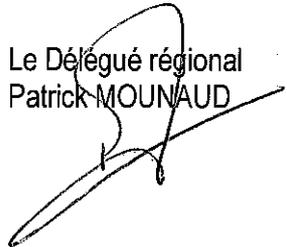
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 16 mars 2016

Le Délégué régional
Patrick MOUNAUD



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC160706DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Jean-Paul ZUNIGA, directeur par intérim de l'unité UMR8558 intitulée Centre de recherches historique (CRH), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151172DAJ du 15 juillet 2015 portant nomination de Monsieur Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;

Vu la décision DEC162967DAJ du 4 janvier 2016 portant modification de la décision DEC151174DAJ du 15 juillet 2015 portant délégation de signature à Monsieur Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;

Vu la décision DEC160222INSHS du 2 mars 2016 portant cessation de fonctions de Monsieur Florent BRAYARD, directeur, et nomination de Monsieur Jean-Paul ZUNIGA aux fonctions de directeur par intérim et de Madame Fanny COSANDEY aux fonctions de directrice adjointe par intérim de l'unité UMR8558, intitulée « Centre de recherches historiques (CRH) » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Paul ZUNIGA, directeur par intérim de l'unité UMR8558, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Paul ZUNIGA, délégation de signature est donnée à Monsieur Mathieu MARRAUD, Chargée de recherche 2^{ème} classe, Madame Fanny COSANDEY, Maître de conférence, et Monsieur Joao MORAIS, Attaché principal d'administration de la recherche classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC140164DR01 du 15 janvier 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 18 mars 2016

Le Délégué régional
Patrick MOUNAUD



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC160779DR01

Décision donnant délégation de signature à Madame Antonella ROMANO, directrice de l'unité UMR8560 intitulée Centre Alexandre Koyre, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151172DAJ du 15 juillet 2015 portant nomination de Monsieur Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;

Vu la décision DEC162967DAJ du 4 janvier 2016 portant modification de la décision DEC151174DAJ du 15 juillet 2015 portant délégation de signature à Monsieur Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR8560, intitulée « Centre Alexandre Koyre », dont le directrice est Madame Antonella ROMANO ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Antonella ROMANO, directrice de l'unité UMR8560, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Antonella ROMANO, délégation de signature est donnée à Monsieur Rafael MANDRESSI, Chargé de recherche 1^{ère} classe, Monsieur Wolf FEUERHAHN, Chargé de recherche 1^{ère} classe, Madame Anne SIRAND, Ingénieur d'étude 2^{ème} classe, et Monsieur Jean-Paul THEOLOGIDES Technicien de classe supérieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC140166DR01 du 15 janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

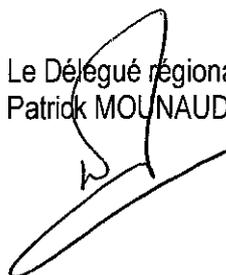
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 29 mars 2016

Le Délégué régional
Patrick MOUNAUD



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC160794DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Marie-Agnès SARI, directrice par intérim de l'unité UMR8601 intitulée Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151172DAJ du 15 juillet 2015 portant nomination de Monsieur Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;

Vu la décision DEC162967DAJ du 4 janvier 2016 portant modification de la décision DEC151174DAJ du 15 juillet 2015 portant délégation de signature à Monsieur Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;

Vu la décision DEC160412INC du 29 février 2016 portant nomination de Madame Marie-Agnès SARI aux fonctions de directrice par intérim et de Monsieur Laurent MICOUIN directeur adjoint par intérim de l'unité UMR8601, intitulée « Laboratoire de Chimie et Biochimie Pharmacologiques et Toxicologiques » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Marie-Agnès SARI, directrice par intérim de l'unité UMR8601, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Agnès SARI, délégation de signature est donnée à Monsieur Laurent MICOUIN, directeur de recherche 1^{ère} classe, et Madame Christine GRAVIER-PELLETIER, directeur de recherche 2^{ème} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC140429DR01 du 30 janvier 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

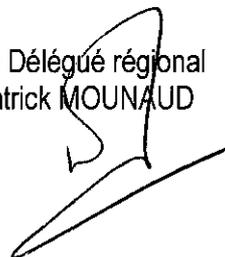
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 30 mars 2016

Le Délégué régional
Patrick MOUNAUD



¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC160172DR01

Décision portant délégation de signature à Madame Françoise DAUCE, directrice de l'unité UMR8083 intitulée Centre d'Etudes des Mondes Russe, Caucasien et Centre-Européen (CERCEC), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151172DAJ du 15 juillet 2015 portant nomination de Monsieur Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;

Vu la décision DEC152930INSHS du 13 janvier 2016 portant nomination de Madame Françoise DAUCE directrice de l'UMR8083, intitulée « Centre d'Etudes des Mondes Russe, Caucasien et Centre-Européen (CERCEC) » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Françoise DAUCE, directrice de l'unité UMR8083, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Françoise DAUCE, délégation de signature est donnée à Madame Yadranka KRASEVEC, Technicien de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC151947DR01 du 3 septembre 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

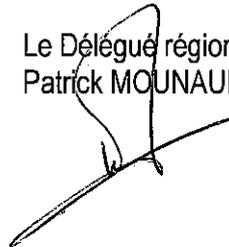
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 1^{er} Février 2016

Le Délégué régional
Patrick MOUNAUD



DEC160330DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Pierre FRAIGNIAUD, directeur de l'unité UMR8243 intitulée Institut de Recherche en Informatique Fondamentale (IRIF), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151172DAJ du 15 juillet 2015 portant nomination de Monsieur Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;

Vu la décision DEC162967DAJ du 4 janvier 2016 portant modification de la décision DEC151174DAJ du 15 juillet 2015 portant délégation de signature à Monsieur Patrick MOUNAUD aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Paris-Villejuif (DR PVJ) ;

Vu la décision DEC151291DGDS du 18 décembre 2015 portant création de l'unité UMR8243, intitulée « Institut de recherche en Informatique Fondamentale (IRIF) » dont le directeur est Monsieur Pierre FRAIGNIAUD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Pierre FRAIGNIAUD, directeur de l'unité UMR8243, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du



Délégation Paris-Villejuif

www.dr1.cnrs.fr

7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif

décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre FRAIGNAUD, délégation de signature est donnée à Monsieur Thomas EHRARD, directeur de recherche 1^{ère} classe, Madame Odile AINARDI, Assistant ingénieur, et Madame Noëlle DELGADO, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Les décisions n° DEC150836DR01 du 6 mars 2015, n°DEC150226DR01 du 21 janvier 2015, et n°DEC150331DR01 du 26 janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

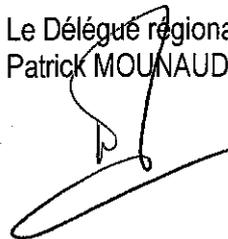
Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villejuif, le 15 février 2016

Le Délégué régional
Patrick MOUNAUD



DEC160154DR02

Décision donnant délégation de signature à Gillian Butler-Browne, directrice de l'unité FRE3617 intitulée Centre de recherche en Myologie, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 111332DAJ du 24 juin 2011 nommant Christine d'Argouges déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1^{er} octobre 2011 ;

Vu la décision n° 133020DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité FRE3617, intitulée Centre de recherche en Myologie,

Vu la décision DEC1151293DGDS portant le renouvellement de l'unité FRE3617 intitulée « Centre de recherche en Myologie » dont la directrice est Mme Gillian Butler-Browne ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Gillian Butler-Browne, directrice de l'unité FRE3617, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;

¹ Soit 135 000 Euros HT au 01/01/2016

2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gillian Butler-Browne, délégation de signature est donnée à Mme Gisèle Bonne, Directrice de Recherche, à Mme Odile Bichet, Attachée Principale d'Administration (APAENES) et Soraya Sandal, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 28 janvier 2016

La déléguée régionale
Christine d'Argouges

DEC160649DR04

Décision portant délégation de signature aux responsables de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale de la délégation Ile-de-France Sud

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC121623DAJ du 1^{er} juin 2012 nommant Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud ;

Vu la décision DEC070117DAJ du 29 août 2007 nommant M. Jean-Jacques GUILLEMINOT aux fonctions d'adjoint au délégué régional ;

Vu la décision DEC02A149DR04 du 1er octobre 2002 nommant Mme Françoise BARRIÈRE aux fonctions de responsable du service des affaires générales ;

Vu la décision DEC08A028DR04 du 20 mars 2008 nommant M. Laurent BEAUCHET aux fonctions de responsable du service des ressources humaines ;

Vu la décision DEC160631DR04 du 10 mars 2016 nommant M. Denis BOLÉ aux fonctions de responsable du service technique et logistique ;

DECIDE :

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud, délégation est donnée à M. Jean-Jacques GUILLEMINOT, adjoint à la déléguée régionale, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Véronique DEBISSCHOP.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique DEBISSCHOP et de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT, délégation est donnée à Mme Françoise BARRIÈRE, responsable du service des affaires générales, aux mêmes fins.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique DEBISSCHOP, de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à M. Laurent BEAUCHET, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Véronique DEBISSCHOP.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique DEBISSCHOP, de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à M. Denis BOLÉ, responsable du service technique et logistique, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Véronique DEBISSCHOP.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique DEBISSCHOP, de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à Mme Frédérique LENOIR, responsable du pôle ressources financières (service des affaires générales), à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Véronique DEBISSCHOP.

Article 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique DEBISSCHOP, de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT, de Mme Françoise BARRIÈRE et de M. Laurent BEAUCHET, délégation est donnée à Mme Carole GALES, responsable du pôle aide au pilotage et suivi ressources (service des ressources humaines), à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Mme Véronique DEBISSCHOP.

Article 7 : La présente décision abroge la décision DEC160259DR04 du 1^{er} janvier 2016.

Article 8 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Article 9 : Cette décision prend effet le 8 mars 2016.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 15 mars 2016

La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP

M. Jean-Jacques GUILLEMINOT Mme Françoise BARRIÈRE

M. Laurent BEAUCHET M. Denis BOLÉ

Mme Frédérique LENOIR Mme Carole GALES

Décision portant délégation de signature aux responsables de la délégation pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC121623DAJ du 1^{er} juin 2012 nommant Mme Véronique DEBISSCHOP, aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud ;

DECIDE :

Article 1 : Délégation est donnée à M. Jean-Jacques GUILLEMINOT, ingénieur de recherche, adjoint à la déléguée régionale, à l'effet de signer au nom de Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud, tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT, délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1 à Mme Françoise BARRIÈRE, ingénieure de recherche, responsable du service des affaires générales.

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à M. Laurent BEAUCHET, ingénieur de recherche, responsable du service des ressources humaines, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les marchés à procédure adaptée.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à M. Denis BOLÉ, ingénieur d'étude, responsable du service technique et logistique, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les marchés à procédure adaptée.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT et de Mme Françoise BARRIÈRE, délégation est donnée à Mme Frédérique LENOIR, assistante ingénieure, responsable du pôle ressources financières (service des affaires générales), à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les marchés à procédure adaptée.

Article 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Jacques GUILLEMINOT, de Mme Françoise BARRIÈRE et de M. Laurent BEAUCHET, délégation est donnée à Mme Carole GALES, ingénieure d'étude, responsable du pôle aide au pilotage et suivi ressources (service des ressources humaines), à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, les marchés à procédure adaptée.

Article 7 : La présente décision abroge la décision DEC160260DR04 du 1^{er} janvier 2016.

Article 8 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Article 9 : Cette décision prend effet le 8 mars 2016.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 15 mars 2016

La déléguée régionale
Véronique DEBISSCHOP

M. Jean-Jacques GUILLEMINOT Mme Françoise BARRIÈRE

M. Laurent BEAUCHET M. Denis BOLÉ

Mme Frédérique LENOIR Mme Carole GALES

DEC160413DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Thierry MEINNEL*, directeur de l'unité *UMR9198* intitulée *Institut de biologie intégrative de la cellule*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC121623DAJ du 1^{er} juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1^{er} juin 2012 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR9198, intitulée « Institut de biologie intégrative de la cellule », dont le directeur est Monsieur Thierry MEINNEL ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Thierry MEINNEL, directeur de l'unité UMR9198, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry MEINNEL, délégation de signature est donnée à Monsieur Olivier GRENET, ingénieur de recherche, Madame Julie CAIROU, ingénieure d'étude, Madame Stéphanie BILHERE, assistante ingénieure, Madame Valérie BOURLARD, assistante ingénieure, et Madame Céline LENTZ, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC142984DR04 du 01/01/2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 15 février 2016

Véronique DEBISSCHOP
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Thierry MEINNEL

Monsieur Olivier GRENET

Madame Julie CAIROU

Madame Stéphanie BILHERE

Madame Valérie BOURLARD

Madame Céline LENTZ

DEC160414DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR9198 intitulée Institut de biologie intégrative de la cellule

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR9198, intitulée « Institut de biologie intégrative de la cellule », dont le directeur est Monsieur Thierry MEINNEL ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Olivier GRENET, ingénieur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier GRENET, délégation est donnée à Madame Julie CAIROU, ingénieure d'étude, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier GRENET et de Madame Julie CAIROU, délégation est donnée à Madame Stéphanie BILHERE, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier GRENET, de Madame Julie CAIROU et de Madame Stéphanie BILHERE, délégation est donnée à Madame Valérie BOURLARD, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier GRENET, de Madame Julie CAIROU, de Madame Stéphanie BILHERE et de Madame Valérie BOURLARD, délégation est donnée à Madame Céline LENTZ, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 6

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 7

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 15 février 2016

Le directeur d'unité
Monsieur Thierry MEINNEL

Monsieur Olivier GRENET

Madame Julie CAIROU

Madame Stéphanie BILHERE

Madame Valérie BOURLARD

Madame Céline LENTZ

DEC160508DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Olivier MARTIN*, directeur de l'unité *UMR8120* intitulée *Génétique quantitative et évolution - Le Moulon*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC121623DAJ du 1^{er} juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1^{er} juin 2012 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8120, intitulée « Génétique quantitative et évolution - Le Moulon », dont le directeur est Monsieur Olivier MARTIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Olivier MARTIN, directeur de l'unité UMR8120, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier MARTIN, délégation de signature est donnée à Madame Catherine DAMERVAL, directrice de recherche, Monsieur Frédéric HUYNH, assistant ingénieur, et Madame Valérie LESPINAS, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC142996DR04 du 01/01/2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 24 février 2016

Véronique DEBISSCHOP
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Olivier MARTIN

Madame Catherine DAMERVAL

Monsieur Frédéric HUYNH

Madame Valérie LESPINAS

DEC160510DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR8120 intitulée Génétique quantitative et évolution - Le Moulon

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR8120, intitulée « Génétique quantitative et évolution - Le Moulon », dont le directeur est Monsieur Olivier MARTIN ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Madame Catherine DAMERVAL, directrice de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine DAMERVAL, délégation est donnée à Monsieur Frédéric HUYNH, assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine DAMERVAL et de Monsieur Frédéric HUYNH, délégation est donnée à Madame Valérie LESPINAS, technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 24 février 2016

Le directeur d'unité
Monsieur Olivier MARTIN

Madame Catherine DAMERVAL Monsieur Frédéric HUYNH

Madame Valérie LESPINAS

DEC160520DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Jean-François ROCH*, directeur de l'unité *UMR9188* intitulée *Laboratoire Aimé Cotton*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC121623DAJ du 1^{er} juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1^{er} juin 2012 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR9188, intitulée « Laboratoire Aimé Cotton », dont le directeur est Monsieur Jean-François ROCH ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Jean-François ROCH, directeur de l'unité UMR9188, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-François ROCH, délégation de signature est donnée à Monsieur Djamel BENREDJEM, professeur, et Madame Monique GRANON, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC142945DR04 du 01/01/2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 24 février 2016

Véronique DEBISSCHOP
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Jean-François ROCH

Monsieur Djamel BENREDJEM

Madame Monique GRANON

DEC160521DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR9188 intitulée Laboratoire Aimé Cotton

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR9188, intitulée « Laboratoire Aimé Cotton », dont le directeur est Monsieur Jean-François ROCH ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Djamel BENREDJEM, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Djamel BENREDJEM, délégation est donnée à Madame Monique GRANON, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 24 février 2016

Le directeur d'unité
Monsieur Jean-François ROCH

Monsieur Djamel BENREDJEM Madame Monique GRANON

DEC152707DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Christophe CLANET*, directeur de l'unité *UMR7646* intitulée *Laboratoire d'hydrodynamique*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC121623DAJ du 1^{er} juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1^{er} juin 2012 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7646, intitulée « Laboratoire d'hydrodynamique », dont le directeur est Monsieur Christophe CLANET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Christophe CLANET, directeur de l'unité UMR7646, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe CLANET, délégation de signature est donnée à Monsieur Sébastien MICHELIN, maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2016

Véronique DEBISSCHOP
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Christophe CLANET

Monsieur Sébastien MICHELIN

DEC152709DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR7646 intitulée Laboratoire d'hydrodynamique

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR7646, intitulée « Laboratoire d'hydrodynamique », dont le directeur est Monsieur Christophe CLANET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Sébastien MICHELIN, maître de conférences, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2016

Le directeur d'unité
Monsieur Christophe CLANET

Monsieur Sébastien MICHELIN

DEC152725DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR8539 intitulée Laboratoire de météorologie dynamique

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133018DGDS approuvant le renouvellement, à compter du 01/01/2014, de l'unité UMR8539, intitulée « Laboratoire de météorologie dynamique », dont le directeur est Monsieur Vincent CASSE ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Stéphane SPORTOUCH, ingénieur d'étude, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stéphane SPORTOUCH, délégation est donnée à Monsieur Frédéric HOURDIN, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stéphane SPORTOUCH et de Monsieur Frédéric HOURDIN, délégation est donnée à Monsieur Bernard LEGRAS, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Stéphane SPORTOUCH, de Monsieur Frédéric HOURDIN et de Monsieur Bernard LEGRAS, délégation est donnée à Monsieur Albert HERTZOG, maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 1^{er} janvier 2016

Le directeur d'unité
Monsieur Vincent CASSE

Monsieur Stéphane SPORTOUCH Monsieur Frédéric HOURDIN

Monsieur Bernard LEGRAS

Monsieur Albert HERTZOG

DEC160066DR04

Décision portant délégation de signature à *Monsieur Martin CRESPI*, directeur de l'unité *UMR9213* intitulée *Institut des sciences des plantes de Paris Saclay*, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC121623DAJ du 1^{er} juin 2012 nommant Madame Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud à compter du 1^{er} juin 2012 ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR9213, intitulée « Institut des sciences des plantes de Paris Saclay », dont le directeur est Monsieur Martin CRESPI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Martin CRESPI, directeur de l'unité UMR9213, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du Fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Martin CRESPI, délégation de signature est donnée à Monsieur Arnaud CHARPENTIER, ingénieur d'étude, Monsieur Michael HODGES, directeur de recherche, et Madame Mélanie ATLAN, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC142987DR04 du 01/01/2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 25 janvier 2016

Véronique DEBISSCHOP
Déléguée régionale Ile-de-France Sud

Monsieur Martin CRESPI

Monsieur Arnaud CHARPENTIER

Monsieur Michael HODGES

Madame Mélanie ATLAN

DEC160067DR04

Décision portant délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés de l'unité UMR9213 intitulée Institut des sciences des plantes de Paris Saclay

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142119DGDS approuvant la création, à compter du 01/01/2015, de l'unité UMR9213, intitulée « Institut des sciences des plantes de Paris Saclay », dont le directeur est Monsieur Martin CRESPI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Arnaud CHARPENTIER, ingénieur d'étude, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, délégation est donnée à Monsieur Michael HODGES, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Arnaud CHARPENTIER et de Monsieur Michael HODGES, délégation est donnée à Madame Mélanie ATLAN, assistante ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 25 janvier 2016

Le directeur d'unité
Monsieur Martin CRESPI

Monsieur Arnaud CHARPENTIER Monsieur Michael HODGES

Madame Mélanie ATLAN

Décision portant délégation de signature à Mme Corinne Debaine-Francfort et Mme Sophia Fremiot pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 7041 intitulée Archéologies et sciences de l'Antiquité.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7041 intitulée Archéologies et sciences de l'Antiquité, dont le directeur est M. Francis JOANNÈS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Corinne Debaine-Francfort, Directrice adjointe et Mme Sophia Fremiot, Responsable administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend effet à compter du 1^{er} avril 2016 et prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nanterre, le 22 mars 2016

Le directeur d'unité
Francis JOANNÈS

DEC160733DR05

Décision portant délégation de signature à M. Francis JOANNÈS, directeur de l'unité l'UMR7041 intitulée Archéologies et sciences de l'Antiquité, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision n° DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7041 intitulée Archéologies et sciences de l'Antiquité, dont le directeur est M. Francis JOANNÈS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Francis JOANNÈS, directeur de l'unité UMR 7041, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Francis JOANNÈS, délégation de signature est donnée à Madame Corinne Debaine-Francfort, DR2, et Mme Sophia Fremiot, IGE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC140137DR05 du 14 janvier 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend effet à compter du 1^{er} avril et prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 22 mars 2016

Le délégué régional
Philippe Cavalier

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC160207DR05

Décision portant délégation de signature à M. Christian Delage, directeur de l'unité UMR8244 intitulée Institut d'histoire du temps présent - IHTP, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC151291DGDS du 18 décembre 2015 portant création de l'unité UMR8244 intitulée Institut d'histoire du temps présent - IHTP, dont le directeur est M. Christian Delage ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christian Delage, directeur de l'unité UMR8244, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christian Delage, délégation de signature est donnée à M. Pascal Maytraud, IE2 aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 3 février 2016

Le délégué régional
Philippe Cavelier

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC160405DR05

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Jacques Fourmond, directeur de l'unité UPS855 intitulée Division technique de l'INSU par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision n°DEC142131 du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité UPS 855 intitulée Division technique de l'INSU, dont le directeur est M. Jean-Jacques Fourmond ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Jacques Fourmond, directeur de l'unité UPS855, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Jacques Fourmond, délégation de signature est donnée à M. Nadir Amarouche, IRHC, Mme Michèle Schaldembrand, IE1 et à Mme Vanessa Martray, AI, dans la limite des commandes inférieures à 2000€, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC152250DR05 du 16 octobre 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 18 février 2016

Le délégué régional
Philippe Cavelier

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC160344DR05

Décision portant délégation de signature à M. Nicolas Vieille, directeur de l'unité GDR2932 intitulée Théorie des Jeux : "Modélisation Mathématique et Applications" (JEMMA) par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC132119DAJ du 2 septembre 2013 nommant Philippe Cavelier délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à compter du 2 septembre 2013 ;

Vu la décision DEC151307DGDS du 18 Décembre 2015 portant création de l'unité GDR2932 intitulée Théorie des Jeux : "Modélisation Mathématique et Applications" (JEMMA), dont le directeur est M. Nicolas Vieille.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Nicolas Vieille, directeur de l'unité GDR2932, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas Vieille, délégation de signature est donnée à M. Gilles Stoltz, CR1 et M. Tristan Tomala, PU, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 15 février 2016

Le délégué régional
Philippe Cavelier

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Décision portant délégation de signature à M. Nadir Amarouche et à Mme Michèle Schaldembrand pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPS855 intitulée Division technique de l'INSU.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC142131 du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité UPS 855 intitulée Division technique de l'INSU, dont le directeur par intérim est M. Jean-Jacques Fourmond ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Nadir Amarouche, IRHC et Mme Michèle Schaldembrand, IE1, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 18 février 2016

Le directeur d'unité
Jean-Jacques Fourmond

Décision portant délégation de signature à M. Gilles Stolt et M. Tristan Tomala pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR2932 intitulée Théorie des Jeux : "Modélisation Mathématique et Applications" (JEMMA)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151307DGDS du 18 Décembre 2015 portant création de l'unité GDR2932 intitulée Théorie des Jeux : "Modélisation Mathématique et Applications" (JEMMA), dont le directeur est M. Nicolas Vieille.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Gilles Stoltz, CR1 et M. Tristan Tomala, PU, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Jouy-en-Josas, le 15 février 2016

Le directeur d'unité
Nicolas Vieille

DEC152587DR06

Décision portant délégation de signature à Michel Hehn pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR2970 intitulée Nano Grand Est

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC140017DGDS du 13 janvier 2014 portant création de l'unité GDR2970, intitulée Nano Grand Est, dont le directeur est Jean-Marie Dubois ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Michel Hehn**, Professeur à l'Université de Lorraine, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1^{er} janvier 2016

Le directeur d'unité

Jean-Marie Dubois

DEC160522DAJ

Décision portant modification de la décision DEC152286DAJ du 9 novembre 2015 portant délégation de signature à Mme Muriel Sinanidès, déléguée régionale Centre-Est

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC090171DR06 du 18 juin 2009 portant nomination de Mme Sophie Pichet-Plassais aux fonctions de responsable du service des affaires générales ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 9 novembre 2015 portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est ;

Vu la décision DEC152286DAJ du 9 novembre 2015 portant délégation de signature à Mme Muriel Sinanidès, déléguée régionale Centre-Est ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – A l'article 4 de la décision DEC152286DAJ susvisée, les termes « *Mme Sophie Pichet-Plassais, responsable du service des affaires générales et* » sont supprimés.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} mars 2016

Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mègier
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC160487DR06

Décision portant délégation de signature à Chantal Chretien pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3168 intitulée Génie de la Programmation et du Logiciel

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151307DGDS du 18 décembre 2015 portant création de l'unité GDR3168 intitulée Génie de la Programmation et du Logiciel dont le directeur est M. Pierre-Etienne Moreau ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Chantal Chretien**, Ingénieur de Recherche CNRS, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 23 février 2016

Le directeur d'unité

Pierre-Etienne Moreau

DEC160473DR06

Décision portant délégation de signature à, M. Pierre-Etienne Moreau, directeur de l'unité GDR3168 intitulée Génie de la Programmation et du Logiciel par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC151307DGDS du 18 décembre 2015 portant création de l'unité GDR3168 intitulée Génie de la Programmation et du Logiciel dont le directeur est M. Pierre-Etienne Moreau ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Pierre-Etienne Moreau**, directeur de l'unité GDR3168, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Xavier Antoine, délégation de signature est donnée à **Mme Chantal Chretien**, Ingénieur de Recherche CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 23 février 2016

La déléguée régionale

Muriel Sinanidès

DEC160536DR06

Décision portant délégation de signature à Christian Bayer pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité GDR3583 intitulée Effet de la Vapeur d'eau en Atmosphères Complexes sur la Corrosion et l'Oxydation à Haute Température

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC130185DGDS du 21 février 2013 portant création de l'unité GDR3583 intitulée Génie de la Programmation et du Logiciel dont le directeur est M. Patrice Berthod ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Christian Bayer**, Technicien à l'Université de Lorraine, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 23 février 2016

Le directeur d'unité

Patrice Berthod

DEC160537DR06

Décision portant délégation de signature à, M. Patrice Berthod, directeur de l'unité GDR3583 intitulée Effet de la Vapeur d'eau en Atmosphères Complexes sur la Corrosion et l'Oxydation à Haute Température par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC130185DGDS du 21 février 2013 portant création de l'unité GDR3583 intitulée Génie de la Programmation et du Logiciel dont le directeur est M. Patrice Berthod ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Patrice Berthod**, directeur de l'unité GDR3583, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Patrice Berthod, délégation de signature est donnée à **M. Christian Bayer**, Technicien à l'Université de Lorraine, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 23 février 2016

La déléguée régionale

Muriel Sinanidès

DEC152526DR06

Décision portant délégation de signature à M. Abdallah Ougazzaden, directeur de l'unité UMI2958 intitulée Georgia Tech-CNRS par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC133022DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMI2958, intitulée Georgia Tech-CNRS, dont le directeur est M. Abdallah Ougazzaden ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Abdallah Ougazzaden**, directeur de l'unité UMI2958, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Abdallah Ougazzaden, délégation de signature est donnée à **Yves Berthelot**, Professeur des Universités et à **Paul Voss**, Professeur des Universités et à **Cédric Pradalier**, Professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC100218DR06 du 1er juillet 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 1^{er} janvier 2016

La déléguée régionale

Muriel Sinanidès

DEC152557DR06

Décision portant délégation de signature à M. Alain Durand, directeur de l'unité UMR7375 intitulée Laboratoire de Chimie Physique Macromoléculaire par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC142117DGDS du 18 décembre 2014 portant création de l'unité UMR7375, intitulée Laboratoire de Chimie Physique Macromoléculaire, dont le directeur est M. Alain Durand ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Alain Durand**, directeur de l'unité UMR7375, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Alain Durand, délégation de signature est donnée à **Marie-Christine Averlant-Petit**, Chargée de Recherche CNRS, directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC153353DR06 du 1er janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 1^{er} janvier 2016

La déléguée régionale

Muriel Sinanidès

DEC152590DR06

Décision portant délégation de signature à Yves Berthelot, Paul Voss et Cédric Pradalier pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMI2958 intitulée Georgia Tech-CNRS

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC133022DGDS du 20 décembre 2013 portant création de l'unité UMI2958, intitulée Georgia Tech-CNRS, dont le directeur est Abdallah Ougazzaden ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Yves Berthelot**, Professeur des Universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Yves Berthelot, délégation est donnée à **Paul Voss**, Professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Yves Berthelot et Paul Voss, délégation est donnée à **Cédric Pradalier**, Professeur des Universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1^{er} janvier 2016

Le directeur d'unité

Abdallah Ougazzaden

DEC152627DR06

Décision portant délégation de signature à Marie-Christine Averlant-Petit pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7375 intitulée Laboratoire de Chimie Physique Macromoléculaire

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142117DGDS du 18 décembre 2014 portant création de l'unité UMR7375, intitulée Laboratoire de Chimie Physique Macromoléculaire, dont le directeur est Alain Durand ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Marie-Christine Averlant-Petit**, Chargée de Recherche CNRS, directrice adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1^{er} janvier 2016

Le directeur d'unité

Alain Durand

Décision portant délégation de signature à M. Christophe Clément, directeur de l'unité FR3417 intitulée CONDORCET - AgroSciences, Environnement et Développement Durable par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152277DAJ du 09 novembre 2015 portant nomination de Mme Muriel Sinanidès aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Centre-Est à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu la décision DEC122740DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité FR3417, intitulée CONDORCET - AgroSciences, Environnement et Développement Durable, dont le directeur est M. Christophe Clément ;

Vu la décision DEC151309DGDS portant prolongation de l'unité FR3417 pour 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **M. Christophe Clément**, directeur de l'unité FR3417, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Christophe Clément, délégation de signature est donnée à **M. Jérôme Pelloux**, professeur à l'université de Picardie Jules Verne, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Vandoeuvre les Nancy, le 1er avril 2016

La déléguée régionale

Muriel Sinanidès

DEC162971DR06

Décision portant délégation de signature à Jacqueline Decker pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3574 intitulée Fédération Génie Industriel, Mécanique, Matériaux

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122891DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité FR3574, intitulée Fédération Génie Industriel, Mécanique, Matériaux, dont le directeur est M. El Mostafa Daya ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Jacqueline Decker**, ATP à l'Université de Lorraine, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1^{er} janvier 2016

Le directeur d'unité

El Mostafa Daya

DEC152844DR06

Décision portant délégation de signature à Jérôme Pelloux pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3417 intitulée CONDORCET - AgroSciences, Environnement et Développement Durable

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122740DSI du 05 janvier 2012 portant création de l'unité FR3417, intitulée CONDORCET - AgroSciences, Environnement et Développement Durable, dont le directeur est M. Christophe Clément ;

Vu la décision DEC151309DGDS portant prolongation de l'unité FR3417 pour 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Jérôme Pelloux**, professeur à l'université de Picardie Jules Verne, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Reims, le 1^{er} avril 2016

Le directeur d'unité

Christophe Clément

DEC160607DR06

Décision portant délégation de signature à Aline Marchetti pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3261 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Lorraine

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC122896DGDS du 19 décembre 2012 portant création de l'unité USR3261 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Lorraine ;

Vu la décision DEC160221INSHS du 22 février 2016 portant nomination de Mme Sylvie Camet aux fonctions de directrice par intérim de l'unité USR3261 intitulée Maison des Sciences de l'Homme Lorraine ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à **Aline Marchetti**, ingénieure d'étude à l'Université de Lorraine, secrétaire générale, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1^{er} mars 2016

La directrice d'unité par intérim

Sylvie Camet

DEC160400DR07

Décision portant délégation de signature à Mme Nathalie SCHILDKNECHT, directrice de l'unité UMR5280 intitulée INSTITUT DES SCIENCES ANALYTIQUES, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC162988INC du 20 janvier 2016, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5280, intitulée INSTITUT DES SCIENCES ANALYTIQUES, dont la directrice est Mme Nathalie SCHILDKNECHT ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Nathalie SCHILDKNECHT, directrice de l'unité UMR5280, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie SCHILDKNECHT, délégation de signature est donnée à M. Christophe MORELL, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1er. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Nathalie SCHILDKNECHT et de M. Christophe MORELL, délégation de signature est donnée à Mme Valérie FROMENTEZE, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC142068DR07 du 1er juillet 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er janvier 2016

Le délégué régional
Frédéric Faure

¹ Soit jusqu'à 135 000 Euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2016

DEC160803DR07

Décision portant modification de la décision n° DEC160280DR07 du 1 janvier 2016 portant délégation de signature à M. Christophe GEOURJON, directeur de l'unité UMS3760 intitulée Institut de Biologie et Chimie des Protéines, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015, portant création de l'unité UMS3760, intitulée Institut de Biologie et Chimie des Protéines, dont le directeur est M. Christophe GEOURJON ;

Vu la décision DEC160280DR07 du 1 janvier 2016 donnant délégation de signature à M. Christophe GEOURJON, directeur de l'unité UMS3760 intitulée Institut de Biologie et Chimie des Protéines, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire ;

Décide

Article 1er

L'article 2 de la décision n° DEC160280DR07 du 1er Janvier 2016 susvisée est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe GEOURJON, délégation de signature est donnée à M. Alexis MICHON, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er avril 2016

Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC160570DR07

Décision portant modification de la décision n° DEC160234DR07 du 1 janvier 2016 portant délégation de signature à M. Guy MOUCHIROUD, directeur de l'unité UMS3453 intitulée Santé Lyon-Est - Louis Léopold Ollier, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015, approuvant le renouvellement de l'unité UMS3453, intitulée Santé Lyon-Est - Louis Léopold Ollier, dont le directeur est M. Guy MOUCHIROUD ;

Vu la décision DEC160234DR07 du 1 janvier 2016 donnant délégation de signature à M. Guy MOUCHIROUD, directeur de l'unité UMS3453 intitulée Santé Lyon-Est - Louis Léopold Ollier, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire ;

Décide

Article 1er

L'article 2 de la décision n° DEC160234DR07 du 1er Janvier 2016 susvisée est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guy MOUCHIROUD, délégation de signature est donnée à M. Stéphane MARINESCO, Chargé de recherche, et à Mme Laetitia BIGNON, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er février 2016

Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC160589DR07

Décision portant modification de la décision n° DEC160281DR07 du 1 janvier 2016 portant délégation de signature à M. Yvan MOENNE-LOCCOZ, directeur de l'unité UMR5557 intitulée ECOLOGIE MICROBIENNE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5557, intitulée ECOLOGIE MICROBIENNE, dont le directeur est M. Yvan MOENNE-LOCCOZ ;

Vu la décision DEC160281DR07 du 1 janvier 2016 donnant délégation de signature à M. Yvan MOENNE-LOCCOZ, directeur de l'unité UMR5557 intitulée ECOLOGIE MICROBIENNE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire ;

Décide

Article 1er

L'article 2 de la décision n° DEC160281DR07 du 1er Janvier 2016 susvisée est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yvan MOENNE-LOCCOZ, délégation de signature est donnée à M. Philippe NORMAND, Directeur de recherche, et à Mme Béatrice BIGAI, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er mars 2016

Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC160705DR07

Décision portant délégation de signature à Mme Hélène Wurmser, responsable de l'antenne lyonnaise de l'unité USR3155 intitulée Institut de recherche sur l'architecture antique (IRAA), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité USR3155, intitulée Institut de recherche sur l'architecture antique (IRAA), dont le directeur est François Quantin ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Hélène Wurmser, responsable de l'antenne lyonnaise de l'unité USR3155, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur

secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène Wurmser, délégation de signature est donnée à M. Jean-Charles Moretti, Directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC140010DR07 du 02 janvier 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 01 janvier 2016

Le délégué régional
Frédéric Faure

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC160781DR07

Décision portant délégation de signature à Mme Jacqueline MARVEL, directrice de l'unité UMS3444 intitulée Biosciences Gerland - Lyon Sud, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015, approuvant le renouvellement de l'unité UMS3444, intitulée Biosciences Gerland - Lyon Sud, dont la directrice est Mme Jacqueline MARVEL ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à Mme Jacqueline MARVEL, directrice de l'unité UMS3444, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
- 2- les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- 3- les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Jacqueline MARVEL, délégation de signature est donnée à Mme Anaïs JACQUIN, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC140864DR07 du 1er janvier 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er avril 2016

Le délégué régional
Frédéric Faure

¹ Soit jusqu'à 135 000 Euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2016

DEC160633DR07

Décision portant délégation de signature à M. François-Loïc COSSET, directeur de l'unité UMR5308 intitulée CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE EN INFECTIOLOGIE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC151290 du 18 décembre 2015, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5308, intitulée CENTRE INTERNATIONAL DE RECHERCHE EN INFECTIOLOGIE, dont le directeur est M. François-Loïc COSSET ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à M. François-Loïc COSSET, directeur de l'unité UMR5308, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
- 2- les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- 3- les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François-Loïc COSSET, délégation de signature est donnée à M. François Vandenesch, Directeur adjoint, à Mme Nathalie Alazard-Dany, Professeur, et à Mme Nathalie Jacquet, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées à l'article 1er. En cas d'absence ou d'empêchement de M. François-Loïc Cosset, délégation de signature est donnée à M. Charles Auffray, Directeur de recherche, à effet de signer les actes relatifs à son projet de recherche e-TRICKS.

Article 3

La décision n° DEC141126DR07 du 12 février 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er janvier 2016

Le délégué régional
Frédéric Faure

¹ Soit jusqu'à 135 000 Euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2016

DEC160569DR07

Décision portant délégation de signature à M. Laurent SCHAEFFER, directeur de l'unité UMR5310 intitulée Institut Neuromyogène, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015, portant création de l'unité UMR5310, intitulée Institut Neuromyogène, dont le directeur est M. Laurent SCHAEFFER ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à M. Laurent SCHAEFFER, directeur de l'unité UMR5310, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
- 2- les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- 3- les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent SCHAEFFER, délégation de signature est donnée à M. Guy MOUCHIROUD, Directeur adjoint, à Mme Laurence FOURNIER, Technicienne, à M. Jean-Sébastien GAILLARD, Technicien, et à Isabelle ROMERA, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

Les décisions antérieures donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire sont abrogées.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er janvier 2016

Le délégué régional
Frédéric Faure

¹ Soit jusqu'à 135 000 Euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2016

DEC160704DR07

Décision portant modification de la décision n° DEC160369DR07 du 1 janvier 2016 portant délégation de signature à M. Olivier DRUET, directeur de l'unité GDS3745 intitulée Autour de la diffusion des Maths, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC151313DGDS du 18 décembre 2015, portant création de l'unité GDS3745, intitulée Autour de la diffusion des Maths, dont le directeur est M. Olivier DRUET ;

Vu la décision DEC160369DR07 du 1 janvier 2016 donnant délégation de signature à M. Olivier DRUET, directeur de l'unité GDS3745 intitulée Autour de la diffusion des Maths, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire ;

Décide

Article 1er

L'article 2 de la décision n° DEC160369DR07 du 1er Janvier 2016 susvisée est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier DRUET, délégation de signature est donnée à M. Arnaud LIEURY, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 11 mars 2016

Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC160587DR07

Décision portant délégation de signature à M. Daniel NELIAS, directeur de l'unité UMR5259 intitulée LABORATOIRE DE MECANIQUE DES CONTACTS ET DES STRUCTURES, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5259, intitulée LABORATOIRE DE MECANIQUE DES CONTACTS ET DES STRUCTURES, dont le directeur est M. Daniel NELIAS ;

Décide

Article 1er

Délégation est donnée à M. Daniel NELIAS, directeur de l'unité UMR5259, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

- 1- les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
- 2- les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
- 3- les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel NELIAS, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle COMBY, Technicienne, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 3

La décision n° DEC150750DR07 du 15 janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 1er janvier 2016

Le délégué régional
Frédéric Faure

¹ Soit jusqu'à 135 000 Euros HT, seuil en vigueur au 01/01/2016

DEC160632DR07

Décision portant modification de la décision n° DEC160303DR07 du 1 janvier 2016 portant délégation de signature à Mme Sylvie BENZONI, directrice de l'unité UMR5208 intitulée Institut Camille Jordan, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC123054DAJ du 21 décembre 2012 nommant Frédéric Faure délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne à compter du 15 janvier 2013 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015, approuvant le renouvellement de l'unité UMR5208, intitulée Institut Camille Jordan, dont la directrice est Mme Sylvie BENZONI ;

Vu la décision DEC160303DR07 du 1 janvier 2016 donnant délégation de signature à Mme Sylvie BENZONI, directrice de l'unité UMR5208 intitulée Institut Camille Jordan, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire ;

Décide

Article 1er

L'article 2 de la décision n° DEC160303DR07 du 1er Janvier 2016 susvisée est modifié comme suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sylvie BENZONI, délégation de signature est donnée à M. Stéphane GAUSSENT, Professeur, et à M. Arnaud LIEURY, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1er.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS

Fait à Villeurbanne, le 11 mars 2016

Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC160499dr08

Décision portant délégation de signature à Mme Alessandra SARTI, directrice de l'unité UMR7348 intitulée « Laboratoire de Mathématiques et Applications » - LMA par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 nommant M. Eric BUFFENOIR délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

Vu la décision DEC151309DGDS modifiée du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7348 intitulée « Laboratoire de Mathématiques et Applications » - LMA, dont la directrice est Mme Alessandra SARTI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Alessandra SARTI, directrice de l'unité UMR7348, à l'effet de signer, au nom du délégué

régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1^{er} janvier 2016.

Fait à Orléans, le 02 mars 2016

Le délégué régional
Eric BUFFENOIR

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC160495dr08

Décision portant délégation de signature à M. Pierre GUIBERT, directeur de l'unité UMR5060 intitulée « Institut de recherche sur les Archéomatériaux » - IRAMAT, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 nommant M. Eric BUFFENOIR délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5060 intitulée « Institut de recherche sur les archéomatériaux » (IRAMAT), dont le directeur est M. Pierre GUIBERT ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pierre GUIBERT, directeur de l'unité UMR5060, à l'effet de signer, au nom du délégué

régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre GUIBERT, délégation de signature est donnée à M. Bernard GRATUZE, Directeur de recherche, à Mme Sylvia NIETO-PELLETIER, Chargée de recherche et à M. Guillaume SARAH, Chargé de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150509dr08 du 03 mars 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1^{er} janvier 2016.

Fait à Orléans, le 02 mars 2016

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Le délégué régional
Eric BUFFENOIR

DEC160489dr08

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Luc THOMAS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPS44 intitulée « Transgènèse et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM.

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151310DGDS modifiée du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UPS44 intitulée « Transgènèse et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM, dont la directrice est Mme Cécile FREMOND ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Luc THOMAS, Ingénieur d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc THOMAS, délégation est donnée à Mme Patricia LOPES-PEREIRA,

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc THOMAS et de Mme Patricia LOPES-PEREIRA, délégation est donnée à Mme Karélia LIPSON RUFFERT, Ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc THOMAS, de Mme Patricia LOPES-PEREIRA et de Mme Anne Karélia LIPSON RUFFERT, délégation est donnée à Mme Stéphanie LERONDEL, Ingénieure de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc THOMAS, de Mme Patricia LOPES-PEREIRA, de Mme Anne Karélia LIPSON RUFFERT et de Mme Stéphanie LERONDEL, délégation est donnée à Mme Catherine CAILLEAU, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Luc THOMAS, de Mme Patricia LOPES-PEREIRA, de Mme Anne Karélia LIPSON RUFFERT, de Mme Stéphanie LERONDEL et de Mme Catherine CAILLEAU, délégation est donnée à Mme Agnès MAURIO, Assistante-Ingénieure d'études, pour les demandes de facturation transmises à la Délégation Centre Limousin Poitou-Charentes.

Article 7

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 8

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1^{er} janvier 2016.

Fait à Orléans, le 21 mars 2016

La directrice d'unité
Cécile FREMOND

DEC160488dr08

Décision portant délégation de signature à Mme Cécile FREMOND, directrice de l'unité UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 nommant M. Eric BUFFENOIR délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

Vu la décision DEC151310DGDS modifiée du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UPS44 intitulée « Transgénèse et Archivage d'Animaux Modèles » - TAAM, dont la directrice est Mme Cécile FREMOND ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Cécile FREMOND, directrice de l'unité UPS44, à l'effet de signer, au nom du délégué régional,

pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile FREMOND, délégation de signature est donnée à M. Jean-Luc THOMAS, Ingénieur d'études, à Mme Patricia LOPES-PEREIRA, Ingénieure de recherche, à Mme Anne Karélia LIPSON RUFFERT, Ingénieure de recherche, à Mme Stéphanie LERONDEL, Ingénieure de recherche et à Mme Catherine CAILLEAU, Ingénieure d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile FREMOND et des délégataires mentionnés à l'article 2 de la présente décision, délégation de signature est donnée à Mme Agnès MAURIO, Assistante-Ingénieure pour les demandes de facturation transmises à la Délégation Centre Limousin Poitou-Charentes.

Article 4

La décision n° DEC150510dr08 du 09 février 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1^{er} janvier 2016.

Fait à Orléans, le 02 mars 2016

Le délégué régional
Eric BUFFENOIR

DEC160463dr08

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Grâce TEXEIRA pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3462 intitulée « Système d'Observation pour la Conservation des Mammifères et Oiseaux Marins » - SOCMOM.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151310DGDS modifiée du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMS3462 intitulée « Système d'Observation pour la Conservation des Mammifères et Oiseaux Marins » - SOCMOM, dont le directeur est M. Vincent RIDOUX ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Marie-Grâce TEXEIRA, Responsable administrative et financière de l'UFR Sciences de La Rochelle, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Grâce TEXEIRA, délégation est donnée à Mme Marie-Chrystel GOBIN, Responsable financière de la Recherche à l'UFR Sciences de La Rochelle, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1^{er} janvier 2016.

Fait à La Rochelle, le 11 mars 2016

Le directeur d'unité
Vincent RIDOUX

DEC160462dr08

Décision portant délégation de signature à M. Vincent RIDOUX, directeur de l'unité UMS3462 intitulée « Système d'Observation pour la Conservation des Mammifères et Oiseaux Marins » - SOCMOM, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 nommant M. Eric BUFFENOIR délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

Vu la décision DEC151310DGDS modifiée du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMS3462 intitulée « Système d'Observation pour la Conservation des Mammifères et Oiseaux Marins » - SOCMOM, dont le directeur est M. Vincent RIDOUX ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Vincent RIDOUX, directeur de l'unité UMS3462, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent RIDOUX, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Grâce TEXEIRA, Responsable administrative et financière de l'UFR Sciences de La Rochelle et à Mme Marie-Chrystel GOBIN, Responsable financière de la Recherche à l'UFR Sciences de La Rochelle, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150523dr08 du 09 février 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1^{er} janvier 2016.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Fait à Orléans, le 02 mars 2016

Le délégué régional
Eric BUFFENOIR

DEC160443dr08

Décision portant délégation de signature à M. Yves COQUET, directeur de l'unité UMS3116 intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre » - OSUC, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 nommant M. Eric BUFFENOIR délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

Vu la décision DEC151310DGDS modifiée du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMS3116, intitulée « Observatoire des Sciences de l'Univers en région Centre » - OSUC, dont le directeur est M. Yves COQUET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Yves COQUET, directeur de l'unité UMS3116, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris

en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves COQUET, délégation de signature est donnée à M. Stéphane BOUQUET, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150522dr08 du 09 février 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1^{er} janvier 2016.

Fait à Orléans, le 02 mars 2016

Le délégué régional

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Eric BUFFENOIR

DEC160441dr08

Décision portant nomination de M. Alain MOTTET, aux fonctions de chargé de sécurité des systèmes d'information (CSSI) de l'unité UMS2268 intitulée « Juriscope – accès aux droits étrangers et promotion du droit français et du droit francophone» - JURISCOPE

LE PRESIDENT,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la loi n° 2004-575 du 21 juin 2004 modifiée pour la confiance dans l'économie numérique ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC111261DAJ du 12 septembre 2011 portant organisation de la sécurité des systèmes d'information du CNRS ;

Vu la décision DEC151310DGDS modifiée du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMS2268, intitulée « Juriscope – accès aux droits étrangers et promotion du droit français et du droit francophone» - JURISCOPE, dont la directrice est Mme Marie-Eugénie LAPORTE-LEGEAIS;

Vu l'avis du responsable de la sécurité des systèmes d'information de la délégation régionale Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. Alain MOTTET, Technicien de classe exceptionnelle, est nommé chargé de sécurité des systèmes d'information de l'unité UMS2268 à compter du 1^{er} janvier 2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Poitiers, le 23 février 2016

Pour le président et par délégation,
La directrice d'unité
Marie-Eugénie LAPORTE-LEGEAIS

DEC160440dr08

Décision portant délégation de signature à Mme Audrey MOUINEAU-LALLEMENT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS2268 intitulée « Juriscope – accès aux droits étrangers et promotion du droit français et du droit francophone» - JURISCOPE.

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151310DGDS modifiée du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMS2268, intitulée « Juriscope – accès aux droits étrangers et promotion du droit français et du droit francophone» - JURISCOPE, dont la directrice est Mme Marie-Eugénie LAPORTE-LEGEAIS;

DÉCIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Audrey MOUINEAU-LALLEMENT, Secrétaire Générale, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Audrey MOUINEAU-LALLEMENT, délégation est donnée à M. Alain MOTTET, Technicien de classe exceptionnelle, pour les bons de commande et missions n'excédant pas 4 000 €uros HT.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1^{er} janvier 2016.

Fait à Poitiers, le 23 février 2016

La directrice d'unité
Marie-Eugénie LAPORTE-
LEGEAIS

DEC160439dr08

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Eugénie LAPORTE-LEGEAIS, directrice de l'unité UMS2268 intitulée « Juriscope – accès aux droits étrangers et promotion du droit français et du droit francophone» - JURISCOPE, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 nommant M. Eric BUFFENOIR délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

Vu la décision DEC151310DGDS modifiée du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMS2268, intitulée « Juriscope – accès aux droits étrangers et promotion du droit français et du droit francophone» - JURISCOPE, dont la directrice est Mme Marie-Eugénie LAPORTE-LEGEAIS;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Marie-Eugénie LAPORTE-LEGEAIS, directrice de l'unité UMS2268, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Eugénie LAPORTE-LEGEAIS, délégation de signature est donnée à Mme Audrey MOUINEAU-LALLEMENT, Secrétaire Générale, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Eugénie LAPORTE-LEGEAIS et des délégataires mentionnés à l'article 2, délégation de signature est donnée à M. Alain MOTTET, Technicien de classe exceptionnelle, pour les bons de commande et missions n'excédant pas 4 000 € HT.

Article 4

La décision n° DEC150521dr08 du 09 février 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1^{er} janvier 2016.

Fait à Orléans, le 02 mars 2016

Le délégué régional
Eric BUFFENOIR

DEC160437dr08

Décision portant délégation de signature à Mme Cécile TREFFORT pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3482 intitulée « Fédération des Etudes Supérieures du Moyen-Age et de la Renaissance » - FESMAR.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité FR3482 intitulée « Fédération des Etudes Supérieures du Moyen-Age et de la Renaissance » - FESMAR dont le directeur est M. Joël BIARD ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Cécile TREFFORT, Directrice-adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La décision n°DEC142921dr08 du 15 décembre 2014 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1^{er} janvier 2016.

Fait à Tours, le 06 mars 2016

Le directeur d'unité
Joël BIARD

DEC160424dr08

Décision portant délégation de signature à M. Marc LETHIECQ, directeur de l'unité FR3110 intitulée « Fédération Acoustique du Nord-Ouest » - FANO par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 nommant M. Eric BUFFENOIR délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

Vu la décision DEC151309DGDS modifiée du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité FR3110 intitulée « Fédération Acoustique du Nord-Ouest » - FANO, dont le directeur est M. Marc LETHIECQ ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Marc LETHIECQ, directeur de l'unité FR3110, à l'effet de signer, au nom du délégué régional,

pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision n° DEC151361dr08 du 29 mai 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1^{er} janvier 2016.

Fait à Orléans, le 02 mars 2016

Le délégué régional
Eric BUFFENOIR

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC160423dr08

Décision portant délégation de signature à Mme Marie-Grâce TEXEIRA pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité FR3097 intitulée « Fédération de Recherche pour l'Environnement et le Développement Durable » - FREDD.

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité FR3097 intitulée « Fédération de Recherche pour l'Environnement et le Développement Durable » - FREDD, dont la directrice est Mme Pascale GARCIA ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Marie-Grâce TEXEIRA, Responsable Administrative et Financière du Pôle Sciences et Technologies de l'université de La Rochelle, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1^{er} janvier 2016.

Fait à La Rochelle, le 15 mars 2016

La directrice d'unité
Pascale GARCIA

DEC160422dr08

Décision portant délégation de signature à Mme Pascale GARCIA, directrice de l'unité FR3097 intitulée « Fédération de Recherche pour l'Environnement et le Développement Durable » - FREDD par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 nommant M. Eric BUFFENOIR délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

Vu la décision DEC151309DGDS modifiée du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité FR3097 intitulée « Fédération de Recherche pour l'Environnement et le Développement Durable » - FREDD, dont la directrice est Mme Pascale GARCIA ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Pascale GARCIA, directrice de l'unité FR3097, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Pascale GARCIA, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Grâce TEXEIRA, Responsable Administrative et Financière du Pôle Sciences et Technologies de l'université de La Rochelle, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150542dr08 du 09 février 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1^{er} janvier 2016.

Fait à Orléans, le 02 mars 2016

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Le délégué régional
Eric BUFFENOIR

DEC160418dr08

Décision portant délégation de signature à Mme Raphaëlle BELLANDO, directrice de l'unité UMR7322 intitulée « Laboratoire d'Economie d'Orléans » - LEO par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 nommant M. Eric BUFFENOIR délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

Vu la décision DEC151309DGDS modifiée du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7322, intitulée « Laboratoire d'Economie d'Orléans », dont la directrice est Mme Raphaëlle BELLANDO ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Raphaëlle BELLANDO, directrice de l'unité UMR7322, à l'effet de signer, au nom du délégué

régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Raphaëlle BELLANDO, délégation de signature est donnée à M. Christophe HURLIN, Directeur-adjoint, et à M. Patrick VILLIEU, Professeur des universités, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150545dr08 du 09 février 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1^{er} janvier 2016.

Fait à Orléans, le 02 mars 2016

Le délégué régional
Eric BUFFENOIR

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC160359dr08

Décision portant délégation de signature à M. Joël BIARD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7323 intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de la Renaissance » - CESR.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7323, intitulée « Centre d'Etudes Supérieures sur la Renaissance » - CESR, dont le directeur est M. Philippe VENDRIX ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Joël BIARD, Professeur des Universités, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La décision n°DEC142866dr08 du 04 décembre 2014 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1^{er} janvier 2016.

Fait à Orléans, le 22 février 2016

Le directeur d'unité
Philippe VENDRIX

DEC160354dr08

Décision portant délégation de signature à M. Muraud HAMAIDI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7301 intitulée « Migrations Internationales, espaces et sociétés » - MIGRINTER.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7301, intitulée « Migrations Internationales, espaces et sociétés » - MIGRINTER, dont le directeur est M. Cédric AUDEBERT;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Muraud HAMAIDI, Assistant-Ingénieur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La décision n°DEC142311dr08 du 16 décembre 2014 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1^{er} janvier 2016.

Fait à Poitiers, le 29 février 2016

Le directeur d'unité
Cédric AUDEBERT

DEC160721dr08

Décision portant délégation de signature à M. Martin AURELL, directeur de l'unité UMR7302 intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de Civilisation Médiévale » - CESCO par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC150269DAJ du 05 février 2015 nommant M. Eric BUFFENOIR délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes à compter du 09 février 2015 ;

Vu la décision DEC151309DGDS modifiée du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7322, intitulée « Centre d'Etudes Supérieures de Civilisation Médiévale » - CESCO dont le directeur est M. Martin AURELL ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Martin AURELL, directeur de l'unité UMR7302, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris

en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Martin AURELL, délégation de signature est donnée à M. Nicolas PROUTEAU, Maître de Conférences, à Mme Estelle INGRAND-VARENNE, Ingénieure d'études et à Mme Lalasoa RAYNAUD, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1^{er} janvier 2016.

Fait à Orléans, le 22 mars 2016

Le délégué régional
Eric BUFFENOIR

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC160690DAJ

Décision portant modification de la décision DEC150270DAJ du 5 février 2015 portant délégation de signature à M. Eric Buffenoir, délégué régional de la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC121147DAJ du 2 avril 2012 portant nomination de Mme Patricia Madrières aux fonctions d'adjointe au délégué régional ;

Vu la décision DEC150269DAJ du 5 février 2015 portant nomination de M. Eric Buffenoir aux fonctions de délégué régional de la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes ;

Vu la décision DEC150270DAJ du 5 février 2015 portant délégation de signature à M. Eric Buffenoir, délégué régional de la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes ;

Vu la décision DEC160689DAJ portant nomination de Mme Marion Blin aux fonctions d'adjointe au délégué régional de la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Aux articles 2 et 3 de la décision DEC150270DAJ susvisée, les termes « *Mme Patricia Madrières* » sont remplacés par les termes « *Mme Marion Blin* ».

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mègie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC163152dr08

Décision portant délégation de signature à Mme Murielle CHEVRIER pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UPR3021 intitulée "Institut de Combustion, Aérodynamique, Réactivité et Environnement" – ICARE

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UPR3021, intitulée « Institut de Combustion, Aérodynamique, Réactivité et Environnement » – ICARE, dont le directeur est M. Iskender GOKALP ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Murielle CHEVRIER, Assistante-Ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Murielle CHEVRIER, délégation est donnée à Mme Corinne DELHAYE, Assistante-Ingénieure, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision, pour les bons de commande et missions n'excédant pas 4 000 Euros HT..

Article 3

La décision n° DEC142836DR08 du 1^{er} décembre 2014 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 134 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2014.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS et prend effet au 1^{er} janvier 2016.

Fait à Orléans, le 02 février 2016

Le Directeur d'unité
Iskender GOKALP

DEC160244dr08

Décision portant délégation de signature à Mme Hélène MEMY pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7315 intitulée « Science des Procédés Céramiques et de Traitements de Surface » - SPCTS

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7315, intitulée « Science des Procédés Céramiques et de Traitements de Surface », dont le directeur est M. Thierry CHARTIER ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Hélène MEMY, Assistante-Ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène MEMY, délégation est donnée à Mme Pamela BATHIAS, Assistante-

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Ingénieure aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La décision n°DEC142910dr08 du 03 décembre 2014 donnant délégation de signature au titre de la personne responsable des marchés est abrogée.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Limoges, le 10 février 2016

Le directeur d'unité
Thierry CHARTIER

DEC160825DR11

Décision portant délégation de signature à M. Fabrice PIQUEMAL, directeur de l'unité UMR6417, intitulée Laboratoire Souterrain de Modane (LSM), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR6417, intitulée Laboratoire Souterrain de Modane (LSM), dont le directeur est M. Fabrice PIQUEMAL ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Fabrice PIQUEMAL, directeur de l'unité UMR6417, à l'effet de signer, au nom délégué régional,

pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice PIQUEMAL, délégation de signature est donnée à M. Michel ZAMPAOLO, IR1 CNRS, directeur technique et administratif, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, à Mme Magali ZAMPIERI, TCN CNRS, gestionnaire, et à Mme Valérie FAVRE, T CDI CNRS, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1 dans la limite de 2.000 € pour les missions et 1.000 € pour les commandes de fonctionnement et d'équipement..

Article 3

La décision n° DEC133058DR11 du 30 octobre 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} avril 2016

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC160545DR11

Décision portant délégation de signature à M. Francis GOYET, directeur de l'unité UMR5316 intitulée Litt&Arts, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant création, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5316 intitulée Litt&Arts, dont le directeur est M. Francis GOYET ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Francis GOYET, directeur de l'unité UMR5316, à l'effet de signer, au nom délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Francis GOYET**, délégation de signature est donnée à Mme Ludivine RAIMONDO, IE UGA, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 11 mars 2016

Le délégué régional
Jérôme VITRE

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC160546DR11

Décision portant délégation de signature à M. Winfried WEISSEHORN, directeur de l'unité FR3755 intitulée Fédération Internationale pour la biologie structurale intégrée, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision DEC151296DGDS du 18 décembre 2015 portant création, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité FR3755 intitulée Fédération Internationale pour la biologie structurale intégrée, dont le directeur est M. Winfried WEISSEHORN;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Winfried WEISSEHORN, directeur de l'unité FR3755, à l'effet de signer, au nom délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Winfried WEISSEHORN, délégation de signature est donnée à M. Jacques NEYTON, DR1 CNRS, à Mme Joséphine RAMON, ICEAHC CEA, responsable administrative, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}, à Mme DUVERNAY Anaïs, IE CEA, contrôleur de gestion, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} dans la limite de 10.000 €.

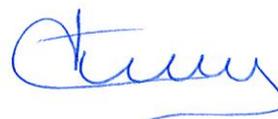
Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 3 mars 2016



Le délégué régional
Jérôme VITRE



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T 04 76 88 10 00
F 04 76 88 11 61



DEMANDE DE SPECIMEN DE SIGNATURE
POUR ÉTABLIR LES DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE

Je soussigné(e), Winfried WEISSENHORN

E-mail : winfried.weissenhorn@ibs.fr..., Directeur de l'unité : IBS

Code Unité : FR3755 Intitulé : Fédération Internationale pour la biologie structurale intégrée

Adresse : 71 Avenue des Martyrs – CS10090 38044 GRENOBLE CEDEX 9

- ❖ **Sollicite une délégation de signature pour moi-même et les agents proposés ci-après, au nom du Délégué régional Alpes du CNRS, ordonnateur secondaire :**
- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié à la date de signature de l'acte (soit 134 000 HT au 01/01/2014), dans la limite des crédits de l'unité,
 - et les ordres de missions ainsi que les bons de transport afférents, présentés aux agences agréées par la Délégation Alpes (possibilité ouverte aux seules unités équipées de GESLAB).

QUALITE	NOM ET PRENOM Grade et Fonction (Les personnes en CDD ne peuvent pas faire l'objet d'une délégation de signature)	SPECIMEN DE SIGNATURE	COMMANDES DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENT (Oui/Non)	ORDRES DE MISSIONS ET BONS DE TRANSPORTS AFFERENTS (Oui/Non)	LIMITE EVENTUELLE (à préciser si inférieur à 134 000 € HT)
Responsable de l'unité	WEISSENHORN Winfried directeur		OUI	OUI	
Mandataire éventuel	NEYTON Jacques Directeur adjoint		OUI	OUI	
Mandataire éventuel	RAMON Joséphine Responsable administrative		OUI	OUI	
Mandataire éventuel	DUVERNAY Anaïs Contrôleur de gestion		OUI	OUI	10 000,00 €

Date : 15 février 2016

Document original à retourner au Délégué régional CNRS – Alpes – 25, rue des Martyrs – BP 166 – 38042 Grenoble Cedex 9

Dossier suivi par : Isabelle CIEREN – Tél. : 04 76 88 11 67 – Fax : 04 76 88 11 61 – E-mail : isabelle.cieren@dr11.cnrs.fr

DEC160547DR11

Décision portant délégation de signature à M. Lionel BERT-ERBOUL pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR5814 intitulée Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de Physique des Particules (LAPP)

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMR5814 intitulée Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de Physique des Particules (LAPP), dont le directeur est M. Giovanni LAMANNA ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Lionel BERT-ERBOUL IE1C CNRS, responsable administratif du LAPP, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Lionel BERT-ERBOUL, délégation est donnée à Mme Nadine NEYROUD-GIGLEUX, IRHC CNRS, responsable projets et stratégie au LAPP aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Lionel BERT-ERBOUL et de Mme Nadine NEYROUD-GIGLEUX, délégation est donnée à Mme Sylvie ROSIER LEES, DR1 CNRS, responsable RH et services du LAPP aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Lionel BERT-ERBOUL de Mme Nadine NEYROUD-GIGLEUX et de Mme Sylvie ROSIER LEES, délégation est donnée à Mme Edwige TOURNEFIER, DR2 CNRS, responsable enseignement supérieur et scientifique, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 5

La décision n° DEC152038DR11 du 18 septembre 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

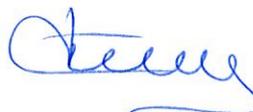
Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 3 mars 2016



Le délégué régional
Jérôme VITRE



Délégation Alpes

www.cnrs.fr/alpes

25, rue des Martyrs - BP 166
38042 GRENOBLE CEDEX 9

T. 04 76 88 10 00
F. 04 76 88 11 61



**DEMANDE DE SPECIMEN DE SIGNATURE
POUR ETABLIR LES DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE**

Je soussigné(e), Giovanni LAMANNA

E-mail : giovanni.lamanna@lapp.in2p3.fr, Directeur de l'unité : LAPP

Code Unité : UMR5814

Intitulé : Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de Physique des Particules

Adresse : 9 chemin de Bellevue – BP 110 – 74941 Annecy-le-Vieux Cedex

- ❖ **Sollicite une délégation de signature pour signer pour moi-même et les agents proposés ci-après, au nom du Délégué régional Alpes du CNRS, ordonnateur secondaire :**
- les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié à la date de signature de l'acte (soit 134 000 HT au 01/01/2014), dans la limite des crédits de l'unité,
 - et les ordres de missions ainsi que les bons de transport afférents, présentés aux agences agréées par la Délégation Alpes (possibilité ouverte aux seules unités équipées de GESLAB).

QUALITE	NOM ET PRENOM Grade et Fonction (Les personnes en CDD ne peuvent pas faire l'objet d'une délégation de signature)	SPECIMEN DE SIGNATURE	COMMANDES DE FONCTIONNEMENT ET D'EQUIPEMENT (Oui/Non)	ORDRES DE MISSIONS ET BONS DE TRANSPORTS AFFERENTS (Oui/Non)	LIMITE EVENTUELLE (à préciser si inférieur à 134 000 € HT)
Responsable de l'unité	LAMANNA Giovanni, DR2 Directeur		Oui	Oui	
Mandataire éventuel	BERT-ERBOUL Lionel, IE1C Responsable administratif		Oui	Oui	
Mandataire éventuel	NEYROUD GIGLEUX Nadine, IRHC, Responsable projets et stratégie		Oui	Oui	
Mandataire éventuel	ROSIER LEES Sylvie, DR1 Responsable RH et services		Oui	Oui	
Mandataire éventuel	TOURNEFIER Edwige, DR2 Responsable Enseignement Supérieur et scientifique		Oui	Oui	

Date : 01/09/2015

Document original à retourner au Délégué régional CNRS – Alpes – 25, rue des Martyrs – BP 166 – 38042 Grenoble Cedex 9

Dossier suivi par : Isabelle CIEREN – Tél. : 04 76 88 11 67 – Fax : 04 76 88 11 61 – E-mail : isabelle.cieren@dr11.cnrs.fr

DEC160822DR11

Décision portant délégation de signature à Mme Violaine LOUVET, directrice de l'unité UMS3758 intitulée Grenoble Alpes Recherche-Infrastructure de Calcul Intensif et de Données (GRICAD), par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC120002DAJ du 17 janvier 2012 nommant Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes à compter du 01 janvier 2012 ;

Vu la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015 portant création, pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2016, de l'unité UMS3758 intitulée Grenoble Alpes Recherche-Infrastructure de Calcul Intensif et de Données (GRICAD) dont la directrice est Mme Violaine LOUVET;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Violaine LOUVET, directeur de l'unité UMS3758, à l'effet de signer, au nom délégué régional,

pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision n° DEC160188DR11 du 3 février 2016 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Grenoble, le 1^{er} avril 2016

Le délégué régional
Jérôme VITRE

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC160236DR12

Décision portant délégation de signature à M. Philippe ABGRALL pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7304 intitulée Centre d'épistémologie et d'ergologie comparatives

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7304, intitulée *Centre d'épistémologie et d'ergologie comparatives*, dont le directeur par intérim est M. Pascal TARANTO ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe ABGRALL, CR, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité par intérim tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe ABGRALL, délégation est donnée à Mme Anaïs MAURICEAU, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 18 janvier 2016

Le directeur d'unité
Pascal TARANTO

DEC160132DR12

Décision portant délégation de signature à M. Henri WORTHAM, directeur de l'unité UMR7376 intitulée Laboratoire de Chimie de l'Environnement, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 01/01/2010 ;

Vu la décision DEC151291DGDS du 18 décembre 2015 portant création de l'unité UMR7376, intitulée « Laboratoire de chimie de l'environnement », dont le directeur est Henri WORTHAM ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Henri WORTHAM, directeur de l'unité UMR7376, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Henri WORTHAM**, délégation de signature est donnée à M. Pierre DOUMENQ, professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2016

Le délégué régional
Younis HERMES

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC160133DR12

Décision portant délégation de signature à M. Pierre DOUMENQ pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7376 intitulée Laboratoire de Chimie de l'Environnement

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151291DGDS du 18 décembre 2015 portant création de l'unité UMR7376, intitulée « Laboratoire de chimie de l'environnement », dont le directeur est Henri WORTHAM ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à *M. Pierre DOUMENQ*, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 2 janvier 2016

Le directeur d'unité

Henri WORTHAM

DEC160235DR12

Décision portant délégation de signature à M. Pascal TARANTO directeur par intérim de l'unité UMR7304 intitulée Centre d'épistémologie et d'ergologie comparatives, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC090098DAJ du 30 juillet 2009 nommant M. Younis HERMES délégué régional pour la circonscription Provence et Corse à compter du 1^{er} janvier 2010 ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7304, intitulée *Centre d'épistémologie et d'ergologie comparatives*, dont le directeur par intérim est M. Pascal TARANTO ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pascal TARANTO, directeur par intérim de l'unité UMR7304, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire,

et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Pascal TARANTO**, délégation de signature est donnée à M. Philippe ABGRALL, CR, et à Mme Anaïs MAURICEAU, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC120748DR12 du 2 janvier 2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 18 janvier 2016

Le délégué régional
Younis HERMES

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC160769DR13

Décision portant délégation de signature à M. Monsef BENKIRANE, directeur de l'unité UMS3656 intitulée GENOPOLYS, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC080154DAJ du 7 janvier 2009 nommant Mme Ghislaine GIBELLO déléguée régionale pour la circonscription Languedoc Roussillon à compter du 1^{er} février 2009 ;

Vu la décision DEC160514INSB du 15 mars 2016, portant nomination de M. Monsef BENKIRANE directeur de l'unité UMS3656 intitulée GENOPOLYS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Monsef BENKIRANE, directeur de l'unité UMS3656 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié¹, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

¹ Soit 134 000 Euros HT au 01/01/2014

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Monsef BENKIRANE, délégation de signature est donnée à Mme Silke CONQUET, TCS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150614DR13 du 1^{er} janvier 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Montpellier, le 1^{er} janvier 2016.

La déléguée régionale



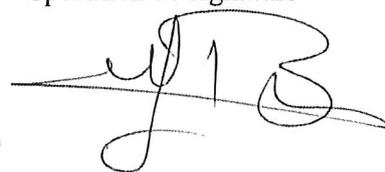
Ghislaine GIBELLO

DELEGATION DE SIGNATURE DU DELEGUE REGIONAL
AUX DIRECTEURS D'UNITES

Directeur d'unité : UMS3656, GENOPOLYS

NOM : Monsef BENKIRANE

Spécimen de signature



En cas d'empêchement (3 personnes maximum)

1) NOM : Silke CONQUET

Spécimen de signature

GRADE : TCS



2) NOM :

Spécimen de signature

GRADE :

3) NOM :

Spécimen de signature

GRADE :

**DELEGATION DE SIGNATURE DU DIRECTEUR D'UNITE
(EN TANT QUE PRM) A DES AGENTS PLACES
SOUS SON AUTORITE**

Désignation des personnes à qui vous donnez délégation de signature en tant que Personne Responsable des Marchés (PRM). Les personnes doivent obligatoirement posséder la délégation de signature prévue en *annexe 1*.

1) NOM : Silke CONQUET

GRADE : TCS

FONCTIONS AU SEIN DU LABO : Gestionnaire

SPECIMEN DE SIGNATURE :



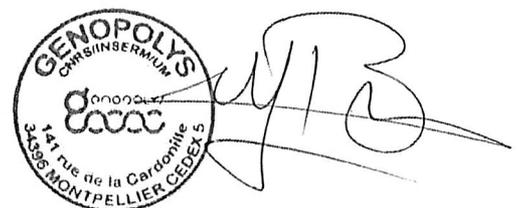
2) NOM :

GRADE :

FONCTIONS AU SEIN DU LABO :

SPECIMEN DE SIGNATURE :

Le Directeur d'Unité



GENOPOLYS
CHRS/INSERM/UM
111 rue de la Cardonille
34090 MONTPELLIER CEDEX 5

DEC160327DR14

Décision portant délégation de signature à Mme Sophie Guilhem pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de la FR3450 intitulée Agrobiosciences Interactions et Biodiversité

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151296DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de la FR3450, intitulée Agrobiosciences Interactions et Biodiversité (AIB), dont le directeur est M. Jean-Louis Hemptinne ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sophie Guilhem, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à _____, le _____

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Le directeur d'unité

M. Jean-Louis Hemptinne

DEC160578DR14

Décision portant délégation de signature à M. Philippe Ladoux, à Mme Christine Jarraud, à Mme Stéphanie Trieulet et à Mme Valérie Schwarz, pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5213 intitulée Laboratoire plasma et conversion d'énergie

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'UMR5213, intitulée Laboratoire Plasma et conversion d'énergie (LAPLACE), dont le directeur est M. Thierry Lebey ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Philippe Ladoux, PR, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Ladoux, délégation est donnée à Mme Christine Jarraud, IE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Ladoux et de Mme Christine Jarraud, délégation est donnée à Mme Stéphanie Trieulet, IE, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Ladoux, de Mme Christine Jarraud et de Mme Stéphanie Trieulet, délégation est donnée à Mme Valérie Schwarz, AI, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 5

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à _____, le _____

Le directeur d'unité

M. Thierry Lebey

DEC160577DR14

Décision portant délégation de signature à M. Thierry Lebey, directeur de l'UMR5213 intitulée Laboratoire plasma et conversion d'énergie, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'UMR5213, intitulée Laboratoire Plasma et conversion d'énergie (LAPLACE), dont le directeur est M. Thierry Lebey ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. **Thierry Lebey**, directeur de l'UMR5213, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry Lebey, délégation de signature est donnée à M. Philippe Ladoux, PR, à Mme Christine Jarraud, IE, à Mme Stéphanie Trieulet, IE, et à Mme Valérie Schwarz, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 7 mars 2016

Le délégué régional

M. Christophe Giraud

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC160320DR14

Décision portant délégation de signature à M. Pierre-Emmanuel Gleizes, à M. Sébastien Kandel et à Mme Christine Baillat pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de la FR3743 intitulée Centre de Biologie Intégrative

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151296DGDS du 18 décembre 2015 portant création de la FR3743, intitulée Centre de Biologie Intégrative (CBI), dont le directeur est M. Didier Trouche ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Pierre-Emmanuel Gleizes, PR1, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Emmanuel Gleizes, délégation est donnée à M. Sébastien

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Kandel, IE1, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre-Emmanuel Gleizes et de M. Sébastien Kandel, délégation est donnée à Mme Christine Baillat, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à _____, le _____

Le directeur d'unité

M. Didier Trouche

DEC160326DR14

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Louis Hemptinne, directeur de la FR3450 intitulée Agrobiosciences Interactions et Biodiversité par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC151296DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de la FR3450, intitulée Agrobiosciences Interactions et Biodiversité (AIB), dont le directeur est M. Jean-Louis Hemptinne ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Louis Hemptinne, directeur de la FR3450, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. [Jean-Louis Hemptinne](#), délégation de signature est donnée à Mme [Sophie Guilhem, AI](#), aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le [15 février 2016](#)

Le délégué régional

M. Christophe Giraud

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC160168DR14

Décision portant délégation de signature à M. Jean-Marie Lozachmeur, directeur de l'UMR5314 intitulée TSE-Recherche par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant création de l'UMR5314, intitulée TSE-Recherche, dont le directeur est M. Jean-Marie Lozachmeur ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Marie Lozachmeur, directeur de l'UMR5314, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marie Lozachmeur, délégation de signature est donnée à Mme Hélène Billy, IE, et à Mme Christel Gilabert, TCS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 4 février 2016

Le délégué régional

M. Christophe Giraud

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC160319DR14

Décision portant délégation de signature à M. Didier Trouche, directeur de la FR3743 intitulée Centre de Biologie Intégrative, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC151296DGDS du 18 décembre 2015 portant création de la FR3743, intitulée Centre de Biologie Intégrative (CBI), dont le directeur est M. Didier Trouche ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Didier Trouche, directeur de la FR3743, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement

de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier Trouche, délégation de signature est donnée à M. Pierre-Emmanuel Gleizes, PR1, à M. Sébastien Kandel, IE1, et à Mme Christine Baillat, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 15 février 2016

Le délégué régional

M. Christophe Giraud

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC160316DR14

Décision portant délégation de signature à Mme Fabienne Pituello, directrice de l'UMR5547 intitulée Centre de Biologie du Développement, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142558DAJ du 14 novembre 2014 nommant M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'UMR5547, intitulée Centre de Biologie du développement (CBD), dont la directrice est Mme Fabienne Pituello ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Fabienne Pituello, directrice de l'UMR5547, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Fabienne Pituello, délégation de signature est donnée à M. Sébastien Kandel, IE1, et à Mme Gwenaëlle Juffroy, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du(de la) délégué(e) régional(e) (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 15 février 2016

Le délégué régional

M. Christophe Giraud

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC160317DR14

Décision portant délégation de signature à M. Sébastien Kandel et à Mme Gwenaëlle Juffroy pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5547 intitulée Centre de Biologie du Développement

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'UMR5547, intitulée Centre de Biologie du développement (CBD), dont la directrice est Mme Fabienne Pituello ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Sébastien Kandel, IE1, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien Kandel, délégation est donnée à Mme Gwenaëlle Juffroy, AI, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à _____, le _____

La directrice d'unité

Mme Fabienne Pituello

DEC160145DR15

Décision portant délégation de signature à M. Alain Fritsch pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5255 intitulée Institut des sciences moléculaires (ISM)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5255, intitulée Institut des sciences moléculaires (ISM), dont le directeur est Eric Fouquet ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Alain Fritsch, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain Fritsch délégation est donnée à Mme Karine Flavier, responsable administrative et financière, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain Fritsch et de Mme Karine Flavier, délégation est donnée à M. Stéphane Arbault, responsable de groupe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2016.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 25 février 2016

Le directeur d'unité
Eric Fouquet

DEC160135DR15

Décision portant délégation de signature à M. Eric Fouquet, directeur de l'UMR5255 intitulée Institut des sciences moléculaires (ISM) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142560DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Gaëlle Bujan aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Aquitaine à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5255, intitulée Institut des sciences moléculaires (ISM), dont le directeur est Eric Fouquet ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Eric Fouquet, directeur de l'UMR5255, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et

dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric Fouquet, délégation de signature est donnée à M. Alain Fritsch, professeur, Karine Flavier, ingénieure d'études et Stéphane Arbault, directeur de recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC150748DR15 du 20 février 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2016.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Fait à Talence, le 25 février 2016

La déléguée régionale
Gaëlle Bujan

DEC160538DR15

Décision portant délégation de signature à M. François Quantin, directeur de l'USR3155 intitulée Institut de recherche sur l'architecture antique (IRAA) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142560DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Gaëlle Bujan aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Aquitaine à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC122733DSI du 5 janvier 2012 portant renouvellement de l'USR3155 intitulée Institut de recherche sur l'architecture antique (IRAA), dont le directeur est M. Renaud Robert ;

Vu la décision DEC150065INSHS du 23 janvier 2015 portant nomination de M. François Quantin comme directeur de l'USR3155 intitulée Institut de recherche sur l'architecture antique (IRAA)

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'USR3155 intitulée Institut de recherche sur l'architecture antique (IRAA), dont le directeur est M. François Quantin ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. François Quantin, directeur de l'USR3155, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François Quantin, délégation de signature est donnée à Mme Françoise Des Boscs, responsable de l'antenne de Pau, Mme Véronique Picard, infographiste et M. Sylvain Marty, gestionnaire, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2016.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Fait à Talence, le 26 février 2016

La déléguée régionale
Gaëlle Bujan

DEC160534DR15

Décision portant délégation de signature à M. Laurent Bordes, directeur de la FR2952 intitulée Institut Pluridisciplinaire de recherche appliquée en génie pétrolier (IPRA) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142560DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Gaëlle Bujan aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Aquitaine à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC151296DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de la FR2952 intitulée Institut Pluridisciplinaire de recherche appliquée en génie pétrolier (IPRA), dont le directeur est Laurent Bordes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Laurent Bordes, directeur de la FR2952, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale,

prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent Bordes, délégation de signature est donnée à Mme Chantal Blanchard, administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC152295DR15 du 20 octobre 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2016.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Fait à Talence, le 25 février 2016

La déléguée régionale
Gaëlle Bujan

DEC160533DR15

Décision portant délégation de signature à Mme Annie Muniesa pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5164 intitulée « Immunologie Conceptuelle, Expérimentale et Translationnelle » (Immuno ConcEpT)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 modifiée portant renouvellement de l'UMR5164 intitulée « Immunologie Conceptuelle, Expérimentale et Translationnelle » (Immuno ConcEpT), dont la directrice est Julie Dechanet-Merville ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Annie Muniesa, responsable administrative, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Annie Muniesa délégation est donnée à M. Vincent Pitard, responsable Marché, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Annie Muniesa et de M. Vincent Pitard, délégation est donnée à M. Thomas Pradeu, co-directeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2016.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Bordeaux, le 25 février 2016

La directrice d'unité
Julie Dechanet-Merville

DEC160525DR15

Décision portant délégation de signature à Mme Julie Dechanet-Merville, directrice de l'UMR5164 intitulée « Immunologie Conceptuelle, Expérimentale et Translationnelle » (Immuno ConcEpT) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142560DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Gaëlle Bujan aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Aquitaine à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 modifiée portant renouvellement de l'UMR5164 intitulée « Immunologie Conceptuelle, Expérimentale et Translationnelle » (Immuno ConcEpT), dont la directrice est Julie Dechanet-Merville ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Dechanet-Merville, directrice de l'UMR5164, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Dechanet-Merville, délégation de signature est donnée à Mme Annie Muniesa, responsable administrative, M. Vincent Pitard, responsable Marché et M. Thomas Pradeu, responsable de groupe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC152236DR15 du 14 octobre 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2016.

Article 6

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 25 février 2016

La déléguée régionale
Gaëlle Bujan

DEC160523DR15

Décision portant délégation de signature à M. Yann Deval, directeur de l'UMR5218 intitulée laboratoire de l'Intégration du Matériau au Système (IMS) par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC142560DAJ du 14 novembre 2014 portant nomination de Mme Gaëlle Bujan aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Aquitaine à compter du 17 novembre 2014 ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5218, intitulée laboratoire de l'Intégration du Matériau au Système (IMS), dont le directeur est Yann Deval ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Yann Deval, directeur de l'UMR5218, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et

dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yann Deval, délégation de signature est donnée à M. Laurent Courde, administrateur, Mme Cristell Maneux, co-directrice et M. Xavier Moreau, co-directeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision DEC143325DR15 du 20 décembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2016.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Fait à Talence, le 25 février 2016

La déléguée régionale
Gaëlle Bujan

DEC160535DR15

Décision portant délégation de signature à Mme Chantal Blanchard pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de la FR2952 intitulée Institut Pluridisciplinaire de recherche appliquée en génie pétrolier (IPRA)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151296DGDS portant renouvellement de la FR2952 intitulée Institut Pluridisciplinaire de recherche appliquée en génie pétrolier (IPRA), dont le directeur est Laurent Bordes ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Chantal Blanchard, administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2016.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Pau, le 25 février 2016

Le directeur d'unité
Laurent Bordes

DEC160566DR17

Décision portant délégation de signature à M. Vincent Merlin pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6211 intitulée Centre de recherche en économie et management

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité mixte de recherche n°6211 intitulée Centre de recherche en économie et management, dont le directeur (par intérim) est Vincent Merlin ;

Vu la décision DEC163026INSHS du 18 février 2016 portant modification de la décision DEC151309DGDS portant prolongation des structures opérationnelles de recherche ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Isabelle Lebon, professeure d'université de 1^{ère} classe, M. Dominique Martin, professeur d'université de 1^{ère} classe, M. Fabien Moizeau, professeur d'université de 1^{ère} classe et Mme Anne L'Azou, ingénieure d'études de 2^{ème} classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 07 mars 2016

Le directeur d'unité

Vincent MERLIN

DEC160565DR17

Décision portant délégation de signature à M. Vincent Merlin, directeur de l'unité UMR6211 intitulée Centre de recherche en économie et management, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC131272DAJ du 19 avril 2013 nommant Clarisse David, déléguée régionale pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire à compter du 01 mai 2013 ;

Vu la décision DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité mixte de recherche n°6211, intitulée Centre de recherche en économie et management, dont le directeur est Yvon Rocaboy ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité mixte de recherche n°6211 intitulée Centre de recherche en économie et management, dont le directeur (par intérim) est Vincent Merlin ;

Vu la décision DEC163026INSHS du 18 février 2016 portant modification de la décision DEC151309DGDS portant prolongation des structures opérationnelles de recherche ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Vincent Merlin, directeur par intérim de l'unité mixte de recherche n°6211, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent Merlin, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle Lebon, professeure d'université de 1^{ère} classe, M. Dominique Martin, professeur d'université de 1^{ère} classe, M. Fabien Moizeau, professeur d'université de 1^{ère} classe et Mme Anne L'Azou, ingénieure d'études de 2^{ème} classe, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Rennes, le 02 mars 2016

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

La déléguée régionale

Clarisse DAVID

DEC160647DR18

Décision portant délégation de signature à M. Olivier GOUBET, directeur de l'unité FR3399 intitulée ARC Mathématiques, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise PAILLOUS aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

Vu la décision DEC151309DGD du 18/12/2015 approuvant le renouvellement de l'unité FR3399 intitulée ARC Mathématiques, dont le directeur est M. Olivier GOUBET.

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à M. Olivier GOUBET, directeur de l'unité FR3399, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier GOUBET, directeur de l'unité FR3399, la délégation de signature est donnée à M. Nicolas JACON, Responsable GDRI à Reims, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC120168DR18 du 16/03/2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 22/02/2016

La déléguée régionale
Françoise PAILLOUS

DEC160637DR18

Décision portant délégation de signature à M. José KOVENSKY, directeur de l'unité UMR7378 intitulée Laboratoire de Glycochimie, des Antimicrobiens et des Agroressources (LG2A), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise PAILLOUS aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

Vu la décision DEC151291DGDS du 18 Décembre 2015 approuvant la création de l'unité UMR7378, intitulée Laboratoire de Glycochimie, des Antimicrobiens et des Agroressources (LG2A), dont le directeur est M. José KOVENSKY.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. José KOVENSKY, directeur de l'unité UMR7378 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

La décision n° DEC140965DR18 du 1^{er} Janvier 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 26 Février 2016

La déléguée régionale
Françoise PAILLOUS

DEC160636DR18

Décision portant délégation de signature à Mme Anne-Christine HLADKY, directrice de l'unité GDR3759, intitulée METamatériaux Acoustiques pour l'ingénierie (META), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise PAILLOUS aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

Vu la décision N° DEC151307DGDS du 18/12/2015 approuvant la création de l'unité GDR3759, intitulée METamatériaux Acoustiques pour l'ingénierie (META), dont la directrice est Mme Anne-Christine HLADKY.

DECIDE :

Article 1^{er}

La délégation est donnée à Mme Anne-Christine HLADKY, directrice de l'unité GDR3759, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Christine HLADKY, directrice de l'unité GDR3759, la délégation de signature est donnée à M. Bertrand DUBUS, DRI CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 02/03/2016

La déléguée régionale
Françoise PAILLOUS

DEC160635DR18

Décision portant délégation de signature à M. Eric MARKIEWICZ, directeur de l'unité FR3733 intitulée Transports Terrestres et Mobilité (TTM), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise PAILLOUS aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

Vu la décision DEC151296DGDS du 18/12/2015 approuvant la création de l'unité FR3733 intitulée Transports Terrestres et Mobilité (TTM), dont le directeur est M. Eric MARKIEWICZ.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Eric MARKIEWICZ, directeur de l'unité FR3733, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric MARKIEWICZ, directeur de l'unité FR3733, la délégation de signature est donnée à M. Pierre BOULET, directeur-adjoint de la FR 3733 et à M. Thierry-Marie GUERRA, Directeur du LAMIH UMR 8201, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 26 Février 2016

La déléguée régionale
Françoise PAILLOUS

DEC160634DR18

Décision portant délégation de signature à M. Clément CANCES, directeur de l'unité GDR2439, intitulée Mathématiques pour l'énergie nucléaire (MANU), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise PAILLOUS aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

Vu la décision N° DEC151307DGDS du 18/12/2015 approuvant le renouvellement de l'unité GDR2439, intitulée Mathématiques pour l'énergie nucléaire (MANU), dont le directeur est M. Clément CANCES.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Clément CANCES, directeur de l'unité GDR2439, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Clément CANCES, directeur de l'unité GDR2439, la délégation de signature est donnée à Mme Claire CHAINAIS-HILLAIRET, professeur à Lille 1, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC120413DR03 du 21/05/2012 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 14/03/2016

La déléguée régionale
Françoise PAILLOUS

DEC160786DR18

Décision portant délégation de signature à M. David COUPIER directeur de l'unité GDR3477 intitulée Géométrie Stochastique (GeoSto), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire.

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC100261DAJ du 11 octobre 2010 portant nomination de Mme Françoise PAILLOUS aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Nord-Pas-de-Calais et Picardie à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

Vu la décision DEC151307DGDS du 18/12/2015 approuvant le renouvellement de l'unité GDR3477 intitulée Géométrie Stochastique (GeoSto), dont le directeur est M. David COUPIER.

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. David COUPIER directeur de l'unité GDR3477 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.



3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David COUPIER, la délégation de signature est donnée à M. Chi Tran, enseignant-chercheur (MCF habilité) au laboratoire Paul Painlevé de Lille 1, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC130074DR19 du 07/01/2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LILLE, le 18/03/2016

La déléguée régionale
Françoise PAILLOUS

DEC160700DR19

Décision portant délégation de signature à M. Antoine MAIGNAN directeur par intérim de l'unité UMS3318 intitulée CNRT Matériaux, par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC130356 DAJ du 14 février 2013 nommant Monsieur Vincent GOUJON, Délégué régional de la circonscription Normandie à compter du 18 février 2013 ;

Vu la décision DEC152926INC du 19 janvier 2016 nommant par intérim M. Antoine MAIGNAN et M. Loïc LE PLUART respectivement aux fonctions de directeur et de directeur adjoint de l'unité mixte de service UMS3318 intitulée CNRT Matériaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Antoine MAIGNAN, directeur par intérim de l'unité UMS3318, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire,

et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Antoine MAIGNAN, délégation de signature est donnée à M. Loïc LE PLUART, Maître de conférences, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° DEC151166DR19 du 29 avril 2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 17 mars 2016

Le délégué régional
Vincent GOUJON

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC160701DR19

Décision portant délégation de signature à M. Loïc LE PLUART pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMS3318 intitulée CNRT Matériaux

LE DIRECTEUR D'UNITE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC152926INC du 19 janvier 2016 nommant par intérim M. Antoine MAIGNAN et M. Loïc LE PLUART respectivement aux fonctions de directeur et de directeur adjoint de l'unité mixte de service UMS3318 intitulée CNRT Matériaux ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Loïc LE PLUART, Directeur adjoint par intérim, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 17 mars 2016

Le directeur d'unité par intérim
Antoine MAIGNAN

DEC160719DR19

Décision portant délégation de signature à Mme Sophie GREARD pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6506 intitulée Laboratoire Catalyse et Spectrochimie

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 6506, intitulée « Laboratoire Catalyse et Spectrochimie » dont le directeur est Monsieur Frédéric THIBAUT-STARYK ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Sophie GREARD, Assistante ingénieur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie GREARD, délégation est donnée à M. Philippe BAZIN, Ingénieur de

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

recherche, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 21 mars 2016

Le directeur d'unité
Frédéric THIBAUT-STARZYK

DEC160725DR19

Décision portant délégation de signature à M. Frédéric Jurie, directeur par intérim de l'unité UMR 6072 intitulée Groupe de REcherche en Informatique, Image, Automatique et Instrumentation de Caen par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC130356 DAJ du 14 février 2013 nommant Monsieur Vincent GOUJON, Délégué régional de la circonscription Normandie à compter du 18 février 2013;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 6072, intitulée « Groupe de REcherche en Informatique, Image, Automatique et Instrumentation de Caen », dont le directeur est Monsieur Mohammed M'SAAD ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC160001INS2I du 19 février 2016 portant cessation de fonctions et nomination de M. Frédéric Jurie, directeur par intérim, de M. Christophe Dolabdjian et M. Christophe Rosenberger, directeurs adjoints par intérim, de

l'unité mixte de recherche UMR6072 intitulée « Groupe de Recherche en informatique, Image et Instrumentation de Caen (GREYC) » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Frédéric Jurie, directeur par intérim de l'unité UMR6506, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric Jurie, délégation de signature est donnée à M. Christophe Dolabdjian, Professeur, et à M. Christophe Rosenberger, Professeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC130589DR19 du 18 février 2013 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Fait à Caen, le 22 mars 2016

Le délégué régional
Vincent Goujon

DEC160726DR19

Décision portant délégation de signature à M. Christophe Dolabdjian pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR 6072 intitulée Groupe de REcherche en Informatique, Image, Automatique et Instrumentation de Caen

LE DIRECTEUR D'UNITE PAR INTERIM,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC122742DSI du 05 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 6072, intitulée « Groupe de REcherche en Informatique, Image, Automatique et Instrumentation de Caen », dont le directeur est Monsieur Mohammed M'SAAD ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC160001INS2I du 19 février 2016 portant cessation de fonctions et nomination de M. Frédéric Jurie, directeur par intérim, de M. Christophe Dolabdjian et M. Christophe Rosenberger, directeurs adjoints par intérim, de l'unité mixte de recherche UMR6072 intitulée « Groupe de Recherche en informatique, Image et Instrumentation de Caen (GREYC) » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Christophe Dolabdjian, directeur adjoint par intérim, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions

de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Christophe Dolabdjian, délégation est donnée à M. Christophe Rosenberger, directeur adjoint par intérim, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à CAEN, le 22 mars 2016

Le directeur d'unité par intérim
Frédéric Jurie

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC160728DR19

Décision portant délégation de signature à M. Abdelkrim BOUKHALFA, Directeur de l'unité UMR6614 intitulée Complexe de recherche interprofessionnel en aérothermochimie par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LE DELEGUE REGIONAL,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC130356DAJ du 14 février 2013 nommant Monsieur Vincent GOUJON, Délégué régional de la circonscription Normandie à compter du 18 février 2013 ;

Vu la décision n°DEC122742DSI du 05 janvier 2012 renouvelant l'unité UMR6614, intitulée "Complexe de recherche interprofessionnel en aérothermochimie" dont le directeur est Monsieur Abdelkrim BOUKHALFA ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°DEC160213INSIS du 22 février 2016 portant nomination par intérim de Mme Armelle CESSOU aux fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche (UMR6614), intitulée "Complexe de recherche interprofessionnel en aérothermochimie (CORIA) »

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M Abdelkrim BOUKHALFA, directeur de l'unité UMR6614, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Abdelkrim BOUKHALFA, délégation de signature est donnée à M. Claude ROZE directeur adjoint, à Mme Armelle CESSOU, directrice adjointe par intérim, et à Mme Amandine CYR, ingénieur d'études, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n°DEC142185DR19 du 05 septembre 2014 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Caen, le 23 mars 2016

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Le délégué régional
Vincent GOUJON

DEC160730DR19

Décision portant délégation de signature à M. Claude ROZE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR6614 intitulée Complexe de recherche interprofessionnel en aérothermochimie.

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n°DEC 122742DSI du 05 janvier 2012 renouvelant l'unité UMR 6614, intitulée "Complexe de recherche interprofessionnel en aérothermochimie" dont le directeur est Monsieur Abdelkrim BOUKHALFA ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation des structures opérationnelles de recherche ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Claude ROZE, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude ROZE, délégation est donnée à Mme Armelle CESSOU, directrice

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

adjoindé par intérim, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude ROZE et de Mme Armelle CESSOU, délégation est donnée à Mme Amandine CYR administratrice, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à SAINT ETIENNE DU ROUVRAY, le 23 mars 2016

Le directeur d'unité
Abdelkrim BOUKHALFA

DEC160624DR20

Décision portant délégation de signature à Mme Isabelle LAROCLETTE pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7335 intitulée Institut non linéaire de Nice Sophia Antipolis (INLN)

LA DIRECTRICE D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18/12/2015 portant prolongation de l'unité UMR7335, intitulée Institut Non Linéaire, dont la directrice est Patrizia VIGNOLO ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Isabelle LAROCLETTE, assistant-ingénieur, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle LAROCLETTE, délégation est donnée à M. Massimo GIUDICI, professeur aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle LAROCLETTE et M. Massimo GIUDICI, délégation est donnée à M. Frédéric HEBERT, maître de conférence, aux fins mentionnées à l'article 1er de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 03/03/2016

La directrice d'unité
Patrizia VIGNOLO

DEC160623DR20

Décision portant délégation de signature à Mme Patrizia VIGNOLO, directrice de l'unité UMR7335 intitulée Institut Non Linéaire, par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DELEGUEE REGIONALE,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 133069DAJ du 06/11/2013 nommant Béatrice Saint-Cricq déléguée régionale pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 novembre 2013 ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18/12/2015 portant prolongation de l'unité UMR7335, intitulée Institut Non Linéaire, dont la directrice est Patrizia VIGNOLO ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Mme Patrizia VIGNOLO, directrice de l'unité UMR7335, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005¹ susvisé et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Patrizia VIGNOLO, délégation de signature est donnée à Mme Isabelle LAROCLETTE, assistant-ingénieur, M. Massimo GIUDICI, professeur, et M. Frédéric HEBERT, maître de conférence, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 151378DR20 du 04/06/2015 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la) déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 03/03/2016

La déléguée régionale
Béatrice SAINT-CRICQ

¹ soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

DEC160597DAJ

Décision portant délégation de signature ponctuelle à Mme Anne-Marie Capellan, adjointe au directeur de la stratégie financière, de l'immobilier et de la modernisation de la gestion (DSFIM) par intérim

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100172DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la DSFIM;

Vu la décision DEC151189DAJ du 20 mai 2015 portant délégation de signature ponctuelle à M. Jean-Marc Oléron aux fonctions de directeur de la DSFIM ;

Vu la décision DEC160596DAJ portant nomination par intérim de Mme Anne-Marie Capellan aux fonctions de responsable du responsable du service budget et optimisation des ressources, adjointe au directeur de la DSFIM ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc Oléron, délégation de signature ponctuelle est donnée à Mme Anne-Marie Capellan, adjointe au directeur de la DSFIM par intérim, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les actes visés à l'article 1^{er} de la décision DEC151189DAJ du 20 mai 2015 susvisée, pour la période du 29 février au 3 juillet 2016.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 14 mars 2016



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mègie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC160703DAJ

Décision portant modification de la décision DEC150942DAJ du 24 mars 2015 portant délégation de signature à M. Pierre Coural, directeur des ressources humaines

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC142419DAJ du 1er décembre 2014 portant nomination de M. François Patard aux fonctions d'adjoint au responsable du Service pensions et accidents du travail ;

Vu la décision DEC150941DAJ du 24 mars 2015 portant nomination de M. Pierre Coural aux fonctions de directeur des ressources humaines ;

Vu la décision DEC150942DAJ du 24 mars 2015 portant délégation de signature à M. Pierre Coural, directeur des ressources humaines ;

Vu la décision DEC160702DAJ portant nomination de Mme Géraldine Philippot aux fonctions d'adjointe au responsable du Service pensions et accidents du travail ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – A l'article 3 de la décision DEC150942DAJ susvisée, les termes « *M. François Patard, adjoint* » sont remplacés par les termes « *Mme Géraldine Philippot, adjointe* ».

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 mars 2016



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC160375DAJ

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Alain Schuhl, directeur de l'Institut de Physique (INP)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de Président du CNRS ;

Vu la décision DEC150035DAJ du 27 janvier 2015 portant cessation de fonctions et nomination de M. Alain Schuhl aux fonctions de directeur de l'Institut de Physique ;

Vu le projet de convention portant création du laboratoire international associé « *French-Japanese Laboratory NEEL-NIMS for Nanosciences* » (LIA 3N-Lab) conclu entre le CNRS et *the National Institute for Materials Science* (NIMS) ;

DECIDE :

Art.1^{er}. – Délégation est donnée à M. Alain Schuhl, directeur de l'INP, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, la convention portant création du LIA « *French-Japanese Laboratory NEEL-NIMS for Nanosciences* » (LIA 3N-Lab) conclue entre le CNRS et *the National Institute for Materials Science* (NIMS).

Art.2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 4 mars 2016

Alain Fuchs



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC16027DAJ

Décision portant délégation de signature à Mme Carole Le Contel, directrice adjointe administrative à l'Institut des Sciences Humaines et Sociales (INSHS)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 nommant M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC100201DAJ du 27 juillet 2010 portant nomination de Mme Le Contel Carole aux fonctions de directrice adjointe administrative à l'Institut des Sciences Humaines et Sociales (INSHS) ;

Vu l'arrêté du 19 juillet 2013 relatif à la mise en œuvre du Système national d'information interrégimes de l'assurance maladie (Sniir-am) ;

DECIDE :

Art. 1^{er}. – Délégation est donnée à Mme Carole Le Contel pour accomplir les formalités nécessaires à l'enregistrement dans l'application Aucas des demandes d'ouverture de comptes Sniir-am pour les chercheurs habilités en vertu de l'article 4 de l'arrêté du 19 juillet 2013 susvisé.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 20 mars 2016

Alain FUCHS



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC160770DAJ

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Barend Van Tiggelen, directeur adjoint scientifique de l'Institut de Physique (INP)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de Président du CNRS ;

Vu la décision DEC122532DAJ du 1^{er} octobre 2012 portant nomination de M. Van Tiggelen aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut de Physique ;

Vu le projet de convention portant création du laboratoire international associé « *Indo-French Collaboration in Theoretical High Energy Physics* » (LIA IFTHPEP) conclu entre l'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL), l'Université Paris Sud (UPSud), le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA), *The Indian Institute of Science* (IISc) et le CNRS ;

DECIDE :

Art.1^{er}. – Délégation est donnée à M. Barend Van Tiggelen, directeur adjoint scientifique de l'Institut de Physique, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, la convention portant création du LIA IFTHPEP conclue entre l'UCBL, l'UPSud, le CEA, l'IISc et le CNRS.

Art.2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} avril 2016



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC160593DAJ

Décision donnant délégation de signature ponctuelle à M. Jacques Maddaluno, directeur adjoint scientifique de l'Institut de Chimie (INC)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de Président du CNRS ;

Vu la décision DEC111220DAJ du 27 mai 2011 portant nomination de M. Jacques Maddaluno aux fonctions de directeur adjoint scientifique de l'Institut de Chimie;

Vu le projet de convention portant création du laboratoire international associé « *Natural Products and Synthesis towards Affordable Health* » (LIA NPSAH) conclu entre le CNRS et l'Université de Rennes 1, l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Rennes, l'Institut National des Sciences Appliquées de Rennes, *the Council of Scientific and Industrial Research* ;

DECIDE :

Art.1^{er}. – Délégation est donnée à M. Jacques Maddaluno, directeur adjoint scientifique de l'INC, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, la convention portant création du LIA « *Natural Products and Synthesis towards Affordable Health* » (LIA NPSAH) conclue entre le CNRS et l'Université de Rennes 1, l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Rennes, l'Institut National des Sciences Appliquées de Rennes, *the Council of Scientific and Industrial Research*.

Art.2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 mars 2016



Le Président

www.cnrs.fr

Campus Gérard Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC162958INSB

Décision portant nomination de M. François Képès aux fonctions de responsable de la formation de recherche en évolution n°3561 intitulée « Institut de Biologie Systémique et Synthétique »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC142121DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement de la formation de recherche en évolution n°3561 intitulée « Institut de Biologie Systémique et Synthétique » et nommant M. Jean-Loup Faulon responsable de cette unité ;

Vu la décision DEC151748INSB en date du 23 septembre 2015 portant cessation de fonctions et nomination de M. François Képès responsable par intérim de cette unité ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

DECIDE :

Article 1^{er}

M. François Képès, directeur de recherche au CNRS, est nommé responsable de la formation de recherche en évolution susvisée, à compter du 1^{er} janvier 2016.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 23 mars 2016

Le président
Alain Fuchs



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3 rue Michel-Ange Auteuil
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC163159INSHS

Décision portant création du groupement de recherche n° 3774 intitulé Mondes britanniques

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis des instances compétentes du comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'avis du directeur de l'institut des sciences humaines et sociales ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Création

Est créé, à compter du 1^{er} janvier 2016 le groupement de recherche n° 3774 intitulé Mondes britanniques :

Etablissements partenaires : Université Panthéon-Sorbonne, Université Paris Diderot, Université Paris-Sorbonne

Institut : Institut des sciences humaines et sociales (InSHS)

Délégation : Paris-Villejuif (DR01)

Sections : 33, 32, 35

Durée : 3 ans

Article 2 – Nomination

M. Jean-François Dunyach, maître de conférences à l'Université Paris-Sorbonne, est nommé directeur de ce groupement de recherche à compter de la date fixée à l'article 1^{er}.

Mme Aude Mairey, chargée de recherche au CNRS, est nommée directrice adjointe de ce groupement de recherche à compter de la date fixée à l'article 1^{er}.

Article 4 – Publication



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 mars 2016

Le président
Alain Fuchs

DEC160628DIST

Décision portant prolongation de l'unité propre de service intitulée Institut de l'information scientifique et technique « INIST » (UPS076)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°159/87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC121459DAJ du 26 avril 2012 portant renouvellement de l'unité propre de service n°76 intitulée « Institut de l'information scientifique et technique » ;

Vu la décision DEC152471DAJ du 15 décembre 2015 portant nomination de Mme Isabelle Kauffmann aux fonctions de directrice par intérim de l'UPS intitulée INIST ;

Sur proposition du directeur de la Direction de l'Information Scientifique et technique ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Prolongation

L'unité propre de service (UPS) n°76 intitulée « Institut de l'information scientifique et technique » INIST est prolongée à compter du 16 mars 2016 jusqu'au 31 décembre 2017.

Article 2 – Direction

Mme Isabelle Kauffmann, ingénieure de recherche, assure les fonctions de directrice par intérim de l'UPS jusqu'au 31 décembre 2017.

Article 3 – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président

Alain Fuchs

DEC160628DIST

Décision portant prolongation de l'unité propre de service intitulée Institut de l'information scientifique et technique « INIST » (UPS076)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°159/87 du 2 décembre 1987 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de service ;

Vu la décision DEC121459DAJ du 26 avril 2012 portant renouvellement de l'unité propre de service n°76 intitulée « Institut de l'information scientifique et technique » ;

Vu la décision DEC152471DAJ du 15 décembre 2015 portant nomination de Mme Isabelle Kauffmann aux fonctions de directrice par intérim de l'UPS intitulée INIST ;

Sur proposition du directeur de la Direction de l'Information Scientifique et technique ;

DECIDE :

Article 1^{er} – Prolongation

L'unité propre de service (UPS) n°76 intitulée « Institut de l'information scientifique et technique » INIST est prolongée à compter du 16 mars 2016 jusqu'au 31 décembre 2017.

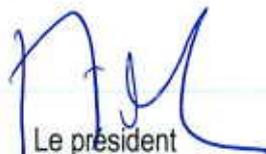
Article 2 – Direction

Mme Isabelle Kauffmann, ingénieure de recherche, assure les fonctions de directrice par intérim de l'UPS jusqu'au 31 décembre 2017.

Article 3 – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 mars 2016


Le président
Alain Fuchs



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90

DEC160277INEE

Décision portant modification de la décision n°DEC151290DGDS portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées [UMR5558]

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°DEC151290DGDS en date du 18 décembre 2015 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A l'article 2 de la décision n°DEC151290DGDS susvisée, les termes relatifs à l'unité mixte de recherche (UMR) n°5558 sont modifiés ainsi qu'il suit :

Les lignes suivantes sont supprimées :

« Directeur adjoint : M. Fabrice VAVRE, directeur de recherche
Directeur adjoint : M. François GUEYFFIER, professeur des universités-praticien hospitalier
Directeur adjoint : M. Dominique ALLAINE, professeur
Directrice adjointe : Mme Dominique MOUCHIROUD, professeur ».

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président

Alain Fuchs

DEC160078INSHS

Décision portant prolongation de la fédération de recherche n°3076 intitulée *Droits, pouvoirs et sociétés*

LE PRÉSIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision n°DEC050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS ;

Vu la décision n°DEC10001DAJ du 21 janvier 2010 modifiée portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernés par leur activité ;

Vu la décision n°DEC122740DSI du 5 janvier 2012 portant création et renouvellement des fédérations de recherche, et notamment renouvellement de la fédération n° 3076 intitulée *Droits, pouvoirs et sociétés* ;

Vu l'accord des partenaires ;

Sur proposition du directeur de l'Institut des sciences humaines et sociales

DÉCIDE :

Article 1^{er} :

La fédération de recherche suivante est prorogée pour une durée de deux ans, à compter du 1^{er} janvier 2016, sous réserve de la conclusion d'un avenant à la convention correspondante :

Institut de rattachement : Institut des sciences humaines et sociales (INSHS)

Délégation Provence et Corse

FR n° 3076

Intitulé : Droits, pouvoirs et sociétés

Directeur : Philippe BONFILS, professeur

Etablissements co-tutelles avec le CNRS : UNIVERSITE AIX-MARSEILLE, SCIENCES PO AIX-EN-PROVENCE

Section : 36

Article 2 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 16 MARS 2016



Le Président

Alain FUCHS



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC160770DR04

Décision relative au tarif des produits de l'Institut du développement et des ressources en informatique scientifique-IDRIS- (UPS851)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC121623DAJ en date du 1^{er} juin 2012 portant nomination de Mme Véronique DEBISSCHOP aux fonctions de déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud, à compter du 1^{er} juin 2012 ;

Vu la décision DEC140810DAJ en date du 28 février 2014 modifiée donnant délégation de signature à Mme Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Ile-de-France Sud notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs H.T. de la location de salle de formation pour les organismes autres que le CNRS réalisée par l'IDRIS (UPS851) sont fixés comme suit :

- 300 € HT par jour avec l'utilisation des équipements informatiques
- 200 € HT par jour sans l'utilisation des équipements informatiques

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 23 mars 2016.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 25 mars 2016

Pour le Président et par délégation
La déléguée régionale

Véronique DEBISSCHOP

DEC160764DR08

Décision relative au tarif des codes OHADA et civil de Russie de l'unité UMS2268 intitulée JURISCOPE – Accès aux droits étrangers et promotion du droit français et du droit francophone

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°150269DAJ en date du 05 février 2015 portant nomination de M. Eric BUFFENOIR aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes ;

Vu la décision n°150270DAJ en date du 05 février 2015 donnant délégation de signature à M. Eric BUFFENOIR délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des ventes de codes OHADA et civil de Russie réalisées par l'UMS2268 intitulée JURISCOPE sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} mars 2016.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 18 mars 2016

Pour le président et par
délégation,
Le délégué régional

Eric BUFFENOIR

Tarification de l'unité UMS2268 – JURISCOPE

Tarifs 2016

Annexe à la décision tarifaire n°DEC160764DR08

Traité et actes uniformes Ohada commentés et annotés, édition 2016 ISBN 978-2-913556-14-0

Partenaires africains

Nbre d'exemplaires (hors frais de douane)	Prix HT (hors frais de port et douane) Juriscope	Frais de livraison en Afrique (tarif Incoterm CIP : livraison aéroport – hors frais de douane), par ouvrage
	Prix HT	Prix HT
de 0 à 49	30,00 €	7,00 €
de 50 à 199	28,00 €	7,00 €
de 200 à 499	25,00 €	6,00 €
500 et +	23,00 €	5,00 €

Libraires France et pays étrangers (hors Afrique et institutions publiques et associations)

Prix libraires hors frais de port et douane (remise libraire de 38 %)	30,00 € HT
Prix public France	51,00 € TTC

Institutions publiques et associations

hors frais de port et douane	
Nbre d'exemplaires	Prix HT
de 1 à 999	37,00 €
de 1000 à 2999	36,00 €
de 3000 à 5999	32,00 €
de 6000 à 9999	29,00 €
10 000 et +	24,00 €

Code civil de la fédération de Russie

ISBN 978 -2-913556-0-27

Prix tout libraire (hors frais de port et douane)	29,86 € HT
Prix public France	45,65 € TTC

DEC160576DR10

**Décision relative au tarif des produits de l'unité UMS3415
intitulée Chronobiotron**

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n°DEC142559DAJ en date du 14 novembre 2014 portant nomination de M. Patrice Soullie aux fonctions de délégué régional pour la circonscription Alsace ;

Vu la décision n°DEC142561DAJ en date du 14 novembre 2014 donnant délégation de signature à M. Patrice Soullie, délégué régional pour la circonscription Alsace notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des diverses prestations réalisées par l'UMS3415 intitulée Chronobiotron sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 01/11/2015.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Strasbourg, le 03 mars 2016.

Pour le président et par
délégation,
Le délégué régional
Patrice Soullie

Annexe : prestations réalisées par l'UMS3415 intitulée Chronobiotron

I - ZONES TRANSGENIQUE		
Code article	Nature des prestations	Tarif HT€
	1/ Cages type 2L (530 cm²)	Tarif/cage/semaine
4371	Laboratoire CNRS	3.21
4372	Université de Strasbourg	3.21
4373	Secteur public – EPST et Universités	3.60
4374	Secteur privé	9.31
	2/ Cages type 3 (800 cm²)	Tarif/cage/semaine
4375	Laboratoire CNRS	4.82
4376	Université de Strasbourg	4.82
4377	Secteur public – EPST et Universités	5.39
4378	Secteur privé	14.05
	3/ Cages type 4 (1820 cm²)	Tarif/cage/semaine
4379	Laboratoire CNRS	10.91
4380	Université de Strasbourg	10.91
4381	Secteur public – EPST et Universités	12.22
4382	Secteur privé	31.96
	4/ Souris ≤ 3 semaines	Tarif/animal
4383	Laboratoire CNRS	3.21
4384	Université de Strasbourg	3.21
4385	Secteur public – EPST et Universités	3.60
4386	Secteur privé	9.31
	5/ Souris = 4 semaines	Tarif/animal
4387	Laboratoire CNRS	4.99
4388	Université de Strasbourg	4.99
4389	Secteur public – EPST et Universités	5.59
4390	Secteur privé	14.48
	6/ Souris = 5 semaines	Tarif/animal
4391	Laboratoire CNRS	6.78
4392	Université de Strasbourg	6.78
4393	Secteur public – EPST et Universités	7.59
4394	Secteur privé	19.65
	7/ Souris = 6 semaines	Tarif/animal
4395	Laboratoire CNRS	8.56
4396	Université de Strasbourg	8.56
4397	Secteur public – EPST et Universités	9.59
4398	Secteur privé	24.82

8/ Souris = 7 semaines		Tarif/animal
4399	Laboratoire CNRS	10.34
4400	Université de Strasbourg	10.34
4401	Secteur public – EPST et Universités	11.58
4402	Secteur privé	29.99
9/ Souris = 8 semaines		Tarif/animal
4403	Laboratoire CNRS	12.13
4404	Université de Strasbourg	12.13
4405	Secteur public – EPST et Universités	13.58
4406	Secteur privé	35.16
10/ Souris = 9 semaines		Tarif/animal
4407	Laboratoire CNRS	13.91
4408	Université de Strasbourg	13.91
4409	Secteur public – EPST et Universités	15.58
4410	Secteur privé	40.33
11/ Souris femelle gestante		Tarif/animal
4411	Laboratoire CNRS	35.31
4412	Université de Strasbourg	35.31
4413	Secteur public – EPST et Universités	39.55
6545	Secteur privé	102.38
12/ Rat ≤ 3 semaines		Tarif/animal
4415	Laboratoire CNRS	4.82
4416	Université de Strasbourg	4.82
4417	Secteur public – EPST et Universités	5.39
4473	Secteur privé	14.05
13/ Rat = 4 semaines		Tarif/animal
4419	Laboratoire CNRS	6.82
4420	Université de Strasbourg	6.82
4421	Secteur public – EPST et Universités	7.64
4422	Secteur privé	19.90

14/ Rat = 5 semaines		Tarif/animal
4423	Laboratoire CNRS	8.83
4424	Université de Strasbourg	8.83
4425	Secteur public – EPST et Universités	9.89
4426	Secteur privé	25.76
15/ Rat = 6 semaines		Tarif/animal
4427	Laboratoire CNRS	10.83
4428	Université de Strasbourg	10.83
4429	Secteur public – EPST et Universités	12.13
4430	Secteur privé	31.61
16/ Rat = 7 semaines		Tarif/animal
4431	Laboratoire CNRS	12.84
4432	Université de Strasbourg	12.84
4433	Secteur public – EPST et Universités	14.38
4434	Secteur privé	37.46
17/ Rat = 8 semaines		Tarif/animal
4435	Laboratoire CNRS	14.85
4436	Université de Strasbourg	14.85
4437	Secteur public – EPST et Universités	16.63
4438	Secteur privé	43.32
18/ Rat = 9 semaines		Tarif/animal
4439	Laboratoire CNRS	16.85
4440	Université de Strasbourg	16.85
4441	Secteur public – EPST et Universités	18.87
4442	Secteur privé	49.17
19/ Rat femelle gestante		Tarif/animal
4443	Laboratoire CNRS	52.97
4444	Université de Strasbourg	52.97
4445	Secteur public – EPST et Universités	59.32
4446	Secteur privé	154.53
20/ Location L2		Tarif/jour
4447	Laboratoire CNRS	36.50
4448	Université de Strasbourg	36.50
4449	Secteur public – EPST et Universités	40.88

4450	Secteur privé	64.50
21/ Location L3		Tarif/jour
4451	Laboratoire CNRS	60.70
4452	Université de Strasbourg	60.70
4453	Secteur public – EPST et Universités	67.98
4454	Secteur privé	254.30
22/ Animaux morts pour TP		Tarif/animal
4459	Laboratoire CNRS	1,00
4460	Université de Strasbourg	1,00
4461	Secteur public – EPST et Universités	1,20
4462	Secteur privé	1,20
23/ Souris de réforme		Tarif/animal
6041	Laboratoire CNRS	3.21
6042	Université de Strasbourg	3.21
6043	Secteur public – EPST et Universités	3.60
6044	Secteur privé	8.31
24/ Rat de réforme		Tarif/animal
6045	Laboratoire CNRS	4.82
6046	Université de Strasbourg	4.82
6047	Secteur public – EPST et Universités	5.39
6048	Secteur privé	11.47
25/ Vente animaux OGM		Tarif/animal
4463	Laboratoire CNRS	260.01
4464	Université de Strasbourg	260.01
4465	Secteur public – EPST et Universités	291.60
4466	Secteur privé	754.11
26/ Génotypage		Tarif/test
4467	Laboratoire CNRS	5,01
4468	Université de Strasbourg	5,01
4469	Secteur public – EPST et Universités	5,61
4470	Secteur privé	11,20

II - ZONE CONVENTIONNELLE : 1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e et 5^eme ETAGES

Code article	Nature des prestations	Tarif HT€
1/ Cages type 2 (370 cm²)		Tarif/cage/semaine
4474	Laboratoire CNRS	1.13
4475	Université de Strasbourg	1.13
4476	Secteur public – EPST et Universités	1.27
4478	Secteur privé	4.47
2/ Cages type 3 (800 cm²)		Tarif/cage/semaine
4479	Laboratoire CNRS	2.49
4480	Université de Strasbourg	2.49
4481	Secteur public – EPST et Universités	2.78
4482	Secteur privé	9.66
3/ Cages type 4 (1820 cm²)		Tarif/cage/semaine
4483	Laboratoire CNRS	5.54
4484	Université de Strasbourg	5.54
4485	Secteur public – EPST et Universités	6.20
4486	Secteur privé	21.99
4/ Hamster doré ≤ 3 semaines		Tarif/animal
4487	Laboratoire CNRS	3.42
4488	Université de Strasbourg	3.42
4489	Secteur public – EPST et Universités	3.83
4490	Secteur privé	13.29
5/ Hamster doré = 4 semaines		Tarif/animal
4491	Laboratoire CNRS	4.25
4492	Université de Strasbourg	4.25
4493	Secteur public – EPST et Universités	4.76
4494	Secteur privé	16.51
6/ Hamster doré = 5 semaines		Tarif/animal
4495	Laboratoire CNRS	5.08
4496	Université de Strasbourg	5.08
4497	Secteur public – EPST et Universités	5.68
4498	Secteur privé	19.73

7/ Hamster doré = 6 semaines		Tarif/animal
4499	Laboratoire CNRS	5.90
4500	Université de Strasbourg	5.90
4501	Secteur public – EPST et Universités	6.61
4502	Secteur privé	22.95
8/ Hamster doré = 7 semaines		Tarif/animal
4503	Laboratoire CNRS	6.73
4504	Université de Strasbourg	6.73
4505	Secteur public – EPST et Universités	7.54
4506	Secteur privé	26.18
9/ Hamster doré = 8 semaines		Tarif/animal
4507	Laboratoire CNRS	7.56
4508	Université de Strasbourg	7.56
4509	Secteur public – EPST et Universités	8.47
4510	Secteur privé	29.40
10/ Hamster doré = 9 semaines		Tarif/animal
4511	Laboratoire CNRS	8.39
4512	Université de Strasbourg	8.39
4513	Secteur public – EPST et Universités	9.40
4514	Secteur privé	32.62
11/ Hamster doré femelle gestante		Tarif/animal
4515	Laboratoire CNRS	26.10
4516	Université de Strasbourg	26.10
4517	Secteur public – EPST et Universités	29.24
4518	Secteur privé	101.48
12/ Hamster Siberien ≤ 3 semaines		Tarif/animal
4519	Laboratoire CNRS	2.49
4520	Université de Strasbourg	2.49
4521	Secteur public – EPST et Universités	2.78
4522	Secteur privé	9.83
13/ Hamster Siberien = 4 semaines		Tarif/animal
4523	Laboratoire CNRS	3.05
4524	Université de Strasbourg	3.05
4525	Secteur public – EPST et Universités	3.42
4526	Secteur privé	12.07

14/ Hamster Siberien = 5 semaines		Tarif/animal
4527	Laboratoire CNRS	3.62
4528	Université de Strasbourg	3.62
4529	Secteur public – EPST et Universités	4.05
4530	Secteur privé	14.30
15/ Hamster Siberien = 6 semaines		Tarif/animal
4531	Laboratoire CNRS	4.18
4532	Université de Strasbourg	4.18
4533	Secteur public – EPST et Universités	4.68
4534	Secteur privé	16.54
16/ Hamster Siberien = 7 semaines		Tarif/animal
4535	Laboratoire CNRS	4.75
4536	Université de Strasbourg	4.75
4537	Secteur public – EPST et Universités	5.32
4538	Secteur privé	18.77
17/ Hamster Siberien = 8 semaines		Tarif/animal
4539	Laboratoire CNRS	5.31
4540	Université de Strasbourg	5.31
4541	Secteur public – EPST et Universités	5.95
4542	Secteur privé	21.01
18/ Hamster Siberien = 9 semaines		Tarif/animal
4543	Laboratoire CNRS	5.88
4544	Université de Strasbourg	5.88
4545	Secteur public – EPST et Universités	6.58
4546	Secteur privé	23.24
19/ Hamster Siberien femelle gestante		Tarif/animal
4547	Laboratoire CNRS	11.87
4549	Université de Strasbourg	11.87
4550	Secteur public – EPST et Universités	13.29
4551	Secteur privé	46.94
20/ Arvicanthis ≤ 3 semaines		Tarif/animal
4552	Laboratoire CNRS	4.56
4553	Université de Strasbourg	4.56
4554	Secteur public – EPST et Universités	5.10
4555	Secteur privé	17.72

21/ Arvicanthis = 4 semaines		Tarif/animal
4556	Laboratoire CNRS	7.04
4557	Université de Strasbourg	7.04
4558	Secteur public – EPST et Universités	7.89
4559	Secteur privé	27.38
22/ Arvicanthis = 5 semaines		Tarif/animal
4560	Laboratoire CNRS	9.53
4561	Université de Strasbourg	9.53
4562	Secteur public – EPST et Universités	10.67
4563	Secteur privé	37.05
23/ Arvicanthis = 6 semaines		Tarif/animal
4564	Laboratoire CNRS	12.02
4567	Université de Strasbourg	12.02
4568	Secteur public – EPST et Universités	13.46
4569	Secteur privé	46.71
24/ Arvicanthis = 7 semaines		Tarif/animal
4571	Laboratoire CNRS	14.50
4572	Université de Strasbourg	14.50
4573	Secteur public – EPST et Universités	16.24
4574	Secteur privé	56.38
25/ Arvicanthis = 8 semaines		Tarif/animal
4575	Laboratoire CNRS	16.99
4576	Université de Strasbourg	16.99
4577	Secteur public – EPST et Universités	19.03
4578	Secteur privé	66.04
26/ Arvicanthis = 9 semaines		Tarif/animal
4579	Laboratoire CNRS	19.47
4580	Université de Strasbourg	19.47
4581	Secteur public – EPST et Universités	21.81
4582	Secteur privé	75.71
27/ Arvicanthis femelle gestante		Tarif/animal
4583	Laboratoire CNRS	27.35
4584	Université de Strasbourg	27.35
4585	Secteur public – EPST et Universités	30.63
4586	Secteur privé	106.31

28/ Hamster Europe ≤ 3 semaines		Tarif/animal
4587	Laboratoire CNRS	4.56
4588	Université de Strasbourg	4.56
4589	Secteur public – EPST et Universités	5.10
4590	Secteur privé	17.72
29/ Hamster Europe = 4 semaines		Tarif/animal
4591	Laboratoire CNRS	7.04
4592	Université de Strasbourg	7.04
4593	Secteur public – EPST et Universités	7.89
4594	Secteur privé	27.38
30/ Hamster Europe = 5 semaines		Tarif/animal
4595	Laboratoire CNRS	9.53
4596	Université de Strasbourg	9.53
4597	Secteur public – EPST et Universités	10.67
4598	Secteur privé	37.05
31/ Hamster Europe = 6 semaines		Tarif/animal
4599	Laboratoire CNRS	12.02
4600	Université de Strasbourg	12.02
4601	Secteur public – EPST et Universités	13.46
4602	Secteur privé	46.71
32/ Hamster Europe = 7 semaines		Tarif/animal
4603	Laboratoire CNRS	14.50
4604	Université de Strasbourg	14.50
4605	Secteur public – EPST et Universités	16.24
4606	Secteur privé	56.38
33/ Hamster Europe = 8 semaines		Tarif/animal
4607	Laboratoire CNRS	16.99
4608	Université de Strasbourg	16.99
4609	Secteur public – EPST et Universités	19.03
4610	Secteur privé	66.04
34/ Hamster Europe = 9 semaines		Tarif/animal
4611	Laboratoire CNRS	19.47
4612	Université de Strasbourg	19.47
4613	Secteur public – EPST et Universités	21.81
4614	Secteur privé	75.71

35/ Hamster Europe femelle gestante		Tarif/animal
4615	Laboratoire CNRS	27.35
4616	Université de Strasbourg	27.35
4617	Secteur public – EPST et Universités	30.63
4618	Secteur privé	101.48

36/ Hamsters dorés de réforme		Tarif/animal
6049	Laboratoire CNRS	3.42
6050	Université de Strasbourg	3.42
6051	Secteur public – EPST et Universités	3.83
6052	Secteur privé	13.29

37/ Hamsters sibériens de réforme		Tarif/animal
6053	Laboratoire CNRS	2.49
6054	Université de Strasbourg	2.49
6055	Secteur public – EPST et Universités	2.78
6056	Secteur privé	9.83

38/ Arvicanthis de réforme		Tarif/animal
6057	Laboratoire CNRS	4.56
6058	Université de Strasbourg	4.56
6059	Secteur public – EPST et Universités	5.10
6060	Secteur privé	17.72

39/ Hamsters d'Europe de réforme		Tarif/animal
6061	Laboratoire CNRS	4.56
6062	Université de Strasbourg	4.56
6063	Secteur public – EPST et Universités	5.10
6064	Secteur privé	17.72

III - ZONES CONVENTIONNELLES : surcoût pièces expérimentales		
Nature des prestations		Tarif HT€
40/ Location Actimétrie 1^{er} étage		Tarif/cage/semaine
4643	Laboratoire CNRS	0,51
4644	Université de Strasbourg	0,51
4645	Secteur public – EPST et Universités	0,57
4646	Secteur privé	2,12
41/ Location Actimétrie 5^e étage		Tarif/cage/semaine
4619	Laboratoire CNRS	1,40
4620	Université de Strasbourg	1,40
4621	Secteur public – EPST et Universités	1,56
4622	Secteur privé	2,56
42/ Location sommeil		Tarif/cage/semaine
6541	Laboratoire CNRS	3.84
6542	Université de Strasbourg	3.84
6543	Secteur public – EPST et Universités	4.30
6544	Secteur privé	13.69
43/ Location Salle d'autopsie		Tarif/jour
4623	Laboratoire CNRS	23.20
4624	Université de Strasbourg	23.20
4625	Secteur public – EPST et Universités	25.98
4626	Secteur privé	58.09
44/ Location Salle de chirurgie		Tarif/jour
4627	Laboratoire CNRS	42.10
4628	Université de Strasbourg	42.10
4629	Secteur public – EPST et Universités	47.15
4630	Secteur privé	79.26

DEC160641DR14

Décision relative aux tarifs des prestations d'imagerie des trois plateaux LITC rattachés à la FR3743 intitulée Centre de Biologie Intégrative

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC142558DAJ en date du 14 novembre 2014 portant nomination de M. Christophe Giraud aux fonctions de délégué régional pour la circonscription de Midi-Pyrénées ;

Vu la décision n° DEC 142563DAJ en date du 14 novembre 2014 donnant délégation de signature à M. Christophe Giraud délégué régional pour la circonscription de Midi-Pyrénées notamment en matière de tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Les tarifs des diverses prestations d'imageries réalisées par la plateforme LITC (trois plateaux CBD, LBCMCP, IBCG) rattachée à la FR3743 CBI sont fixés selon le barème joint en annexe.

Article 2 :

Ces tarifs prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2016.

Article 3 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 14 mars 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

M. Christophe GIRAUD

Barèmes FR 3743

TARIFICATION LITC – BAT 4R3B3			
Appareils	FR 3743	EPST	Privé (1)
Confocal SP5	12.50 €	35.00 €	90.00 €
Option bi-photon	20.80 €	40.00 €	150.00 €
Confocal SP8 droit	12.50 €	35.00 €	90.00 €
Confocal SP8 inversé	12.50 €	35.00 €	90.00 €
Confocal ZEISS 710	12.50 €	35.00 €	90.00 €
Heure ingénieur	0.00 €	0.00 €	60.00 €

TARIFICATION LITC – BAT 4R3B1			
Appareils	FR3743	EPST	Privé (1)
Pinces optiques	10.00 €	30.00 €	120.00 €
Operetta	12.50 €	30.00 €	120.00 €
Spinning	16.00 €	30.00 €	120.00 €
FRAP	11.00 €	15.00 €	120.00 €
SIM	10.00 €	45.00 €	120.00 €
Heure ingénieur	0.00 €	0.00 €	60.00 €

TARIFICATION LITC – BAT IBCG

Appareils	FR 3743	EPST	Privé (1)
Spinning Disk Andor	16.00 €	45.00 €	110.00 €
Champs Larges	11.00 €	40.00 €	90.00 €
Palm-Storm	16.00 €	65.00 €	130.00 €
Heure ingénieur	0.00 €	0.00 €	60.00 €

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5259 intitulée LABORATOIRE DE MECANIQUE DES CONTACTS ET DES STRUCTURES (LaMCoS)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5259,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5259 pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS approuvant le renouvellement de l'unité UMR5259.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 11 membres élus :
 - Collège Chercheurs/enseignants chercheurs : 8 élus
 - Sous collège A (PR/DR) : 3
 - Sous collège B (MCF/CR) : 2
 - Sous collège non permanents (doctorants, post-doc, ATER) : 3
 - Collège ITA : 3 élus
- 8 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 1^{er} janvier 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5672 intitulée LABORATOIRE DE PHYSIQUE DE L'ENS DE LYON

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5672,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5672 pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS approuvant le renouvellement de l'unité UMR5672.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 8 membres élus :
 - Collège Chercheurs/enseignants chercheurs : 7 élus
 - Sous collège chercheurs/enseignants chercheurs permanents : 5
 - Sous collège doctorants : 1
 - Sous collège post-doctorants : 1
 - Collège ITA : 1 élu
- 6 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 1^{er} janvier 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5208 intitulée Institut Camille Jordan (ICJ)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5208,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5208 pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS approuvant le renouvellement de l'unité UMR5208.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 12 membres élus :
 - Collège Chercheurs/enseignants chercheurs : 11 élus
 - Sous collège A (PR/DR) : 3
 - Sous collège B (MCF/CR) : 7
 - Sous collège C (chercheurs non permanents) : 1
 - Collège ITA : 1 élu
- 6 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 4 janvier 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5824 intitulée GROUPE D'ANALYSE ET DE THEORIE ECONOMIQUE LYON - ST-ETIENNE

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5824,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5824 pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS approuvant le renouvellement de l'unité UMR5824.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 17 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 10 membres élus :
 - Collège Chercheurs/enseignants chercheurs : 8 élus
 - Sous collège PR / DR : 2
 - Sous collège MCF / CR : 4
 - Sous collège Doctorants : 2
 - Collège ITA / IATOSS : 2 élus
- 6 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 1^{er} janvier 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC160709DR07

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5133 intitulée ARCHEORIENT ENVIRONNEMENTS ET SOCIETES DE L'ORIENT ANCIEN

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5133,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5133 pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS portant approuvant le renouvellement de l'unité UMR5133.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 9 membres élus :
 - Collège chercheurs/enseignants chercheurs : 7 élus
 - Collège ITA : 2 élus ;
- 4 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 9 février 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC160710DR07

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5306 intitulée INSTITUT LUMIERE MATIERE (ILM)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5306,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5306 pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS portant approuvant le renouvellement de l'unité UMR5306.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 18 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 12 membres élus :
 - Collège chercheurs/enseignants chercheurs : 8 élus
 - Sous collège cadre A et B : 6
 - Sous collège cadre C : 2
 - Collège ITA : 4 élus ;
- 5 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 28 janvier 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC160712DR07

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5240 intitulée MICROBIOLOGIE, ADAPTATION ET PATHOGENIE (MAP)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5240,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5240 pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS portant approuvant le renouvellement de l'unité UMR5240.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 8 membres élus :
 - Collège chercheurs/enseignants chercheurs : 5 élus
 - Sous collège chercheurs/enseignants chercheurs : 4
 - Sous collège doctorants/post-doctorants : 1 titulaire (+ 1 suppléant élu)
 - Collège ITA : 3 élus ;
- 5 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 25 janvier 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC160714DR07

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5600 intitulée Environnement, ville, société (EVS)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5600,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5600 pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS portant approuvant le renouvellement de l'unité UMR5600.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 18 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 9 membres élus :
 - Collège chercheurs/enseignants chercheurs : 7 élus
 - Sous collège chercheurs/enseignants chercheurs : 4
 - Sous collège doctorants : 3
 - Collège ITA : 2 élus ;
- 7 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 14 janvier 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5023 intitulée LABORATOIRE D'ÉCOLOGIE DES HYDROSYSTEMES NATURELS ANTHROPISES (LEHNA)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5023,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5023 pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS portant approuvant le renouvellement de l'unité UMR5023.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les directeurs adjoints ;
- 12 membres élus :
 - Collège chercheurs/enseignants chercheurs : 8 élus
 - Sous collège chercheurs/enseignants chercheurs : 5
 - Sous collège doctorants : 2
 - Sous collège contractuels : 1
 - Collège ITA : 4 élus ;
- 5 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 2 février 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5008 intitulée CENTRE D' ÉNERGÉTIQUE ET DE THERMIQUE DE LYON (CETHIL)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5008,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5008 pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS portant approuvant le renouvellement de l'unité UMR5008.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 16 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 8 membres élus :
 - Collège chercheurs/enseignants chercheurs : 6 élus
 - Sous collège A (PR/DR) : 2
 - Sous collège B (MCF/CR) : 3
 - Sous collège doctorants/post-doctorants : 1
 - Collège ITA : 2 élus ;
- 6 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 28 janvier 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5007 Intitulée LABORATOIRE D'AUTOMATIQUE ET DE GENIE DES PROCEDES (LAGEP).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5007,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5007 pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité UMR5007.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 18 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 10 membres élus :
 - Collège Chercheurs/enseignants chercheurs : 8 élus
 - Sous collège A : 1
 - Sous collège B : 5
 - Sous collège doctorants : 2
 - Collège BIATSS ou ITA : 2 élus
- 7 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 22 mars 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5220 Intitulée CENTRE DE RECHERCHE EN ACQUISITION ET TRAITEMENT D'IMAGES POUR LA SANTE (CREATIS).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5220,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5220 pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité UMR5220.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les directeurs adjoints ;
- 12 membres élus :
 - Collège Chercheurs/enseignants chercheurs : 9 élus
 - Sous collège DR/PR : 2
 - Sous collège MCU/PRAG : 2
 - Sous collège CR/PH : 2
 - Sous collège doctorants/post-doc/ATER : 3
 - Collège ITA : 3 élus
 - Sous collège IR/IE/AI : 2
 - Sous collège T/AGT/AJT : 1
- 5 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 9 février 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5593 Intitulée Laboratoire Aménagement, Économie, Transport (LAET).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5593,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5593 pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité UMR5593.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 12 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 6 membres élus :
 - Collège Chercheurs/enseignants chercheurs : 5 élus
 - Sous collège chercheurs/enseignants chercheurs : 3
 - Sous collège doctorants : 2
 - Collège ITA : 1 élu
- 4 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 18 février 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5574 intitulée Centre de recherche astrophysique de Lyon (CRAL).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5574,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5574 pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité UMR5574.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 9 membres :

- la directrice de l'unité ;
- 5 membres élus :
 - Collège Chercheurs/enseignants chercheurs : 3 élus
 - Sous collège chercheurs/enseignants chercheurs : 2
 - Sous collège doctorants/post-doctorants : 1
 - Collège ITA/BIATSS : 2 élus
- 3 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 28 janvier 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

Décision portant création d'un conseil de fédération au sein de l'unité FR3747 intitulée Maison de l'Orient et de la Méditerranée - Jean Pouilloux.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'instruction n° 940964SJUR du 15 juillet 1994 modifiée relative aux structures fédératives de recherche (IFRC, FR) ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC151296DGDS du 18 décembre 2015 portant création l'unité FR3747,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de l'instruction du 15 juillet 1994 susvisée, il est créé un conseil de fédération au sein de l'unité FR3747 pour la durée fixée dans la décision DEC151296DGDS portant création de l'unité FR3747.

Article 2 : Composition

Le conseil de fédération comprend 23 membres :

- la directrice de la FR3747 ;
- les directeurs de chaque unité composante ainsi que la responsable de l'antenne lyonnaise de l'IRAA, soit 4 membres
- 12 membres élus :
 - Collège Chercheurs/enseignants chercheurs : 6
 - Collège ITA/BIATSS : 3
 - Collège doctorants : 3
- 6 membres nommés : la secrétaire générale de la FR3747, 2 chercheurs enseignants/enseignants chercheurs, 2 ITA/BIATSS et 1 doctorant.

Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 12 février 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC160780DR07

Décision modifiant la décision DEC160620DR07 du 1er janvier 2016 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5824 intitulée GROUPE D'ANALYSE ET DE THEORIE ECONOMIQUE LYON - ST-ETIENNE

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5824 ;

Vu la décision DEC160620DR07 du 1^{er} janvier 2016 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5824 intitulée Groupe d'analyse et de théorie économique Lyon St-Etienne,

DECIDE :

Article 1er

L'article 2 de la décision DEC160620DR07 du 1^{er} janvier 2016 susvisée est modifié comme suit :

« Le conseil de laboratoire comprend 17 membres :

- le directeur de l'unité ;
- la directrice adjointe ;
- 10 membres élus :
 - Collège Chercheurs/enseignants chercheurs : 8 élus
 - Sous collège PR / DR : 2
 - Sous collège MCF / CR : 4
 - Sous collège Doctorants : 2
 - Collège ITA / IATOSS : 2 élus
- 5 membres nommés. »

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 22 mars 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5668 intitulée Laboratoire d'Informatique du Parallélisme (LIP)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5668,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5668 pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité UMR5668.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 19 membres :

- le directeur de l'unité ;
- la directrice adjointe
- 10 membres élus :
 - Collège Chercheurs/enseignants chercheurs : 8 élus
 - Sous collège personnels permanents : 5
 - Sous collège personnels non permanents : 3
 - Collège ITA : 2 élus
- 7 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 1^{er} février 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5292 intitulée Centre de Recherche en Neurosciences de Lyon (CRNL)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5292,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5292 pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité UMR5292.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 18 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint
- 12 membres élus :
 - Collège Chercheurs/enseignants chercheurs : 8 élus
 - Sous collège chercheurs et assimilés permanents (PR, MCF, PU-PH, MCU-PH, PH) : 4
 - Sous collège personnels non permanents (doctorants, post-doc, AHU, PHU, CDD) : 4
 - Collège ITA : 4 élus
- 4 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 1^{er} mars 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5229 intitulée Institut des sciences cognitives Marc Jeannerod

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5229,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5229 pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité UMR5229.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 13 membres :

- la directrice de l'unité ;
- le directeur adjoint
- 6 membres élus :
 - Collège Chercheurs/enseignants chercheurs : 4 élus
 - Sous collège chercheurs : 2
 - Sous collège étudiants : 2
 - Collège ITA : 2 élus
- 5 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 1^{er} février 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5246 intitulée INSTITUT DE CHIMIE ET BIOCHIMIE MOLECULAIRES ET SUPRAMOLECULAIRES (ICBMS)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5246,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5246 pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité UMR5246.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 12 membres élus :
 - Collège Chercheurs/enseignants chercheurs : 9 élus
 - Sous collège rang A : 3
 - Sous collège rang B : 4
 - Sous collège non permanents : 2
 - Collège ITA : 3 élus
- 7 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 1^{er} mars 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5615 intitulée LABORATOIRE DES MULTIMATERIAUX ET INTERFACES (LMI)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5615,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5615 pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité UMR5615.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 18 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 10 membres élus :
 - Collège Chercheurs/enseignants chercheurs : 8 élus
 - Sous collège PR/PUPH : 2
 - Sous collège MCF/MCUPH : 3
 - Sous collège CR/DR CNRS : 1
 - Sous collège non permanents : 2
 - Collège ITA/BIATSS : 2 élus
- 7 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 4 janvier 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5557 intitulée ECOLOGIE MICROBIENNE (LEM)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5557,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5557 pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité UMR5557.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 14 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 8 membres élus :
 - Collège Chercheurs/enseignants chercheurs : 5 élus
 - Sous collège chercheurs/enseignants chercheurs : 4
 - Sous collège doctorants : 1
 - Collège ITA/BIATSS : 3 élus
- 5 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 4 janvier 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5206 intitulée TRIANGLE : ACTION, DISCOURS, PENSEE POLITIQUE ET ECONOMIQUE

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5206,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5206 pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité UMR5206.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 18 membres :

- le directeur de l'unité ;
- la directrice adjointe
- 10 membres élus :
 - Collège Chercheurs/enseignants chercheurs : 8 élus
 - Sous collège chercheurs/enseignants chercheurs : 6
 - Sous collège doctorants : 2
 - Collège ITA/BIATSS : 2 élus
- 6 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 4 janvier 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5648 intitulée Histoire et archéologie des mondes chrétiens et musulmans médiévaux (CIHAM)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5648,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5648 pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité UMR5648.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les directeurs adjoints
- 10 membres élus :
 - Collège Chercheurs/enseignants chercheurs : 9 élus
 - Collège ITA : 1 élu
- 6 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 4 janvier 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5270 intitulée INSTITUT DES NANOTECHNOLOGIES DE LYON (INL)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5270,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5270 pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité UMR5270.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- la directrice de l'unité ;
- le directeur adjoint
- 12 membres élus :

Collège Chercheurs/enseignants chercheurs : 8 élus

Sous collège chercheurs/enseignants chercheurs : 6

Sous collège non permanents/doctorants : 2

Collège ITA : 4 élus

- 6 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 4 janvier 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5205 intitulée Laboratoire d'Informatique en Image et Systèmes d'Information (LIRIS)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5205,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5205 pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité UMR5205.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 18 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les directeurs adjoints
- 10 membres élus :
 - Collège Chercheurs/enseignants chercheurs : 9 élus
 - Sous collège chercheurs/enseignants chercheurs HDR : 3
 - Sous collège chercheurs/enseignants chercheurs non HDR : 4
 - Sous collège doctorants : 2
 - Collège ITA/ITRF : 1 élu
- 4 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 4 janvier 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5310 intitulée Institut Neuromyogène (INMG)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant création de l'unité UMR5310 Institut Neuromyogène,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5310 pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS portant création de l'unité UMR5310.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les directeurs adjoints ;
- 14 membres élus :
 - Collège A : 9 élus
 - Sous collège permanents : 6
 - Sous collège contractuels : 1
 - Sous collège doctorants : 2
 - Collège B : 5 élus
 - Sous collège permanents : 4
 - Sous collège contractuels : 1
- 3 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 20 janvier 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5558 intitulée Biologie et biométrie évolutive (LBBE)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5558 Biologie et biométrie évolutive,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5558 pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS approuvant le renouvellement de l'unité UMR5558.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 14 membres élus :
 - Collège chercheurs et enseignants-chercheurs : 11 élus
 - Sous collège cadre A : 4
 - Sous collège cadre B : 5
 - Sous collège doctorants : 1
 - Sous collège post-doctorants : 1
 - Collège ITA/BIATOSS : 3 élus
- 5 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 9 février 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5280 intitulée Institut des Sciences Analytiques (ISA)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC162988INC du 20 janvier 2016 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5280 Institut des Sciences Analytiques (ISA),

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5280 pour la durée fixée dans la décision DEC162988INC approuvant le renouvellement de l'unité UMR5280.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 18 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 12 membres élus :
 - Collège chercheurs et enseignants-chercheurs : 5 élus
 - Sous collège DR/PR : 1
 - Sous collège CR/MC : 2
 - Sous collège doctorants, post-doctorants, contractuels : 2
 - Collège ITA/BIATOSS : 7 élus
 - Sous collège catégorie A : 5
 - Sous collège catégorie B et C : 2
- 4 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 2 février 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC160595DR07

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité USR6402 intitulée CENTRE DE CALCUL DE L'INSTITUT NATIONAL DE PHYSIQUE NUCLEAIRE ET DE PHYSIQUE DES PARTICULES

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC151303DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité USR6402,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité USR6402 pour la durée fixée dans la décision DEC151303DGDS approuvant le renouvellement de l'unité USR6402.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 7 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 4 membres élus ;
- 2 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 4 mars 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5256 intitulée INSTITUT DE RECHERCHES SUR LA CATALYSE ET L'ENVIRONNEMENT DE LYON (IRCELYON)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5256 INSTITUT DE RECHERCHES SUR LA CATALYSE ET L'ENVIRONNEMENT DE LYON (IRCELYON),

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5256 pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS approuvant le renouvellement de l'unité UMR5256.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 8 membres élus :
 - Collège chercheurs et enseignants-chercheurs : 5 élus
 - Sous collège chercheurs/enseignants-chercheurs : 3
 - Sous collège doctorants/post-doctorants : 2
 - Collège IT : 3 élus
- 6 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 1^{er} janvier 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5510 intitulée Matériaux : Ingénierie et Science (MATEIS)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5510 Matériaux : Ingénierie et Science (MATEIS) ,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5510 pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS approuvant le renouvellement de l'unité UMR5510.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 19 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les directeurs adjoints ;
- 11 membres élus :
 - Collège chercheurs et enseignants-chercheurs : 8 élus
 - Sous collège DR/PR : 3
 - Sous collège CR/MC : 3
 - Sous collège doctorants/post-doctorants/contractuels : 2
 - Collège IT : 3 élus
 - Sous collège cat. A : 1
 - Sous collège cat. B et C : 2
- 5 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 21 janvier 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC160602DR07

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5307 intitulée LABORATOIRE GEORGES FRIEDEL (LGF)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5307 LABORATOIRE GEORGES FRIEDEL (LGF),

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5307 pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS approuvant le renouvellement de l'unité UMR5307.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 17 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 9 membres élus :
 - Collège chercheurs et enseignants-chercheurs : 5 élus
 - Sous collège permanents : 2
 - Sous collège non permanents (doctorants) : 3
 - Collège ITA : 4 élus
- 6 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 14 janvier 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC160603DR07

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5223 intitulée INGENIERIE DES MATERIAUX POLYMERES (IMP)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5223 INGENIERIE DES MATERIAUX POLYMERES (IMP),

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5223 pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS approuvant le renouvellement de l'unité UMR5223.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les directeurs adjoints ;
- 13 membres élus :
 - Collège chercheurs et enseignants-chercheurs : 10 élus
 - Sous collège PR et DR : 3
 - Sous collège MdC et CR : 4
 - Sous collège doctorants/post-doctorants : 3
 - Collège BIATSS-ITA : 3 élus
- 4 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 14 janvier 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC160604DR07

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5182 intitulée LABORATOIRE DE CHIMIE (LCH)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5182 LABORATOIRE DE CHIMIE (LCH),

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5182 pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS approuvant le renouvellement de l'unité UMR5182.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 13 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 8 membres élus :
 - Collège chercheurs et enseignants-chercheurs : 6 élus
 - Sous collège permanents : 4
 - Sous collège non permanents : 2
 - Collège ITA : 2 élus
- 4 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 14 janvier 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5667 intitulée REPRODUCTION ET DEVELOPPEMENT DES PLANTES (RDP)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5667,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5667 pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS approuvant le renouvellement de l'unité UMR5667.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 17 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les directeurs adjoints ;
- 8 membres élus :
 - Collège Chercheurs/enseignants chercheurs : 4 élus
 - Sous collège C/EC : 2
 - Sous collège chercheurs non permanents : 2
 - Collège ITA : 4 élus
 - Sous collège permanents : 3
 - Sous collège non permanents : 1
- 6 membres nommés .

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 8 mars 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5317 intitulée Institut d'Histoire des Représentations et des Idées dans les Modernités (IHRIM)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant création de l'unité UMR5317,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5317 pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS portant création de l'unité UMR5317.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 18 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 9 membres élus :
 - Collège Chercheurs/enseignants chercheurs : 7 élus
 - Sous collège chercheurs : 2
 - Sous collège enseignants chercheurs : 3
 - Sous collège non permanents : 2
- Collège ITA : 2 élus
- 7 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 29 janvier 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5242 intitulée INSTITUT DE GENOMIQUE FONCTIONNELLE DE LYON (IGFL)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140811DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Frédéric Faure, délégué régional pour la circonscription Rhône Auvergne ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 approuvant le renouvellement de l'unité UMR5242,

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5242 pour la durée fixée dans la décision DEC151290DGDS approuvant le renouvellement de l'unité UMR5242.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 10 membres élus :
 - Collège Chercheurs/enseignants chercheurs : 7 élus
 - Sous collège permanents : 4
 - Sous collège non permanents : 3
 - Collège ITA : 3 élus
- 8 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 1^{er} janvier 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Frédéric Faure

DEC160724dr08

Décision portant composition du conseil de laboratoire au sein de l'unité UPR3021 intitulée « Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement » - ICARE

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC150270DAJ du 05 février 2015 donnant délégation de signature à M. Eric BUFFENOIR, délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UPR3021 intitulée « Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement » - ICARE

Vu la décision DEC120895DR08 du 22 février 2012 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPR30211 intitulée « Institut de Combustion, Aérothermique, Réactivité et Environnement » - ICARE,

Vu le résultat des scrutins des 7 et 11 décembre 2015

DECIDE :

Article 1er

A la date du 1^{er} janvier 2016, la composition nominative du conseil de laboratoire est la suivante :

- Membre de droit
 - o M. Iskender GOKALP, Directeur

- Membres élus
 - o M. Fabien HALTER, Professeur
 - o M. Stéphane MAZOUFFRE, Directeur de recherche
 - o M. Abdelwahid MELLOUKI, Directeur de recherche

 - o M. Mahmoud IDIR, Ingénieur de recherche

- o M. Guillaume LARGEAU, Ingénieur d'études
- o M. Fabrice PEYROUX, Ingénieur d'études

- o M. Sébastien THION, Doctorant

- Membres nommés
 - o Mme Nabiha CHAUMEIX, Directrice de recherche
 - o Mme Zeynep SERINYEL, Maître de conférences

 - o Mme Isabelle ZOLGHADRI, Technicienne

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 22 mars 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Eric BUFFENOIR

DEC160532INSB

Décision portant modification de la délégation régionale de rattachement du groupement de recherche n°3606 intitulé « Approche intégrative et translationnelle de la reproduction animale et humaine »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC140018DGDS en date du 13 janvier 2014 portant création et renouvellement des groupements de recherche, notamment création du groupement de recherche n°3606 intitulé « Approche intégrative et translationnelle de la reproduction animale et humaine » ;

Vu la décision DEC162963INSB en date du 26 janvier 2016 portant nomination de M. Florian Guillou aux fonctions de directeur du groupement de recherche susvisé ;

Vu l'avis de la directrice de l'Institut des sciences biologiques ;

DECIDE :

Article 1^{er} :

A compter du 3 février 2016, le groupement de recherche n°3606 intitulé « Approche intégrative et translationnelle de la reproduction animale et humaine » est rattaché à la délégation régionale Centre Limousin Poitou Charentes du CNRS.

Article 2 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 mars 2016

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3 rue Michel-Ange Auteuil
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC160511dr08

Décision portant prolongation du mandat du Conseil de Laboratoire de l'unité UPR4301 intitulée « Centre de Biophysique Moléculaire » - CBM.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n°DEC150270DAJ du 05 février 2015 portant délégation de signature à M. Eric Buffenoir, délégué régional de la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UPR4301 intitulée "Centre de Biophysique Moléculaire" - CBM, dont la directrice est Mme Eva JAKAB TOTH ;

Vu la décision DEC151599dr08 du 09 juillet 2015 portant composition du conseil de laboratoire de l'unité UPR4301 intitulée "Centre de Biophysique Moléculaire" - CBM ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Le mandat des membres du conseil de laboratoire de l'UPR4301 est prorogé jusqu'au 31 décembre 2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 02 mars 2016

Pour le président et par délégation,
Le Délégué Régional

Eric BUFFENOIR

DEC160503dr08

Décision portant prolongation du mandat du Conseil de Laboratoire de l'unité UMR7261, intitulée « Institut de recherche sur la biologie de l'insecte » - IRBI.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision n°DEC150270DAJ du 05 février 2015 portant délégation de signature à M. Eric Buffenoir, délégué régional de la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7261 intitulée "Institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte" - IRBI, dont le directeur est M. David GIRON ;

Vu la décision DEC121567dr08 du 02 mai 2012 portant composition du conseil de laboratoire de l'unité UMR7261 intitulée "Institut de Recherche sur la Biologie de l'Insecte" - IRBI ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Le mandat des membres du conseil de laboratoire de l'UMR7261 est prorogé jusqu'au 31 décembre 2017.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Orléans, le 02 mars 2016

Pour le président et par délégation,

Le Délégué Régional
Eric BUFFENOIR

DEC160517DR11

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3042 Moyens Informatiques Multimédia, Information Scientifique (MI2S)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140845DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMS3042 Moyens Informatiques Multimédia, Information Scientifique (MI2S).

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3042 Moyens Informatiques Multimédia, Information Scientifique (MI2S).

Article 2 : Composition

L'Assemblée Générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Sont électeurs :

- les personnels affectés sur un poste permanent attribué au laboratoire, rémunérés par le Centre national de la recherche scientifique ou par un autre organisme partenaire du CNRS au titre d'un contrat d'association ou d'unité mixte ;
- sous réserve d'une ancienneté minimale d'un an dans l'unité considérée, les personnels non permanents participant à l'activité de l'unité et répertoriés dans la base Labintel.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 24/02/2016

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC160502DR11

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3758 intitulée Grenoble Alpes Recherche-Infrastructure de Calcul Intensif et de Données (GRICAD)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140845DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015 portant création de l'unité UMS3758 intitulée Grenoble Alpes Recherche-Infrastructure de Calcul Intensif et de Données (GRICAD).

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3758 intitulée Grenoble Alpes Recherche-Infrastructure de Calcul Intensif et de Données (GRICAD).

Article 2 : Composition

L'Assemblée Générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Sont électeurs :

- les personnels affectés sur un poste permanent attribué au laboratoire, rémunérés par le Centre national de la recherche scientifique ou par un autre organisme partenaire du CNRS au titre d'un contrat d'association ou d'unité mixte ;
- sous réserve d'une ancienneté minimale d'un an dans l'unité considérée, les personnels non permanents participant à l'activité de l'unité et répertoriés dans la base Labintel.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 24/02/2016

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC160515DR11

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6417 Laboratoire Souterrain de Modane (LSM)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140845DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR6417 Laboratoire Souterrain de Modane (LSM).

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR6417 Laboratoire Souterrain de Modane (LSM).

Article 2 : Composition

L'Assemblée Générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Sont électeurs :

- les personnels affectés sur un poste permanent attribué au laboratoire, rémunérés par le Centre national de la recherche scientifique ou par un autre organisme partenaire du CNRS au titre d'un contrat d'association ou d'unité mixte ;
- sous réserve d'une ancienneté minimale d'un an dans l'unité considérée, les personnels non permanents participant à l'activité de l'unité et répertoriés dans la base Labintel.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 24/02/2016

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC160513DR11

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5493 Laboratoire de Physique et Modélisation des Milieux Condensés (LPM2C)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140845DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5493 Laboratoire de Physique et Modélisation des Milieux Condensés (LPM2C)

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5493 Laboratoire de Physique et Modélisation des Milieux Condensés (LPM2C)

Article 2 : Composition

L'Assemblée Générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Sont électeurs :

- les personnels affectés sur un poste permanent attribué au laboratoire, rémunérés par le Centre national de la recherche scientifique ou par un autre organisme partenaire du CNRS au titre d'un contrat d'association ou d'unité mixte ;
- sous réserve d'une ancienneté minimale d'un an dans l'unité considérée, les personnels non permanents participant à l'activité de l'unité et répertoriés dans la base Labintel.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 24/02/2016

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC160512DR11

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5108 Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de Physique Théorique (LAPTH)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140845DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5108 Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de Physique Théorique (LAPTH).

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5108 Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de Physique Théorique (LAPTH).

Article 2 : Composition

L'Assemblée Générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Sont électeurs :

- les personnels affectés sur un poste permanent attribué au laboratoire, rémunérés par le Centre national de la recherche scientifique ou par un autre organisme partenaire du CNRS au titre d'un contrat d'association ou d'unité mixte ;
- sous réserve d'une ancienneté minimale d'un an dans l'unité considérée, les personnels non permanents participant à l'activité de l'unité et répertoriés dans la base Labintel.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 24/02/2016

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC160512DR11

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3518 Integrated Structural Biology, Grenoble (ISBG)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140845DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMS3518 Integrated Structural Biology, Grenoble (ISBG).

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3518 Integrated Structural Biology, Grenoble (ISBG).

Article 2 : Composition

L'Assemblée Générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Sont électeurs :

- les personnels affectés sur un poste permanent attribué au laboratoire, rémunérés par le Centre national de la recherche scientifique ou par un autre organisme partenaire du CNRS au titre d'un contrat d'association ou d'unité mixte ;
- sous réserve d'une ancienneté minimale d'un an dans l'unité considérée, les personnels non permanents participant à l'activité de l'unité et répertoriés dans la base Labintel.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 24/02/2016

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC160505DR11

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3552 intitulée Imagerie par Résonance Magnétique Grenoble (IRMAGE)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140845DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMS3552 intitulée Imagerie par Résonance Magnétique Grenoble (IRMAGE).

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3552 intitulée Imagerie par Résonance Magnétique Grenoble (IRMAGE).

Article 2 : Composition

L'Assemblée Générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Sont électeurs :

- les personnels affectés sur un poste permanent attribué au laboratoire, rémunérés par le Centre national de la recherche scientifique ou par un autre organisme partenaire du CNRS au titre d'un contrat d'association ou d'unité mixte ;
- sous réserve d'une ancienneté minimale d'un an dans l'unité considérée, les personnels non permanents participant à l'activité de l'unité et répertoriés dans la base Labintel.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 24/02/2016

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC160504DR11

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPS2074 intitulée Institut de Radioastronomie Millimétrique (IRAM)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140845DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC151305DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UPS2074 intitulée Institut de Radioastronomie Millimétrique (IRAM)

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPS2074 intitulée Institut de Radioastronomie Millimétrique (IRAM).

Article 2 : Composition

L'Assemblée Générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Sont électeurs :

- les personnels affectés sur un poste permanent attribué au laboratoire, rémunérés par le Centre national de la recherche scientifique ou par un autre organisme partenaire du CNRS au titre d'un contrat d'association ou d'unité mixte ;
- sous réserve d'une ancienneté minimale d'un an dans l'unité considérée, les personnels non permanents participant à l'activité de l'unité et répertoriés dans la base Labintel.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 24/02/2016

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC160516DR11

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS5638 Cellule de Coordination Documentaire nationale pour les Mathématiques (MathDoc)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140845DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMS5638 Cellule de Coordination Documentaire nationale pour les Mathématiques (MathDoc).

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS5638 Cellule de Coordination Documentaire nationale pour les Mathématiques (MathDoc).

Article 2 : Composition

L'Assemblée Générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Sont électeurs :

- les personnels affectés sur un poste permanent attribué au laboratoire, rémunérés par le Centre national de la recherche scientifique ou par un autre organisme partenaire du CNRS au titre d'un contrat d'association ou d'unité mixte ;
- sous réserve d'une ancienneté minimale d'un an dans l'unité considérée, les personnels non permanents participant à l'activité de l'unité et répertoriés dans la base Labintel.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 24/02/2016

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC160500DR11

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3458 intitulée Agence pour les Mathématiques en Interaction avec l'Entreprise et la Société (AMIES)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140845DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMS3458 intitulée Agence pour les Mathématiques en Interaction avec l'Entreprise et la Société (AMIES).

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3458 intitulée Agence pour les Mathématiques en Interaction avec l'Entreprise et la Société (AMIES).

Article 2 : Composition

L'Assemblée Générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Sont électeurs :

- les personnels affectés sur un poste permanent attribué au laboratoire, rémunérés par le Centre national de la recherche scientifique ou par un autre organisme partenaire du CNRS au titre d'un contrat d'association ou d'unité mixte ;
- sous réserve d'une ancienneté minimale d'un an dans l'unité considérée, les personnels non permanents participant à l'activité de l'unité et répertoriés dans la base Labintel.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 24/02/2016

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC160486DR11

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5588 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire de Physique (LIPhy)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140845DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5588 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire de Physique (LIPhy).

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5588 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire de Physique (LIPhy).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 18 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint;
- 11 membres élus;
- 5 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 24/02/2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC160485DR11

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5104 intitulée VERIMAG (VERIMAG)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140845DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5104 intitulée VERIMAG (VERIMAG).

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5104 intitulée VERIMAG (VERIMAG).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 17 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint;
- 9 membres élus;
- 6 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 24/02/2016

Pour le président et par délégation,

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC160484DR11

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5159 intitulée Techniques de l'Informatique et de la Microélectronique pour l'Architecture des systèmes intégrés (TIMA)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140845DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5159 intitulée Techniques de l'Informatique et de la Microélectronique pour l'Architecture des systèmes intégrés (TIMA).

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5159 intitulée Techniques de l'Informatique et de la Microélectronique pour l'Architecture des systèmes intégrés (TIMA).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les deux directeurs adjoints;
- 8 membres élus;
- 4 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 24/02/2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC160483DR11

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5819 intitulée Structures et Propriétés d'Architectures Moléculaires (SPrAM)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140845DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5819 intitulée Structures et Propriétés d'Architectures Moléculaires (SPrAM).

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5819 intitulée Structures et Propriétés d'Architectures Moléculaires (SPrAM).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint;
- 10 membres élus;
- 3 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 24/02/2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC160482DR11

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5266 intitulée Sciences et Ingénierie des Matériaux et Procédés (SIMAP)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140845DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5266 intitulée Sciences et Ingénierie des Matériaux et Procédés (SIMAP).

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5266 intitulée Sciences et Ingénierie des Matériaux et Procédés (SIMAP).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 17 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint;
- 10 membres élus;
- 5 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 24/02/2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC160481DR11

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5129 intitulée Laboratoire des Technologies de la Microélectronique (LTM)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140845DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5129 intitulée Laboratoire des Technologies de la Microélectronique (LTM).

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5129 intitulée Laboratoire des Technologies de la Microélectronique (LTM).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint;
- 8 membres élus;
- 5 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 24/02/2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC160480DR11

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5564 intitulée Laboratoire d'étude des Transferts en Hydrologie et Environnement (LTHE)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140845DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5564 intitulée Laboratoire d'étude des Transferts en Hydrologie et Environnement (LTHE).

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5564 intitulée Laboratoire d'étude des Transferts en Hydrologie et Environnement (LTHE).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 13 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint;
- 8 membres élus;
- 3 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 24/02/2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC160478DR11

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5628 intitulée Laboratoire des Matériaux et du Génie Physique (LMGP)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140845DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5628 intitulée Laboratoire des Matériaux et du Génie Physique (LMGP).

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5628 intitulée Laboratoire des Matériaux et du Génie Physique (LMGP).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 12 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 7 membres élus;
- 3 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 24/02/2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC160519DR11

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3370 Station alpine Joseph Fourier

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140845DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC151298DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMS3370 Station alpine Joseph Fourier.

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3370 Station alpine Joseph Fourier.

Article 2 : Composition

L'Assemblée Générale, composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Sont électeurs :

- les personnels affectés sur un poste permanent attribué au laboratoire, rémunérés par le Centre national de la recherche scientifique ou par un autre organisme partenaire du CNRS au titre d'un contrat d'association ou d'unité mixte ;
- sous réserve d'une ancienneté minimale d'un an dans l'unité considérée, les personnels non permanents participant à l'activité de l'unité et répertoriés dans la base Labintel.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 24/02/2016

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC160806DR11

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5518 intitulée Laboratoire Génie des Procédés Papetiers (LGP2)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140845DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5518 intitulée Laboratoire Génie des Procédés Papetiers (LGP2).

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5518 intitulée Laboratoire Génie des Procédés Papetiers (LGP2).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 9 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 5 membres élus;
- 3 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 30/03/2016

Pour le président et par délégation,

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC160807DR11

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5316 intitulée Litt&Arts

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140845DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5316 intitulée Litt&Arts.

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5316 intitulée Litt&Arts.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- ses deux directeurs adjoints ;
- 10 membres élus;
- 2 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 30/03/2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

Jérôme VITRE

DEC160808DR11

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5525 intitulée Techniques de l'Ingénierie Médicale et de la Complexité – Informatique, Mathématiques et Applications, Grenoble (TIMC-IMAG)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140845DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5525 intitulée Techniques de l'Ingénierie Médicale et de la Complexité – Informatique, Mathématiques et Applications, Grenoble (TIMC-IMAG)

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5525 intitulée Techniques de l'Ingénierie Médicale et de la Complexité – Informatique, Mathématiques et Applications, Grenoble (TIMC-IMAG)

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- ses deux directeurs adjoints ;
- 12 membres élus;
- 5 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 30/03/2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC160810DR11

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5217 intitulée Laboratoire d'Informatique de Grenoble (LIG)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140845DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5217 intitulée Laboratoire d'Informatique de Grenoble (LIG).

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5217 intitulée Laboratoire d'Informatique de Grenoble (LIG).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- ses deux directeurs adjoints ;
- 13 membres élus;
- 4 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 24/02/2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC160451DR11

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5204 intitulée Environnements, Dynamiques et Territoires de la Montagne (EDYTEM)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140845DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5204 intitulée Environnements, Dynamiques et Territoires de la Montagne (EDYTEM).

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5204 intitulée Environnements, Dynamiques et Territoires de la Montagne (EDYTEM).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les deux directeurs adjoints ;
- 10 membres élus;
- 2 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 24/02/2016

Pour le président et par délégation,

Le délégué régional
Le Délégué régional
Jérôme VITRE


Jérôme VITRE

DEC160452DR11

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPR5301 intitulée Centre de Recherches sur les Macromolécules Végétales (CERMAV)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140845DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC151301DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UPR5301 intitulée Centre de Recherches sur les Macromolécules Végétales (CERMAV).

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPR5301 intitulée Centre de Recherches sur les Macromolécules Végétales (CERMAV).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 17 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les deux directeurs adjoints ;
- 9 membres élus;
- 5 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

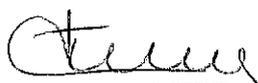
La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 24/02/2016

Pour le président et par délégation,

Le délégué régional

Jérôme VITRE délégué régional



Jérôme VITRE

DEC160456DR11

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5272 intitulée Laboratoire des Sciences pour la Conception, l'Optimisation et la Production de Grenoble (G-SCOP)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140845DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5272 intitulée Laboratoire des Sciences pour la Conception, l'Optimisation et la Production de Grenoble (G-SCOP).

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5272 intitulée Laboratoire des Sciences pour la Conception, l'Optimisation et la Production de Grenoble (G-SCOP).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 10 membres élus;
- 3 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 24/02/2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC160457DR11

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5075 intitulée Institut de Biologie Structurale (IBS)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140845DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5075 intitulée Institut de Biologie Structurale (IBS).

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5075 intitulée Institut de Biologie Structurale (IBS).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 14 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 7 membres élus;
- 5 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 24/02/2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Jérôme VITRE

 Le Délégué régional

Jérôme VITRE

DEC160458DR11

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5582 intitulée Institut Fourier

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140845DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5582 intitulée Institut Fourier.

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5582 intitulée Institut Fourier.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 12 membres élus;
- 7 membres nommés.

Article 3 : Compétences

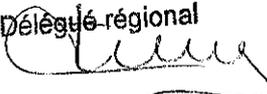
Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 24/02/2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Jérôme VITRE

Le Délégué régional


Jérôme VITRE

DEC160459DR11

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPR2940 intitulée Institut Néel

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140845DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC151301DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UPR2940 intitulée Institut Néel.

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPR2940 intitulée Institut Néel.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les quatre directeurs adjoints ;
- 12 membres élus;
- 3 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 24/02/2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional

Jérôme VITRE

DEC160460DR11

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5274 intitulée Institut de Planétologie et d'Astrophysique de Grenoble (IPAG)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140845DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5274 intitulée Institut de Planétologie et d'Astrophysique de Grenoble (IPAG).

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5274 intitulée Institut de Planétologie et d'Astrophysique de Grenoble (IPAG).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 12 membres élus;
- 6 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 24/02/2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC160461DR11

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5275 intitulée Institut des Sciences de la terre (ISterre)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140845DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5275 intitulée Institut des Sciences de la terre (ISterre).

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5275 intitulée Institut des Sciences de la terre (ISterre).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les quatre directeurs adjoints ;
- 13 membres élus;
- 2 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 24/02/2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC160464DR11

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5127 intitulée Laboratoire de Mathématiques (LAMA)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140845DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5127 intitulée Laboratoire de Mathématiques (LAMA).

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5127 intitulée Laboratoire de Mathématiques (LAMA).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 10 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 6 membres élus;
- 3 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 24/02/2016

Pour le président et par délégation,

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC160465DR11

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5814 intitulée Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de Physique des Particules (LAPP)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140845DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5814 intitulée Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de Physique des Particules (LAPP).

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5814 intitulée Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de Physique des Particules (LAPP).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 10 membres élus;
- 4 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 24/02/2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC160466DR11

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5553 intitulée Laboratoire d'Ecologie Alpine (LECA)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140845DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5553 intitulée Laboratoire d'Ecologie Alpine (LECA).

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5553 intitulée Laboratoire d'Ecologie Alpine (LECA).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 14 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les quatre directeurs adjoints ;
- 7 membres élus;
- 2 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 24/02/2016

Pour le président et par délégation,

Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC160468DR11

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5519 intitulée Laboratoire des Ecoulements Géophysiques et Industriels (LEGI)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140845DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5519 intitulée Laboratoire des Ecoulements Géophysiques et Industriels (LEGI).

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5519 intitulée Laboratoire des Ecoulements Géophysiques et Industriels (LEGI).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 12 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 7 membres élus;
- 3 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 24/02/2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC160469DR11

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5279 intitulée Laboratoire d'Electrochimie et de Physico-Chimie des Matériaux et des Interfaces (LEPMI)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140845DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5279 intitulée Laboratoire d'Electrochimie et de Physico-Chimie des Matériaux et des Interfaces (LEPMI).

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5279 intitulée Laboratoire d'Electrochimie et de Physico-Chimie des Matériaux et des Interfaces (LEPMI).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les deux directeurs adjoints ;
- 10 membres élus;
- 7 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 24/02/2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC160472DR11

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5183 intitulée Laboratoire de Glaciologie et de Géophysique de l'Environnement (LGGE)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140845DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UMR5183 intitulée Laboratoire de Glaciologie et de Géophysique de l'Environnement (LGGE).

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR5183 intitulée Laboratoire de Glaciologie et de Géophysique de l'Environnement (LGGE).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 13 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint;
- 8 membres élus;
- 3 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 24/02/2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC160474DR11

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPR3228 intitulée Laboratoire National des Champs Magnétiques Intenses (LNCMI)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140845DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Jérôme VITRE délégué régional pour la circonscription Alpes ;

Vu la décision DEC151301DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité UPR3228 intitulée Laboratoire National des Champs Magnétiques Intenses (LNCMI)

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UPR3228 intitulée Laboratoire National des Champs Magnétiques Intenses (LNCMI)

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint pour le site de Grenoble ;
- le directeur adjoint pour le site de Toulouse ;
- 13 membres élus dont 7 pour le site de Grenoble et 6 pour le site de Toulouse;
- 4 membres nommés dont 2 pour le site de Grenoble et 2 pour le site de Toulouse.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Grenoble, le 24/02/2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Jérôme VITRE

DEC152320DR12

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7282 intitulée Laboratoire d'enzymologie interfaciale et physiologie de la lipolyse

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140847DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Younis HERMES, délégué régional pour la circonscription Provence et Corse;

Vu la décision DEC122743DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité UMR 7282, intitulée « Laboratoire d'enzymologie interfaciale et de physiologie de la lipolyse », dont le directeur est Frédéric CARRIERE ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7282 à compter du 01/01/2012.

Article 2 : Composition

En application de l'article 3 de la décision du 28 octobre 1992, l'assemblée générale composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

La liste des électeurs est annexée à la présente décision.

Si l'effectif de l'unité venait à dépasser 30 électeurs durant le mandat, le conseil de laboratoire sera composé et désigné selon les dispositions des articles 3 et 4 modifiés de la décision du 28 octobre 1992.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 22 octobre 2015

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Younis HERMES

DEC152321DR12

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR3080 intitulée Laboratoire de synthèse et fonctionnalisation des céramiques

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140847DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Younis HERMES, délégué régional pour la circonscription Provence et Corse;

Vu la décision DEC122734DSI du 5 janvier 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 3080, intitulée « Laboratoire de synthèse et fonctionnalisation des céramiques », dont la directrice est Caroline TARDIVAT ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR3080 à compter du 01/01/2012.

Article 2 : Composition

En application de l'article 3 de la décision du 28 octobre 1992, l'assemblée générale composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Si l'effectif de l'unité venait à dépasser 30 électeurs, le conseil de laboratoire sera composé et désigné selon les dispositions des articles 3 et 4 modifiés de la décision du 28 octobre 1992.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 22 octobre 2015

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Younis HERMES

DEC152317DR12

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7304 intitulée Centre d'épistémologie et ergologie comparatives

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140847DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Younis HERMES, délégué régional pour la circonscription Provence et Corse;

Vu la décision DEC122743DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité UMR 7304, intitulée «Centre d'épistémologie et d'ergologie comparative», dont la directrice est Gabriella CROCCO ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7304 à compter du 01/01/2012.

Article 2 : Composition

En application de l'article 3 de la décision du 28 octobre 1992, l'assemblée générale composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Si l'effectif de l'unité venait à dépasser 30 électeurs, le conseil de laboratoire sera composé et désigné selon les dispositions des articles 3 et 4 modifiés de la décision du 28 octobre 1992.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 22 octobre 2015

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Younis HERMES

DEC152319DR12

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité USR3125 intitulée Maison méditerranéenne des sciences de l'homme

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140847DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Younis HERMES, délégué régional pour la circonscription Provence et Corse;

Vu la décision DEC122733DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité USR 3125, intitulée «Maison Méditerranéenne des sciences de l'homme », dont la directrice est Mme Brigitte MARIN ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité USR3125 à compter du 01/01/2012.

Article 2 : Composition

En application de l'article 3 de la décision du 28 octobre 1992, l'assemblée générale composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Si l'effectif de l'unité venait à dépasser 30 électeurs, le conseil de laboratoire sera composé et désigné selon les dispositions des articles 3 et 4 modifiés de la décision du 28 octobre 1992.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 22 octobre 2015

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Younis HERMES

DEC152318DR12

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3514 intitulée Stella Mare

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140847DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Younis HERMES, délégué régional pour la circonscription Provence et Corse;

Vu la décision DEC122893DGDS du 19 décembre 2012 approuvant le renouvellement de l'unité UMS 3514, intitulée Stella Mare, dont le directeur est M. Antoine AIELLO ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMS3514 à compter du 01/01/2013.

Article 2 : Composition

En application de l'article 3 de la décision du 28 octobre 1992, l'assemblée générale composée de l'ensemble des électeurs, constitue le conseil de laboratoire.

Si l'effectif de l'unité venait à dépasser 30 électeurs, le conseil de laboratoire sera composé et désigné selon les dispositions des articles 3 et 4 modifiés de la décision du 28 octobre 1992.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 22 octobre 2015

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Younis HERMES

DEC152497DR12

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR3495 intitulée Modèles et simulations pour l'architecture et le patrimoine

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140847DAJ du 28 février 2014 donnant délégation de signature à M. Younis HERMES, délégué régional pour la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision DEC122734DSI du 5 janvier 2012 portant création de l'unité UMR3495, intitulée « *Modèles et simulations pour l'architecture, l'urbanisme et le paysage* », dont le directeur est Livio DE LUCA ;

Vu la décision DEC152360INHS du 27 novembre 2015 portant changement d'intitulé de l'UMR3495, intitulée « *Modèles et simulations pour l'architecture et le Patrimoine* », dont le directeur est Livio DE LUCA ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR3495 à compter du 6 juillet 2012.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 12 membres :

- le directeur de l'unité ;
- 7 membres élus : 2 élus dans le collège des chercheurs, 2 élus dans le collège des enseignants-chercheurs, 1 élu dans le collège des IT, 2 élus dans le collège des doctorants ;
- 4 membres nommés : les responsables d'équipe et les coordinateurs des axes transversaux.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 1^{er} décembre 2015

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Younis Hermes

DEC160687DR12

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7309 intitulée Laboratoire Parole et Langage

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140847DAJ du 28 février 2014 modifiée par la décision DEC160208DAJ du 1^{er} février 2016 donnant délégation de signature à M. Younis HERMES, délégué régional pour la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7309, intitulée « Laboratoire Parole et Langage » dirigée par M. Noël NGUYEN ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7309.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 16 membres :

- le directeur de l'unité ;
- le directeur adjoint ;
- 8 membres élus : 4 membres pour le collège des chercheurs, enseignants-chercheurs et hospitaliers et 4 membres pour le collège des ingénieurs, techniciens et administratifs ;
- 6 membres nommés : les responsables d'équipe, le/la représentant(e) des doctorants et le/la secrétaire générale de l'unité ;

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 16 mars 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Younis HERMES

DEC160276DR12

Décision portant composition du conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7287 intitulée Institut des sciences du mouvement, Etienne-Jules MAREY

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140847DAJ du 28 février 2014 modifiée par la décision DEC160208DAJ du 1^{er} février 2016 donnant délégation de signature à M. Younis HERMES, délégué régional pour la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7287, intitulée « *Institut des sciences du mouvement- Etienne-Jules MAREY* » dirigée par M. Eric BERTON ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7287.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les deux directeurs adjoints ;
- 9 membres élus :
 - 6 membres du collège Chercheurs/ Enseignants-chercheurs
 - 4 pour le sous-collège Chercheurs / Enseignants-chercheurs Permanents
 - 2 pour le sous-collège Chercheurs / Enseignants-chercheurs Non Permanents

- 3 membres du collège ITA / IATSS
- 3 membres nommés

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 10 février 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Younis HERMES

DEC160686DR12

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7316 intitulée Groupement de recherche en économie quantitative d'Aix-Marseille

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC140847DAJ du 28 février 2014 modifiée par la décision DEC160208DAJ du 1^{er} février 2016 donnant délégation de signature à M. Younis HERMES, délégué régional pour la circonscription Provence et Corse ;

Vu la décision DEC151309DGDS du 18 décembre 2015 portant prolongation de l'unité UMR7316, intitulée « Groupement de recherche en économie quantitative d'Aix-Marseille » dirigée par M. Nicolas GRAVEL ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'unité UMR7316 en juillet 2012.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 18 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les 2 directeurs adjoints ;
- 9 membres élus : 7 membres pour le collège des chercheurs et enseignants-chercheurs, 1 membre pour le collège des allocataires, ATER, boursiers et assimilés et un membre pour le collège des ITA-BIATSS ;
- 6 membres nommés : les 5 directeurs de département et la responsable administrative ;

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Marseille, le 16 mars 2016

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Younis HERMES

DEC160629DR14

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5193 intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Solidarités, Sociétés, Territoires (LISST).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC142563DAJ du 14 novembre 2014 donnant délégation de signature à M. Christophe Giraud, délégué régional pour la circonscription Midi-Pyrénées ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5193, intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Solidarités, Sociétés, Territoires, dont le directeur est M. Olivier Pliez ;

DECIDE :

Article 1er : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5193, intitulée Laboratoire Interdisciplinaire Solidarités, Sociétés, Territoires.

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité ;
- les 4 directeurs adjoints ;
- 12 membres élus :
 - o Collège chercheurs et enseignants-chercheurs - sous-collège des permanents représentant les équipes : 8
 - o Collège chercheurs et enseignants-chercheurs - sous-collège des doctorants et post-doc : 2
 - o Collège ITA et BIATSS : 2 ;

□ 3 membres nommés.

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Toulouse, le 11 mars 2016

Pour le président et par
délégation,
Le délégué régional

M. Christophe Giraud

DEC160051INSB

Décision modificative de la décision collective DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant création et renouvellement des unités mixtes de recherche contractualisées et notamment renouvellement de l'unité mixte de recherche n°5164 intitulée « Activation du LYmphocyte T, surveillance du Stress et Auto-Immunité (ALYSAI) » ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'accord de la directrice de l'Institut des sciences biologiques ;

DECIDE :

Article 1^{er} :

A l'article 2 de la décision DEC1151290DGDS du 18 décembre 2015 susvisée, les dispositions relatives à l'unité mixte de recherche (UMR) n° 5164 intitulée « Activation du LYmphocyte T, surveillance du Stress et Auto-Immunité (ALYSAI) » sont modifiées comme suit :

- Les termes « Activation du LYmphocyte T, surveillance du Stress et Auto-Immunité (ALYSAI) » sont remplacés par « Immunologie Conceptuelle, Expérimentale et Translationnelle (Immuno ConcEpT) »

Article 2 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 18 février 2016

Le président
Alain Fuchs



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3 rue Michel-Ange Auteuil
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC160762DR15

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5536 intitulée Centre de Résonance Magnétique des Systèmes Biologiques (CRMSB)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC142562DAJ du 14 novembre 2014 modifiée donnant délégation de signature à Mme Gaëlle Bujan, déléguée régionale pour la circonscription Aquitaine ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5536 intitulée Centre de Résonance Magnétique des Systèmes Biologiques (CRMSB) ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5536 intitulée Centre de Résonance Magnétique des Systèmes Biologiques (CRMSB).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 9 membres :

- 2 membres de droit
 - Le directeur d'unité
 - Le directeur adjoint
- 1 membre nommé
- 6 membres élus
 - Collège chercheurs et enseignants-chercheurs : 2 membres
 - Collège ITA / BIATSS : 2 membres
 - Collège doctorants et CDD : 2 membres

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 24 mars 2016

Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale
Gaëlle Bujan

DEC160758DR15

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5199 intitulée "De la Préhistoire à l'Actuel : Culture, Environnement et Anthropologie" (PACEA)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC142562DAJ du 14 novembre 2014 modifiée donnant délégation de signature à Mme Gaëlle Bujan, déléguée régionale pour la circonscription Aquitaine ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5199 intitulée « De la Préhistoire à l'Actuel : Culture, Environnement et Anthropologie » (PACEA) ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5199 intitulée « De la Préhistoire à l'Actuel : Culture, Environnement et Anthropologie » (PACEA).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- 2 membres de droit
 - o La directrice d'unité
 - o La directrice adjointe
- 6 membres nommés
- 12 membres élus
 - o Collège chercheurs / enseignants-chercheurs et assimilés : 5 membres
 - o Collège ITA / ITRF et assimilés : 5 membres
 - o Collège non permanents doctorants et CDD : 2 membres

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 24 mars 2016

Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale
Gaëlle Bujan

DEC160685DR15

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5629 intitulée Laboratoire de Chimie des Polymères Organiques (LCPO)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC142562DAJ du 14 novembre 2014 modifiée donnant délégation de signature à Mme Gaëlle Bujan, déléguée régionale pour la circonscription Aquitaine ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5629 intitulée Laboratoire de Chimie des Polymères Organiques (LCPO) ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5629 intitulée Laboratoire de Chimie des Polymères Organiques (LCPO).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité
- 4 membres nommés
- 10 membres élus
 - o Collège chercheurs et enseignants chercheurs : 7 membres
 - Sous collège « Chercheurs et Enseignants/Chercheurs permanents » : 5 membres
 - Sous collège « Post-doctorants » : 1 membre
 - Sous collège « Doctorants » : 1 membre
 - o Collège ingénieurs et techniciens : 3 membres

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 16 mars 2016

Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale
Gaëlle Bujan

DEC160683DR15

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5798 intitulée Laboratoire Ondes et Matière d'Aquitaine (LOMA)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC142562DAJ du 14 novembre 2014 modifiée donnant délégation de signature à Mme Gaëlle Bujan, déléguée régionale pour la circonscription Aquitaine ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5798 intitulée Laboratoire Ondes et Matière d'Aquitaine (LOMA) ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5798 intitulée Laboratoire Ondes et Matière d'Aquitaine (LOMA).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité
- le directeur adjoint
- 5 membres nommés
- 8 membres élus
 - o *Collège chercheurs et enseignants chercheurs : 6 membres*
 - Sous collège A (directeurs de recherche et professeurs permanents) : 2 membres
 - Sous collège B (chargés de recherche et maitres de conférences permanents) : 2 membres

- Sous collège C (chercheurs non permanents titulaires d'un doctorat et chercheurs préparant un doctorat) : 2 membres
- o *Collège ingénieurs et techniciens : 2 membres*
Collège D (ingénieurs, techniciens et agents administratifs)

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 16 mars 2016

Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale
Gaëlle Bujan

DEC160682DR15

Décision portant création d'un conseil de fédération au sein de la FR2952 intitulée Institut Pluridisciplinaire de recherche appliquée en génie pétrolier (IPRA)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC142562DAJ du 14 novembre 2014 modifiée donnant délégation de signature à Mme Gaëlle Bujan, déléguée régionale pour la circonscription Aquitaine ;

Vu la décision DEC151296DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de la FR2952 intitulée Institut Pluridisciplinaire de recherche appliquée en génie pétrolier (IPRA) ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de fédération au sein de la FR2952 intitulée Institut Pluridisciplinaire de recherche appliquée en génie pétrolier (IPRA).

Article 2 : Composition

Le conseil de fédération comprend 22 membres :

- 2 membres de droit
 - o Le directeur d'unité
 - o Le directeur adjoint
- 5 membres nommés
- 15 membres élus
 - o Collège Enseignants-Chercheurs et Chercheurs : 11 membres
 - o Collège Ingénieurs-Techniciens : 4 membres

Article 3 : Compétences

Ce conseil de fédération exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 16 mars 2016

Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale
Gaëlle Bujan

DEC160681DR15

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UPR9048 intitulée Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux (ICMCB)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC142562DAJ du 14 novembre 2014 modifiée donnant délégation de signature à Mme Gaëlle Bujan, déléguée régionale pour la circonscription Aquitaine ;

Vu la décision DEC151301DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UPR9048 intitulée Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux (ICMCB) ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UPR9048 intitulée Institut de Chimie de la Matière Condensée de Bordeaux (ICMCB).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- 4 membres de droit
 - o Le directeur d'unité
 - o Les 2 directeurs adjoints
 - o Le directeur administratif finances et patrimoine
- 5 membres nommés
- 11 membres élus
 - o Collège Enseignants-Chercheurs et Chercheurs
 - sous-collège A : 3 membres
 - sous-collège B : 3 membres
 - sous-collège « non permanents » : 1 membre

- o Collège Ingénieurs-Techniciens
 - sous-collège permanents : 3 membres
 - sous-collège « non permanents » : 1 membre

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 16 mars 2016

Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale
Gaëlle Bujan

DEC160680DR15

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5804 intitulée Laboratoire d'astrophysique de Bordeaux (LAB)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC142562DAJ du 14 novembre 2014 modifiée donnant délégation de signature à Mme Gaëlle Bujan, déléguée régionale pour la circonscription Aquitaine ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5804 intitulée Laboratoire d'astrophysique de Bordeaux (LAB) ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5804 intitulée Laboratoire d'astrophysique de Bordeaux (LAB).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité
- le directeur adjoint
- 3 membres nommés
- 10 membres élus
 - o Collège chercheurs : 5 membres
 - o Collège ITA : 4 membres
 - o Collège doctorant : 1 membre

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 16 mars 2016

Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale
Gaëlle Bujan

DEC160679DR15

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5107 intitulée Centre Lasers Intenses et Applications (CELIA)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC142562DAJ du 14 novembre 2014 modifiée donnant délégation de signature à Mme Gaëlle Bujan, déléguée régionale pour la circonscription Aquitaine ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5107 intitulée Centre Lasers Intenses et Applications (CELIA) ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5107 intitulée Centre Lasers Intenses et Applications (CELIA).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 15 membres :

- le directeur de l'unité
- 5 membres nommés
- 9 membres élus
 - o Collège chercheurs et enseignants-chercheurs : 5 membres
 - o Collège ITA/BIATSS : 2 membres
 - o Collège doctorant/postdoctorants : 2 membres

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 16 mars 2016

Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale
Gaëlle Bujan

DEC160599DR15

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5200 intitulée Laboratoire de biogénèse membranaire (LBM)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC142562DAJ du 14 novembre 2014 modifiée donnant délégation de signature à Mme Gaëlle Bujan, déléguée régionale pour la circonscription Aquitaine ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5200 intitulée Laboratoire de biogénèse membranaire (LBM) ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5200 intitulée Laboratoire de biogénèse membranaire (LBM).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 10 membres :

- le directeur de l'unité
- 3 membres nommés
 - o Collège chercheurs et enseignants-chercheurs : 2 membres
 - o Collège ITA/BIATSS : 1 membre
- 6 membres élus
 - o Collège chercheurs et enseignants-chercheurs : 4 membres
 - o Collège ITA/BIATSS : 2 membres

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 7 mars 2016

Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale
Gaëlle Bujan

DEC160524DR15

Décision portant délégation de signature à M. Laurent Courde pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'UMR5218 intitulée laboratoire de l'Intégration du Matériau au Système (IMS)

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005 susvisée ;

Vu la décision DEC153351DAJ du 19 janvier 2015 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5218, intitulée laboratoire de l'Intégration du Matériau au Système (IMS), dont le directeur est Yann Deval ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Laurent Courde, administrateur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.I de la décision DEC153351DAJ susvisée¹.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent Courde délégation est donnée à Mme Cristell Maneux, co-directrice, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés d'un montant inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 susvisé : soit jusqu'à 135 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2016.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent Courde et de Mme Cristell Maneux, délégation est donnée à M. Xavier Moreau, co-directeur, aux fins mentionnées à l'article 1^{er} de la présente décision.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2016.

Article 6

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 25 février 2016

Le directeur d'unité
Yann Deval

DEC160598DR15

Décision portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5805 intitulée Environnements et paléoenvironnements océaniques et continentaux (EPOC)

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920368SOSI du 28 octobre 1992 modifiée relative à la constitution, la composition, la compétence et au fonctionnement des conseils de laboratoire des structures opérationnelles de recherche et des structures opérationnelles de service du CNRS ;

Vu la décision DEC142562DAJ du 14 novembre 2014 modifiée donnant délégation de signature à Mme Gaëlle Bujan, déléguée régionale pour la circonscription Aquitaine ;

Vu la décision DEC151290DGDS du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'UMR5805 intitulée Environnements et paléoenvironnements océaniques et continentaux (EPOC) ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Création

En application de la décision du 28 octobre 1992 susvisée, il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR5805 intitulée Environnements et paléoenvironnements océaniques et continentaux (EPOC).

Article 2 : Composition

Le conseil de laboratoire comprend 20 membres :

- le directeur de l'unité
- les deux directeurs adjoints
- 10 membres élus
 - o Collège chercheurs et enseignants-chercheurs : 3 membres
 - o Collège BIATSS : 4 membres
 - o Collège doctorants : 3 membres
- 7 membres nommés

Article 3 : Compétences

Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 7 mars 2016

Pour le président et par délégation,
La déléguée régionale
Gaëlle Bujan

DEC160540INSB

Décision portant ajout de l'Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS) en tant qu'institut secondaire de l'unité mixte internationale n°3639 intitulée « Biomechanics of cellular contacts »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 janvier 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC133022DGDS du 20 décembre 2013 portant création et renouvellement des unités mixtes internationales et notamment création de l'unité mixte internationale n°3639 intitulée « Biomechanics of cellular contacts » ;

Vu l'avis des directeurs d'institut concernés ;

DECIDE :

Article 1^{er} :

A compter du 1^{er} janvier 2016, les instituts de rattachement de l'unité mixte internationale (UMI) n°3639 intitulée « Biomechanics of cellular contacts » sont :

- Institut principal : Institut des Sciences Biologiques (INSB)
- Instituts secondaires : Institut de Physique (INP) ; Institut des sciences de l'ingénierie et des systèmes (INSIS)

Article 2 :

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 mars 2016

Pour le président et par délégation,
La directrice générale déléguée à la science
Anne Peyroche



www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3 rue Michel-Ange Auteuil
75794 Paris cedex 16

T. 01 44 96 40 00
F. 01 44 96 53 90

DEC160610SGCN

Décision de changement de section d'évaluation de chercheurs du Centre national de la recherche scientifique

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu le décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 2 décembre 2011 modifié fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n°050043DAJ du 10 octobre 2005 modifiée relative au suivi et à l'évaluation des unités et des chercheurs relevant du CNRS, notamment son article 11 ;

Vu la décision n°152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science (DGDS) ;

Vu la décision n°152386DAJ du 18 décembre 2015 portant délégation de signature à Mme Anne Peyroche, directrice générale déléguée à la science (DGDS) ;

Sur l'avis donné par les sections concernées du Comité national de la recherche scientifique au cours de la session d'automne 2015 ;

Sur la proposition des directeurs d'institut concernés ;

DECIDE

Art. 1^{er} - La section d'évaluation des chercheurs dont les noms suivent est modifiée comme suit :

Nom	Prénom	Code unité	Ancienne section d'évaluation	Nouvelle section d'évaluation	Délégation régionale du chercheur
ALLOING	Geneviève	UMR725 4	20	23	20 - Côte d'Azur
ANTONIEWSKI	Christophe	UMR762 2	22	21	02 - Paris B
BANTIGNIES	Frédéric	UPR1142	22	21	13 - Languedoc-Roussillon
BERNY	Daphné	UMR530 9	23	21	11 - Alpes
BETTACHE	Nadir	UMR524 7	22	28	13 - Languedoc-Roussillon
BRUNET	Magali	UPR8011	8	5	14 - Midi-Pyrénées
CAHOUR FORZY	Béatrice	UMR921 7	34	39	04 - Ile-de-France Sud
CAVAILLES	Vincent	SNC9270	25	24	13 - Languedoc-Roussillon
CHASTANET	Guillaume	UPR9048	15	14	15 - Aquitaine
COQUARD-SIRVENT	Audrey	UMR523 7	22	24	13 - Languedoc-Roussillon
CORLU	Anne	SNC6522	22	24	17 - Bretagne et Pays de Loire
DIRICK	Léon	UMR500 4	22	23	13 - Languedoc-Roussillon
FROISSART	Rémy	UMR529 0	23	29	13 - Languedoc-Roussillon
GEIGL	Eva-Maria	UMR759 2	29	31	01 - Paris-Villejuif
GUERIN	Guillaume	UMR506 0	18	31	15 - Aquitaine
JOURNET	Etienne-Pascal	UMR259 4	23	29	14 - Midi-Pyrénées
LANOS	Philippe	UMR506 0	32	31	15 - Aquitaine
LESTEL	Laurence	UMR761 9	39	30	02 - Paris B
MAVINGUI	Patrick	UMR919 2	21	29	16 - Paris Michel-Ange
MESSAOUDI	Samir	UMR807 6	16	12	04 - Ile-de-France Sud
MONCHAUD	David	UMR630 2	12	16	06 - Centre Est
MONCHOUX	Jean-Philippe	UPR8011	15	5	14 - Midi-Pyrénées
MUS-VETEAU	Isabelle	UMR727 5	24	20	20 - Côte d'Azur
NEBOUT-COMBOURIEU	Nathalie	UMR719 4	18	30	02 - Paris B
OFMAN	Salomon	UMR758	41	35	02 - Paris B

		6			
PRIETO	Susana	UMR553 5	22	24	13 - Languedoc- Roussillon
VAN KOLCK	Ubirajara	UMR860 8	2	1	04 - Ile-de-France Sud
VELAZQUEZ	Laura	SNC9052	20	24	01 - Paris-Villejuif
VINCENT	Anne	UMR528 6	22	24	07 - Rhône-Auvergne
WAKKACH	Abdelilah	UMR737 0	28	27	20 - Côte d'Azur

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 15 mars 2016

Pour le président et par délégation,
la directrice générale déléguée à la
science
Anne Peyroche

DEC160564DRH

Réduction d'ancienneté au titre de 2016

Après avis des commissions paritaires compétentes, les agents dont les noms suivent dans les décisions jointes bénéficient d'une réduction d'ancienneté au titre de 2016.



Le président

Liste des agents auxquels une réduction d'ancienneté a été
accordée après avis de la CAP n° 3 du 06 novembre 2015
(effet 2016)

Echelon accéléré
IRHC

Matricule	Nom	Prénom	Grade	Code Unité	DR
4269	FRAPART-JANNAUD	Yves	IRHC	UMR8601	DR01
3701	JEANNIN	Xavier	IRHC	SNC9039	DR02
4546	BACALEXI	Constantina	IRHC	UMR8230	DR03
9524	HAMOUDA	Frederic	IRHC	UMR8622	DR04
17155	PORTE	Olivier	IRHC	MOY1678	DR05
15482	LE BLANC	Catherine	IRHC	UMR7605	DR05
16291	BONVALET	Adeline	IRHC	UMR7645	DR05
16067	DELORME	Yan	IRHC	UMR8112	DR05
20198	MACCHI	Pierre-Etienne	IRHC	INS1618	DR07
16688	BERTHAUD	Christine	IRHC	MOY1605	DR07
17144	MELLERIN PICARD	Laurence	IRHC	UMR5189	DR07
16358	TELOUK	Philippe	IRHC	UMR5276	DR07
19014	SAUVAGE	Thierry	IRHC	UPR3079	DR08
23544	WAGNER	Renaud	IRHC	UMR7242	DR10
23838	MADERN	Dominique	IRHC	UMR5075	DR11
24879	BERTHOUD	Francoise	IRHC	UMR5493	DR11
20166	STASSI	Patrick	IRHC	UMR5821	DR11
24399	MOSSANG	Eric	IRHC	UPR2940	DR11
24082	CHAUD	Xavier	IRHC	UPR3228	DR11
27273	CONTENSIN	Magali	IRHC	UMR7288	DR12
26126	MOCCI	Florence	IRHC	UMR7299	DR12
21146	DJAMA	Fares	IRHC	UMR7346	DR12
26356	LASAYGUES	Philippe	IRHC	UPR7051	DR12
28550	VAN DER LEE	Arie	IRHC	UMR5635	DR13
31176	GUILLET	Valerie	IRHC	UMR5089	DR14
41243	DABAN	Jean Baptiste	IRHC	UMR7293	DR14
30805	KOUACH	Driss	IRHC	UMS831	DR14
31208	GRANIER	Hugues	IRHC	UPR8001	DR14
34353	SIBARITA	Jean-Baptiste	IRHC	UMR5297	DR15
32088	SERANI	Laurent	IRHC	UMR5797	DR15
9529	PAPILLON	Marie-Helene	IRHC	INS1619	DR16
17235	DASSA	Michele	IRHC	INS1640	DR16
35681	GUERIN	Mathias	IRHC	INS1650	DR16

Matricule	Nom	Prénom	Grade	Code Unité	DR
36490	CHARBONNEL	Jacquelin	IRHC	UMR6093	DR17
37614	HITTE	Christophe	IRHC	UMR6290	DR17
38067	HELIOT	Laurent	IRHC	UMR8523	DR18

Echelon accéléré
IR1

Matricule	Nom	Prénom	Grade	Code Unité	DR
772	BERTOLI	Walter	IR1	UMR7164	DR01
72683	BECKMANN	Volker	IR1	UMR7164	DR01
50818	ROBERT	Jean Luc	IR1	UMR7164	DR01
35487	LAHAUSSOIS BARTOSIK	Aimée	IR1	UMR7597	DR01
52936	POTIER-THOMAS	Christophe	IR1	UMS3665	DR01
4851	MICHAUD	Genevieve	IR1	UMS828	DR01
4182	AUGUSTIN	Pierre	IR1	UPR841	DR01
4084	CHEVAL	Lydie	IR1	ERL8228	DR02
35272	FRAISIER	Vincent	IR1	UMR144	DR02
4430	GIUSTI	Fabrice	IR1	UMR7099	DR02
4824	MARTIN	Nicolas	IR1	UMR7159	DR02
4255	METHIVIER	Christophe	IR1	UMR7197	DR02
6118	DUPONT	Edmond	IR1	UMR7241	DR02
3715	HAUPTERT	Sylvain	IR1	UMR7371	DR02
94748	RUSSO	Stefano	IR1	UMR7585	DR02
35416	SEPULVEDA	Eduardo	IR1	UMR7585	DR02
714	TOUSSENEL	Francois	IR1	UMR7585	DR02
7060	LEGRAND	Francois	IR1	UMR7585	DR02
833	WARIN	Patricia	IR1	UMR7585	DR02
19213	COLLA	Sylvie	IR1	UMR8132	DR02
5827	LOUIS	Alexandra	IR1	UMR8197	DR02
34371	DURAND	Nathalie	IR1	UMR8232	DR02
34373	KLEIN	Lorena	IR1	UMR8247	DR02
35783	LABRUQUERE-ZANNA	Sandrine	IR1	UMR8247	DR02
4170	MONIER KARAMAKUZHI	Florence	IR1	UMR8546	DR02
3687	GABSI	Taoufik	IR1	UMR7154	DR03
3953	LEROY	Eric	IR1	UMR7182	DR03
4989	LEH	Herve	IR1	UMR8113	DR03
9797	MARCOUILLE	Olivier	IR1	EXT400	DR04
19307	REFREGIERS	Matthieu	IR1	EXT400	DR04
10342	LECETRE ROLAND	Beatrice	IR1	MOY400	DR04
9619	BEAUCHET	Laurent	IR1	MOY400	DR04
8002	ROUX	Raphael	IR1	UMR3685	DR04
10145	BERTHET	Jean Paul	IR1	UMR8000	DR04
8035	LEFEBVRE	Francoise	IR1	UMR8165	DR04
16084	BRISSET	Francois	IR1	UMR8182	DR04
9762	RIVIERE	Eric	IR1	UMR8182	DR04
9357	DELMOTTE	Marc	IR1	UMR8212	DR04

Matricule	Nom	Prénom	Grade	Code Unité	DR
7971	LEPERCO	Pierre	IR1	UMR8607	DR04
43028	SIMION	Stefan	IR1	UMR8607	DR04
8005	HRIVNAC	Julius	IR1	UMR8607	DR04
8030	OLRY	Guillaume	IR1	UMR8608	DR04
7933	WANLIN	Eric	IR1	UMR8608	DR04
7946	DIARRA	Christophe	IR1	UMR8608	DR04
8014	HRIVNACOVA	Ivana	IR1	UMR8608	DR04
53806	LETOURNEL	Anne-Catherine	IR1	UMR8623	DR04
9359	ROUSSEAU	Veronique	IR1	UMR9197	DR04
99356	BERTIAUX	Marie-France	IR1	UPR2301	DR04
9433	BARBET	Jean-Claude	IR1	UPR3251	DR04
9971	VEZIEN	Jean-Marc	IR1	UPR3251	DR04
17720	ROMIER	Genevieve	IR1	UPS3107	DR04
9643	BRUNELLE	Pascale	IR1	UR1	DR04
17169	DE VERNEJOUL	Renaud	IR1	EXT500	DR05
76168	PIOROWICZ	Anthony	IR1	MOY500	DR05
11679	VANEL	Jean-Charles	IR1	UMR7647	DR05
16498	LAPORTE	Philippe	IR1	UMR8111	DR05
42350	TABURET	Sylvestre	IR1	UMR8111	DR05
16314	COULAIS	Alain	IR1	UMR8112	DR05
3949	COSCIA	David	IR1	UMR8190	DR05
16846	IRBAH	Abdanour	IR1	UMR8190	DR05
15472	DELVILLE	Patricia	IR1	UMR8539	DR05
15463	GOULAS	Yves	IR1	UMR8539	DR05
15515	GUEZ	Lionel	IR1	UMR8539	DR05
15235	BARACHE	Christophe	IR1	UMR8630	DR05
16063	JOMARD	Francois	IR1	UMR8635	DR05
15925	CAVANNA	Antonella	IR1	UPR20	DR05
16201	VEGA GONZALEZ	Arlette	IR1	UPR3407	DR05
14572	APPEL	Nathalie	IR1	MOY600	DR06
14719	CHARTIER	Florence	IR1	MOY600	DR06
29199	ZIGNANI	Pierre	IR1	UMR5060	DR06
15641	FORBES	Claire	IR1	UMR6265	DR06
15528	MARKEY	Laurent	IR1	UMR6303	DR06
15156	LANGROGNET	Florent	IR1	UMR6623	DR06
13745	STEINFELD	Nadine	IR1	UMR7118	DR06
15692	CHARRON	Christophe	IR1	UMR7365	DR06
16345	LANDAIS	Patricia	IR1	MOY700	DR07
40593	LAMBERTON	Franck	IR1	SNC9836	DR07
17819	FRANQUEVILLE	Laure	IR1	UMR5005	DR07
16920	REYNARD	Jean	IR1	UMR5189	DR07
52894	AZEMA	Laurent	IR1	UMR5208	DR07
16534	DUMONT	Jean-Michel	IR1	UMR5259	DR07
17887	ALBERTINI	David	IR1	UMR5270	DR07
15816	MARTINET	Christine	IR1	UMR5306	DR07
16935	GIBERT	Claude	IR1	UMR5513	DR07

Matricule	Nom	Prénom	Grade	Code Unité	DR
16906	SPATARO	Bruno	IR1	UMR5558	DR07
35848	CHAUMONTET	Gilles	IR1	UMR5822	DR07
11860	IANIGRO	Jean-Christophe	IR1	UMR5822	DR07
11953	COMBARET	Christophe	IR1	UMR5822	DR07
18305	KURCA	Tibor	IR1	UMR5822	DR07
17683	HENRY-BERGER	Joelle	IR1	UMR6293	DR07
11892	CHEVALEYRE	Jean-Claude	IR1	UMR6533	DR07
17278	CAPELLI	Laurent	IR1	UMS3668	DR07
18131	CORDIER	Helene	IR1	USR6402	DR07
17729	CHAUDRET	Herve	IR1	MOY800	DR08
19263	LEMARQUAND	Maryse	IR1	UMR5060	DR08
19205	COLIN	Fabrice	IR1	UMR7328	DR08
18749	DELPEUX	Sandrine	IR1	UMR7374	DR08
19828	IDIR	Mahmoud	IR1	UPR3021	DR08
19371	BERNARD	Anthony	IR1	UPR3346	DR08
19223	GAZEAU	Jean-Pierre	IR1	UPR3346	DR08
19311	LAMONGIE	Bruno	IR1	UPR3346	DR08
19459	COSTE	Franck	IR1	UPR4301	DR08
19431	LERONDEL	Stephanie	IR1	UPS44	DR08
22954	HAMMANN	Philippe	IR1	FRC1589	DR10
9952	ORCESI	Jean-Luc	IR1	MOY1000	DR10
23618	SCHMITT	Jean Louis	IR1	UMR7006	DR10
23178	WENDLING	Olivia	IR1	UMR7104	DR10
22360	BERNARD	Maxime	IR1	UMR7177	DR10
19682	OUADI	Ali	IR1	UMR7178	DR10
19662	GROSS	Laurent	IR1	UMR7178	DR10
19792	GUTERL	Patrick	IR1	UMR7178	DR10
19501	MAAZOUZI	Chaker	IR1	UMR7178	DR10
23320	VIDAL	Loic	IR1	UMR7361	DR10
22724	ROMEO	Michelangelo	IR1	UMR7504	DR10
23702	MAJJAD	Hicham	IR1	UMR7504	DR10
22378	SCHMERBER	Guy	IR1	UMR7504	DR10
23193	SCHAAFF	Andre	IR1	UMR7550	DR10
24409	BOZGA	Dorel	IR1	UMR5104	DR11
23990	PELISSIER	Bernard	IR1	UMR5129	DR11
10064	CAILLON	Nicolas	IR1	UMR5183	DR11
24201	STADLER	Eric	IR1	UMR5274	DR11
24503	STEIL	Marlu Cesar	IR1	UMR5279	DR11
20419	MASSOL	Nicolas	IR1	UMR5814	DR11
20393	PRAST	Julie	IR1	UMR5814	DR11
20532	GOUGEROT	Murielle	IR1	UMR5814	DR11
20425	THUILLIER	Thomas	IR1	UMR5821	DR11
20399	VESCOVI	Christophe	IR1	UMR5821	DR11
23821	DAVID	Philippe	IR1	UPR2940	DR11
23652	GIANESE	Christian	IR1	UPR2940	DR11

Matricule	Nom	Prénom	Grade	Code Unité	DR
23406	DUMAS	Jean	IR1	UPR3228	DR11
26503	KRAMER	Steffen	IR1	UPR3228	DR11
27200	ZIARELLI	Fabio	IR1	FR1739	DR12
26029	KOURILSKY	Michel	IR1	MOY1200	DR12
4408	SCHERRER	Nise	IR1	MOY1200	DR12
26803	SULZENBACHER	Gerlind	IR1	UMR7257	DR12
25377	BARAKAT	Mohamed	IR1	UMR7265	DR12
27074	BLANCHARD	Marie-Pierre	IR1	UMR7286	DR12
26647	MEKAOUICHE	Mourad	IR1	UMR7286	DR12
26827	GHIO	Alain	IR1	UMR7309	DR12
21154	LEGOU	Thierry	IR1	UMR7309	DR12
26937	SIINO	Francois	IR1	UMR7310	DR12
27354	OZEROV	Igor	IR1	UMR7325	DR12
21269	JAQUET	Marc	IR1	UMR7326	DR12
25356	MOREAU	Chrystel	IR1	UMR7326	DR12
26250	ROSTEK	Frauke	IR1	UMR7330	DR12
27580	ARNOLD	Claude	IR1	UMR7334	DR12
26514	PERRIER	Pierre	IR1	UMR7343	DR12
26519	RAHLI	Ouamar	IR1	UMR7343	DR12
21284	BREUGNON	Patrick	IR1	UMR7346	DR12
21262	MENOUNI	Mohsine	IR1	UMR7346	DR12
21216	PANGAUD	Patrick	IR1	UMR7346	DR12
21259	VIGEOLAS	Eric	IR1	UMR7346	DR12
26696	WOJCIECHOWSKA	Anna	IR1	UMR7373	DR12
26360	ARNOLD	Luc	IR1	UMS3470	DR12
27134	BOTTI	Thierry	IR1	UMS3470	DR12
25214	VOINIER	Thierry	IR1	UPR7051	DR12
26429	WINNINGER	Muriel	IR1	UPR7051	DR12
30732	DURANT	Olivier	IR1	MOY1300	DR13
29232	MERE	Jocelyn	IR1	MOY1300	DR13
29061	BOUBLIK	Yvan	IR1	UMR5237	DR13
29479	ATIENZA	Joseph	IR1	UMR5243	DR13
28199	MEYER	Albert	IR1	UMR5247	DR13
28221	PUY	Jean-Yves	IR1	UMR5247	DR13
16199	FRAISSE	Bernard	IR1	UMR5253	DR13
28292	GIL	Thierry	IR1	UMR5506	DR13
28630	BELKHIR	Khalid	IR1	UMR5554	DR13
29623	DUROUX	Patrice	IR1	UPR1142	DR13
30738	SANS	Jean-Louis	IR1	UPR8521	DR13
28912	RAVEL	Olivier	IR1	UPS3248	DR13
34499	MAHDI	Virginie	IR1	MOY1400	DR14
31147	MAROUZE	Nadine	IR1	MOY1678	DR14
31045	RODRIGUEZ	Frederic	IR1	UMR5068	DR14
31165	BACO	Valerie	IR1	UMR5085	DR14
31020	CHAILLEUX	Catherine	IR1	UMR5088	DR14
31166	CONSTANT	Patricia	IR1	UMR5089	DR14

Matricule	Nom	Prénom	Grade	Code Unité	DR
28392	ROUAIX	Gilbert	IR1	UMR5277	DR14
31604	SERAN	Henry-Claude	IR1	UMR5277	DR14
30770	COEUR-JOLY	Odile	IR1	UMR5277	DR14
42190	LE GAL	Nicole	IR1	UMR5277	DR14
30758	DAYRE	Pascal	IR1	UMR5505	DR14
87740	GURDJOS	Pierre	IR1	UMR5505	DR14
31394	ATHIER	Gilles	IR1	UMR5560	DR14
31340	CALMON	Pierre-Francois	IR1	UPR8001	DR14
31285	BLAIN	Laurent	IR1	UPR8001	DR14
31036	BERGEZ	Anne	IR1	UPR8001	DR14
31205	COPPEL	Yannick	IR1	UPR8241	DR14
33091	DANIEL	Floreal	IR1	UMR5060	DR15
10374	BASSOULET	Karine	IR1	UMR5115	DR15
33869	COURTAUD	Patrice	IR1	UMR5199	DR15
33415	N KAOUA	GILLES	IR1	UMR5218	DR15
33731	DAUGEY	Nicolas	IR1	UMR5255	DR15
34382	FURMENTO	Nathalie	IR1	UMR5800	DR15
35394	CORDELIERES	Fabrice	IR1	UMS3420	DR15
33581	FACQ	Anne	IR1	UPR8641	DR15
33733	LECOUTRE	Carole	IR1	UPR9048	DR15
35059	PINHAS-DIENA	Marie France	IR1	EXT1600	DR16
35522	WERLEN	Claire	IR1	INS1660	DR16
51773	BUJAN	Gaelle	IR1	MOY1620	DR16
34447	GIRARD	Christine	IR1	MOY1666	DR16
34893	MAGNILLAT	Nathalie	IR1	MOY1699	DR16
38208	GAILLARD	Fanny	IR1	FR2424	DR17
37968	CORRE	Erwan	IR1	FR2424	DR17
36963	LAURIOU	Arnaud	IR1	UMR6074	DR17
38453	ROY	Hubert-Alexandre	IR1	EXT1800	DR18
40391	DANIEL	Jean-Marc	IR1	MOY1900	DR19
40623	BOCQUET-LIENARD	Anne	IR1	UMR6273	DR19
16696	GUILLOUET	Stéphane	IR1	UMR6301	DR19
40190	LEGEARD	Luc	IR1	UPR3266	DR19
41256	PAPIN	Brigitte	IR1	MOY2000	DR20
41324	BALESTRA	Patrick	IR1	UMR7271	DR20
16458	GOUVRET	Carole	IR1	UMR7293	DR20
41424	LAVEDER	Dimitri	IR1	UMR7293	DR20
35953	ORDENOVIC	Christophe	IR1	UMR7293	DR20
41368	RENAUD	Catherine	IR1	UMR7293	DR20

Echelon accéléré
IR2

Matricule	Nom	Prénom	Grade	Code Unité	DR
4214	LEMOINE LARDENNOIS	Christelle	IR2	EXT100	DR01
53381	PREVOT	Guillaume	IR2	UMR7164	DR01
762	COURTY	Bernard	IR2	UMR7164	DR01
7533	AUDUGE	Nicolas	IR2	UMR7592	DR01
23371	KLEIN	Carine	IR2	UMR8058	DR01
6129	MASQUELIER-LOORIUS	Julie	IR2	UMR8167	DR01
53019	FANG	Ling	IR2	UMR8582	DR01
50654	YALIKUN	Tashi	IR2	UMR8586	DR01
16950	MAGET	Laurent	IR2	UPR2147	DR01
56076	GURRADO	Maria	IR2	UPR841	DR01
10234	MARSAUD	Veronique	IR2	UMR3347	DR02
4448	CARVALHO	Carlos	IR2	UMR7095	DR02
111397	HELARY	Christophe	IR2	UMR7574	DR02
100884	CRESCIOLI	Francesco	IR2	UMR7585	DR02
79382	BAPTISTE	Benoît	IR2	UMR7590	DR02
5093	DUHAMEL	Remi	IR2	UMR7590	DR02
6239	LE HYARIC	Antoine	IR2	UMR7598	DR02
6761	AMSALEG	Celine	IR2	UMR7619	DR02
78139	GASLAIN	Fabrice	IR2	UMR7633	DR02
43343	STROEBEL	David	IR2	UMR8197	DR02
68047	TIRICHINE-DELACOUR	Leila	IR2	UMR8197	DR02
63630	MAKSIMOVIC	Ivan	IR2	UMR8213	DR02
4983	SIMON	Philippe	IR2	UMR8229	DR02
75411	CHAMOREAU	Lise-Marie	IR2	UMR8232	DR02
5986	HOUAL	Jean-Baptiste	IR2	UMR8546	DR02
58518	GOURGIOTIS	Alkiviadis	IR2	UMR7154	DR03
23785	ROBERT	Olivier	IR2	UMR7154	DR03
97167	SIOUR	Guillaume	IR2	UMR7583	DR03
5099	PIROZHKOVA	Iryna	IR2	UMR8126	DR03
77200	AIMEDIEU	Patrick	IR2	UMR8205	DR03
6352	NADAUD	Franck	IR2	UMR8568	DR03
6495	HULIN-HUBARD	Francis	IR2	UMR8643	DR03
51149	MARTIN	Chloé	IR2	UMS3468	DR03
9855	BELIN	Stephanie	IR2	EXT400	DR04
95564	ALVES	Annabelle	IR2	MOY400	DR04
27507	LOAIZA	Pia	IR2	UMR6417	DR04
103074	LUQUE GARCIA	Gloria	IR2	UMR8079	DR04
9776	LANGELLA	Olivier	IR2	UMR8120	DR04
110960	EL KAMCHI	Noureddine	IR2	UMR8607	DR04
45020	KAABI	Walid	IR2	UMR8607	DR04
9670	MERCIER	Bruno	IR2	UMR8607	DR04
7993	WALLON	Sandry	IR2	UMR8607	DR04
89099	BEN ABDILLAH	Sidi Mohammed	IR2	UMR8608	DR04

Matricule	Nom	Prénom	Grade	Code Unité	DR
11432	DUTHIL	Patxi	IR2	UMR8608	DR04
7954	JOLY	Christophe	IR2	UMR8608	DR04
7860	KY	Beng Yun	IR2	UMR8608	DR04
42915	PIERENS	Matthieu	IR2	UMR8608	DR04
70162	TORRENTO COELLO	Ana Sofia	IR2	UMR8608	DR04
10735	LEGAY	Eric	IR2	UMR8609	DR04
56709	CARLIER	Vincent	IR2	UMR8617	DR04
10086	ZHANG	Xueyan	IR2	UMR8617	DR04
10156	SOUBRIE	Elie	IR2	UMR8617	DR04
46562	COUDEVYLLE	Jean-Rene	IR2	UMR8622	DR04
54825	POZZA	Alexandre	IR2	UMR9197	DR04
52129	BLIN	Marion	IR2	UMR9198	DR04
47950	MOROZOVA	Nadezda	IR2	UMR9198	DR04
11034	JAN	Caroline	IR2	UMR9199	DR04
11200	EPARVIER	Veronique	IR2	UPR2301	DR04
16810	MANCIP	Martial	IR2	USR3441	DR04
63323	ETHE	Christian	IR2	FR636	DR05
47774	AUGER	Yann	IR2	MOY500	DR05
126016	FONSECA BREFE	Ana Claudia	IR2	MOY500	DR05
34258	PONS	Stephanie	IR2	UMR3571	DR05
16321	GREZKA	Aude	IR2	UMR7187	DR05
111190	ZOUIKRI	Messaoud	IR2	UMR7235	DR05
112520	BADR	Thomas	IR2	UMR7538	DR05
11178	MEIGNIEN	Loic	IR2	UMR7605	DR05
111555	PAPADOPOULOS	Dimitrios	IR2	UMR7605	DR05
71656	NANNI	Jérôme	IR2	UMR7638	DR05
4688	MAGNIETTE	Frederic	IR2	UMR7638	DR05
63024	VERDEIL	Christophe	IR2	UMR7648	DR05
42340	VACHIER	Frédéric	IR2	UMR8028	DR05
16879	BERNARDI	Pernelle	IR2	UMR8109	DR05
35866	LAPEYRERE	Vincent	IR2	UMR8109	DR05
54482	NGUYEN-TUONG	Napoléon	IR2	UMR8109	DR05
64516	BONNIN	Xavier	IR2	UMR8109	DR05
17027	GUEGUEN	Loic	IR2	UMR8109	DR05
82922	NOUAR	Farid	IR2	UMR8180	DR05
82301	HUMEAU	Olivier	IR2	UMR8190	DR05
35868	BUREAU	Jerome	IR2	UMR8190	DR05
16595	HADJI LAZARO	Juliette	IR2	UMR8190	DR05
62738	MAIGROT	Yolaine	IR2	UMR8215	DR05
27724	SIMA DENOIX DE ST MARC	Adriana	IR2	UMR8539	DR05
16309	AMIRI	Gaëlle	IR2	UMR8635	DR05
42860	DULUCQ	Frederic	IR2	UMS3605	DR05
18274	BRINZA	Ovidiu	IR2	UPR3407	DR05
14859	PETITJEAN	Sophie	IR2	EXT600	DR06
13112	LOCQUET	Alexandre	IR2	UMI2958	DR06

Matricule	Nom	Prénom	Grade	Code Unité	DR
15920	GIRARDOT	Laurent	IR2	UMR6174	DR06
15311	LANGE	Christine	IR2	UMR6265	DR06
15082	SOUVAY	Gilles	IR2	UMR7118	DR06
63858	PANTEIX	Pierre-jean	IR2	UMR7198	DR06
14916	MOREAU	Luc	IR2	UMR7198	DR06
14912	FRAMBOISIER	Xavier	IR2	UMR7274	DR06
96810	LORGEUX	Catherine	IR2	UMS3562	DR06
14589	TURRI	Angel	IR2	UPS76	DR06
14714	ZASADZINSKI	Alain	IR2	UPS76	DR06
44833	CARRE-PIERRAT	Maite	IR2	INS1630	DR07
53980	RICHARD	Nathalie	IR2	UMR5229	DR07
76063	CANAPLE	Laurence	IR2	UMR5242	DR07
19292	GILLET	Benjamin	IR2	UMR5242	DR07
17069	DANIELE	Gaelle	IR2	UMR5280	DR07
42045	BERTORELLE	Franck	IR2	UMR5306	DR07
49031	DEBORD	Regis	IR2	UMR5306	DR07
17332	ADRIEN	Jerome	IR2	UMR5510	DR07
17224	GUIBERT	Matthieu	IR2	UMR5513	DR07
18464	JARNO	Aurelien	IR2	UMR5574	DR07
12011	BONNEVAUX	Alain	IR2	UMR5822	DR07
11972	AUFRANC	Cecile	IR2	UMR5822	DR07
50760	TOUSSAINT	Helene	IR2	UMR6158	DR07
42540	JOLY	Baptiste	IR2	UMR6533	DR07
24760	PILLET	Nicolas	IR2	UMR6533	DR07
19118	VULPESCU	Bogdan	IR2	UMR6533	DR07
50528	GRANATA	Massimo	IR2	USR3264	DR07
18370	BOUVET	David	IR2	USR6402	DR07
36907	KHOUDIR	Ahmed	IR2	USR6402	DR07
18541	L'ORPHELIN	Cyril	IR2	USR6402	DR07
17563	REYNAUD	Sylvain	IR2	USR6402	DR07
88794	CORREALE	Francesco	IR2	UMR7324	DR08
35905	LE DUFF	Olivier	IR2	UMR7328	DR08
19201	BROCHOT	Jean-Yves	IR2	UMR7328	DR08
19405	RAKHMATULLIN	Aydar	IR2	UPR3079	DR08
19091	BRUTINOT	Ludovic	IR2	UPR3079	DR08
19386	PAILLOUX	Frederic	IR2	UPR3346	DR08
49186	FOUCHER	Frédéric	IR2	UPR4301	DR08
64683	MORFIN	Jean-François	IR2	UPR4301	DR08
50995	LOPES-PEREIRA	Patricia	IR2	UPS44	DR08
20053	BOSSE	Stephane	IR2	USR704	DR08
6052	GUIOT	Elvire	IR2	UMR7104	DR10
61202	GLATTARD	Elise	IR2	UMR7177	DR10
52675	KARMAZIN	Lydia	IR2	UMR7177	DR10
22036	BEKAERT	Virgile	IR2	UMR7178	DR10
98634	BOUQUEREL	Elian	IR2	UMR7178	DR10
95770	COURTECUISSÉ	Julien	IR2	UMR7178	DR10

Matricule	Nom	Prénom	Grade	Code Unité	DR
23946	DOROKHOV	Andrei	IR2	UMR7178	DR10
6741	PHAM	Thanh Hung	IR2	UMR7178	DR10
79598	BONNIN	Christian	IR2	UMR7178	DR10
103659	CARL	Philippe	IR2	UMR7213	DR10
22991	MOULINIER	Luc	IR2	UMR7357	DR10
67588	MOLDOVAN	Maria-Simona	IR2	UMR7504	DR10
82789	LE ROUX	Sébastien	IR2	UMR7504	DR10
51297	LEGROS	Mélanie	IR2	UPR22	DR10
52420	BENZERARA	Olivier	IR2	UPR22	DR10
23414	ALIOUA	Abdelmalek	IR2	UPR2357	DR10
42430	BAUMBERGER	Nicolas	IR2	UPR2357	DR10
62715	SALLAZ-DAMAZ	Yoann	IR2	UMR5075	DR11
63642	COUSIN	Emilie	IR2	UMR5105	DR11
63357	NEGRE	Amaury	IR2	UMR5217	DR11
89282	NEYRON	Pierre	IR2	UMR5217	DR11
49841	ORTEGA	Michael	IR2	UMR5217	DR11
73521	PERARD	Julien	IR2	UMR5249	DR11
24729	GLUCK	Laurence	IR2	UMR5274	DR11
27011	BRUNETTI	Laurent	IR2	UMR5814	DR11
27378	BARBIER	Cecile	IR2	UMR5814	DR11
25505	BES	Alexandre	IR2	UMR5821	DR11
40503	CONDAMINE	Eric	IR2	UMS3552	DR11
69798	BOUTTIER	Pierre-Antoine	IR2	UMS832	DR11
105447	BLANC	Nils	IR2	UPR2940	DR11
23200	FELIX MATHON	Corinne	IR2	UPR2940	DR11
122152	HEIGEAS	Mathilde	IR2	UPR2940	DR11
23804	PRAT	Alain	IR2	UPR2940	DR11
111232	TRIQUENEUX	Sébastien	IR2	UPR2940	DR11
27069	BLANC	Jean Luc	IR2	SNC6751	DR12
63171	LUZI	Christophe	IR2	UMR6240	DR12
103926	LOMBARD	Vincent	IR2	UMR7257	DR12
27877	ISOGAWA	Asako	IR2	UMR7258	DR12
61273	DUBOZ	Priscilla	IR2	UMR7268	DR12
41446	MATTHEWS	Cedric	IR2	UMR7288	DR12
25319	PHILIPPE	Jean-Marc	IR2	UMR7288	DR12
89556	MURGIA	Jérémy	IR2	UMR7325	DR12
39747	COSTILLE	Anne	IR2	UMR7326	DR12
106485	CLADY	Raphaël	IR2	UMR7341	DR12
21160	CAILLAT	Laurence	IR2	UMR7346	DR12
21294	LAGIER	Philippe	IR2	UMR7346	DR12
50229	HOULES	Julien	IR2	UMR7346	DR12
25364	BLANPAIN	Cyril	IR2	UMS3470	DR12
49143	LEJEUNES	Stéphane	IR2	UPR7051	DR12
28708	PASQUALINI	Nathalie	IR2	EXT1300	DR13
29179	HEBMANN	Veronique	IR2	FRE3689	DR13
55333	DIVOL-MALGOIRE	Fanchon	IR2	UMR5004	DR13

Matricule	Nom	Prénom	Grade	Code Unité	DR
30611	MORET	Matthieu	IR2	UMR5221	DR13
30681	BERRY STERKERS	Laurence	IR2	UMR5235	DR13
28721	COMUNALE	Franck	IR2	UMR5237	DR13
29276	DANTEC	Christelle	IR2	UMR5237	DR13
64340	BAROU	Fabrice	IR2	UMR5243	DR13
28921	GALINIER	Richard	IR2	UMR5244	DR13
30428	GOSTAN	Thierry	IR2	UMR5535	DR13
89250	COLLIN	François-David	IR2	UMR8607	DR13
48962	LAFFON	Nyree	IR2	UMS2348	DR13
5323	PEIFFER	Isabelle	IR2	UPR1142	DR13
31457	DESAULTY	Carine	IR2	EXT1400	DR14
30654	FARAUT	Odile	IR2	UMR3589	DR14
31375	MORTIER-BARRIERE	Isabelle	IR2	UMR5100	DR14
36089	MIALON	Arnaud	IR2	UMR5126	DR14
30626	RIVALLAND	Vincent	IR2	UMR5126	DR14
31352	AMOROS	Carine	IR2	UMR5277	DR14
31486	DUPIEUX	Michel	IR2	UMR5277	DR14
58661	LARRIEU	Marie	IR2	UMR5277	DR14
43000	VAYSSIERE-RICHARD	Nathalie	IR2	UMR5549	DR14
5376	FERRE	Helene	IR2	UMS831	DR14
75715	RATEL-RAMOND	Nicolas	IR2	UPR8011	DR14
63909	CANTAGREL	Frederic	IR2	USR3388	DR14
76754	ROUQUETTE	Jacques	IR2	USR3505	DR14
41376	BERNIER	Stephane	IR2	MOY1500	DR15
74771	COURREGES	Cécile	IR2	UMR5254	DR15
64039	HALGAND	Christophe	IR2	UMR5287	DR15
34330	HELLMUTH	Patrick	IR2	UMR5797	DR15
32082	PIBERNAT	Jerome	IR2	UMR5797	DR15
34097	ROUDEAU	Stephane	IR2	UMR5797	DR15
54060	MARIEU	Vincent	IR2	UMR5805	DR15
34358	LEGROS	Philippe	IR2	UMS3626	DR15
53780	VEBER	Philippe	IR2	UPR9048	DR15
34418	ZEIMETZ	Bernhard	IR2	UPR9048	DR15
35317	HAMMOUD	Lyasid	IR2	INS1610	DR16
106743	PERRIER	Alexandre	IR2	INS1618	DR16
44117	BRAMI	Diane	IR2	INS1640	DR16
34897	ABAT	Marie-Noelle	IR2	INS1650	DR16
35375	VIOUGEAS	Jessy	IR2	MOY1600	DR16
115130	BARRAL	Katia	IR2	MOY1609	DR16
19012	LETOURNEUX	Pascale	IR2	MOY1609	DR16
35620	BOSARO	Cédric	IR2	MOY1621	DR16
35442	FORISSIER	Marine	IR2	MOY1622	DR16
96732	PONTOIS	Maria Teresa	IR2	MOY1672	DR16
111639	THEVES	Jean	IR2	MOY1677	DR16
6125	HOUEL	Emeline	IR2	UMR8172	DR16
4837	GAUCHER	Philippe	IR2	USR3456	DR16

Matricule	Nom	Prénom	Grade	Code Unité	DR
52690	BAILLY	Xavier	IR2	FR2424	DR17
4257	LE PANSE	Sophie	IR2	FR2424	DR17
49968	HENRY	Etienne	IR2	UMR6197	DR17
111472	VACHER	Antoine	IR2	UMR6226	DR17
37164	RASKIN	Yvelise	IR2	UMR6226	DR17
38600	HEDAN	Benoit	IR2	UMR6290	DR17
38162	MADIGOU	Thierry	IR2	UMR6290	DR17
19527	AVNER	Stephane	IR2	UMR6290	DR17
86195	PAILLISSON	Jean-Marc	IR2	UMR6553	DR17
37890	ROUAN	Mathias	IR2	UMR6554	DR17
15627	KERAVEC	Pascal	IR2	UMR6598	DR17
94921	HELIGON	Christophe	IR2	UMS3387	DR17
38044	DUTERTRE-SIOEN	Stephanie	IR2	UMS3480	DR17
57398	REAUD	Yvan	IR2	UPS855	DR17
101275	MARINOVA- ATANASSOVA	Maya	IR2	FR2638	DR18
34870	HAZEL	Cedric	IR2	FR3459	DR18
111858	NGUYEN	Trang	IR2	MOY1800	DR18
37673	PORRAS	Dominique	IR2	UMR7253	DR18
111373	GACHOT	Grégory	IR2	UMR7314	DR18
37763	LE GUILCHER	David	IR2	UMR8199	DR18
69852	BARRAS	Alexandre	IR2	UMR8520	DR18
38219	ROCH	Isabelle	IR2	UMR8520	DR18
38271	TROADEC	David	IR2	UMR8520	DR18
38689	YAREKHA	Dmytro	IR2	UMR8520	DR18
38769	BRYSSBAERT	Guillaume	IR2	UMR8576	DR18
101346	HENRIOT	Nicolas	IR2	UMS2877	DR18
10014	SCHMITZ AFONSO	Isabelle	IR2	UMR6014	DR19
93154	FROIDEVAL	Laurent	IR2	UMR6143	DR19
76199	COLANGE	Céline	IR2	UMR6266	DR19
40548	COQUET	Laurent	IR2	UMR6270	DR19
59701	FONTBONNE	Cathy	IR2	UMR6534	DR19
40620	MICHEL	Matthieu	IR2	UPR3266	DR19
41364	GERVASONI	Eric	IR2	MOY2000	DR20
75548	HOGIE	Luc	IR2	UMR7271	DR20
41389	BRUNEL	Didier	IR2	UMR7329	DR20
90544	COURDE	Clément	IR2	UMR7329	DR20
41722	PEIX	Fabrice	IR2	UMR7329	DR20
41407	FRAYSSINET	Eric	IR2	UPR10	DR20

Fait à Paris, le 15 décembre 2015

Alain FUCHS
Président du CNRS



Le président

Liste des agents auxquels une réduction d'ancienneté a été attribuée
après avis de la CAP n°4 du 20 novembre 2015 (effet 2016)

Echelon accéléré
IEHC

Matricule	Nom	Prénom	Grade	Code Unité	DR
106324	GAILLARD	Carole	IEHC	MOY300	DR03
233	DECOSTER	Elisabeth	IEHC	UMR8134	DR03
3484	CHANARD	Christian	IEHC	UMR8135	DR03
7767	BLACHE	Philippe	IEHC	UMR8608	DR04
15732	BLONDE	Pascal	IEHC	UMR8630	DR05
17722	BLAINVILLE	Annick	IEHC	UMR5822	DR07
15918	WIRTH	Nelly	IEHC	UMR5824	DR07
25478	BERENGER	Helene	IEHC	UMR7288	DR12
25663	PELISSIER	Aline	IEHC	UMR7290	DR12
25665	DISDIER-ARCOLEO	Evelyne	IEHC	USR3125	DR12
30969	AGUERA	Martine	IEHC	UPR8001	DR14
32315	ESCALIER	Jean-Michel	IEHC	UMS2567	DR15
116835	DERYCKERE	Christophe	IEHC	MOY1800	DR18
37587	RECOURT	Philippe	IEHC	UMR8187	DR18
40381	VOIVENEL	Patrick	IEHC	UMR6252	DR19

Echelon accéléré
IE1

Matricule	Nom	Prénom	Grade	Code Unité	DR
4659	KUOY	Houy	IE1C	UMR7089	DR01
4192	FORSELL	Anne	IE1C	UMR8070	DR01
5979	CAVE	Anne	IE1C	UMR8167	DR01
4146	DHOTEL	Helene	IE1C	UMR8258	DR01
5042	VELARD	Beatrice	IE1C	UMR8586	DR01
4202	ALVES DE SOUSA	Rodolphe	IE1C	UMR8601	DR01
8055	PETITBON	Veronique	IE1C	UMR8608	DR01
1572	COSTA TORRO	France	IE1C	FR2482	DR02
3766	GUEZENNEC	Herve	IE1C	MOY200	DR02
10664	SOLER	Marie-Noelle	IE1C	UMR3348	DR02
34359	QUARTIER	Laurent	IE1C	UMR7190	DR02
7567	LE SAEC	Pascal	IE1C	UMR7190	DR02
11692	TAKLIFI	Benjamin	IE1C	UMR7210	DR02
4201	HUGUEVILLE	Laurent	IE1C	UMR7225	DR02
6359	MARIN	Thierry	IE1C	UMR7614	DR02

Matricule	Nom	Prénom	Grade	Code Unité	DR
5109	BRAGEU	Remi	IE1C	UMR8220	DR02
4279	POISSON	Corinne	IE1C	UMR8552	DR02
34532	DEMEY	Emmanuelle	IE1C	USR3149	DR02
3190	LONGEON	Arlette	IE1C	UMR7245	DR03
3200	DURIEU	Catherine	IE1C	UMR8126	DR03
6357	BURGOS	Valerie	IE1C	UMR8211	DR03
9684	RIBBENS	Marc	IE1C	EXT400	DR04
9573	RIBEIRO	Fernand	IE1C	EXT400	DR04
11572	ROZELOT	Helene	IE1C	EXT400	DR04
38069	DOS SANTOS	Philippe	IE1C	FR2764	DR04
9578	DEVAU	Marie-Christine	IE1C	MOY400	DR04
47532	EVAIN	Marie-Luce	IE1C	MOY400	DR04
9487	VAN CRACYNEST	Isabelle	IE1C	MOY400	DR04
9948	DERRIEN	Valerie	IE1C	UMR8000	DR04
9953	BALTAZE	Jean Pierre	IE1C	UMR8182	DR04
11563	GUILLIER	Gilles	IE1C	UMR8502	DR04
7988	BONIS	Julien	IE1C	UMR8607	DR04
7755	PLAIGE	Eric	IE1C	UMR8607	DR04
7908	MARONI	Alain	IE1C	UMR8608	DR04
9720	ARONDEL	Antoine	IE1C	UMR8617	DR04
9560	HECKENAUER	Odile	IE1C	UMR8627	DR04
9949	SILVAIN	Maud	IE1C	UMR9198	DR04
9853	MORVAN	Genevieve	IE1C	UPS851	DR04
17078	JEANMICHEL	Beatrice	IE1C	MOY500	DR05
34234	KRIN	Evelyne	IE1C	UMR3525	DR05
12291	SENOTIER	Daniele	IE1C	UMR7217	DR05
17175	AUGER	Florence	IE1C	UMR7644	DR05
32768	COLON	Claudine	IE1C	UMR8109	DR05
4447	ELANDALOUSSI	Hadj	IE1C	UMR8112	DR05
15878	DAVID	Christophe	IE1C	UPR20	DR05
18903	BEAUNIER	Jerome	IE1C	UPR288	DR05
17277	REYNIER	Isabelle	IE1C	UPS2841	DR05
35267	FAUDUET	Isabelle	IE1C	USR3225	DR05
14225	MAUVAIS	Michel	IE1C	MOY600	DR06
14577	LARDET-VIEUDRIN	Franck	IE1C	UMR6174	DR06
14853	JOUFFROY-BAPICOT	Isabelle	IE1C	UMR6249	DR06
13658	DUPAS	Stephane	IE1C	UMR6265	DR06
14802	SERVAS	Olivier	IE1C	UMR7118	DR06
15115	ROBERT	Sylvie	IE1C	UMR7198	DR06
14983	ZIMMERMANN	Catherine	IE1C	UMR7358	DR06
15123	WEBER	Mathieu	IE1C	UMR7563	DR06
14765	LECHAUDEL	Dominique	IE1C	UPS76	DR06
15329	ANTONOT	Nathalie	IE1C	UPS76	DR06
14262	BUSIN	Anne	IE1C	UPS76	DR06
16308	DELOLME	Frederic	IE1C	FR3302	DR07
16933	GUAY	Isabelle	IE1C	MOY700	DR07

Matricule	Nom	Prénom	Grade	Code Unité	DR
17140	BROCHET	Nadine	IE1C	MOY700	DR07
22935	CANDUSSO	Marie Pierre	IE1C	UMR5086	DR07
15931	LACROIX	Veronique	IE1C	UMR5137	DR07
9789	LEFEVRE	Jean-Claude	IE1C	UMR5138	DR07
15939	MERLE	Valerie	IE1C	UMR5138	DR07
17204	TOLA	Martial	IE1C	UMR5205	DR07
16944	LAUBE	Cecile	IE1C	UMR5206	DR07
16796	JANCZARSKI	Stephane	IE1C	UMR5239	DR07
16401	BESSON	Laurence	IE1C	UMR5256	DR07
17079	MONTAGNE	Guillaume	IE1C	UMR5306	DR07
16619	DRYNDA	Antoine	IE1C	UMR5534	DR07
16946	SEFSAF	Martine	IE1C	UMR5593	DR07
16393	MOULIN	Marc	IE1C	UMR5672	DR07
17953	GOURBEYRE	Christophe	IE1C	UMR6016	DR07
15871	PICARD	David	IE1C	UMR6016	DR07
16870	NAULEAU	Benoit	IE1C	UMR7285	DR08
18664	BELLENOUE	Didier	IE1C	UMR7327	DR08
19480	VIVET	Francois	IE1C	UPR3079	DR08
18927	HESSER	Franck	IE1C	UPR3346	DR08
4059	CAILLEAU	Catherine	IE1C	UPS44	DR08
22474	TIRMARCHE	Françoise	IE1C	MOY1000	DR10
22840	FRAULOB	Valerie	IE1C	UMR7104	DR10
19692	RICHER	Marc	IE1C	UMR7178	DR10
23206	CURTIT	Francoise	IE1C	UMR7354	DR10
22757	MORVAN	Gilles	IE1C	UMR7517	DR10
23636	FOTZE	Marcellin	IE1C	UMS830	DR10
22975	HAEBERLE	Anne-Marie	IE1C	UPR3212	DR10
15507	OURJOUMTSEVA	Lioudmila	IE1C	UPR9002	DR10
24403	FUARD	David	IE1C	UMR5129	DR11
23704	ALBRIEUX	Catherine	IE1C	UMR5168	DR11
32607	RENOU	Gilles	IE1C	UMR5266	DR11
24964	LA RIZZA	Patrick	IE1C	UMR5275	DR11
24278	LAGAUZERE	Muriel	IE1C	UMR5519	DR11
27626	CATRAIN	Nathalie	IE1C	UMR5582	DR11
23591	COTILLARD	Annick	IE1C	UMR5588	DR11
20256	FROIDEFOND	Emmanuel	IE1C	UMR5821	DR11
20178	ROISIN	Patrick	IE1C	UMR5821	DR11
18930	CORREIA	Jean-Jacques	IE1C	UMR8190	DR11
20954	BOUILLET	Francoise	IE1C	UMS3458	DR11
23897	CROZES	Thierry	IE1C	UPR2940	DR11
23877	DUFEU	Didier	IE1C	UPR2940	DR11
23941	GENUIST	Yann	IE1C	UPR2940	DR11
23543	RODENAS	Henri	IE1C	UPR2940	DR11
24125	RAPHAEL	Laurence	IE1C	USR3394	DR11
26521	BENISTANT	Pascal	IE1C	UMR3495	DR12
25384	ESCOFFIER	Guy	IE1C	UMR7260	DR12

Matricule	Nom	Prénom	Grade	Code Unité	DR
26926	POUTRAIN	Kai	IE1C	UMR7279	DR12
26633	BULOUP	Franck	IE1C	UMR7287	DR12
26831	GOULON	Cedric	IE1C	UMR7287	DR12
26815	BARTHELEMY	Magali	IE1C	UMR7288	DR12
26668	HEULLANT	Fabienne	IE1C	UMR7299	DR12
16875	TREMELO	Marie-Laure	IE1C	UMR7300	DR12
26063	MAUDUECH	Isabelle	IE1C	UMR7316	DR12
26703	GENESIO	Paul	IE1C	UMR7345	DR12
27103	BECHIER-DONEL	Marie-Therese	IE1C	UMR7346	DR12
4454	GEORGE	Lisa	IE1C	UMS3287	DR12
43986	FAURE	Mireille	IE1C	UMS3287	DR12
28089	DOSSET	Patrice	IE1C	UMR5048	DR13
28652	BARRERE	Christian	IE1C	UMR5203	DR13
27977	PREVOT	Guillaume	IE1C	UMR5221	DR13
29420	ZICLER	Corine	IE1C	UMR5221	DR13
27876	SIMON	Valerie	IE1C	UMR5237	DR13
28401	ARNAL	Stephane	IE1C	UMR5243	DR13
27928	SANCHEZ	Pierre	IE1C	UMR5247	DR13
28647	COURSIERE	Stephane	IE1C	UMR5281	DR13
28915	HIDE	Mallorie	IE1C	UMR5290	DR13
28438	MARANDAT	Bernard	IE1C	UMR5554	DR13
28349	VETION	Gilles	IE1C	UMR8222	DR13
28680	ZUDAIRE	Laurent	IE1C	UMS2348	DR13
29406	LESTRADE	Laurent	IE1C	UPR8521	DR13
31455	BALANDRAUX	Marie-Jose	IE1C	MOY1400	DR14
31546	CANTENOT	Corinne	IE1C	MOY1678	DR14
31008	HAMITOUCHE- PARES	Malika	IE1C	UMR5089	DR14
30920	HARRIBEY	Dominique	IE1C	UMR5213	DR14
30782	MARTIN	Stephane	IE1C	UMR5213	DR14
30919	JARRAUD	Christiane	IE1C	UMR5213	DR14
43938	BARRERE	Dominique	IE1C	UMR5219	DR14
31231	OTTO	Thierry	IE1C	UMR5245	DR14
30811	BAQUE	David	IE1C	UMR5245	DR14
31579	SAN CLEMENTE	Helene	IE1C	UMR5546	DR14
30807	BARATCHART	Sebastien	IE1C	UMS831	DR14
30971	LEMAIRE	Christian	IE1C	UPR8001	DR14
31267	SILVAIN	Isabelle	IE1C	UPR8001	DR14
30937	DURAN	Regine	IE1C	UPR8001	DR14
31445	GUYARD-DUHAYON	Carine	IE1C	UPR8241	DR14
33140	ANGELI	Caroline	IE1C	MOY1500	DR15
33393	BESSON	Marie-Noelle	IE1C	MOY1500	DR15
26905	SAINT-DRENANT	Severine	IE1C	MOY1500	DR15
33212	DAVID	Claudine	IE1C	UMR5095	DR15
33451	LOIZON	Severine	IE1C	UMR5164	DR15
81580	ALLOMBERT	Bill	IE1C	UMR5251	DR15
33813	KHOUKH	Abdelouahed	IE1C	UMR5254	DR15

Matricule	Nom	Prénom	Grade	Code Unité	DR
33498	BIATEAU	Christine	IE1C	UMR5295	DR15
33789	DEVES	Guillaume	IE1C	UMR5797	DR15
33172	BOSSY	Cecile	IE1C	UMR5805	DR15
34554	BERTRAND-HUCHON	Sophie	IE1C	INS1610	DR16
53409	GUILLEMAUD	Sandra	IE1C	INS1630	DR16
34505	COLUCCI	Christine	IE1C	INS1660	DR16
35107	GOUGET	Isabelle	IE1C	MOY1600	DR16
34749	SOURICE	Isabelle	IE1C	MOY1649	DR16
5529	SELLIER	Anne	IE1C	MOY1632	DR16
37172	NOBLOT	Beatrice	IE1C	FR2424	DR17
37218	MAZUET	Edith	IE1C	MOY1700	DR17
36885	PETITJEAN	Patrice	IE1C	UMR6118	DR17
36931	BATTAIS	Annick	IE1C	UMR6118	DR17
37107	HAMON	Paul	IE1C	UMR6226	DR17
36638	QUIN	Anne-Francoise	IE1C	UMR6241	DR17
36969	MERIADEC	Cristelle	IE1C	UMR6251	DR17
16100	BEAUVERGER	Mickael	IE1C	UMR6538	DR17
4173	AMMANN	Jerome	IE1C	UMR6538	DR17
37548	LEGAL	Robert	IE1C	UMR6597	DR17
36937	MEZIERE	Herve	IE1C	UMR6613	DR17
37618	ROUSVOAL	Sylvie	IE1C	UMR8227	DR17
26581	RIMMELIN-MAURY	Peggy	IE1C	UMS3113	DR17
37572	GUILLOT	Antoine	IE1C	UPS855	DR17
38011	MOUGEL	Alexandra	IE1C	UMR8161	DR18
39134	CONREUR	Gerald	IE1C	UMR8201	DR18
38047	BLAREL	Luc	IE1C	UMR8518	DR18
38045	DAMART	Herve	IE1C	UMR8523	DR18
40509	ZWOLINSKI	David	IE1C	UMR6534	DR19
40550	RIDEL	Elisabeth	IE1C	UMR6583	DR19
40421	LEFLAMAND	Mathias	IE1C	UMR6614	DR19
40170	ROBILLARD	Philippe	IE1C	UPR3266	DR19
40217	LEBERTRE	Grégory	IE1C	UPR3266	DR19
41269	CLATOT	Monique	IE1C	MOY2000	DR20
41422	RAS	Josephine	IE1C	UMR7093	DR20
41831	COMBEAU	Marie-Pierre	IE1C	UMR7271	DR20
24468	PREIS	Olivier	IE1C	UMR7293	DR20
41320	DE ANGELIS	Isabelle	IE1C	UMR7351	DR20
41547	ANDRES	Herve	IE1C	UMR8245	DR20
41372	DREZET	Eric	IE1C	UPR10	DR20

Echelon accéléré
IE2

Matricule	Nom	Prénom	Grade	Code Unité	DR
53087	CHEVALLIER	Christelle	IE2	EXT100	DR01
5598	BEFFARAL	Sandra	IE2	EXT100	DR01
72028	ESTEBAN-POURQUIE	Silvia	IE2	MOY100	DR01
65809	LUCAS	Brigitte	IE2	MOY1649	DR01
4378	SAVINA	Yannick	IE2	UMR7049	DR01
4692	PHILIPPE-BARACHE	Carole	IE2	UMR7057	DR01
4351	LAU	Stephanie	IE2	UMR7086	DR01
6765	MANQUEST	Christophe	IE2	UMR7162	DR01
6113	ALBESSARD	Marion	IE2	UMR7184	DR01
7131	NUEZ	Isabelle	IE2	UMR7592	DR01
95616	MENJOLET	Jeanne	IE2	UMR8058	DR01
89547	ZOLOTOUKHINE	Erik	IE2	UMR8097	DR01
16448	CHARPENTIER	Agnes	IE2	UMR8167	DR01
5695	GANCHOU	Thierry	IE2	UMR8167	DR01
15788	ROUX	Solange	IE2	UMR8167	DR01
54802	MONFERRAN	Jean-Christophe	IE2	UMR8177	DR01
4487	MAGNANI	Christophe	IE2	UMR8257	DR01
5358	LAU-BIGNON	Anita	IE2	UMR8504	DR01
16113	LE PENDEVEN	Fabienne	IE2	UMR8533	DR01
35498	BAUER	Caroline	IE2	UMR8545	DR01
45504	SIRAND	Anne	IE2	UMR8560	DR01
16156	VIDAL MARTINEZ	Edgard	IE2	UMR8566	DR01
4559	TESSIER	Peggy	IE2	UMR8590	DR01
4762	FRENOD-DUNAND	Alexandra	IE2	UMR8598	DR01
4811	DARGERÉ	Delphine	IE2	UMR8638	DR01
74060	WIJSMAN	Hanno	IE2	UPR841	DR01
72016	SABOURET	Christophe	IE2	UPS2999	DR01
35508	LE POULLENNEC	Claire	IE2	UPS2999	DR01
63724	CHAVES FERREIRA	Bruno	IE2	EXT200	DR02
6233	BOURGEOIS	Charlotte	IE2	EXT200	DR02
6068	DEBEIRE	Christophe	IE2	EXT200	DR02
6493	ROSTICHER	Michael	IE2	FR684	DR02
4358	DURAND	Christelle	IE2	MOY200	DR02
35712	GANEM-ELBAZ	Carine	IE2	UMR3215	DR02
4372	DOMISSE	Laurent	IE2	UMR7095	DR02
46500	ROYNARD	Jean-Michel	IE2	UMR7107	DR02
31548	FOURLON	Eric	IE2	UMR7159	DR02
4368	RAGU	Alain	IE2	UMR7193	DR02
5234	M'BAREK	Sonia	IE2	UMR7197	DR02
10060	AGIER	Nicolas	IE2	UMR7238	DR02
4781	ROUYER	Olivier	IE2	UMR7243	DR02
4593	CORONA	Pascal	IE2	UMR7585	DR02
6827	TERRONT	Diego Fernando	IE2	UMR7585	DR02
63757	BERNARD	Mathieu	IE2	UMR7588	DR02

Matricule	Nom	Prénom	Grade	Code Unité	DR
6347	BRIAND	Emrick	IE2	UMR7588	DR02
6507	PHILIPPE	Julien	IE2	UMR7590	DR02
7064	CUZIN	Vincent	IE2	UMR7606	DR02
53656	FLAGEUL	Sébastien	IE2	UMR7619	DR02
99103	DESCAMPS	Armel	IE2	UMR8213	DR02
4768	VAN ELSLANDE	Elsa	IE2	UMR8220	DR02
10909	LE DU	Yann	IE2	UMR8247	DR02
14702	HERRMANN	Christophe	IE2	UMR8550	DR02
5241	CHARBONNEAU	Delphine	IE2	UMR8552	DR02
4643	LOMBARDA	Luc	IE2	UMS2201	DR02
35415	HADDAD	Iman	IE2	USR3149	DR02
93938	DAGONEAU	Nathalie	IE2	SNC5091	DR03
4248	LEPRIN	Christine	IE2	SNC9825	DR03
17934	WEISSENBACH	David	IE2	UMR7154	DR03
4942	VILLEROY	Benjamin	IE2	UMR7182	DR03
3233	RIVIERE-UNG	Visotheary	IE2	UMR7205	DR03
5242	D'ARCIMOLES	Marie	IE2	UMR8134	DR03
6079	LOTTE	Lynda	IE2	UMR8211	DR03
89353	CAPRON	Laurent	IE2	UMR8230	DR03
4548	RAKA	Bumedijen	IE2	UMR8535	DR03
4741	MORICE	Willy	IE2	UMR8589	DR03
53606	DOUET	Vincent	IE2	UMS3454	DR03
5350	VIDAL	Cyril	IE2	UMS3454	DR03
3494	SELLERS	Bernadette	IE2	UPR299	DR03
9825	ALVES	Carlos	IE2	EXT400	DR04
53750	LECOMPTE	Eric	IE2	MOY400	DR04
9811	VINCENT	Pascal	IE2	MOY400	DR04
9802	PONS	Sandrine	IE2	MOY400	DR04
10006	ZAPHA	Danielle	IE2	MOY400	DR04
9890	GOBERT	Fabrice	IE2	UMR8000	DR04
9945	FONTAINE	Sandrine	IE2	UMR8079	DR04
10137	DUBUISSON	Rose-Marie	IE2	UMR8081	DR04
53858	MONVOISIN	Gael	IE2	UMR8148	DR04
10614	MAGNIER-BOUVIER	Caroline	IE2	UMR8182	DR04
9352	PIERRE	Monique	IE2	UMR8212	DR04
15512	JANICOT	Sylvie	IE2	UMR8501	DR04
105055	MILANIAN	Pouneh	IE2	UMR8502	DR04
9800	CONESSA	Christophe	IE2	UMR8507	DR04
7776	MARRUCHO	Jean-Claude	IE2	UMR8607	DR04
10257	PHILIPPON	Guillaume	IE2	UMR8607	DR04
88817	TALOUR	François	IE2	UMR8607	DR04
7953	REYNET	Denis	IE2	UMR8608	DR04
63726	SALOMON	Franck	IE2	UMR8608	DR04
10331	EIMER	Sylvain	IE2	UMR8622	DR04
56585	ISAC	Nathalie	IE2	UMR8622	DR04
9909	DELGEHIER	Flavien	IE2	UMR8622	DR04

Matricule	Nom	Prénom	Grade	Code Unité	DR
10250	DANG	Laurent	IE2	UMR8628	DR04
9642	MYOUPPO	Marie-Christine	IE2	UMR8628	DR04
10895	BOZON	Bruno	IE2	UMR9197	DR04
10058	THAREAU	Vincent	IE2	UMR9213	DR04
10171	MAUVE	Caroline	IE2	UMR9213	DR04
17159	ROYER	Alain	IE2	UMS1786	DR04
51557	LEGRAND	Joelle	IE2	UPS851	DR04
35982	BODICHON	Renaud	IE2	FR636	DR05
36450	LABETOULLE	Sonia	IE2	FR636	DR05
16672	KMIHI	Marie Pierre	IE2	MOY1632	DR05
16024	BLANCARD	Eric	IE2	MOY1678	DR05
17227	DESCHAMPS	Eric	IE2	MOY1678	DR05
16722	HARRY	Guillaume	IE2	MOY1678	DR05
17231	PARISSE	Vanessa	IE2	MOY1678	DR05
15792	SOUTY	Bernard	IE2	MOY500	DR05
53792	L'HUILLIER	Marie-Therese	IE2	UMR7023	DR05
4440	CHAMBEYRON	Colin	IE2	UMR7231	DR05
52676	HAMMERER	Frédéric	IE2	UMR7235	DR05
63763	DANIEL	Florence	IE2	UMR7533	DR05
18878	MOELLIC	Beatrice	IE2	UMR7533	DR05
15844	BILLETON	Thierry	IE2	UMR7538	DR05
100651	DOMERGUE	Jean-Philippe	IE2	UMR7539	DR05
16295	BOUQUIN	Severine	IE2	UMR7605	DR05
82660	RICCHI	Ermanno	IE2	UMR7605	DR05
32618	PAVY-BERNARD	Sandrine	IE2	UMR7638	DR05
17612	TUGLER	Julien	IE2	UMR7638	DR05
4670	DELAVERNAT	David	IE2	UMR7640	DR05
16849	COUPVENT DESGRAVIERS	Denis	IE2	UMR7643	DR05
17025	ASTIER	Pierre-Luc	IE2	UMR8109	DR05
15950	FAVE	Agnes	IE2	UMR8109	DR05
16492	JEGOUZO	Isabelle	IE2	UMR8111	DR05
16247	GIROT	Laurent	IE2	UMR8112	DR05
16822	CAUDOUX	Christophe	IE2	UMR8190	DR05
16000	D'ALMEIDA	Eric	IE2	UMR8190	DR05
42339	DELCAMBRE	Yann	IE2	UMR8190	DR05
16851	LENSEIGNE	Julien	IE2	UMR8539	DR05
16228	TRAVERS	Laurent	IE2	UPR20	DR05
15254	CHAPON	Christine	IE2	UPS2841	DR05
16762	DELHAYE	Claude	IE2	UPS2841	DR05
54196	COULON	Erick	IE2	USR3225	DR05
15980	PARENT	Francis	IE2	USR3225	DR05
16949	BENICHO	Christine	IE2	USR3258	DR05
73677	NEDELEC	Emmanuelle	IE2	UMR6265	DR06
6064	SOUBEYRE	Vanessa	IE2	UMR6265	DR06
42810	HAMM	Gilles	IE2	UMR6298	DR06
14914	PIERRE	Danielle	IE2	UMR7198	DR06

Matricule	Nom	Prénom	Grade	Code Unité	DR
75831	ARNOUX	Philippe	IE2	UMR7274	DR06
14448	LAINE	Richard	IE2	UMR7274	DR06
15678	BAUER	Allan	IE2	UMR7360	DR06
15483	JOIN	Florence	IE2	UPS76	DR06
15564	TINTANET DANGLA	Cedric	IE2	UPS76	DR06
75834	COSSERAT	Francoise	IE2	UPS76	DR06
57046	DICKINSON	Richard	IE2	UPS76	DR06
14131	ORANGE	Colette	IE2	UPS76	DR06
15103	RUBIO	Marc	IE2	UPS76	DR06
14696	VERNISSON	Catherine	IE2	UPS76	DR06
15955	MOURET	Isabelle	IE2	USR3124	DR06
61578	SALIGNY	Laure	IE2	USR3516	DR06
111469	VALOUR	Jean-Pierre	IE2	UMR5007	DR07
86045	FLAMMIN	Anne	IE2	UMR5138	DR07
16512	GONNET-GRANDJEAN	Veronique	IE2	UMR5190	DR07
96972	CREPET	Agnes	IE2	UMR5223	DR07
17276	MAURIN	Sylvain	IE2	UMR5229	DR07
17120	ROBIN	Jean Philippe	IE2	UMR5239	DR07
17386	DAPPOZZE	Frederic	IE2	UMR5256	DR07
16576	MANGEMATIN	Stephane	IE2	UMR5256	DR07
16412	MASCUNAN	Pascale	IE2	UMR5256	DR07
17619	CHAUDET	Philippe	IE2	UMR5259	DR07
16176	LUCAS	Christine	IE2	UMR5265	DR07
18516	VERDENELLI	Martine	IE2	UMR5270	DR07
16843	BONHOMME	Anne	IE2	UMR5280	DR07
17170	DEROUICHE	Sabri	IE2	UMR5280	DR07
17706	SERREAU	Catherine	IE2	UMR5280	DR07
17486	MORIAUX	Nadine	IE2	UMR5292	DR07
16445	GROSJEAN	Nathalie	IE2	UMR5509	DR07
17389	PAOLETTI	Benoit	IE2	UMR5509	DR07
16349	LANCE	Christine	IE2	UMR5509	DR07
16547	TEXIER	Pascale	IE2	UMR5534	DR07
17178	ABROUK	Danis	IE2	UMR5557	DR07
27123	CALABRIA	Peter	IE2	UMR5822	DR07
11938	DELLA NEGRA	Rodolphe	IE2	UMR5822	DR07
11992	TROMEUR	William	IE2	UMR5822	DR07
17546	BANSON-VALLEIX	Sandra	IE2	UMR6016	DR07
18028	BIESSE-MARTIN	Anne Sophie	IE2	UMR6296	DR07
17607	MATHIEU	Antoine	IE2	UMR6524	DR07
11870	MAGNE	Magali	IE2	UMR6533	DR07
112016	PEYRIN	Frederic	IE2	UMS833	DR07
16821	FAURE	Celine	IE2	USR3385	DR07
24896	CHEBANCE	Marie	IE2	USR3439	DR07
17146	DEVELAY	Veronique	IE2	USR3439	DR07
63882	EVESQUE	Cecile	IE2	USR6402	DR07
34822	REVEYRAND	Thibault	IE2	EXT800	DR08

Matricule	Nom	Prénom	Grade	Code Unité	DR
18318	MOULARD	Nathalie	IE2	EXT800	DR08
19089	MOUSSET	Severine	IE2	MOY800	DR08
34123	SEGUIN	Nadine	IE2	UMR7252	DR08
20134	DUPONT	Simon	IE2	UMR7261	DR08
19865	LEROUX	Bertrand	IE2	UMR7285	DR08
19467	BUSSON	Sebastien	IE2	UMR7323	DR08
16119	CHOUTEAU	David	IE2	UMR7347	DR08
19769	DA SILVA	Isidro	IE2	UPR3079	DR08
18921	BAILLARGEAT	Jacques	IE2	UPR3346	DR08
88881	DUBOIS	Nicole	IE2	UPR3346	DR08
43429	DIET	Alexandre	IE2	UPS44	DR08
54216	THOMAS	Jean-Luc	IE2	UPS44	DR08
23275	BERGER	Jérôme	IE2	MOY1000	DR10
23087	CATEZ	Philippe	IE2	UMR7104	DR10
23599	COUSIDO SIAH	Alexandra	IE2	UMR7104	DR10
42450	LIEB	Michele	IE2	UMR7104	DR10
52481	DIEMER	Hélène	IE2	UMR7178	DR10
40625	DENE	Pierre	IE2	UMR7178	DR10
19482	FUCHS	Christian	IE2	UMR7178	DR10
19629	KIHEL	Safia	IE2	UMR7178	DR10
76117	VARRIER	Fabrice	IE2	UMR7178	DR10
15287	ZIMMERLIN	Catherine	IE2	UMR7354	DR10
23576	TAUPIER	Gregory	IE2	UMR7504	DR10
23309	PAULUS	Franck	IE2	UPR22	DR10
22831	HIMBER	Christophe	IE2	UPR2357	DR10
23818	SAKVARELIDZE ACHARD	Lali	IE2	UPR2357	DR10
51741	ANGRAND	Isabelle	IE2	UPR2357	DR10
41487	CASELLA	Jean-Francois	IE2	UPR3212	DR10
23729	POIREL	Vincent Joseph	IE2	UPR3212	DR10
38341	BONACHERA	Fanny	IE2	UPR3572	DR10
23079	WOLFF	Philippe	IE2	UPR9002	DR10
111451	STEYER	Christophe	IE2	USR3227	DR10
24950	RAYNAUD	Isabelle	IE2	MOY1100	DR11
63646	GUILLIGAY	Delphine	IE2	UMI3265	DR11
23886	GOUT	Evelyne	IE2	UMR5075	DR11
24738	MESCOT	Xavier	IE2	UMR5130	DR11
38386	SENGER	Fabrice	IE2	UMR5168	DR11
23843	CHEMIN	Jean-Francois	IE2	UMR5183	DR11
24356	VIDAL	Nadine	IE2	UMR5266	DR11
25961	BAROUX	Jean Paul	IE2	UMR5269	DR11
19618	PICOT MAGNIN	Valerie	IE2	UMR5275	DR11
24854	BERGEROT	Francois	IE2	UMR5520	DR11
52518	FONTANT	Celine	IE2	UMR5525	DR11
26469	MIQUEL	Christian	IE2	UMR5553	DR11
24446	QUATELA	Valerie	IE2	UMR5564	DR11
25033	SACHE	Jean-Marc	IE2	UMR5588	DR11

Matricule	Nom	Prénom	Grade	Code Unité	DR
20295	JACQUEMIER	Jean	IE2	UMR5814	DR11
20268	ERAUD	Ludovic	IE2	UMR5821	DR11
20477	MIGLIORE	Myriam	IE2	UMR5821	DR11
36504	DESCOMBES	Thierry	IE2	UMR5821	DR11
20375	MEYRAND	Pascal	IE2	UMR5821	DR11
10254	PELLOUX	Mickael	IE2	UMR8502	DR11
23957	ANDRE	Emmanuel	IE2	UPR2940	DR11
24150	HAETTEL	Richard	IE2	UPR2940	DR11
23295	BALAY	Joel	IE2	UPR2940	DR11
24953	DUMONT	Sylvain	IE2	UPR2940	DR11
24266	GUISSET	Valerie	IE2	UPR2940	DR11
23964	KAPOUJYAN	Grigor	IE2	UPR2940	DR11
25565	BARBIER	Romain	IE2	UPR3228	DR11
23800	MOLLARD	Claude	IE2	UPR3228	DR11
23203	CHANOVE	Marc	IE2	USR3394	DR11
79679	ROTTEREAU	Armand	IE2	FR3098	DR12
26854	PALERESSOMPOULLE	Dany	IE2	FR3512	DR12
27313	GARCIA	Patrice	IE2	MOY1200	DR12
27417	PAVARD	Isabelle	IE2	MOY1200	DR12
15695	BERGEROT	Laurent	IE2	UMR3495	DR12
27125	COLLOMB	Virginie	IE2	UMR7256	DR12
26945	POIROT	Olivier	IE2	UMR7256	DR12
17987	LEGERET	Bertrand	IE2	UMR7265	DR12
25976	WEBER	Pascal	IE2	UMR7278	DR12
27262	BERTRAND	Manuel	IE2	UMR7279	DR12
26606	FALLET	Mathieu	IE2	UMR7280	DR12
26437	VERTHUY	Christophe	IE2	UMR7280	DR12
4531	GAGNOT	Severine	IE2	UMR7283	DR12
27458	OSORIO	Nancy	IE2	UMR7286	DR12
27194	SAINTON	Patrick	IE2	UMR7287	DR12
26532	COUILLAULT	Carole	IE2	UMR7288	DR12
25399	FATMI	Ahmed	IE2	UMR7288	DR12
47475	DEGIOVANNI	Xavier	IE2	UMR7289	DR12
15270	LOUBER	Didier	IE2	UMR7291	DR12
5691	ZUNTOW-RODRIGUES	Patricia	IE2	UMR7297	DR12
26651	PARTOUCHE	Sabine	IE2	UMR7310	DR12
27738	BOUVARD	Laurence	IE2	UMR7316	DR12
27095	BEDU	Frederic	IE2	UMR7325	DR12
61667	ZAPPELLI	Alexandre	IE2	UMR7325	DR12
26284	LEVET	Catherine	IE2	UMR7332	DR12
9956	BERTOGLIO	Maxime	IE2	UMR7334	DR12
46778	POGNANT	Michel	IE2	UMR7340	DR12
27207	JOBIC	Yann	IE2	UMR7343	DR12
21138	LABAT	Daniel	IE2	UMR7346	DR12
26964	HANNOUN	Judith	IE2	UMS1885	DR12
49937	RIVIERE	Jean François	IE2	UMS3287	DR12

Matricule	Nom	Prénom	Grade	Code Unité	DR
122202	HOEST	Philippe	IE2	UMS3367	DR12
27044	RICHAUD	Yoann	IE2	UMS3470	DR12
16607	LECUBIN	Julien	IE2	UMS3470	DR12
17158	MUNOZ	David	IE2	MOY1300	DR13
29287	MATHIEU	Veronique	IE2	UMR5140	DR13
71676	MATHIEU	Thierry	IE2	UMR5175	DR13
28469	BRABET	Isabelle	IE2	UMR5203	DR13
28840	SEVERAC	Dany	IE2	UMR5203	DR13
27878	MAUGER	Eric	IE2	UMR5203	DR13
28091	NOUVEL	Philippe	IE2	UMR5214	DR13
29450	COLAIOCCO	Bruno	IE2	UMR5221	DR13
28503	BOUSQUET	Christine	IE2	UMR5235	DR13
29268	BONNO	Michael	IE2	UMR5243	DR13
29167	BESSIN	Yannick	IE2	UMR5247	DR13
28611	PALLARES	Sylvain	IE2	UMR5253	DR13
28927	HORNBY	Martine	IE2	UMR5506	DR13
28850	CASTEILL	Louise	IE2	UMR5506	DR13
27836	CAVELIER	Patricia	IE2	UMR5535	DR13
29350	MONGELLAZ	Cedric	IE2	UMR5535	DR13
29083	IVORRA	Sarah	IE2	UMR5554	DR13
26884	PARRINELLO	Hugues	IE2	UMS3426	DR13
27846	ORTI	Robert	IE2	UPR1142	DR13
29227	TRAN	Minh Anh Kiet	IE2	UPS3035	DR13
31555	ANGLADE	Jean-Marie	IE2	MOY1678	DR14
31186	BAESLER	Sylvie	IE2	MOY1678	DR14
17263	DEMOL	Gwenaelle	IE2	MOY1678	DR14
31634	DERACO	Stephane	IE2	MOY1678	DR14
31220	DUFAURE	Anne	IE2	MOY1678	DR14
31553	HAMDIOUI	Mounia	IE2	MOY1678	DR14
31645	MOLINIER	Caroline	IE2	MOY1678	DR14
77820	PRINS	Olivier	IE2	MOY1678	DR14
99242	DESHOULIERES	Amandine	IE2	MOY1678	DR14
31471	MOREAU	Sandra	IE2	UMR2594	DR14
27357	DUPLOYER	Benjamin	IE2	UMR5085	DR14
31433	SAMELOR	Diane	IE2	UMR5085	DR14
31405	CADAMURO	Valerie	IE2	UMR5088	DR14
31601	CULERRIER	Raphael	IE2	UMR5088	DR14
31516	ROUSSEAU	Catherine	IE2	UMR5099	DR14
33999	SARCOS	Anne	IE2	UMR5100	DR14
31327	MANZI	Sophie	IE2	UMR5174	DR14
4792	TUDOUX	Benoit	IE2	UMR5193	DR14
4727	DUPIN	Emilie	IE2	UMR5277	DR14
31386	FARHI	Lahcen	IE2	UMR5503	DR14
40661	MARLATS	Laurence	IE2	UMR5563	DR14
52779	PELTIER	Mathieu	IE2	UMS831	DR14
54577	ROBLOU	Laurent	IE2	UMS831	DR14

Matricule	Nom	Prénom	Grade	Code Unité	DR
31216	BILLETTE	Julien	IE2	UPR3228	DR14
31356	DOUCET	Jean-Baptiste	IE2	UPR8001	DR14
31363	SALVAGNAC	Ludovic	IE2	UPR8001	DR14
31473	CAMBUS	Beatrice	IE2	UPR8011	DR14
97728	MEUNIER	Jean-François	IE2	UPR8241	DR14
4271	RICHARD	Murielle	IE2	USR2936	DR14
30780	MONTHEIL	Christophe	IE2	USR5026	DR14
10126	SAVEL	Guilhem	IE2	EXT1500	DR15
43364	DESENFANT	Julien	IE2	MOY1500	DR15
34061	VIGNOLLES	Sylvie	IE2	UMR5185	DR15
34143	DUTAILLY	Bruno	IE2	UMR5199	DR15
34021	DULOR	Patricia	IE2	UMR5248	DR15
33853	DOVERO	Sandra	IE2	UMR5293	DR15
9864	LEDO	Arlette	IE2	UMR5297	DR15
33385	GONCALVES DE CARVALHO	Corinne	IE2	UMR5629	DR15
34033	AUGAGNEUR-MOTHE	Sylvie	IE2	UMR5805	DR15
33787	LE MENACH	Karyn	IE2	UMR5805	DR15
9866	TEULE-GAY	Lionel	IE2	UPR9048	DR15
35511	RAFFINI	Daphnee	IE2	EXT1600	DR16
35844	CANTREL	Christina	IE2	INS1618	DR16
35452	DUVEAU	Guillaume	IE2	INS1619	DR16
79948	DE SEGUIN DE REYNIES	Anne	IE2	INS1630	DR16
35413	ILOUS-HENNEQUIN	Muriel	IE2	INS1660	DR16
34931	GARNIER	Ludovic	IE2	MOY1600	DR16
34877	GODEST	Therese	IE2	MOY1600	DR16
34871	HUBERT	Caroline	IE2	MOY1600	DR16
6360	SALMON	Isabelle	IE2	MOY1621	DR16
35221	PECH	Christophe	IE2	MOY1632	DR16
35424	SIMPSON	Beatrice	IE2	MOY1632	DR16
34787	ELIARD	Thierry	IE2	MOY1649	DR16
36467	SILVERA	Laurent	IE2	MOY1699	DR16
4489	GUASPARE-CARTRON	Catherine	IE2	UMI3663	DR16
37139	DEBORDE	Valerie	IE2	MOY1700	DR17
16476	GIRAUD	Manuel	IE2	UMR6112	DR17
38062	ALEVEQUE	Olivier	IE2	UMR6200	DR17
35874	MORILLE	Yohann	IE2	UMR6200	DR17
16715	ARZEL	Laurence	IE2	UMR6230	DR17
9832	HEMEZ	Julie	IE2	UMR6230	DR17
62725	RAFFY	Guillaume	IE2	UMR6251	DR17
37948	HOFFMANN	Lionel	IE2	UMR6286	DR17
49289	PINOT	Jerome	IE2	UMR6457	DR17
37760	GAUTRON	Eric	IE2	UMR6502	DR17
37510	LEFEVRE	Nicolas	IE2	UMR6607	DR17
37190	EL MAMOUNI	Said	IE2	UMR6629	DR17
15610	SEVIN	Laure	IE2	UMR7144	DR17

Matricule	Nom	Prénom	Grade	Code Unité	DR
38384	BOUYER	Guillaume	IE2	UMR8227	DR17
37838	NASSALANG	Cecile	IE2	UMS3113	DR17
38755	VOLKEL	Pamela	IE2	EXT1800	DR18
37959	DEMONT	Manuel	IE2	EXT1800	DR18
104905	DUGAUTIER	Nathalie	IE2	MOY1800	DR18
38283	MORALES	Olivier	IE2	UMR8161	DR18
6109	HIRANO	Yumi	IE2	UMR8520	DR18
37683	BACQUET	Denis	IE2	UMR8523	DR18
75515	KOLNIERZAK	Walter	IE2	UMR8523	DR18
37991	RATAJCZAK	Martine	IE2	UMR8576	DR18
38337	CAUDRELIER	Myriam	IE2	USR3185	DR18
40357	AUBERT-GEOFFROY	Cyril	IE2	MOY1900	DR19
40554	REVERT	Loic	IE2	MOY1900	DR19
62635	MOUSSA	David	IE2	UMR6143	DR19
34425	EL KHADALI- BARKACHE	Fatima	IE2	UMR6270	DR19
40482	CHAZALVIEL	Laurent	IE2	UMR6301	DR19
40122	FOUCHER	Jean-Louis	IE2	UPR3266	DR19
40349	LEMERCIER	Hélène	IE2	UPR3266	DR19
4181	BLUM	Olivia	IE2	USR3486	DR19
41351	BERLINGUER	Michel	IE2	MOY2000	DR20
41470	SCHLOSSER	Laurence	IE2	MOY2000	DR20
75814	ZUCCHINI	Monique	IE2	UMR7277	DR20
41628	GUITTON	Florence	IE2	UMR7293	DR20
52385	ROUSSET	Sophie	IE2	UMR7293	DR20
41245	MOREAU	Agnes	IE2	UMR7321	DR20
52378	DANO	Alexandre	IE2	UMR7329	DR20
41550	FREIRE	Elio Lionel	IE2	UMR7635	DR20
52476	GIRARD	Paul	IE2	UMS2202	DR20
41509	LEFEBVRE	Denis	IE2	UPR10	DR20
41455	NGUYEN	Antoine	IE2	UPR10	DR20

Fait à Paris, le 15 décembre 2015

Alain FUCHS
Président du CNRS



Le président

Liste des agents auxquels une réduction d'ancienneté a été attribuée
après avis de la CAP n° 5 du 27 novembre 2015 (effet 2016)

Echelon accéléré
AI

Matricule	Nom	Prénom	Corps	Code Unité	DR
35457	COCAIN	Chantal	AI	FR2609	DR01
5444	LE TAN	Tinh-Tien	AI	MOY100	DR01
75358	BEN YOUNES	Karim	AI	MOY100	DR01
4240	BENIA	Dalila	AI	MOY100	DR01
4599	REGIS	Janique	AI	UMR5141	DR01
4140	FAHY	Christine	AI	UMR7086	DR01
741	OGER	Ronan	AI	UMR7164	DR01
64786	NOURY	Sandrine	AI	UMR7164	DR01
4721	HOYEZ	Stephane	AI	UMR7592	DR01
35105	BONAMOUR DU TARTRE	Cathy	AI	UMR8015	DR01
11548	PAULIN	Nadine	AI	UMR8036	DR01
74942	MAILLARD	Emmanuelle	AI	UMR8104	DR01
35275	NDIAYE-LOBRY	Delphine	AI	UMR8104	DR01
4521	PRIETO	Isabelle	AI	UMR8167	DR01
4788	BRICE	Stephane	AI	UMR8174	DR01
35261	CARVALHAIS	Carla	AI	UMR8185	DR01
4254	BERKOUN	Habiba	AI	UMR8223	DR01
35345	MAZABRAUD	Astrid	AI	UMR8224	DR01
17193	ROUSSAKOVSKY	Stephane	AI	UMR8242	DR01
4463	CORPET	Thomas	AI	UMR8564	DR01
17590	MENUT	Jean	AI	UMR8586	DR01
3997	ROILAND	Muriel	AI	UPR841	DR01
19391	DUMONT	Jean-Charles	AI	EXT200	DR02
3712	VIRLOUVET-ALMEIDA	Helene	AI	FRC550	DR02
47761	RASSEMUSSE	Olivier	AI	MOY200	DR02
75020	ADARIDI	Sandrine	AI	MOY200	DR02
16930	CARTIER	Annabelle	AI	MOY200	DR02
34349	DEL MAESTRO	Laurence	AI	UMR144	DR02
54169	NAVELANT	Corinne	AI	UMR7170	DR02
6775	CATTIAUX	Laurent	AI	UMR7203	DR02
90122	CHEMINANT	Anne-Claire	AI	UMR7222	DR02
793	DHELLOT	Marc	AI	UMR7585	DR02
10888	ORAIN	Yann	AI	UMR7585	DR02
Matricule	Nom	Prénom	Corps	Code Unité	DR

778	PARRAUD	Jean Marc	AI	UMR7585	DR02
6351	MAJRAB	Silbe	AI	UMR7588	DR02
89462	BREST	Jessica	AI	UMR7590	DR02
6372	QUEZEL	Anne	AI	UMR7606	DR02
4221	MARTIN	Freddy	AI	UMR7615	DR02
6066	HAUSSY	Claudy	AI	UMR7618	DR02
6002	ANSELME	Isabelle	AI	UMR7622	DR02
35829	ANASTASE	Elise-Sylviane	AI	UMR8132	DR02
63797	AUGER	Christophe	AI	UMR8197	DR02
34926	MARCHAND BEAULIEU	Frederique	AI	UMR8546	DR02
71160	TRICOCHÉ	Agnes	AI	UMR8547	DR02
5273	UL	Vireack	AI	UMR8554	DR02
4124	ARNAUDIES	Alain	AI	UMS2409	DR02
6491	LHERMITTE	Sylvie	AI	UMS839	DR02
4129	GELABAL	Christophe	AI	EXT300	DR03
5110	MBAREK	Khaled	AI	MOY300	DR03
18024	LEROY	Sylvie	AI	MOY300	DR03
35835	LAUNEY	Sandrine	AI	UMR8230	DR03
3459	ALMADOVAR	Veronique	AI	UMR8536	DR03
3907	LAMBOURDIERE	Josie	AI	UMS2700	DR03
15157	FERLITA	Celine	AI	UPS2259	DR03
9782	DUVAL	Jean-Pierre	AI	EXT400	DR04
9915	PINON	Julien	AI	EXT400	DR04
9895	LABRUDE	Nicolas	AI	EXT400	DR04
57568	FOUCHIER	Valerie	AI	MOY1692	DR04
9604	BUSNEL	Eric	AI	MOY400	DR04
7851	CORDILLOT	Franck	AI	MOY400	DR04
91485	MACANJO	Ronan	AI	MOY400	DR04
10298	AMILHAU	Gerald	AI	MOY400	DR04
4215	JOLIER	Frederique	AI	MOY400	DR04
76211	LE MANDAT	Fabienne	AI	MOY400	DR04
10358	MASPIMBY	Philomene	AI	MOY400	DR04
10377	ROGER	Lydia	AI	MOY400	DR04
11364	HELARY	Arnaud	AI	UMR12	DR04
10084	LEGENDRE	Frederic	AI	UMR12	DR04
9865	MOSKURA MOIGNAU	Melanie	AI	UMR3685	DR04
91260	MACHILLOT	Paul	AI	UMR8000	DR04
79289	SNIRC	Alodie	AI	UMR8079	DR04
10364	DESSAINTS	Sandrine	AI	UMR8079	DR04
111423	HENAULT	Jérôme	AI	UMR8182	DR04
74104	CHOTEAU	Benoit	AI	UMR8182	DR04
89592	NOGUEIRA DE BARROS	Marie	AI	UMR8182	DR04
11576	SETTI-MAURICE	Valérie	AI	UMR8212	DR04
89248	TOURNIER	Nicolas	AI	UMR8214	DR04
121929	HANNOY	Delphine	AI	UMR8502	DR04
93723	SETTOURAMAN	Ilandirayane	AI	UMR8502	DR04
Matricule	Nom	Prénom	Corps	Code Unité	DR

9747	TOURLET LEHOUX	Sophie	AI	UMR8502	DR04
79792	AUGUSTE	Didier	AI	UMR8607	DR04
66590	LETELLIER COHEN	Frederic	AI	UMR8607	DR04
88415	MIGAYRON	Alexandre	AI	UMR8607	DR04
49088	PEINAUD	Yann	AI	UMR8607	DR04
7841	DALIFARD	Olivier	AI	UMR8607	DR04
56959	MOTTIER	Julien	AI	UMR8608	DR04
8011	BERTHELOT	Sylvain	AI	UMR8608	DR04
64602	BRAULT	Sylvain	AI	UMR8608	DR04
77868	MATHON	Bernard	AI	UMR8608	DR04
88952	MAVILLA	Guillaume	AI	UMR8608	DR04
111361	PIAU	Stéphane	AI	UMR8608	DR04
7804	SEMSOUM	Samir	AI	UMR8608	DR04
7930	PETIZON	Luc	AI	UMR8608	DR04
7809	BORGET	Noelle	AI	UMR8608	DR04
5613	CHEREL	Nathalie	AI	UMR8608	DR04
7897	POTTIER	Anne	AI	UMR8608	DR04
10911	PITREL	Sebastien	AI	UMR8609	DR04
66025	BARRET	Julien	AI	UMR8609	DR04
4349	ZEMMOUR	Sylvie	AI	UMR8612	DR04
9840	DURET	Philippe	AI	UMR8617	DR04
82838	GUALLAR	Chloé	AI	UMR8617	DR04
9330	JEAUNEAU	Patricia	AI	UMR8617	DR04
53036	PILLARD	Valerie	AI	UMR8622	DR04
10232	LAMOUR	Sylvie	AI	UMR8622	DR04
9848	VIVAN	Bruno	AI	UMR9188	DR04
9379	APRUZZESE-SERAZIN	Sylvie	AI	UMR9191	DR04
9974	AUTRAN	Sandra	AI	UMR9197	DR04
4401	DIEM	Severine	AI	UMR9197	DR04
10185	PARAIN	Karine	AI	UMR9197	DR04
9973	PARRA	Patrick	AI	UMR9197	DR04
9580	BOULAY	Jocelyne	AI	UMR9198	DR04
10516	ESPAGNE	Christelle	AI	UMR9198	DR04
5700	LARGEAU	Celine	AI	UMR9198	DR04
90934	LEMBROUK	Mehdi	AI	UMR9198	DR04
62861	MARION	Jessica	AI	UMR9198	DR04
29360	BOMBINO	Pierre-Louis	AI	UMR9198	DR04
92944	IRIE	Aristide Bi Toh	AI	UMR9198	DR04
10108	LIBANGA	Celestin	AI	UMR9198	DR04
53150	SANTIARD	Romain	AI	UMR9198	DR04
10088	OULLION	Christine	AI	UMR9198	DR04
10077	BARRE	Elvina	AI	UPR2301	DR04
10199	PELISSIER	Franck	AI	UPR2301	DR04
11565	SERVAJEAN	Vincent	AI	UPR2301	DR04
10997	LE	David	AI	UPR2301	DR04
44827	FIXOIS	Beatrice	AI	UPR2301	DR04
Matricule	Nom	Prénom	Corps	Code Unité	DR

74572	CAQUERET	Dorine	AI	UPR3251	DR04
72607	CHAPELLE	Frédéric	AI	UPS3364	DR04
15825	GENAU	Isabelle	AI	FR636	DR05
16545	JUNG	Jeremie	AI	MOY500	DR05
42835	VIVES	Gabriel	AI	MOY500	DR05
77284	BIERCEWICZ	Isabelle	AI	UMR7023	DR05
9967	MAGNIFIQUE	Edmond	AI	UMR7041	DR05
32784	SOURIE	Alexandre	AI	UMR7114	DR05
45416	HURET	Laurence	AI	UMR7605	DR05
35417	RATEAU	Sebastien	AI	UMR7638	DR05
16734	POGGI	Melanie	AI	UMR7643	DR05
78920	PHAM KIM	Danh	AI	UMR7644	DR05
16006	ALISON	Dominique	AI	UMR7648	DR05
16346	VASSIN	Sudagar	AI	UMR8109	DR05
53106	FASOLA	Gilles	AI	UMR8111	DR05
16618	GUERRINI	Vincent	AI	UMR8190	DR05
16360	BERTRAND	Fabrice	AI	UMR8190	DR05
100423	AGASSE	Sylvie	AI	UMR8539	DR05
101874	SIMON	Carol	AI	UMR8579	DR05
101077	DUBOIS	Elodie	AI	UMR9168	DR05
16564	BOURHIS	Eric	AI	UPR20	DR05
7957	OLLIVIER	Yannick	AI	UPR20	DR05
17966	PINEAU	Christelle	AI	UPS2841	DR05
15945	RAMBAUD	Paul	AI	UPS2841	DR05
16015	SAMAKE	Jean Christophe	AI	UPS855	DR05
16666	LOUVET	Jerome	AI	USR3225	DR05
17554	GIMEL	Eric	AI	USR3225	DR05
14027	HENROT	Nathalie	AI	MOY1646	DR06
15556	MARTIGNON	Mickael	AI	MOY600	DR06
13973	PREVOT	Isabelle	AI	MOY600	DR06
33397	TANGUY	Florence	AI	UMR5060	DR06
63407	PETRINI	Laurent	AI	UMR6174	DR06
63456	FALCONNET	Charles-Henri	AI	UMR6249	DR06
15659	LEJAULT	Claire	AI	UMR6302	DR06
9823	GALLET	Isabelle	AI	UMR6303	DR06
13679	SAYER	William	AI	UMR7118	DR06
15043	MARTIN	Delphine	AI	UMR7359	DR06
52999	LE CORDIER	Helene	AI	UMR7365	DR06
15303	BUQUET-CHOUARD	Julie	AI	UMR7503	DR06
14408	CHARBAUT	Christelle	AI	UMR7564	DR06
14977	PELLETIER	Laurent	AI	UPS76	DR06
14904	CLEMENT	Brigitte	AI	UPS76	DR06
14134	ROUSSEL-LEGUAY	Clothilde	AI	UPS76	DR06
15128	HARMAND	Delphine	AI	UPS76	DR06
15936	SENET	Severine	AI	UPS76	DR06
Matricule	Nom	Prénom	Corps	Code Unité	DR

55395	BROTONS	Loïc	AI	MOY700	DR07
47063	CANEHAN	Marine	AI	MOY700	DR07
89374	TCHAAOUAOU	Yasmina	AI	MOY700	DR07
15229	AYRAULT	Vincent	AI	MOY700	DR07
86796	GALLO	Sandra	AI	MOY700	DR07
17357	HAZAN	Aurélie	AI	MOY700	DR07
80548	MATHON	Kheira	AI	MOY700	DR07
88872	VIENNEY	Antonin	AI	UMR5023	DR07
80649	LAURENT	Diane	AI	UMR5037	DR07
44801	PEQUAY	Gwenaëlle	AI	UMR5133	DR07
16988	VALERO	Daniel	AI	UMR5191	DR07
11772	LUCCHI	Marie	AI	UMR5206	DR07
17180	GAILLARD	Sophie	AI	UMR5220	DR07
16544	MOURADIAN-GARCIA	Sandrine	AI	UMR5239	DR07
16451	MASSIN	Laurence	AI	UMR5256	DR07
52892	LECLERC	Emmanuel	AI	UMR5256	DR07
16973	CHALON	Frederic	AI	UMR5256	DR07
18124	DUGAS	Pierre-Yves	AI	UMR5265	DR07
24829	AYADI	Khaled	AI	UMR5270	DR07
72339	TERRIER	Nicolas	AI	UMR5270	DR07
16791	GIROUD	Barbara	AI	UMR5280	DR07
16673	LEGROS	Eric	AI	UMR5280	DR07
100778	ROSSETTI	Fabien	AI	UMR5306	DR07
17429	MASCART	Ruben	AI	UMR5306	DR07
15802	MEZZOUR	Said	AI	UMR5306	DR07
76329	DESPRAT-MORIN	Severine	AI	UMR5600	DR07
17288	CHAMBRIER	Pierre	AI	UMR5667	DR07
16516	ROZIER	Frederique	AI	UMR5667	DR07
11780	FILLOL	Raphael	AI	UMR5822	DR07
53739	GIRAUD	Yoan	AI	UMR5822	DR07
53582	PETIT	Elodie	AI	UMR6296	DR07
101564	CLAUDE	Alexandre	AI	UMR6533	DR07
18150	MONTE	Gregory	AI	UMR6533	DR07
17364	DELAGE	Helene	AI	USR3010	DR07
17202	MULLER	Jerome	AI	USR3439	DR07
3633	VICOGNE	Jean-Christophe	AI	USR3439	DR07
11906	DREVON	Olivier	AI	USR6402	DR07
17034	GERVAIS	Yvette	AI	USR6402	DR07
19447	ROYER	Florence	AI	MOY800	DR08
27420	POUZET	Nolwenn	AI	MOY800	DR08
21058	BLANCHARD	Patricia	AI	MOY800	DR08
19564	BRISSET	Corinne	AI	MOY800	DR08
18776	GUILLOU	Gael	AI	UMR7266	DR08
18934	PRINEAU	Michel	AI	UMR7266	DR08
19319	RANGER	Nathalie	AI	UMR7285	DR08
Matricule	Nom	Prénom	Corps	Code Unité	DR

18786	HAMAIDI	Murad	AI	UMR7301	DR08
18349	RAYNAUD	Lalaso	AI	UMR7302	DR08
34262	COUDERT	Valerie	AI	UMR7315	DR08
18627	BENOIST JULLIOT	Patricia	AI	UMR7327	DR08
78036	LECAS	Thomas	AI	UMR7344	DR08
18635	GRESPIER	Marie-France	AI	UMR7349	DR08
19918	MERCIER	Isabelle	AI	UMR7355	DR08
99963	BROSSARD	Yohann	AI	UMS3116	DR08
77216	DO	Yann Phuc	AI	UPR3021	DR08
18447	BRASSAMIN	Severine	AI	UPR3079	DR08
9993	BRIAUD	Emmanuel	AI	UPR3079	DR08
100942	COSSON	Lionel	AI	UPR3079	DR08
19898	HATE	William	AI	UPR3079	DR08
18390	HEUVELINE	Anne-Marie	AI	UPR3079	DR08
19695	BRANLE	Marie-Noelle	AI	UPR3346	DR08
19081	HERVOUET COSTE	Nadege	AI	UPR4301	DR08
88789	MALARD	Virginie	AI	UPR4301	DR08
19417	LEGLAND	Patricia	AI	UPR4301	DR08
19791	RETIF LEROUX	Stephanie	AI	UPS44	DR08
91181	COOPMAN	Rémy	AI	USR3565	DR08
7891	FLIGIEL	Damien	AI	USR704	DR08
23452	SCHMITT	Christine	AI	FRC1589	DR10
23096	FELIX	Audrey	AI	MOY1000	DR10
23306	FELY	Olivier	AI	MOY1000	DR10
23290	TECQUERT	Jean Louis	AI	MOY1000	DR10
23303	WIEDERHOLD	Fabien	AI	MOY1000	DR10
23442	SCHNELL	Fabien	AI	UMR3208	DR10
52724	HENER	Pierre	AI	UMR7104	DR10
16104	LOEGLER	Marie Christine	AI	UMR7104	DR10
22799	BROCARD	Dominique	AI	UMR7104	DR10
22533	HECKER	Annick	AI	UMR7104	DR10
52725	REINE	Valérie	AI	UMR7104	DR10
23215	KOECHLER	Sandrine	AI	UMR7156	DR10
42080	PARISSE	Magali	AI	UMR7177	DR10
81204	RENARD	Nicolas	AI	UMR7177	DR10
19672	DICK SCHULER	Nathalie	AI	UMR7178	DR10
23706	BERTHO	Yannick	AI	UMR7178	DR10
23920	HOSSELET	Jerome	AI	UMR7178	DR10
19473	SCHAEFFER	Eric	AI	UMR7178	DR10
19484	SOMMER	Regine	AI	UMR7178	DR10
23676	MARTZ	Adeline	AI	UMR7199	DR10
22557	STRAUB	Marie-Laure	AI	UMR7242	DR10
111416	VALLET	Judith	AI	UMR7242	DR10
22883	LOBNER	Angelique	AI	UMR7504	DR10
23246	ULRICH	Patrice	AI	UMR7516	DR10
23763	GANGLOFF	Sophie	AI	UMR7517	DR10
Matricule	Nom	Prénom	Corps	Code Unité	DR

23700	EISELE	Aline	AI	UMR7550	DR10
23665	COLLARD	Alexandre	AI	UPR22	DR10
22227	PAWLAK	Gaël	AI	UPR2357	DR10
23102	CALCO	Valerie	AI	UPR3212	DR10
23709	SOICHOT	Julien	AI	UPR9022	DR10
26147	COPPEL	Denis	AI	MOY1100	DR11
26000	REVELLIN-FALCOZ	Laurent	AI	MOY1100	DR11
43038	TCHILINGUIRIAN	Eric	AI	MOY1100	DR11
90052	JULIEN	Céline	AI	MOY1100	DR11
25282	AYALA	Isabel	AI	UMR5075	DR11
17142	DEPOISIER	Didier	AI	UMR5075	DR11
88823	GAUTHIER-LAFAYE	Mathieu	AI	UMR5108	DR11
25059	BERTON	Kevin	AI	UMR5129	DR11
24006	CANNELLA	Dominique	AI	UMR5163	DR11
24808	MOKHTARI	Akila	AI	UMR5216	DR11
25367	FIZE	Jennifer	AI	UMR5249	DR11
89724	FLANDINET	Laurène	AI	UMR5274	DR11
25704	TONI	Jean-Benoit	AI	UMR5521	DR11
25157	SAGNIMORTE	Florence	AI	UMR5553	DR11
25963	VAN MELLE-GATEAU	Mathilde	AI	UMR5588	DR11
63049	ROBIN	Arnaud	AI	UMR5628	DR11
29298	GOMES MONTEIRO	Inocencio	AI	UMR5814	DR11
20494	RAMBURE	Thibaut	AI	UMR5814	DR11
20535	JACOB	Cecile	AI	UMR5814	DR11
74842	JACOB	Josua	AI	UMR5821	DR11
20293	LAGORIO	Eric	AI	UMR5821	DR11
20338	MARTON	Marc	AI	UMR5821	DR11
70798	MENU	Johann	AI	UMR5821	DR11
91631	PONCHANT	Nicolas	AI	UMR5821	DR11
20237	SOLE	Patrick	AI	UMR5821	DR11
27498	GARCON	Evelyne	AI	UMR6417	DR11
24105	BROISIN	Catherine	AI	UMR8191	DR11
24594	LAHERA	Eric	AI	UMS832	DR11
9763	JULIE	Gwenaëlle	AI	UPR2940	DR11
23986	CHANTHIB	Pierre	AI	UPR2940	DR11
26144	DESCHANELS	Yves	AI	UPR2940	DR11
25065	GUILHOT	Johan	AI	UPR2940	DR11
23123	LACHKAR	Pierre	AI	UPR2940	DR11
24025	BOURGEAT-LAMI	Nathalie	AI	UPR2940	DR11
10334	POIS	Florence	AI	UPR2940	DR11
112026	MARPAUD	Julien	AI	UPR3228	DR11
24812	PIC	Amelie	AI	UPR3228	DR11
25082	JEACOMINE	Isabelle	AI	UPR5301	DR11
24019	BAYMA-PECIT	Eric	AI	UPR5301	DR11
24074	CALDARA	Isabelle	AI	UPR5301	DR11
23830	LAURENS	Myriam	AI	UPS2070	DR11
Matricule	Nom	Prénom	Corps	Code Unité	DR

23972	ARGENTINO	Patricia	AI	UPS3390	DR11
30092	GROSSI	Alain	AI	FR3479	DR12
21265	IMBAUD	Helene	AI	MOY1200	DR12
26676	RUBENACH	Jean	AI	MOY1200	DR12
26545	D'AMICO	Anne-Marie	AI	MOY1200	DR12
27006	LAPORTE-CHAOUALI	Sylvie	AI	MOY1200	DR12
26874	THIBAUDAT	Yves	AI	UMR6134	DR12
38322	COTELLE	Nathalie	AI	UMR6262	DR12
26195	ZAMBONI	Veronique	AI	UMR7257	DR12
71714	MARSCHAL	Christian	AI	UMR7263	DR12
78343	BEAUCHAMPS-ASSALI	Vanina	AI	UMR7263	DR12
24866	ANDRE	Guy	AI	UMR7269	DR12
4381	OULED SGHAIER	Vanessa	AI	UMR7282	DR12
78997	LEROI	Delphine	AI	UMR7283	DR12
25889	POGGETTI	Mireille	AI	UMR7286	DR12
26888	FLOUCAT	Sylvain	AI	UMR7287	DR12
26140	DETAILLEUR	Brice	AI	UMR7288	DR12
26205	AGUILLON	Sylvie	AI	UMR7288	DR12
26412	DADOUN	Joelle	AI	UMR7289	DR12
52577	NICLAS-CHIRURGIEN	Laure	AI	UMR7294	DR12
15949	BAUDOIN	Bruno	AI	UMR7299	DR12
26835	DAMELET	Loic	AI	UMR7299	DR12
90515	LAVANDIER	Sébastien	AI	UMR7325	DR12
27061	GARCIA	Jose	AI	UMR7326	DR12
27625	GARCIA	Nathalie	AI	UMR7326	DR12
72352	GARCIA MOLINA	Marta	AI	UMR7330	DR12
21257	MUNOZ	Jocelyne	AI	UMR7346	DR12
26323	CONSTANT	Anne Marie	AI	UMS3470	DR12
60075	DESMONS	Nathalie	AI	UMS3470	DR12
27128	PINHEDE	Cedric	AI	UPR7051	DR12
53432	CORRE	Sylvie	AI	MOY1300	DR13
50248	JACQUOT	Estelle	AI	MOY1300	DR13
28361	LAUDIE	Michele	AI	UMR5096	DR13
28676	BUATOIS	Bruno	AI	UMR5175	DR13
18073	BERNARD	Cyril	AI	UMR5175	DR13
29025	NGUYEN-PLATON	Marguerite	AI	UMR5175	DR13
28489	GUILLOU-DUVOID	Anne	AI	UMR5203	DR13
9773	GEERAERT	Muriel	AI	UMR5243	DR13
29077	PANIAGUA	Cedric	AI	UMR5247	DR13
27939	FITOUSSI	Muriel	AI	UMR5247	DR13
29503	CACCIAGUERRA	Thomas	AI	UMR5253	DR13
29611	GUIFFREY	Pascale	AI	UMR5253	DR13
28020	REBIERE	Bertrand	AI	UMR5253	DR13
29737	GUERMACHE	Mourad	AI	UMR5253	DR13
4589	LAMBERT	Magali	AI	UMR5253	DR13
25029	RIVOIRE	Stephane	AI	UMR5299	DR13
Matricule	Nom	Prénom	Corps	Code Unité	DR

28874	PREVOT	Carole	AI	UMR5299	DR13
28558	ROMESTAN	Isabelle	AI	UMR5474	DR13
29291	GEORGE	Stephane	AI	UMR5506	DR13
29463	LUKASIK	Cecile	AI	UMR5506	DR13
89363	VALORGE	Patrice	AI	UMR5508	DR13
27540	DESOEUVRE	Angelique	AI	UMR5569	DR13
28995	CATALA	Philippe	AI	UMR7621	DR13
100229	PERU	Erwan	AI	UMR8222	DR13
29262	BOUVIER	Corinne	AI	UMR9190	DR13
29410	RAKOTONDRAMASY	Sahondratiana	AI	UPR1142	DR13
25014	PEREZ	Antoine	AI	UPR8521	DR13
63164	FOULON	Stéphane	AI	FR2599	DR14
30997	LEDUC	Catherine	AI	MOY1400	DR14
31413	MONIER	Marie-Dominique	AI	MOY1400	DR14
31668	KOLLAR	Gisele	AI	MOY1678	DR14
31621	POUIL	Jerome	AI	MOY1678	DR14
27921	BARRERE	Sandrine	AI	UMR2594	DR14
53333	LEPOURRY	Laurence	AI	UMR5089	DR14
50053	LEVILLAIN	Florence	AI	UMR5089	DR14
31630	GOIFFON	Isabelle	AI	UMR5099	DR14
31350	RECH	Jerome	AI	UMR5100	DR14
88543	CARLES	Christophe	AI	UMR5100	DR14
31279	PANEGOS	Patricia	AI	UMR5193	DR14
85830	SOEPARNO	Ruddy	AI	UMR5502	DR14
31310	BOURREL	Denis	AI	UMR5502	DR14
10182	DA COSTA	Frederic	AI	UMR5503	DR14
31427	ESCALAS	Nathalie	AI	UMR5547	DR14
31318	CAUSSERAND FABBRO	Carole	AI	UMR5563	DR14
31038	CASTILLO	Alain	AI	UMR5563	DR14
31662	SOUHAUT	Marc	AI	UMR5566	DR14
52746	COLLEDANI	Eric	AI	UMR5626	DR14
31821	CLUZEAU	Marie-Helene	AI	UMS2859	DR14
31016	DI SALVO	Nathalie	AI	UMS831	DR14
44986	MESNILGRENTE	Fabien	AI	UPR8001	DR14
30757	DOLLAT	Xavier	AI	UPR8001	DR14
30982	MARROT	Jean-Christophe	AI	UPR8001	DR14
31811	LIBOUREL	Julien	AI	UPR8001	DR14
30995	DUCROCQ	Brigitte	AI	UPR8001	DR14
31360	SOLER ANTICH	Anna	AI	UPR8001	DR14
70776	COURS	Robin	AI	UPR8011	DR14
31270	CANAU POUCHET	Fabrice	AI	UPR8241	DR14
30872	MAUPOME	Michel	AI	UPR8241	DR14
50074	LACASSAGNE	Francis	AI	USR5026	DR14
33693	CAILLAUD	Muriel	AI	MOY1500	DR15
33709	MAUJARD	Celine	AI	MOY1500	DR15
Matricule	Nom	Prénom	Corps	Code Unité	DR

33455	FALCK	Valerie	AI	UMR5114	DR15
33154	JENART	Carlos	AI	UMR5185	DR15
89199	PHILIPPOT-LE CAMUS	Sophie	AI	UMR5218	DR15
85686	LE BECHEC	Mickaël	AI	UMR5254	DR15
33198	PUYOU-LASCASSIES	Sophie	AI	UMR5254	DR15
34019	CLISSON	Gerald	AI	UMR5258	DR15
33444	SIBAUD	Jean-Marc	AI	UMR5295	DR15
34047	GUIET	Sandrine	AI	UMR5295	DR15
100363	PERCHEY	Guy	AI	UMR5296	DR15
34970	TESSIER	Beatrice	AI	UMR5297	DR15
43586	BAUSSART	Jérôme	AI	UMR5797	DR15
34157	CASSAGNERE	Sebastien	AI	UMR5798	DR15
31365	CHOLLET	Yannick	AI	UMS3033	DR15
33933	VERGNIEUX	Caroline	AI	UMS3657	DR15
34812	ETIENNE	Laetitia	AI	UPR9048	DR15
33713	NGUYEN	Olivier	AI	UPR9048	DR15
33448	COSSERON-DA COSTA	Virginie	AI	UPR9048	DR15
33190	PICARD	Veronique	AI	USR3155	DR15
35397	MALAGUTTI	Ornella	AI	EXT1600	DR16
35687	SOHLER	Isabelle	AI	INS1610	DR16
32678	CHOTARD-LOCHET	Nadege	AI	INS1618	DR16
81572	DI CESARE	Bertrand	AI	INS1618	DR16
35459	CENCIGH	Sylvie	AI	INS1619	DR16
32737	MARTIN	Lucie	AI	INS1619	DR16
35327	MENANT	Celine	AI	INS1630	DR16
35029	WILLIAM	Sylvie	AI	INS1630	DR16
53542	LEFEBVRE	Nelly	AI	INS1640	DR16
32642	RENE-KERBER	Pascale	AI	INS1660	DR16
34713	FLERET	Hermann	AI	MOY1600	DR16
35089	VARELA	David	AI	MOY1600	DR16
82836	HERNANDEZ	Gaëlle	AI	MOY1609	DR16
114388	LOKIEC	Cécile	AI	MOY1613	DR16
4304	LEROUX	Magali	AI	MOY1632	DR16
51983	MIMOUNA	Akima	AI	MOY1632	DR16
66045	PERMALL	Sabrina	AI	MOY1632	DR16
53663	GALARD	Nathalie	AI	MOY1646	DR16
35523	GUELY	Helene	AI	MOY1646	DR16
10306	LENDO	Isabelle	AI	MOY1646	DR16
35181	BOQUEL	Karine	AI	MOY1649	DR16
35288	GOMEZ	Valerie	AI	MOY1649	DR16
106564	FURLAN	Eric	AI	MOY1666	DR16
46784	GIMENEZ	Jean	AI	MOY1677	DR16
5481	CAMPUS	Pascale	AI	UMR8053	DR16
89721	VIDAL	Jean-Philippe	AI	UMS2927	DR16
4583	KULAGA	Claire	AI	UMS2927	DR16
5987	ANDRE	Sylvie	AI	MOY1632	DR16
Matricule	Nom	Prénom	Corps	Code Unité	DR

37682	LAUNAY	Jean-François	AI	MOY1632	DR16
37766	KERIRZIN	Joel	AI	FR2424	DR17
37133	GUEZENNEC	Barbara	AI	FR2424	DR17
37220	DENIS ANGELE	Dominique	AI	MOY1700	DR17
37184	EVEN	Isabelle	AI	MOY1700	DR17
16995	PAUGAM	Patricia	AI	MOY1700	DR17
67253	COLL	Jean-Gabriel	AI	SNC9028	DR17
37628	BELLEC	Romuald	AI	SNC9028	DR17
10096	BEAUNAY	Stephanie	AI	UMR6112	DR17
99848	VIVES	Thomas	AI	UMR6226	DR17
37366	PAIN	Thierry	AI	UMR6226	DR17
38110	NICOLLE	Julie	AI	UMR6251	DR17
37970	GALVEN	Cyrille	AI	UMR6283	DR17
36491	BORTOLI	Yann	AI	UMR6457	DR17
36486	PICHOT	Patrice	AI	UMR6457	DR17
44397	JAHKE	Ronald	AI	UMR6457	DR17
35426	HUGUET	Sophie	AI	UMR6457	DR17
36514	OLLITRAULT	Isabelle	AI	UMR6457	DR17
10304	GUEDON	Sophie	AI	UMR6502	DR17
88634	CHARLES	Catherine	AI	UMR6521	DR17
53307	LE TOULLEC	Tristan	AI	UMR6523	DR17
30832	QUESSETTE	Kevin	AI	UMR6538	DR17
36947	BLONDEAU	James	AI	UMR6613	DR17
38328	MANCEAU	Celine	AI	UMR7144	DR17
37912	JAM	Murielle	AI	UMR8227	DR17
35409	PRESSAC	Jean-Baptiste	AI	UMS3554	DR17
63244	PERAULT	Fabien	AI	UPS855	DR17
36895	DESBAN	Nathalie	AI	USR3151	DR17
37733	BOUFFEL	Karine	AI	MOY1800	DR18
78946	DELATAILLE	Laurence	AI	MOY1800	DR18
37501	VIGNERON	Pascale	AI	UMR7338	DR18
38061	AMPEN-GUFFROY	Catherine	AI	UMR8161	DR18
38273	TAILLEZ	Caroline	AI	UMR8163	DR18
88997	DELABRE	Celine	AI	UMR8181	DR18
72030	DELAHAYE	Virginie	AI	UMR8188	DR18
53042	PRIEM	Anne	AI	UMR8518	DR18
38093	DUBOIS	Philippe	AI	UMR8520	DR18
37875	MIENS	Michele	AI	UMR8520	DR18
40618	FEIERSTEIN-PLANCO	Claire	AI	UMR6252	DR19
40555	HELAINÉ	Marie-Cecile	AI	UMR6507	DR19
40581	HERVIEU	Benoit	AI	UMR6508	DR19
75494	DOUTRESSOULLES	Delphine	AI	UMR6583	DR19
77286	CLERGET-JAY	Christine	AI	UMR6634	DR19
40175	FREMONT	Georges	AI	UPR3266	DR19
40150	HOUARNER	Charles	AI	UPR3266	DR19
76360	OSMOND	Benoit	AI	UPR3266	DR19
Matricule	Nom	Prénom	Corps	Code Unité	DR

40515	POREE	Florent	AI	UPR3266	DR19
58632	CARLINO	Antoine	AI	UPR3266	DR19
40478	LAUNAY	Virginie	AI	UPR3266	DR19
41504	DE MASINI	Gaetan	AI	MOY2000	DR20
66309	ALLIOUANE	Samir	AI	UMR7093	DR20
41419	PAYRE	Christine	AI	UMR7275	DR20
41448	MOMIER	David	AI	UMR7277	DR20
4394	BOUDARD-MORTEAU	Christine	AI	UMR7336	DR20
41360	KAMM	Daniel	AI	UMS2202	DR20
40902	CHALLIER	Patricia	AI	UMS829	DR20
45754	LE MOAL	Frédéric	AI	UPS855	DR20

Fait à Paris, le 15 décembre 2015

Alain FUCHS
Président du CNRS



Le président

Liste des agents auxquels une réduction d'ancienneté a été attribuée
après avis de la CAP n°6 du 04 décembre 2015 (effet 2016)

Echelon accéléré
TCE

Matricule	Nom	Prénom	Grade	Code Unité	DR
4532	M'TSAHOUA	Edvine	TCE	MOY100	DR01
7196	BRELAUD THEIS	Sylvie	TCE	UMR7049	DR01
7214	PRIOUL	Catherine	TCE	UMR8150	DR01
4029	LAMY	Patricia	TCE	MOY200	DR02
35169	WESSELI	Sylvie	TCE	MOY200	DR02
4389	PENNETIER	Carole	TCE	UMR144	DR02
6020	LONCIN	Cyrille	TCE	UMR7225	DR02
3952	LEFEBVRE	Isabelle	TCE	UMR8235	DR02
3653	DUYS	Alain	TCE	UMR8553	DR02
33879	MARTIN	Delphine	TCE	UMR9187	DR02
4683	SANSOULET-PLANTE	Bruno	TCE	MOY300	DR03
4890	BOUCHOT	Christelle	TCE	UMR8200	DR03
9884	PLISSON	Isabelle	TCE	EXT400	DR04
65954	BOUVIER	Claude	TCE	MOY400	DR04
10296	HOULLEBEY	Joelle	TCE	MOY400	DR04
9660	MOREL	Anne	TCE	UMR8000	DR04
10787	WILLOQUET	Georges	TCE	UMR8081	DR04
8056	BARJOT	Frederic	TCE	UMR8182	DR04
15947	BEGUE	Angelique	TCE	UMR8212	DR04
9506	ALBARET	Marc	TCE	UMR8214	DR04
10043	GUIMONET	Franck	TCE	UMR8506	DR04
10301	DEVILLERS	Thierry	TCE	UMR8578	DR04
7990	BONENFANT	Jean	TCE	UMR8607	DR04
8047	RUDNYCKYJ	Filip	TCE	UMR8607	DR04
8052	TROCHET	Stephane	TCE	UMR8607	DR04
9577	BORGET	Lionel	TCE	UMR8607	DR04
67914	PICHET	Marc	TCE	UMR8607	DR04
16467	THIBAUT	Helene	TCE	UMR9191	DR04
10356	NICOLAS	Angelique	TCE	UMR9197	DR04
9804	TRIKI	Jeanne	TCE	UMR9197	DR04
9843	PAMLARD	Olivier	TCE	UPR2301	DR04
15760	GENDRON	Patrick	TCE	MOY500	DR05
46296	HENRYON	Francelyne	TCE	MOY500	DR05
80592	ROLIN	Christine	TCE	MOY500	DR05
17151	MOMY	Catherine	TCE	UMR7041	DR05

Matricule	Nom	Prénom	Grade	Code Unité	DR
15008	PRIOT	Marie-Line	TCE	UMR7186	DR05
11663	BEYER	Eric	TCE	UMR7638	DR05
17197	BAZIN	Marilyne	TCE	UMR7648	DR05
15913	DANTON	Jean Paul	TCE	UMR8111	DR05
15166	GUIBAL	Marie-Beatrice	TCE	UMR8112	DR05
15453	THUON	Kounvary	TCE	UMR8190	DR05
15377	ROBIN	France-Lise	TCE	UMR8539	DR05
16934	PENNEC	Michelle	TCE	UMR8591	DR05
15172	THIRION	Mireille	TCE	USR3225	DR05
14058	KIEFFER	Sabine	TCE	MOY600	DR06
16129	MARTIN	Corinne	TCE	UMR5022	DR06
15501	BASSEREAU-VAUTHIER	Laetitia	TCE	UMR6298	DR06
14613	LHOSTE-KONDRATOW	Christelle	TCE	UMR7039	DR06
14829	DESCHAMPS	Philippe	TCE	UPS76	DR06
54669	ROUXEL	Sylvie	TCE	MOY700	DR07
17690	BARBOT	Francois	TCE	UMR5133	DR07
17712	DISCH	Sylvie	TCE	UMR5190	DR07
16837	BUSSY	Agnes	TCE	UMR5280	DR07
59026	BONGIOVANNI	Claudie	TCE	UMR5822	DR07
61813	AUZOLLE	Marie-Christine	TCE	UMR6524	DR07
15910	SOURLIER	Valerie	TCE	UMR6620	DR07
17603	DURAND	Christine	TCE	USR6402	DR07
19285	HARIKA	Genevieve	TCE	UMR7267	DR08
37580	ERNST MAILLET	Vanessa	TCE	UMR7302	DR08
18514	JOURNET	Agnes	TCE	UMR7323	DR08
18709	HATTON	Marielle	TCE	UMR7327	DR08
19429	RUAULT	Stephanie	TCE	UMR7372	DR08
19297	NOURRY	Nicole	TCE	UMR7374	DR08
19494	ROLLAND	Nathalie	TCE	UMS3116	DR08
19018	SAYAMATH	Sisouk	TCE	UPR3021	DR08
19181	LORY	Rachel	TCE	UPS44	DR08
22910	BUCHBERGER	Fabien	TCE	UMR7006	DR10
22901	DUFOUR	Stephane	TCE	UMR7104	DR10
23723	GENDRON	Michael	TCE	UMR7104	DR10
19589	WABNITZ	Christophe	TCE	UMR7178	DR10
19666	ZETER	Valeria	TCE	UMR7178	DR10
20009	SCHNEIDER	Martine	TCE	UMR7178	DR10
20026	BOUTIN	Danièle	TCE	UMR7517	DR10
22697	ROTH	Marcel	TCE	UPR22	DR10
72630	THAHOULY	Tamou	TCE	UPR3212	DR10
24796	ODDOU	Christiane	TCE	ERL5284	DR11
25988	LE GOFF	Veronique	TCE	MOY1100	DR11
24456	BAS	Serge	TCE	UMR5130	DR11
5517	BOURDAIS	Celine	TCE	UMR5163	DR11
24182	RUSCONI	Bruno	TCE	UMR5224	DR11
20235	YAMOUNI	Mahfoud	TCE	UMR5821	DR11

Matricule	Nom	Prénom	Grade	Code Unité	DR
24134	AUTERNAUD	Christian	TCE	UPR3228	DR11
26643	BERTHILLOT	Antoine	TCE	MOY1200	DR12
25789	CECERE	Yvan	TCE	UMR7246	DR12
27690	VIALLE	Marie-Therese	TCE	UMR7273	DR12
26892	ZELLAT	Ahmed	TCE	UMR7281	DR12
25434	PINET	Isabelle	TCE	UMR7281	DR12
26236	BRUGGIAMOSCA	Claude	TCE	UMR7303	DR12
26762	CUGE	Nathalie	TCE	UMR7339	DR12
25942	LARROUDE	Laurence	TCE	UMS2927	DR12
25354	PERON	Marlene	TCE	UMS2927	DR12
25701	HUPPERT	Francois	TCE	UMS3470	DR12
26942	DIGRANDI	Georges	TCE	UPS846	DR12
27411	MARTEAU	Pascal	TCE	USR3125	DR12
27636	RICHARD	Annick	TCE	USR3125	DR12
28407	DIFALLAH-PERRET	Houria	TCE	MOY1300	DR13
28602	MARTY	Martine	TCE	MOY1300	DR13
23265	PLAGNIOL	Jean Pierre	TCE	MOY1300	DR13
30785	GARCIA	Joseph	TCE	UMR5004	DR13
29064	LEPAGE	Florence	TCE	UMR5048	DR13
28857	SARDA	Violette	TCE	UMR5175	DR13
28235	COUZI	Corinne	TCE	UMR5214	DR13
28884	GABILLARD	Adoration	TCE	UMR5221	DR13
30722	EMANS	Remi	TCE	UMR5244	DR13
17692	RUZIE	Emmanuelle	TCE	UMR5253	DR13
25508	GAINÉ	Chantal	TCE	UMR5554	DR13
28321	ROCA	Jean Claude	TCE	UMS2348	DR13
23961	LAUNAY	Yannick	TCE	UPR2940	DR13
29392	BIENFAIT	Jean-Marc	TCE	UPR8521	DR13
28369	GARRABOS	Marc	TCE	UPR8521	DR13
29052	LOPEZ	Rose-Marie	TCE	UPR8521	DR13
29383	MOIZAN-TEYSSANDIER	Marina	TCE	UPR8521	DR13
31353	MAIORANO	Jean-Marc	TCE	UMR5089	DR14
31600	LESTRADE	Carine	TCE	UMR5100	DR14
31552	MARIA	Delphine	TCE	UMR5126	DR14
30981	LEDIG	Marie-Isabelle	TCE	UMR5560	DR14
30735	COUSIN	Anne Marie	TCE	UMR5563	DR14
31161	GIL	Emilie	TCE	UMR5602	DR14
30990	EVARD	Arlette	TCE	UPR8001	DR14
31268	LE DENMAT	Eric	TCE	UPR8001	DR14
30834	MOTHES	Emmanuelle	TCE	UPR8241	DR14
33134	DHELIAT	Catherine	TCE	MOY1500	DR15
33801	ROMAIN	Helene	TCE	MOY1500	DR15
34051	ALVES MAGALHAES	Catherine	TCE	UMR5095	DR15
4391	BERNARD	Christophe	TCE	UMR5185	DR15
15898	DEVILDER	Gauthier	TCE	UMR5199	DR15
33399	WORTMANN	Regine	TCE	UMR5199	DR15

Matricule	Nom	Prénom	Grade	Code Unité	DR
37985	DOISY	Isabelle	TCE	UMR5255	DR15
33859	FAYOUX	Anne	TCE	UMR5287	DR15
33132	ROUSSEAU	Marie-Laure	TCE	UMR5287	DR15
33565	BIENDON	Nathalie	TCE	UMR5293	DR15
33192	MALERNE	Philippe	TCE	UMR5295	DR15
32084	OUTREQUIN	Jean	TCE	UMR5797	DR15
33432	LATOUR-DANTES	Astrid	TCE	UMR5800	DR15
33569	GLIZE	Fabrice	TCE	UMR5804	DR15
33937	HORTOLLAND	Philippe	TCE	UPR8641	DR15
34863	KOZIET	Thomas	TCE	MOY1600	DR16
3570	FERRANT	Leontine	TCE	MOY1600	DR16
34907	GAUTHIER	Valerie	TCE	MOY1600	DR16
35427	HELLIER	Catherine	TCE	MOY1600	DR16
35319	TECHER	Samira	TCE	MOY1666	DR16
34753	DE PASCALIS	Mirella	TCE	UMS2927	DR16
41471	BERNARD	Cécile	TCE	MOY1632	DR16
36493	FRESNEAU	Sylvain	TCE	UMR6457	DR17
36480	MOREAU	Evelyne	TCE	UMR6457	DR17
4410	PERES	Laurent	TCE	UMR7212	DR17
37707	LABAEYE	Nathalie	TCE	FRE3723	DR18
37541	ADIASSE	Sandrine	TCE	MOY1800	DR18
37503	PACAUD MANGIN	Valerie	TCE	UMR7319	DR18
38325	CALIMEZ	Christelle	TCE	UMR7352	DR18
37607	NETTER	Regine	TCE	UMR8198	DR18
37679	BROUTIN	Josephine	TCE	UMR8529	DR18
38199	HAMMADI	Fatima	TCE	UMR9189	DR18
38019	BLANCHET	Regine	TCE	UMS3702	DR18
37727	CLUCKERS	Francine	TCE	UMS3702	DR18
40582	LECERF	Laurent	TCE	MOY1632	DR19
40557	MILHOUD	Soizic	TCE	MOY1900	DR19
40474	DEVILLEZ	Nathalie	TCE	MOY1900	DR19
40528	WIDEROWSKI	Linda	TCE	MOY1900	DR19
40397	AUVRAY	Edwige	TCE	UMR6085	DR19
40512	LECOURT	Jerome	TCE	UMR6508	DR19
40345	MULLER	Thierry	TCE	UMR6614	DR19
40169	ANDRAU	Emmanuel	TCE	UPR3266	DR19
40173	ROSSARD	Laurent	TCE	UPR3266	DR19
100038	BONHOMME	Dominique	TCE	UMR7272	DR20
41355	PLATT	Carole	TCE	UMR7284	DR20
41400	DUSAUCY	Arnaud	TCE	UMR7335	DR20
41496	HAMEL	Nathalie	TCE	UMR7335	DR20
41275	CHASSAGNEUX	Christine	TCE	UMR7336	DR20
4928	KOULECHOFF	Nathalie	TCE	UMR7336	DR20

Echelon accéléré
TCS

Matricule	Nom	Prénom	Grade	Code Unité	DR
4866	LO BUE	Gwénaëlle	TCS	UMR7018	DR01
35315	MAKOUJNI SIGE	Viviane	TCS	UMR7110	DR01
27692	FRAISSE	Eric	TCS	UMR7164	DR01
53576	TESSON	Sabine	TCS	UMR7164	DR01
76235	FACHARD	Nadine	TCS	UMR7219	DR01
4406	VAN HOVE	Lucie	TCS	UMR7592	DR01
7566	BONDIDIER	Martine	TCS	UMR7592	DR01
4749	GUILLARD	Mireille	TCS	UMR7592	DR01
54874	PAVILI-BALADINE	Lydie	TCS	UMR8177	DR01
7208	LECRASMEUR	Danielle	TCS	UMR8558	DR01
4832	VERGER-TROCHAIN	Edith	TCS	UMR9194	DR01
3358	LOUDIN	Anne	TCS	ERL8255	DR02
5971	VERZIER	Anne-Cecile	TCS	FR684	DR02
35101	KHOUNI	Louisa	TCS	MOY1600	DR02
10011	MENTECKI-QUINTIN	Sandrine	TCS	MOY200	DR02
35800	DIABANGOUAYA	Patricia	TCS	UMR3215	DR02
35527	RAKOTOMANDIMBY	Roselys	TCS	UMR7095	DR02
49545	CARLOSSE	Marie	TCS	UMR7585	DR02
6553	RAFAILLAC	Christophe	TCS	UMR7588	DR02
45202	CANTO	Pierre Yves	TCS	UMR7622	DR02
47540	CLADIÈRE	Damien	TCS	UMR7622	DR02
63670	BARBOSA	Isabelle	TCS	UMR8197	DR02
53567	DESNOYERS DE MARBAIX	Axel	TCS	UMR8235	DR02
74075	BIVIC	Gilles	TCS	UMS839	DR02
3386	REMOISSENET	Jean-Lucien	TCS	MOY300	DR03
5087	HOCINI	Amina	TCS	MOY300	DR03
101236	ROUILLE	Florence	TCS	UMR7154	DR03
4096	DA FONSECA	Marie Manuela	TCS	UMR7179	DR03
3231	HEU	Sylvie	TCS	USR3224	DR03
42681	ALLEAUME	Allison	TCS	MOY400	DR04
10053	RIGAULT	Stephanie	TCS	MOY400	DR04
42936	METROT	Virginie	TCS	UMR8212	DR04
10292	MARTINEAU	Valerie	TCS	UMR8214	DR04
10333	LECCHI	Amelie	TCS	UMR8502	DR04
7807	HERRY	Emmanuel	TCS	UMR8607	DR04
9656	MISTRETTA	Eric	TCS	UMR8607	DR04
7982	FONTÉYRAUD	Sebastien	TCS	UMR8608	DR04
50575	GIBELIN	Laurent	TCS	UMR8609	DR04
10845	HERVE	Silvin	TCS	UMR8609	DR04
54200	CLAVEREAU	Isabelle	TCS	UMR9191	DR04
10035	CHAGNEAU	Carine	TCS	UMR9198	DR04

Matricule	Nom	Prénom	Grade	Code Unité	DR
9581	MARONI	Brigitte	TCS	UMR9198	DR04
10993	LAMOTHE-SIBOLD	Marlene	TCS	UMR9213	DR04
11672	DOHOU	Francis	TCS	EXT500	DR05
16649	BARBARIC	Sophie	TCS	FR636	DR05
17265	GENTIS	Florence	TCS	MOY500	DR05
34721	BARDELLA	Valerie	TCS	UMR125	DR05
35282	PERRINET	Stephanie	TCS	UMR3691	DR05
17519	DUPUIS	Nathalie	TCS	UMR7186	DR05
11687	ROGER ROULLING	Carine	TCS	UMR7647	DR05
15809	JEGU	Catherine	TCS	UMR7648	DR05
16521	LEROY	Laetitia	TCS	UPR20	DR05
16217	FERREIRA	Marina	TCS	UPR20	DR05
17952	GORET	Veronique	TCS	UPS2841	DR05
15084	LAPORTE	Sylvain	TCS	USR3225	DR05
14326	COURTOIS	Sylvie	TCS	MOY1646	DR06
14962	IRACANE	Pascale	TCS	MOY600	DR06
14717	OHL	Nathalie	TCS	MOY600	DR06
14700	SIMON	Muriel	TCS	MOY600	DR06
72770	BERNAUD	Karine	TCS	UMR6303	DR06
15230	TAMBURINI	Valerie	TCS	UMR7198	DR06
14467	PREVITALI	Valerie	TCS	UPS76	DR06
14530	REISER	Dominique	TCS	UPS76	DR06
24849	MESSINA	Virginie	TCS	FR3302	DR07
63513	MONTIBERT	Mathieu	TCS	MOY700	DR07
17476	SCHANNE	Celine	TCS	MOY700	DR07
15847	MOLLEREAU	Esther	TCS	UMR5239	DR07
25945	BISGAMBIGLIA	Veronique	TCS	UMR5256	DR07
16855	PAGES	Christophe	TCS	UMR5280	DR07
53613	THOINET	Karine	TCS	UMR5534	DR07
11843	DELAUNAY	Didier	TCS	UMR5822	DR07
63510	HERNANDEZ	Sandrine	TCS	UMR5822	DR07
23324	VEIT	Claude	TCS	UMR7285	DR08
16829	PERCINA	Nathalie	TCS	UMR7311	DR08
18832	BARDEAU	Jocelyne	TCS	UPR3346	DR08
88879	CORBELLINI	Jean-Philippe	TCS	USR3501	DR08
23019	CLAUDE	Helene	TCS	MOY1000	DR10
23116	MOSSER	Michel	TCS	UMR7199	DR10
23566	BOULARD	Arnaud	TCS	UMR7504	DR10
42453	NGOV	Chheng	TCS	UMR7515	DR10
23672	AUBERT	Amelie	TCS	UMR7517	DR10
54652	SCHAEFFER	Laure	TCS	UPR9002	DR10
52820	CHAMBARD	Didier	TCS	MOY1100	DR11
26276	THEVENON	Emmanuel	TCS	UMR5168	DR11
23774	BROSSIER	Martine	TCS	UMR5216	DR11
25257	NOGUEIRA	Sonia	TCS	UMR5216	DR11
24906	RASSOULI	Khadija	TCS	UMR5266	DR11

Matricule	Nom	Prénom	Grade	Code Unité	DR
44401	DE PALO	Karine	TCS	UMR5275	DR11
25939	BEGUIER	Serge	TCS	UMR5588	DR11
20387	SUBLET	Francoise	TCS	UMR5814	DR11
35369	COURTIN	Fabienne	TCS	UMS2927	DR11
27391	PAGANO	Julie	TCS	MOY1200	DR12
26481	VALETTE	Odile	TCS	UMR7283	DR12
27232	IHERTI	Taarable	TCS	UMR7289	DR12
87756	VAULTIER	Frédéric	TCS	UMR7294	DR12
25233	MICHAUD	Corinne	TCS	UMR7316	DR12
26479	GIBAULT	Sophie	TCS	UMR7325	DR12
26016	VORS	Patrick	TCS	UMR7326	DR12
27464	LEPINE	Frédérique	TCS	UMR7326	DR12
52791	CERVETTI	Paul	TCS	UMR7343	DR12
27159	GROSSI	Pierre-Eric	TCS	UMS820	DR12
27240	DESMIS	Laura	TCS	UPS846	DR12
26079	VEYSSEYRE	Bernadette	TCS	USR3125	DR12
35715	LE TOULLEC	Valerie	TCS	FR3105	DR13
28295	BETEILLE	Lionel	TCS	FRE3689	DR13
28860	LAPARDINA	Valerie	TCS	MOY1300	DR13
28796	PAGAN	Sylvie	TCS	MOY1300	DR13
29324	BARBAT	Jerome	TCS	UMR5221	DR13
27987	RABEHARIVELO	Tina	TCS	UMR5221	DR13
30736	MACHECOURT	Simon	TCS	UMR5237	DR13
28483	MARIE	Bernadette	TCS	UMR5243	DR13
4711	VIEIRA E SILVA	Antonio	TCS	UMR5253	DR13
4689	FLOUCAT	Olivier	TCS	UMR5506	DR13
42736	SALMERON	Christophe	TCS	UMS2348	DR13
29176	CONQUET	Silke	TCS	UPR1142	DR13
81533	DI CONCETTO	Elvire	TCS	MOY1400	DR14
31152	LAJARRIGE	Laurence	TCS	MOY1678	DR14
15978	MARION	Fanny	TCS	UMR2594	DR14
31002	BOUSCASSE	Muriel	TCS	UMR5068	DR14
31484	AMBID	Sebastien	TCS	UMR5089	DR14
32352	NIAUCEL	Magali	TCS	UMR5089	DR14
52828	AUSSET	Marie-Laure	TCS	UMR5219	DR14
31246	GRANAT	Dolores	TCS	UMR5277	DR14
31558	ESCOBAR MUNOZ	Maria	TCS	UMR5503	DR14
30741	GUILMAIN	Valerie	TCS	UMS2927	DR14
4919	VIDAL	Clemence	TCS	UPR8011	DR14
71652	ESSELET	Thierry	TCS	MOY1500	DR15
34374	TEMPEL	Anne	TCS	UMR5797	DR15
33522	RICHARD	Dominique	TCS	UMS3428	DR15
33775	CHOTTEAU	Daniel	TCS	UPR9048	DR15
35680	DA SILVA MOREIRA	Carla	TCS	INS1630	DR16
35073	LANGLOIS	William	TCS	MOY1600	DR16
34969	ANGELY	Marie Lise	TCS	MOY1600	DR16

Matricule	Nom	Prénom	Grade	Code Unité	DR
34777	ARCHANGE	Nadiegé	TCS	MOY1600	DR16
35185	HIE	Florence	TCS	MOY1600	DR16
34475	MCHINDA	Hadjira	TCS	MOY1600	DR16
49785	FINET ROBERT	Myriam	TCS	MOY1646	DR16
75701	DORESSOUDIRAM	Colette	TCS	MOY1687	DR16
63315	AUBERT	Laure	TCS	MOY1700	DR17
36957	THERAUD	Christel	TCS	MOY1700	DR17
37206	ETIENNE	Catherine	TCS	SNC9028	DR17
36925	DREANO	Stephane	TCS	UMR6290	DR17
37135	BATY	Veronique	TCS	UMR6457	DR17
37013	CHABOT	Mauricette	TCS	UMR6502	DR17
37125	COHAT	Genevieve	TCS	UMR6539	DR17
4492	ROSSARD	Arnaud	TCS	UMR6552	DR17
37372	DELAHAIE	Annie	TCS	UMR6566	DR17
75801	ROUSSEAUX	Hélène	TCS	UMR6625	DR17
22204	MESNILDREY	Isabelle	TCS	MOY1800	DR18
37725	LIEVIN	Marie-Lyse	TCS	UMR8518	DR18
37781	VEREECKE	Nadège	TCS	UMR8576	DR18
40180	NOURY	Fabien	TCS	UMR6252	DR19
53566	GUESNON	Olivier	TCS	UMR6534	DR19
40422	MOUTON	Vincent	TCS	UMS3408	DR19
41452	GUERIN	Sophie	TCS	UMR7277	DR20
43926	HUAULT	Sebastien	TCS	UMR7277	DR20
45156	GUITARD	Angelique	TCS	UMR7351	DR20
41438	CORNUET	Anne-Marie	TCS	UPR10	DR20

Echelon accéléré
TCN

Matricule	Nom	Prénom	Grade	Code Unité	DR
64439	NUK	Florence	TCN	UMR7106	DR01
6090	SOILIH	Hassane	TCN	UMR7212	DR01
88793	ROY	Julie	TCN	UMR7591	DR01
35216	BONNET	Nathalie	TCN	UMR7592	DR01
4585	MARAS	Sandrine Renée	TCN	UMR8138	DR01
35269	DENIAU	Francois	TCN	UMR8210	DR01
64391	DELBES	Marilyne	TCN	UMS622	DR01
82682	LAINEY	Dominique	TCN	UPR841	DR01
33240	DE GOYON	Laetitia	TCN	UPR841	DR01
89358	HUVELLE	Emmeline	TCN	FRE3630	DR02
5265	THOMAS	Sandrine	TCN	FRE3632	DR02
7195	DENDANI	Hakim	TCN	MOY200	DR02
32779	LOHEZIC	Sylvie	TCN	MOY200	DR02
42707	PIROLLO	Isabelle	TCN	MOY200	DR02
35683	ROUX	Isabelle	TCN	MOY200	DR02
6737	NIGAUD	Kevin	TCN	UMR7225	DR02

Matricule	Nom	Prénom	Grade	Code Unité	DR
58328	HO	Tan Trung	TCN	UMR7585	DR02
120597	BAALOUCHI	Hager	TCN	UMR7585	DR02
782	REY	Souad	TCN	UMR7585	DR02
86210	LAVOLLAY	Claire	TCN	UMR7586	DR02
65342	MASSE	Patrick	TCN	UMR7586	DR02
100276	LAGARDE- DEROUICHE	Stephanie	TCN	UMR7588	DR02
101007	LEROY	Pascal	TCN	UMR7614	DR02
89357	BESSO	Romain	TCN	UMR8232	DR02
44325	GUILLARD	Gerard	TCN	UMR8234	DR02
4070	MANCHON	Angelique	TCN	UMR8538	DR02
3721	LESGUILLONS	Tassnim	TCN	UMR8547	DR02
4896	ACHHEB	Radhia	TCN	UMR8554	DR02
35264	TIBURCE	Magalie	TCN	EXT300	DR03
3486	JAMOUS	Beatrice	TCN	MOY300	DR03
4236	BOULET GOMES	Corinne	TCN	SNC9825	DR03
97185	FORGET	Anissa	TCN	UMR7107	DR03
63439	HAMADI	Séna	TCN	UMR7182	DR03
54232	RENEVRET	Patrice	TCN	UMR7182	DR03
1393	PRAT	Isabelle	TCN	UMR7182	DR03
6000	PLACIDE	Marie-Ange	TCN	UMR7205	DR03
3613	LOISEAU	Florence	TCN	UMR7206	DR03
46386	DA SILVA ROCHA	Anastasia	TCN	UMR7221	DR03
9985	GRACIA	Aurore	TCN	UMR8029	DR03
89243	JADELUS	Frédéric	TCN	UMS3454	DR03
10366	KOGUC	Sylvie	TCN	EXT400	DR04
81039	SEVERE	Damien	TCN	MOY400	DR04
10665	JOLLY	Cynthia	TCN	MOY400	DR04
80018	LE DINH BAO	Therese	TCN	MOY400	DR04
11322	MARTIAL	Mina	TCN	MOY400	DR04
62427	MAYEUR	Valerie	TCN	MOY400	DR04
10083	GUILLOU	Xavier	TCN	UMR12	DR04
64916	SARAZIN	Ingrid	TCN	UMR7159	DR04
10222	ADAM	Rodolphe	TCN	UMR8182	DR04
7949	LEMONNIER	Philippe	TCN	UMR8182	DR04
10117	REGNIER	Edouard	TCN	UMR8212	DR04
48393	SOUPRAYEN	Christelle	TCN	UMR8212	DR04
9997	ABOULAHYANE	Abdelaaziz	TCN	UMR8501	DR04
9887	GRANON	Sophie	TCN	UMR8578	DR04
103898	BALTAZAR	Michel	TCN	UMR8607	DR04
8012	BLOT	Aurelien	TCN	UMR8607	DR04
7987	CAMPOS	Francisco	TCN	UMR8607	DR04
7870	MAGUEUR	Robert	TCN	UMR8607	DR04
72363	SOULLARD	Sylvie	TCN	UMR8607	DR04
76655	DEBRAY	Fabien	TCN	UMR8608	DR04
90178	ESCALDA-VICENTE	Alexandre	TCN	UMR8608	DR04
7888	LE POULAIN	Isabelle	TCN	UMR8608	DR04

Matricule	Nom	Prénom	Grade	Code Unité	DR
53847	LOUDETTE	Marietta	TCN	UMR8608	DR04
7920	PIAZZA	Valerie	TCN	UMR8608	DR04
89531	DELAUCHE	Lucie	TCN	UMR8609	DR04
4475	HAMZA	Fatiha	TCN	UMR8612	DR04
67202	MENOU	Sylvie	TCN	UMR8623	DR04
69988	JACQUEMIN	Fabienne	TCN	UMR8628	DR04
10249	MARRIAUX	Lionel	TCN	UMR9188	DR04
10373	ROY	Laetitia	TCN	UMR9198	DR04
4128	REZE	Nathalie	TCN	UMR9213	DR04
9628	MORETTO	Annie	TCN	UPR2301	DR04
88764	HAMMAD	Karim	TCN	UPR2301	DR04
87664	DALY	Bénédicte	TCN	UPR3251	DR04
10036	RONFLE	Valerie	TCN	UPR3251	DR04
81016	BADJI	Faiza	TCN	MOY1632	DR05
90179	TENET	Jean-Michel	TCN	MOY1632	DR05
103778	KAROLEWICZ	Bruno	TCN	MOY1646	DR05
93959	CAILLAT	Didier	TCN	MOY500	DR05
90507	INDRIES	Emanuela	TCN	MOY500	DR05
6379	DIALLO	M'Balou	TCN	UMR7074	DR05
6976	MICHELY	Laurent	TCN	UMR7174	DR05
83728	ZAROUALETE	Nasam	TCN	UMR7235	DR05
16142	GOUPILLE	Franck	TCN	UMR7605	DR05
53639	THAI	William	TCN	UMR7605	DR05
53459	ELIES	Sylvie	TCN	UMR8096	DR05
65818	ARNAUD	Nadege	TCN	UMR8100	DR05
89415	BENBOURICHE	Narymen	TCN	UMR8180	DR05
4297	RIN TYBENSZKY	ALINH	TCN	UMR8215	DR05
5711	COUDERT	Delphine	TCN	UMR8539	DR05
15810	MOKADEM	Fatima	TCN	UMR8591	DR05
41673	PUTAK	Sylvia	TCN	URA2578	DR05
15252	ROUSSEL	Valerie	TCN	MOY1646	DR06
50418	BOHN	Charlotte	TCN	MOY600	DR06
16034	BERTHELOT	Joelle	TCN	UMR6174	DR06
15391	DRIGET	Vincent	TCN	UMR6249	DR06
66256	MAITRE	Stéphane	TCN	UMR6303	DR06
63808	CHOFFAY	Nathalie	TCN	UMR6306	DR06
6781	MAUGE	Claire	TCN	UMR6307	DR06
103894	KIEFFER	Camille	TCN	UMR7358	DR06
14611	FRIRY	Christine	TCN	UMR7360	DR06
17990	BADJI	Anna	TCN	MOY700	DR07
93393	GUERREAU	Emmeline	TCN	MOY700	DR07
16776	MAS	Sylvie	TCN	MOY700	DR07
64378	GRENIER	Sophie	TCN	UMR5008	DR07
97036	LEJEUNE-CHARLES	Aurélie	TCN	UMR5062	DR07
91817	MANOUBI	Nabila	TCN	UMR5208	DR07
50510	NOVEL-CATIN	Corinne	TCN	UMR5239	DR07

Matricule	Nom	Prénom	Grade	Code Unité	DR
16437	BRAHMI	Catherine	TCN	UMR5240	DR07
104167	EL JERRARI	Narayman	TCN	UMR5256	DR07
17134	ARNAUD-GODET	Florent	TCN	UMR5276	DR07
17174	SAINT-MARTIN	Patrice	TCN	UMR5280	DR07
42692	HUPONT	Stephane	TCN	UMR5280	DR07
17456	VINCENT	Patrick	TCN	UMR5516	DR07
63795	TRAN	Florence-Helene	TCN	UMR5557	DR07
57357	MIALDEA	Gladys	TCN	UMR5558	DR07
15862	DESPLANCHES	Catherine	TCN	UMR5668	DR07
17534	KHOUDIR	Inga	TCN	UMR6533	DR07
55597	RICHAUDEAU	Bénédicte	TCN	UMS3421	DR07
89040	BOURAOUI	Marie	TCN	MOY800	DR08
83326	LARRIGALDIE	Jérôme	TCN	UPS44	DR08
90311	TROTTEREAU	Laëtitia	TCN	UPS44	DR08
19679	MEAUXSOONE	Joel	TCN	UPS44	DR08
18698	HUET	Candelas	TCN	USR704	DR08
90978	VILLAIN	Sylvie	TCN	FRC1589	DR10
53141	HENRY-GEORGE	Caroline	TCN	MOY1000	DR10
104256	SEILER	Stéphane	TCN	MOY1000	DR10
96965	DUCHSCHERER	Aurélie	TCN	MOY1000	DR10
99000	LUDWIG	Caroline	TCN	MOY1000	DR10
122042	MENOUNA-EKANI	Claire	TCN	UMR7006	DR10
23608	MELLUL	Peggy	TCN	UMR7104	DR10
84986	LEVEILLE	Elena	TCN	UMR7156	DR10
23281	BERGER	Catherine	TCN	UMR7178	DR10
97191	MAURER-SPOERK	Jessica	TCN	UMR7501	DR10
100805	HERRGOTT	Laurence	TCN	UPR2357	DR10
111429	LAMON	Delphine	TCN	UPR3572	DR10
23827	THAMI-BRAYE	Melanie	TCN	UPR9002	DR10
90530	RATEL	Célia	TCN	MOY1100	DR11
63450	RIBEIRO	Dominique	TCN	UMR5075	DR11
25980	MISCIOSCIA	Valerie	TCN	UMR5130	DR11
53099	DUPHIL	Romain	TCN	UMR5183	DR11
121944	ALTOUNIAN	Nicolas	TCN	UMR5250	DR11
111528	MALLERY	Bruno	TCN	UMR5266	DR11
23269	CHAPAYS	Virginie	TCN	UMR5266	DR11
63337	BOUCHAFA	Abdelhafid	TCN	UMR5275	DR11
69532	RABATEL	Claudine	TCN	UMR5493	DR11
26381	CENTANNI	Danièle	TCN	UMR5588	DR11
67251	CHABOT	Sonia	TCN	UMS832	DR11
89613	IANNONE	Raphaël	TCN	UPR2940	DR11
47696	INFUSO	Louise	TCN	UPR2940	DR11
100138	BIRBA	Christine	TCN	MOY1200	DR12
48199	BRIFFA	Stéphanie	TCN	MOY1200	DR12
107241	RAMOS	Marie	TCN	MOY1200	DR12
58430	CARLOTTI	Emilie	TCN	UMR7249	DR12

Matricule	Nom	Prénom	Grade	Code Unité	DR
26059	MARINARI	Isabelle	TCN	UMR7255	DR12
27165	GARRON	Laurence	TCN	UMR7259	DR12
41362	DOUME	Dahvya	TCN	UMR7263	DR12
26659	MOUDERY	Lydia	TCN	UMR7280	DR12
26119	LE GALL	Anne Valerie	TCN	UMR7283	DR12
26551	RINALDI	Louis	TCN	UMR7288	DR12
17001	ROUQUET	Pascal	TCN	UMR7289	DR12
26717	VAYSSIERE	Christelle	TCN	UMR7310	DR12
111189	JEAN	Marion	TCN	UMR7313	DR12
26303	VOURIOT	Bernadette	TCN	UMR7316	DR12
21280	BAFARO	Joseph	TCN	UMR7346	DR12
76327	STARASELSKI	Jean-Luc	TCN	UMS3470	DR12
26682	BENOIT	Jean Noel	TCN	UPS846	DR12
27024	MOULIN	Valerie	TCN	UPS846	DR12
74170	SARRADIN	Celia	TCN	UPS846	DR12
61826	CHAMPALOUX	Christian	TCN	USR3125	DR12
78709	GENEVOIS	Gilles	TCN	FRE3689	DR13
28970	CHAREYRE	Maguelone	TCN	MOY1300	DR13
28304	GALIBERT	Evelyne	TCN	UMR5203	DR13
28493	ATLAN	Judith	TCN	UMR5214	DR13
28633	MAILLET	Paulette	TCN	UMR5237	DR13
104108	RICHARD	Philippe	TCN	UMR5237	DR13
30740	MONTAGNA	Cyril	TCN	UMR5506	DR13
76923	YCRE	Caroline	TCN	UMR5506	DR13
27868	JOUFFRE	Eric	TCN	UMR5535	DR13
51762	GOUGAT-BARBERA	Claire	TCN	UMR5554	DR13
77056	GLEIZES	Nicole	TCN	UMS2927	DR13
52638	BROSSA	Vincent	TCN	FR2599	DR14
51165	BERNERE	Patricia	TCN	MOY1400	DR14
63560	BOURBON	Chloe	TCN	MOY1400	DR14
31493	DE CHANTERAC	Celine	TCN	MOY1400	DR14
31451	DIAS MARTINS	Louisa	TCN	MOY1400	DR14
31497	FERLAY	Gabrielle	TCN	MOY1400	DR14
78640	FUNCH	Marie-Thérèse	TCN	MOY1400	DR14
31242	CANTO	Luis	TCN	MOY1678	DR14
73082	COCHARD	Marie-Pierre	TCN	UMR5089	DR14
31207	MAURY	Brigitte	TCN	UMR5089	DR14
31214	RENAUD	Yvane	TCN	UMR5089	DR14
31050	CANAL	Isabelle	TCN	UMR5100	DR14
31240	LE	Phan Thai Nguyen	TCN	UMR5100	DR14
101172	BARAZZUTTI	Frédéric	TCN	UMR5174	DR14
107627	LEFORT	Jean-Louis	TCN	UMR5277	DR14
53297	ETHUIN	Severine	TCN	UMR5547	DR14
31225	BARITAUD	Agathe	TCN	UMR5566	DR14
31322	RATSIMBAZAFY	Josiane	TCN	UMR5608	DR14
31411	REBOUT	Cyrille	TCN	UPR8241	DR14

Matricule	Nom	Prénom	Grade	Code Unité	DR
33108	GOUTIERE	Lydie	TCN	UMR5095	DR15
100337	MACHADO	Selda	TCN	UMR5116	DR15
100416	JAYR	Antoine	TCN	UMR5218	DR15
101308	DAGNAUD	Emilie	TCN	UMR5248	DR15
33210	HENKOUS	Nadia	TCN	UMR5287	DR15
4497	HUARD	Jennifer	TCN	UMR5287	DR15
34117	LELGOUACH	Stephane	TCN	UMR5287	DR15
34029	SANCHEZ	Stephane	TCN	UMR5536	DR15
100262	BAISSON	Carole	TCN	UMR5607	DR15
88883	FAVRET	Nathalie	TCN	UMR5797	DR15
35359	BEKKAR	Aicha	TCN	INS1619	DR16
32781	COURSIMAUT	Isabelle	TCN	INS1619	DR16
114733	SAUNIER BISCH	Véronique	TCN	INS1619	DR16
66678	LECUYER	Christelle	TCN	INS1630	DR16
80558	OUALLI	Nacira	TCN	INS1640	DR16
35455	LABORIEUX	Miguel	TCN	MOY1600	DR16
84148	FENNICHE	Amar	TCN	MOY1600	DR16
66276	DRAGO	Marie	TCN	MOY1600	DR16
32786	DUPUY	Stephanie	TCN	MOY1600	DR16
36466	INTZOPOULOS	Frederique	TCN	MOY1600	DR16
43309	TACINE	Zahia	TCN	MOY1600	DR16
43045	BELIS	Erika	TCN	MOY1602	DR16
79162	CAILLARD	Vincent	TCN	MOY1609	DR16
112396	SAID	Mohamed	TCN	MOY1609	DR16
75883	EL HASSANI	Rachida	TCN	MOY1632	DR16
79976	PETRO	Rachelle	TCN	MOY1646	DR16
107027	MANEM	Anne	TCN	MOY1699	DR16
34923	LE MEHAUTE	Nathalie	TCN	UMS2927	DR16
4990	MOURAIN-SOONDRUM	Marie	TCN	UMS2927	DR16
38014	L'HERROU	Yann	TCN	SNC9028	DR17
57562	JAGOT	Stephanie	TCN	UMR6457	DR17
37310	BASCHERA	Richard	TCN	UMR6502	DR17
97105	LEBRUN	Noémie	TCN	UMR6590	DR17
36875	JOUAULT	Claude	TCN	UMR6629	DR17
100447	ROLLAND	Elodie	TCN	UMR8227	DR17
10256	BUI	Joseph	TCN	UMR8609	DR17
37533	MARCHAND	Nathalie	TCN	UMR8161	DR18
89048	GERMAIN	Sebastien	TCN	UMR8522	DR18
6497	HOMBERT	Olivier	TCN	UMR8522	DR18
40654	LE BOURGEOIS	Chantal	TCN	MOY1632	DR19
76149	MARIE	Delphine	TCN	UMR6252	DR19
103908	BERCKER	Lucie	TCN	UMR6252	DR19
111557	DUPRE	Juliette	TCN	UMR6273	DR19
40579	LEROY	Marie-Noelle	TCN	UMR6273	DR19
40577	LEVILLAIN	Séverine	TCN	UMS3408	DR19
40130	LEBATARD	Denis	TCN	UPR3266	DR19

Matricule	Nom	Prénom	Grade	Code Unité	DR
62815	THIEFFIN	Véronique	TCN	UMR7275	DR20
82630	SZTYM	Catherine	TCN	UMR7284	DR20
41579	TRZESIEN	Stanislaw	TCN	UMR7336	DR20
41425	BIJAOU	Francoise	TCN	UMS2202	DR20
72534	BENABDELMOUMENE	Hassane	TCN	UPS855	DR20

Fait à Paris, le 15 décembre 2015

Alain FUCHS
Président du CNRS



Le président

Liste des agents auxquels une réduction d'ancienneté a été attribuée
après avis de la CAP n°7 du 08 décembre 2015 (effet 2016)

Echelon accéléré
ATP1

Matricule	Nom	Prénom	Grade	Code Unité	DR
35434	JANNET	Sonia	ATP1	UMR144	DR02
3839	OBAM	Paul	ATP1	UMR7138	DR02
6376	HOUBRON	Elisabeth	ATP1	UMR7622	DR02
4737	SEGALAS	Catherine	ATP1	UMR7622	DR02
4307	LARNEY	Sevrine	ATP1	UMR8197	DR02
7986	ESCHSTRUTH	Celia	ATP1	UMR8212	DR04
60770	NORTIER	Sylvie	ATP1	UMR9191	DR04
9743	FOUCAULT	Corine	ATP1	UMR9198	DR04
9996	PETIT	Delphine	ATP1	UMR9198	DR04
9751	LACOSTE	Karine	ATP1	UMR9198	DR04
16674	GROUAS	Eric	ATP1	USR3225	DR05
15903	POIROT	Frederique	ATP1	UMR7366	DR06
15576	NOEL	Patricia	ATP1	UPS76	DR06
15163	BIGER	Jocelyne	ATP1	UPS76	DR06
15643	SASSI	Lisiane	ATP1	UPS76	DR06
15897	VIAOUE	Soizic	ATP1	USR3124	DR06
16712	ORTEGA	Marie Carmen	ATP1	FR3302	DR07
17923	BRUNEL	Maryse	ATP1	UMR6293	DR07
23831	HEIDMANN	Josiane	ATP1	UMR7178	DR10
24900	GUSELLA	Sylvie	ATP1	UMR5075	DR11
26640	TORRES	Martine	ATP1	UMR7283	DR12
49985	D'ANNA	Laurent	ATP1	UMR7288	DR12
26321	BIANCOTTO	Veronique	ATP1	UMR7296	DR12
27235	PADILLA	Ghislaine	ATP1	UMR7334	DR12
26032	ARNOUIL	Veronique	ATP1	UMS822	DR12
52761	GALINDO	Therese	ATP1	FRE3690	DR13
28760	FREULON	Jean-Jacques	ATP1	UMR5243	DR13
26707	LIGNON	Delphine	ATP1	UMR5815	DR13
28395	POZZOBON	Josephine	ATP1	UPR8521	DR13
31453	CONFUCIOUS	Jeevitha	ATP1	UMR5089	DR14
31187	MARTINATO	Jean-Pierre	ATP1	UMR5089	DR14
31380	FRECHOU	Florence	ATP1	UMR5623	DR14
31547	BRUNE	Eric	ATP1	UMS831	DR14
33867	PRADELOU	Florence	ATP1	UMR5164	DR15

Matricule	Nom	Prénom	Grade	Code Unité	DR
34119	CHALARD	Nathalie	ATP1	UMR5234	DR15
94494	VALERIUS	Véronique	ATP1	MOY1600	DR16
53595	KERIRZIN	Martine	ATP1	FR2424	DR17
41740	RADJ KUMAR	Santhi	ATP1	UMR7277	DR20

Echelon accéléré
ATP2

Matricule	Nom	Prénom	Grade	Code Unité	DR
5559	DELATTRE	Teresa	ATP2	UMR8216	DR01
6380	TITE	Marie-Michele	ATP2	FRC550	DR02
59057	BARBAULT	Nicolas	ATP2	FRE3630	DR02
95935	LANGE	Chantal	ATP2	MOY200	DR02
106955	ROBERT	Julien	ATP2	MOY400	DR04
47830	TINPE	Steven	ATP2	MOY400	DR04
8053	PARVAN	Sylvain	ATP2	UMR8607	DR04
10101	ZOGAGHI	Aziz	ATP2	UMR9188	DR04
89545	MATHON	Cindy	ATP2	UMR9198	DR04
52419	LOUSSOT	Gwenaelle	ATP2	UPR2301	DR04
15189	BEN AYOON	Veronique	ATP2	USR3258	DR05
79630	ANDRE	William	ATP2	UMR7118	DR06
89130	BAUR	Véronique	ATP2	UPS76	DR06
42042	BOSCH	Sylvie	ATP2	UMR5286	DR07
19129	LE DOUGET	Alain	ATP2	MOY800	DR08
19795	RETIF	Stephane	ATP2	UMR7311	DR08
18320	PERES	Philippe	ATP2	UPS44	DR08
58994	GHAZOUANI	Itto	ATP2	FRC1589	DR10
23424	RAMIALISON	Noho	ATP2	USR3227	DR10
28822	FALASCHI	Chantal	ATP2	UMR7257	DR12
111363	CAVALLASCA	Caroline	ATP2	UMR7308	DR12
69220	HERPIN	Thomas	ATP2	UMR5089	DR14
49097	HUYNH	Thi Khanh Van	ATP2	UMR5099	DR14
125780	DARAN	Céline	ATP2	UMR5136	DR14
100230	HADJEDZ	Laurent	ATP2	UMR5504	DR14
95451	NICOLAS	Valérie	ATP2	UMR5547	DR14
97725	EL BEYAD	Abdellaziz	ATP2	UPR8001	DR14
129068	LAFONT	Laurence	ATP2	UMR5255	DR15
35727	DANIEL	Catherine	ATP2	MOY1600	DR16
63542	DENIAUD	Simon	ATP2	UMR6457	DR17
112354	FRANCOIS	Aurélie	ATP2	UMR6538	DR17
38013	MESSEMANNE	Marc	ATP2	UMS3702	DR18
72866	CERRINI	Anne-Marie	ATP2	UMR7275	DR20
41510	VIALE	Marie-Pierre	ATP2	UMR7370	DR20

Echelon accéléré
ATR2

Matricule	Nom	Prénom	Grade	Code Unité	DR
100251	LIENAFÀ	Jocelyn	ATR2	MOY300	DR03
111372	HICQUEBRANT	Sébastien	ATR2	UMR8025	DR18
93382	PORIER	David	ATR2	UMR8181	DR18

Fait à Paris, le 15 décembre 2015

Alain FUCHS
Président du CNRS

DEC160567INEE

Décision portant ajout de l'Université Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines en qualité de tutelle de l'unité de service et de recherche n°3461 intitulée « Institut photonique d'analyse non-destructive européen des matériaux anciens (IPANEMA) »

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC152385DAJ du 18 décembre 2015 portant nomination de Mme Anne Peyroche aux fonctions de directrice générale déléguée à la science ;

Vu la décision DEC142128DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité de service et de recherche n°3461 intitulée *Institut photonique d'analyse non-destructive européen des matériaux anciens (IPANEMA)* et nommant M. Loïc Bertrand directeur de cette unité ;

Vu l'accord du partenaire ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

A compter du 1^{er} mars 2016, les dispositions relatives à l'USR n°3461 sont modifiées comme suit :

« Partenaires : Ministère de la Culture et de la Communication, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, Museum National d'Histoire Naturelle »

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Pour le président et par
déléga
tion,

La directrice générale
déléguée à la science
Anne Peyroche

